



HAL
open science

Espace, pouvoir et politique dans les marges urbaines : quartiers non réglementaires de Dakar (Sénégal) et de Tunis (Tunisie), bidonvilles "roms" en France

Olivier Legros

► **To cite this version:**

Olivier Legros. Espace, pouvoir et politique dans les marges urbaines : quartiers non réglementaires de Dakar (Sénégal) et de Tunis (Tunisie), bidonvilles "roms" en France. Géographie. Université de Paris I-Panthéon-Sorbonne, 2019. tel-02152613

HAL Id: tel-02152613

<https://hal.science/tel-02152613>

Submitted on 11 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HABILITATION À DIRIGER DES RECHERCHES

Spécialité Géographie

Présentée par Olivier Legros

UMR CITERES EMAM (CNRS-Université de Tours)

ESPACE, POUVOIR ET POLITIQUE DANS LES MARGES URBAINES : QUARTIERS NON RÉGLEMENTAIRES DE DAKAR (SÉNÉGAL) ET DE TUNIS (TUNISIE), BIDONVILLES « ROMS » EN FRANCE

Soutenue le 7 juin 2019

VOLUME 2 :

Rapport de synthèse

Garant	Petros Petsimeris , Professeur, Université Paris I - Panthéon-Sorbonne
Rapporteurs	Eleonore Kofman , Professeur, Université de Middlesex (RU) Jean-Pierre Wolff , Professeur, Université Toulouse-Le Mirail
Examineurs	Raffaele Cattedra , Professeur, Université de Cagliari (Italie) Eric Denis , Directeur de recherches, CNRS Nora Semmoud , Professeur, Université de Tours

Table des matières

Remerciements	7
Introduction générale.....	9
Chapitre 1 : Le chercheur et ses terrains.....	13
I - Trois terrains d'enquête et un terrain d'action.....	14
A – Dakar, Tunis et Paris.....	14
B – Le Pont-aux-Oies, dans l'agglomération de Tours.....	23
II - Le terrain d'enquête, à l'origine du questionnement scientifique	26
A - L'articulation des politiques urbaines et des pratiques sociales comme fil directeur.....	26
B - D'une problématique à l'autre	28
Chapitre 2 : La construction des cadres théoriques et méthodologiques	32
I - Fondations géographiques.....	33
A – Géographes de Tours et d'ailleurs	33
B – Quelques éléments de définition de l'espace	35
II - Penser et étudier les rapports de force et les relations de pouvoir : les emprunts à la sociologie et à l'anthropologie	43
A - Les travaux de M. Foucault sur le pouvoir et le gouvernement comme cadre général	44
B - Les emprunts à la sociologie et à l'anthropologie.....	46
C - Questions de méthode.....	51
Chapitre 3 : Les autres et le collectif dans la recherche personnelle.....	61
I - Dialoguer	62
II - Ouvrir de nouveaux chantiers de recherche.....	63
III - Questionner ses catégories d'analyse (1) : la désignation des enquêtés et des terrains d'enquête	65
IV - Questionner ses catégories d'analyse (2) : les concepts fondamentaux.....	68
A - Acteurs	68
B - Les politiques publiques.....	69
C – L'Etat.....	69
D – La politique.....	71
Chapitre 4 : Qui gouverne dans les marges urbaines ?	73
I - Quand l'Etat se manifeste dans les marges urbaines	74
A - Classer et catégoriser	74
B – Détruire et expulser.....	76
C– Contrôler et administrer.....	78
D– Allouer des biens.....	80

II – Les pratiques politiques des habitants	83
A - Le respect de la culture politique dominante	83
B – Agir en dehors des cadres reconnus et autorisés	85
C – Le recours à la force et les émeutes.....	86
III - Les motivations des habitants aux prises avec les autorités.....	87
A- La poursuite des intérêts personnels.....	89
B - Des acteurs sociaux en quête de reconnaissance.....	90
C - Les formes plurielles de la résistance.....	91
Chapitre 5 : La structuration des relations de pouvoir	95
I – Les politiques publiques comme base de la négociation politique.....	96
A – L’action publique, pourvoyeuse de biens	96
B – La fixation des règles de la négociation politique	97
C - La récupération du langage officiel par les habitants des marges.....	99
II – Au gré des interactions, la construction de l’ordre politique.....	100
A - L’émergence d’intermédiaires	101
B – L’échange des biens et des autorisations contre la reconnaissance symbolique	105
III - Trajectoires politiques.....	107
A - L’institutionnalisation de l’intermédiation sociale	108
B – La fin de l’intermédiation sociale et la normalisation des relations de pouvoir.....	109
C - La remise en cause de l’ordre établi	111
Chapitre 6 : La part de l’espace	115
I - L’espace comme enjeu de conflits	116
A - Trois grands types de conflits spatiaux	117
B - Les valeurs attribuées à l’espace (ou à la ressource spatiale)	119
II – L’espace comme ressource pour l’action politique.....	122
A – Les usages politiques de l’espace.....	123
B - Les pouvoirs publics et le contrôle territorial	126
C - Savoirs d’expérience et raison d’État.....	128
III – « Pratiques spatiales ordinaires » et dynamiques politiques.....	133
A La genèse des PSO : conditions de possibilité et processus.....	134
B – PSO et constructions politiques locales	138
C – La réception des PSO par les acteurs institutionnels	142
Chapitre 7 : Les effets sociaux des politiques de régulation de la pauvreté : recherches en cours ...	149
I – Fondations pour un nouveau chantier de recherche.....	151
A- La mesure des impacts.....	152
B - La réception des politiques institutionnelles	155

C - Les effets de l'action publique dans la durée : l' « expérience sociale » des individus	160
II – Nouvelles pistes de recherche.....	165
A - Un recherche axée sur les pratiques des migrants.....	165
B - De l'observation des modes de vie à la reconstitution des trajectoires de vie des migrants	167
C – Mobiliser le comparatisme pour passer du particulier au général	169
III – Eléments de bilan	171
A - La construction du canevas.....	171
B - Les difficultés rencontrées	172
C - Impressions de lecture	173
Conclusion générale : Espace, pouvoir et politique dans les marges urbaines.....	175
I - Genèse du politique et structuration du pouvoir	176
A - L'espace au cœur des conflits	176
B - Les invariants dans la structuration du pouvoir : la dissymétrie des rapports de force, la violence institutionnelle et la lutte des habitants pour leur émancipation.....	178
II - L'espace comme cadre et comme ressource pour l'action.....	180
A - Les valeurs attribuées à l'espace	180
B - L'espace saisi dans l'action politique	181
C - Les implications sociales et politiques de l'espace	182
III - Les apports de la géographie à la réflexion sur le pouvoir.....	183
Bibliographie.....	187
Table des figures.....	205
Liste des tableaux	205
Liste des photographies	205

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont d'abord à Petros Petsimeris, mon garant, pour le temps qu'il a bien voulu m'accorder ces dernières années, pour ses relectures et ses conseils, ainsi que pour son invitation à écrire sans trop me soucier des cadres et des normes académiques. Je remercie ensuite très chaleureusement Roman Stadnicki et Tommaso Vitale qui, avec la générosité qui les caractérise tous les deux, ont accepté de lire une première version du texte inédit. Toujours pertinentes, leurs remarques m'ont permis de corriger des erreurs et des facilités, de revenir sur des points insuffisamment développés tout en attirant mon attention sur certains aspects des relations entre espace et pouvoir, qui m'avaient échappé jusqu'alors. Je sais gré à mes collègues de l'équipe Monde arabe et Méditerranée (EMAM) et, plus largement, de mon UMR de rattachement, Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES –CNRS, Univ. Tours) pour leur soutien et les échanges que j'ai pu avoir avec eux dans le cadre de programmes de recherche comme le programme ANR Marges, ou alors de façon plus informelle dans les couloirs et les bureaux de la Maison des Sciences de l'Homme et de la faculté de Droit, Economie et Sciences Sociales, à Tours. Je pense notamment à Anna Madoeuf et à Nora Semmoud pour leurs encouragements répétés, à Laurent Cailly, pour nos discussions lors des promenades sur les bords du vieux Cher, ainsi qu'à Ludovic Lepeltier-Kutasi, doctorant à CITERES-EMAM et bon connaisseur de la vie politique locale. Au moment d'écrire ces lignes, j'ai une pensée particulière pour Jérôme Guillet. Je le remercie pour nos échanges souvent passionnés sur l'action collective et pour m'avoir, à de nombreuses reprises, incité à intégrer à ma réflexion les actions que nous avons engagées au sein du réseau « Pont-aux-Oies » avec les familles roms originaires des confins du Montenegro, de la Serbie et du Kosovo et en situation précaire à Tours. Mes remerciements vont enfin à Virginie, ma compagne, à Clara,

ma belle-fille, et à Juliette, ma fille. Comme les relations conjugales, les relations parents-enfants peuvent occasionner des rapports de force. Bien qu'à leur insu, Virginie, Clara et Juliette m'ont par conséquent incité à méditer au quotidien et *in situ* sur ce qui a constitué le cœur de ma réflexion ces dernières années, c'est-à-dire le pouvoir. Virginie, Clara et Juliette, c'est toutefois pour une toute autre raison que je tenais à vous dédier ce travail !

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Nulle part, dans les rues de Londres, on ne peut échapper au spectacle de l'abjecte pauvreté qui s'y étale. Cinq minutes de marche vous conduiront à un quartier sordide. Mais la région où s'engageait ma voiture n'était qu'une misère sans fin. Les rues grouillaient d'une race de gens complètement nouvelle et différente, nabots d'aspect miteux, la plupart ivres de bière. Nous roulions devant des milliers de maisons de brique d'une saleté repoussante, et à chaque rue transversale apparaissaient de longues perspectives de murs et de misère. Ça et là, un homme ou une femme, plus ivre que les autres, marchait en titubant. L'air même était alourdi de mots obscènes et d'altercations. Devant un marché, des vieillards des deux sexes, tout chancelants, fouillaient dans les ordures abandonnées dans la boue pour y dénicher quelques pommes de terre moisies, des haricots et d'autres légumes, tandis que de petits enfants, agglutinés comme des mouches autour d'un tas de fruits pourris, plongeaient leurs bras jusqu'aux épaules dans cette putréfaction liquide, pour en retirer des morceaux, en état de décomposition déjà fort avancée, qu'ils dévoraient sur place.

Jack London, *Le Peuple d'en bas*, Paris, Phébus Libretto (1903, 2009 pour la traduction)

Du latin « *margo* », qui signifie « bord » ou « bordure », les marges désignent, quand on parle des villes, tous ces secteurs situés aux environs ou à l'intérieur de l'espace urbain et qui se trouvent dévalorisés et même stigmatisés par les sociétés urbaines. Les marges urbaines, ce sont par exemple les bas-fonds de Londres que visite et décrit Jacques London au début du XX^{ème} siècle (London, 1999). Ce sont aussi les grands ensembles délabrés ou encore les squats, les bidonvilles et autres quartiers informels qui, parfois, constituent une part non négligeable de l'espace urbanisé, notamment dans les pays « du Sud » où près d'un urbain sur trois vivrait dans des bidonvilles ou des quartiers informels (ONU-Habitat, 2017). Bien sûr, les paysages et les habitants des marges diffèrent d'une ville à l'autre, mais ces espaces ont néanmoins des points communs. « Dans le répertoire topographique des villes », écrit Loïc Wacquant, les marges urbaines désignent en effet « les lieux stigmatisés situés au plus bas du système hiérarchique des places qui composent la métropole » (Wacquant, 2005, p. 5). Elles constituent en quelque sorte l'anti-modèle ou le contre-exemple de la « bonne ville ». On y retrouve par conséquent tous ceux dont la ville ou plutôt la société urbaine et ses institutions

ne veulent pas : les marginaux et plus largement les travailleurs pauvres qui, certes, n'ont pas les moyens d'habiter la ville moderne et légal, mais n'en font pas moins fonctionner cette dernière au quotidien . Ce sont des « soutiers de la ville » pour reprendre une expression que Bénédicte Florin utilise à propos des chiffonniers du Caire (Florin 2015).

Cela fait maintenant une vingtaine d'années que je m'intéresse aux marges urbaines, en particulier aux bidonvilles et aux quartiers dits irréguliers ou non réglementaires parce que les lotisseurs et les constructeurs n'ont pas respecté les règles en vigueur en matière d'urbanisme et de construction (Signoles, 1999). Qu'il s'agisse de bidonvilles ou de quartiers non réglementaires, mes questions sont les mêmes : qui habite dans ces quartiers souvent mal-équipés et parfois insalubres, même si, fort heureusement, les marges urbaines ne ressemblent pas toutes aux secteurs de taudis décrits par Jack London au début du XXème siècle ? Comment réagissent les pouvoirs publics quand les habitants construisent sans autorisation ou occupent des terrains qui ne leur appartiennent pas, comme c'est le cas dans les bidonvilles ? Quelles sont les actions que les habitants mènent en direction des pouvoirs en place pour améliorer leurs conditions de vie ou exprimer leur mécontentement ? Les marges urbaines sont-elles propices à la « dissidence urbaine » (Haenni, 2005) et à la rébellion (Stadnicki, 2015) ?

Mes terrains d'enquête ont changé au fil des années : après avoir travaillé sur les banlieues de Dakar et de Tunis dans le cadre de mon doctorat (Legros, 2003), je me suis par la suite surtout concentré sur les villes françaises où je m'intéressais aux bidonvilles « roms » qui se développaient avec l'arrivée en France, comme dans les autres pays d'Europe occidentale, de Roumains et de Bulgares faiblement dotés sur le plan économique et désignés à tort ou à raison comme « Roms » puisque certains d'entre eux ne se considèrent pas comme tels¹. Durant ces années, je me suis successivement intéressé à l'« entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales » (Navez-Bouchanine, 2012), à la construction des politiques en direction des bidonvilles « roms » en France, et, plus récemment, aux effets sociaux des politiques de lutte contre la pauvreté, à partir du cas des migrants « roms » en Europe occidentale, principalement en France.

¹ D'où l'usage systématique des guillemets quand je parle des migrants « roms » dans ce texte.

Si mes terrains et mes angles d'attaque ont varié dans le temps, toutes mes recherches ont néanmoins porté sur une thématique principale : les relations entre l'**espace** dans ses dimensions matérielle, symbolique et relationnelle, le **pouvoir**, que les individus, les groupes sociaux et les institutions peuvent exercer les uns sur les autres, et la **politique** au sens large, c'est-à-dire l'ensemble des interactions sociales en lien avec la *polis* qu'Hannah Arendt définit comme l'« organisation de la vie commune des hommes » (Arendt, 2007). Dans cette perspective, j'ai concentré mon attention sur les rapports de force en lien avec la production de l'espace urbain sous leurs différentes formes : conflits ouverts mais aussi pressions, négociations et transactions de tous ordres, entre trois grandes catégories d'acteurs : les acteurs publics ou institutionnels qui sont officiellement en charge de la conception et de l'exécution des politiques publiques; les acteurs que certains chercheurs qualifient d'« ordinaires » car les acteurs institutionnels ne leur reconnaissent le plus souvent aucune qualité ou compétence en matière de gestion des affaires publiques, par exemple dans le champ de l'aménagement (Berry-Chikhaoui, Deboulet, 2000), et les acteurs de la société civile - ONG, fondations, associations locales, collectifs d'habitants etc. – dont le point commun, outre le caractère non gouvernemental, est de faire pression sur les acteurs institutionnels (Keane, 1988).

Cela fait quelques années déjà que je souhaite faire un bilan de mes travaux, afin de savoir ce que je pense, en fin de compte, des relations entre espace, pouvoir et politique et ce qu'apporte, dans cette perspective, la comparaison entre terrains africains et français. De ce point de vue l'Habilitation à diriger des recherches (HDR) constitue un cadre de réflexion intéressant puisqu'il est demandé aux chercheurs de présenter, à partir de leur expérience de recherche, leur positionnement théorique et méthodologique, les principaux résultats de leurs travaux, ainsi que les projets de recherche². Aussi instructive voire agréable qu'elle puisse l'être, la rédaction de la HDR n'est pas forcément un long fleuve tranquille cependant. Il y a des moments de doutes, des faux-démarrages. Pas de temps perdu cependant : ces errements sont propices à la réflexion ; ils conduisent à refonder ses positions de recherche

² Cf. CNU, section 23, 2013, « Recommandations pour la qualification aux fonctions de Professeur », <http://www.cpcnu.fr/web/section-23/recommandation-pr>.

et donc à les reformuler. De ce point de vue, la HDR constitue, me semble-t-il, un excellent exercice de clarification.

Le texte inédit qui suit porte principalement sur la question du pouvoir dans les marges urbaines. Les trois premiers chapitres sont consacrés à la fabrique de la recherche. Le terme de « fabrique » me semble ici bien approprié car la construction de la recherche s'apparente dans mon cas à un travail artisanal, pourquoi pas un bricolage opéré *in situ*, en tenant compte, de la littérature scientifique et plus encore des réalités observées. Je présenterai donc successivement mes terrains d'enquête et mes questionnements de départ (chapitre 1), les cadres théoriques et méthodologiques (chapitre 2) en terminant par un aspect important de la construction de la recherche même si on ne l'évoque pas souvent : la contribution du dialogue scientifique et celle de la réflexion collective à la recherche personnelle (chapitre 3). Dans les trois chapitres suivants, je tenterai de faire un bilan de mes réflexions sur les relations espace-pouvoir-politique dans les marges urbaines. Je m'attacherai d'abord à répondre à la question « qui gouverne ? », selon la formule de Robert Dahl (1961), en examinant les rapports de force en lien avec la défense contre les menaces d'éviction et avec la réalisation des équipements de base, et qui opposent les acteurs institutionnels aux habitants des marges, éventuellement soutenus par des acteurs extérieurs (chapitre 4). Puis j'essaierai de déterminer les formes de structuration du pouvoir qui résultent de ces rapports de force en lien avec la production de l'espace (chapitre 5). Enfin, je consacrerai un chapitre entier (chapitre 6) à la contribution de l'espace à ces jeux d'acteurs, en examinant comment dans les situations observées, l'espace peut constituer un enjeu, une ressource pour l'action politique et un cadre pour les acteurs en présence. Le dernier chapitre (chapitre 7) sera quant à lui consacré à la présentation des recherches en cours sur les effets sociaux des politiques de régulation de la pauvreté étrangère à partir de l'exemple des migrants « roms » en France, en Italie et en Espagne. Ces recherches, je les ai engagées depuis 2015 dans le cadre du programme ANR Marg-In, dont j'assure la coordination scientifique en partenariat avec Céline Bergeon, de l'UMR Migrinter (CNR/Université de Poitiers), et Tommaso Vitale, de l'UMR CEE (CNRS, Sciences Po Paris)³.

³ Programme ANR Marg-In, MARGinalisation/INclusion : les effets à moyen et à long terme des politiques de régulation de la pauvreté étrangère sur les populations-cibles : le cas des migrants dits

Chapitre 1 : Le chercheur et ses terrains

Il y a de multiples façons d'entrer en recherche. Dans mon cas, la confrontation avec ce qu'on appelle habituellement le « terrain » a joué un rôle décisif. Encore faut-il s'entendre sur ce qu'on désigne par le mot « terrain ». Il est aujourd'hui admis que le terrain n'est pas le réel mais la relation que le chercheur construit avec le réel. C'est une « situation empiriquement constituée [...] qui est le produit d'un découpage dans le social », écrit, par exemple, Gérard Althabe (1990, p. 127). Le terrain influence le chercheur au moins autant qu'il est construit par lui. En effet, avant d'être une construction scientifique, c'est une expérience de vie, éventuellement éprouvante voire risquée (Malinowski, 2008 ; Bourgois, 2013), dont le chercheur sort parfois bouleversé. En outre, les réalités observées mettent souvent à mal les hypothèses de départ. En tout cas, elles sont source d'interrogations pour le chercheur dont les questionnements suivent en fin de compte un processus itératif car marqué par les va-et-vient incessants entre les réalités observées et les hypothèses de recherche. Dans les lignes suivantes, je présenterai donc les terrains qui ont compté le plus dans la construction de ma recherche personnelle, puis la façon dont le terrain a, en quelque sorte, dicté mes questionnements et la construction des objets de recherche, m'invitant, au gré des années, à

« roms » dans les villes d'Europe occidentale (France, Italie, Espagne), <http://citeres.univ-tours.fr/spip.php?article2257>

changer de focale ou de point de vue sur la question du pouvoir qui a demeuré, pour sa part, au centre de mes investigations.

I - TROIS TERRAINS D'ENQUÊTE ET UN TERRAIN D'ACTION

Mes principaux terrains d'enquête sont les banlieues de Dakar et de Tunis, que j'ai arpentées de long en large pendant et après la thèse, et la banlieue parisienne, où j'ai enquêté sur une période plus courte, à la fin des années 2000. Comment passe-t-on de terrains africains à des terrains français, se demandera peut-être le lecteur ? Entre ces deux moments d'enquête, j'ai, là où je réside et où je travaille, c'est-à-dire à Tours, rencontré lors d'une virée en voiture sur la rive gauche du Cher des familles qui occupaient sans en avoir le droit d'anciens jardins au lieu-dit « Le Pont-aux-Oies ». Cette rencontre avec des personnes qui se sont présentées à moi d'abord comme Kosovars, puis comme Roms, a été le début d'actions de soutien que j'ai menées avec d'autres personnes au sein d'un réseau que nous avons appelé le « réseau Pont-aux-Oies ». Le Pont-aux-Oies n'a donc pas été un terrain d'enquête à proprement parler, mais un terrain d'action politique. C'est lui qui m'a conduit à réorienter mes recherches vers une nouvelle thématique à la fin des années 2000, en l'occurrence les politiques en direction des migrants « roms » en situation précaire dans les villes d'Europe occidentale.

A – Dakar, Tunis et Paris

Trois terrains d'enquête donc : Dakar, Tunis et Paris, ou plutôt Yeumbeul, dans la banlieue de Dakar ; Sidi Hacine, dans la banlieue de Tunis ; et les villes de Bagnolet, Aubervilliers, Saint-Denis et Saint-Ouen, aux portes de Paris.

1 - Yeumbeul, dans la banlieue dakaraise

Implanté au milieu des dunes, à une quinzaine de kilomètres de la capitale (fig. 1), Yeumbeul est un ancien village Lebu – Les Lebu se présentent comme le groupe autochtone de la région de Dakar - qui compte environ 100 000 habitants au début des années 2000. Si l'urbanisation a progressivement englobé l'ancien village, le cœur villageois se caractérise néanmoins par son organisation particulière. Les maisons de la famille élargie sont disposées autour d'une cour (« *Eut* » dans la langue locale), ouverte sur les autres courées. En circulant au sein de l'ancien village, on passe donc d'un *Eut* à l'autre, ce qui implique de respecter deux

conventions : le salut des habitants et la discrétion. A l'inverse, dans les autres quartiers, où se sont installés certes des autochtones mais aussi et surtout des ménages en provenance de Dakar et des autres régions du Sénégal (Vernière, 1977 ; Salem, 1998), les unités résidentielles sont fermées. On y accède directement par la rue, sans passer chez les voisins. Aussi l'étranger de passage y est-il moins désorienté que dans les quartiers anciens de Yeumbeul.

Figure 1 : Yeumbeul et les autres terrains d'étude dans la banlieue dakaroise



Sources : O. Legros, Thèse de doctorat, 2003

Au début des années 2000, l'habitat en dur est très nettement majoritaire. On y compte surtout des maisons à un seul niveau, mais les bâtiments à plus d'un étage sont de plus en plus nombreux (photo 1), ce qui atteste de la densification rapide de l'espace urbain, une tendance que l'on observe partout dans la région de Dakar. L'équipement progresse, notamment en ce qui concerne l'électricité et l'eau potable, en cours d'installation quand j'y fais mes premières enquêtes à la fin des années 1990. L'assainissement reste toutefois sommaire : pour évacuer les eaux usées, les habitants creusent des puits. Les eaux usées s'infiltrent donc directement dans le sol sableux jusqu'à la nappe phréatique dont l'eau est

contaminée par les « coliformes fécaux » qui sont des bactéries pathogènes. Or les habitants des secteurs non desservis par les réseaux d'eau potable ainsi que les ménages les plus pauvres continuent bien souvent de boire l'eau des puits. D'où, dans ces secteurs, la recrudescence des maladies liées aux coliformes fécaux : nausées, vomissements et, pour les personnes âgées et les enfants en bas-âge, des infections plus graves aux poumons, au foie, au système nerveux, qui, dans certains cas peuvent s'avérer mortelles (Salem, 1998).

On accède à Yeumbeul depuis la capitale, soit en voiture soit en « car rapide », terme par lequel on désigne les transports collectifs privés, en fait d'anciens fourgons équipés de bancs pour accueillir une vingtaine de personnes. Les cars rapides sont très bon marché (100 Fcfa pour un aller Dakar-Yeumbeul au début des années 2000) mais les embouteillages font qu'aux heures de pointe, on met parfois plusieurs heures pour aller de Dakar à Yeumbeul et *vice versa*.

Photographie 1 : maison à étages à Yeumbeul au début des années 2000



Cliché: Olivier Legros, 2003

Outre l'habitat en dur et l'apparition de maisons à étages, le paysage urbain se caractérise par l'absence d'équipements (assainissement, voirie), à l'exception du réseau électrique.

2 – Sidi Hacine, dans la banlieue de Tunis

Située à une quinzaine de kilomètres à vol d’oiseau au sud-ouest de la médina, le cœur historique de Tunis, l’agglomération de Sidi Hacine (fig. 2) s’étend entre les collines de Jayara, anciennement couvertes de champs de céréales et d’oliveraies et la *sebkha* Séjoumi. Les *sebkhas* sont des zones inondables qui, dans la région de Tunis, sont occupées par des eaux saumâtres, la présence de sel limitant la végétation.

Figure 2 : Sidi Hacine et les autres terrains d’étude dans la banlieue tunisoise



Sources : O. Legros, Thèse de doctorat, 2003

A Sidi Hacine, il n’y a pas de noyau villageois originel comme à Yeumbeul, seulement le mausolée d’un saint local (Sidi Hacine) et des bâtisses coloniales dont il ne subsiste au début des années 2000 que quelques vestiges. Comme à Yeumbeul, l’étalement urbain est le fait marquant des dernières décennies dans ce secteur qui compte près de 70 000 habitants à la fin du 20^{ème} siècle. Ayant peu à peu gagné tous les terrains libres entre les collines et les rives marécageuses de la *sebkha*, l’urbanisation a considérablement progressé sur les bords de l’agglomération ainsi que dans l’arrière-pays à partir des hameaux ou des petits bourgs ruraux comme Birine (photo 2).

Sans équipement au moment de leur fondation, les quartiers de Sidi Hacine disposent pour la plupart de réseaux d'eau potable, d'électricité et du tout-à-l'égout, à l'exception des zones bâties les plus récentes et les plus éloignées où l'évacuation des eaux usées se fait par des rigoles creusées dans le sol par les habitants, le plus souvent au milieu de la rue (photo 3). Une autre évolution remarquable est l'urbanisation, au sens large, des paysages, notamment dans les quartiers les plus anciens : les propriétaires ont presque systématiquement ajouté un voire deux étages aux maisons ; les cafés et les commerces se sont multipliés (photo 4) ; et plusieurs banques ont installé des distributeurs automatiques dans le cœur de l'agglomération. Avec ses commerces, ses services et ses zones industrielles, Sidi Hacine ressemble donc de plus en plus à une « vraie » ville au milieu des années 2000. C'est en tout cas ce que déclaraient mes interlocuteurs quand je les interrogeais à ce sujet.

Photographie 2 : Front d'urbanisation à Birine, dans les environs de Sidi Hacine



Cliché : Olivier Legros, printemps 2006

Implanté au milieu des champs, le quartier est en cours de viabilisation : les réseaux d'eau et d'électricité ont déjà été installés. Remarquer aussi la densification rapide du quartier (maisons à étages).

Photographie 3 : Un quartier non viabilisé de l'agglomération de Sidi Hacine



Cliché : Olivier Legros, printemps 2006

Noter la rigole d'évacuation des eaux pluviales creusée et bétonnée au milieu de la rue, et le soin apporté à la finition des façades sur la maison de droite.

Photographie 4 : L'artère centrale de Sidi Hacine, un jour de semaine



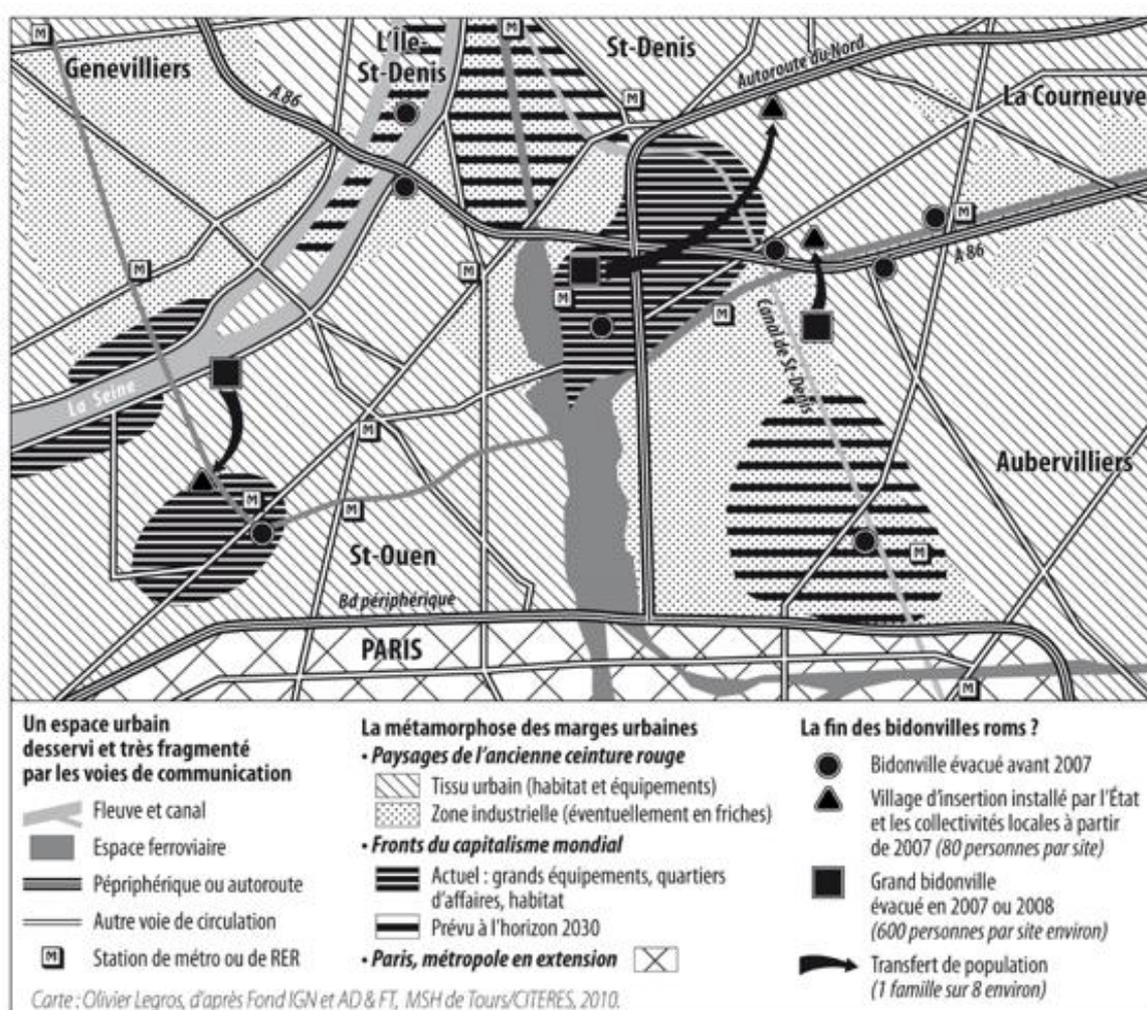
Cliché : Olivier Legros, printemps 2006

Installés de part et d'autre de la route, les commerces ont progressivement conquis l'espace de circulation : les trottoirs d'abord et la route ensuite.

3 - Bidonvilles « roms » et renouvellement urbain en Seine-Saint-Denis

A partir de 2008, j'ai concentré mes enquêtes dans les villes de la banlieue Nord de Paris (fig. 3). Le secteur m'intéressait parce qu'il avait abrité de nombreux bidonvilles « roms » depuis la fin des années 1990. Par exemple, sur la commune de Saint-Ouen, le bidonville de la rue Campra, situé à quelques mètres de la Seine, était présenté par les médias comme l'un des plus grands sinon le plus grand bidonville de France avec sa population estimée entre 600 et 800 habitants en 2008. A quelques kilomètres de là, le terrain du Hanul était quant à lui assimilé au bidonville « rom » le plus ancien. Il n'avait pourtant que quelques années d'existence.

Figure 3 : Bidonvilles "roms" et renouvellement urbain en Seine-Saint-Denis (années 2000)

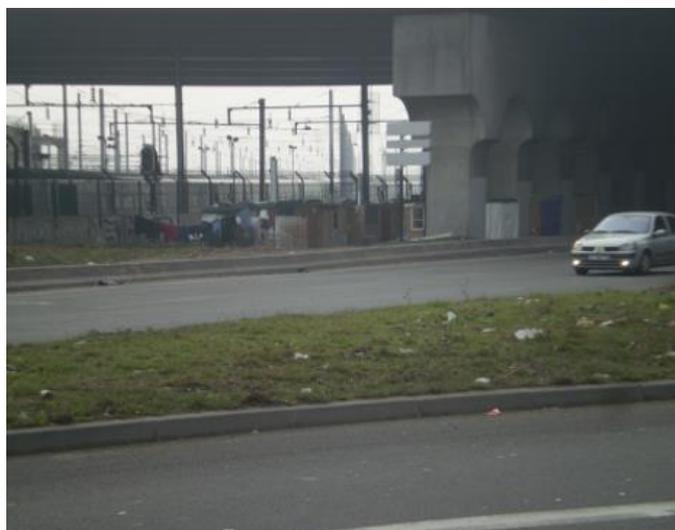


Sources : O. Legros, L'« habitat précaire » en France : catégories, genèse, et réponses institutionnelles, dans Cailly L., Vanier M. (dir.), 2010, *La France, une géographie urbaine*, Paris, Armand Colin, pp. 208-212. Quand je me rendais dans le secteur, les bidonvilles avaient presque tous disparu, à l'exception du terrain du Hanul et d'un petit campement sous le pont de l'autoroute A 86

(photo 5). Les nombreuses friches industrielles qui dominaient encore le paysage de la Plaine-Saint-Denis dans les années 1990, avaient pratiquement disparu. En lieu et place, de nouveaux quartiers voyaient le jour sous la conduite des pouvoirs publics et des grands investisseurs privés tels qu'ArcelorMittal (photo 6), dans le domaine de l'industrie, Generali, dans celui des assurances, des banques et des promoteurs immobiliers.

La reconquête urbaine des friches était particulièrement avancée aux alentours du stade de France où les cités d'affaires et les opérations immobilières remplaçaient progressivement les grandes usines et les faubourgs ouvriers. Dans la partie Nord-Ouest de la Plaine (secteur du Landy) et sur les quais de la Seine, au niveau de Saint-Ouen, la reconquête était moins avancée en revanche. Dans le secteur du Landy, par exemple, on achevait tout juste les travaux de dépollution du sol (photo 7). Un peu plus loin, les friches restaient un élément remarquable du paysage, de même que les *budleyas*, ces arbustes importés d'Asie et mieux connus en France sous le nom d' « arbres à papillons ». En effet, les *budleyas* prospèrent très rapidement sur les terres polluées et calcinées, fréquentes dans les anciens espaces industriels comme dans les villes bombardées (Davis, 2003).

Photographie 5 : Un petit bidonville sous un pont autoroutier dans le secteur de Saint-Denis



Cliché : O. Legros, 2008

Implanté sur un délaissé, le bidonville se caractérise par la petite taille des baraques qui sont serrées les unes contre les autres à cause du manque de place.

Photographie 6 : Le siège d'ArcelorMittal (Plaine Saint-Denis)



Cliché : O. Legros 2008

Sans grande recherche, le parti architectural reprend les principaux standards internationaux : symétrie et sobriété des façades ; verre et métal, pour les matériaux de construction visibles ; et clôture, comme dans les opérations immobilières voisines.

Photographie 7 : Opérations de dépollution des sols dans le secteur du Landy (Plaine-Saint-Denis)



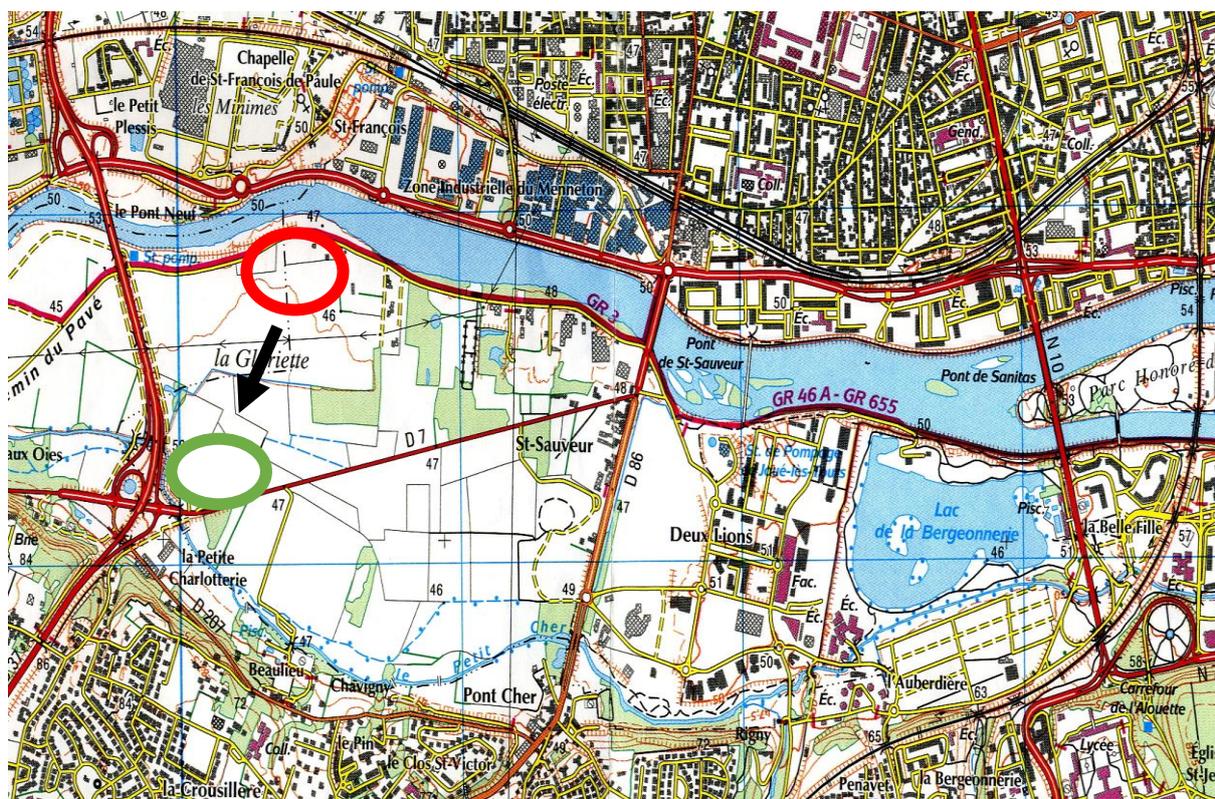
Cliché : O. Legros, 2008

Au premier plan, d'anciens immeubles de rapport promis, comme les bâtiments industriels et les anciens entrepôts désaffectés, à la démolition.

B – Le Pont-aux-Oies, dans l’agglomération de Tours

Constitué d’une dizaine de baraques, le bidonville du Pont-aux-Oies (fig.4) est assez simple à trouver. A la sortie sud-ouest de Tours, on traverse le Cher au niveau du Pont Saint-Sauveur. Il faut alors tourner à droite et prendre la route du Pont-aux-Oies qui est aujourd’hui une impasse. On longe quelques entrepôts de matériaux et de stockage de meubles, puis des jardins, une casse dissimulée derrière des palissades en tôle et on arrive au bidonville.

Figure 4 : Le Pont-aux-Oies, sur les rives du Cher (agglomération tourangelle)



Fonds de carte : carte topographique de Tours, IGN, 2003, 1/25 000ème



Localisation du petit bidonville du « Pont-aux-Oies »



Site d’hébergement aménagé par la Ville de Tours (été 2006)



Déplacement de population

En décembre 2005, quand je les rencontrais avec quelques amis et collègues que j’avais mobilisés pour aller voir ce qui se passa au Pont-aux-Oies, la plupart des gens vivaient sous la tente. Peu résistantes, les tentes avaient fini par plier sous la pression des pluies froides du début de l’hiver et leurs occupants – hommes, femmes et enfants- étaient dehors, cherchant

tant bien que mal à faire sécher leurs effets personnels, les duvets et les matelas au milieu de la boue qui avait envahi le terrain. Cette visite fut le point de départ d'un engagement personnel intense et durable. Avec mes collègues et mes amis, je cherchais autant que possible à fournir des biens de première nécessité aux personnes en détresse et j'accompagnais ces dernières dans leurs démarches auprès des services sociaux et de la Préfecture. Souvent aussi, je venais prendre des nouvelles et passer un moment avec les gens installés au Pont-aux-Oies, qui m'invitaient bien volontiers, ainsi que tous ceux qui allaient les voir, à prendre un café.

L'hiver arrivant, les familles ont rapidement remplacé les tentes par des baraques en matériaux de récupération (photo 8). Puis la majorité d'entre elles ont été hébergées dans des constructions modulaires qui avaient été mises en place par les autorités locales dans le cadre de la trêve hivernale. Sans doute pour des raisons de place, deux familles étaient restées sur le terrain cependant. Ces dernières ont donc passé l'hiver au Pont-aux-Oies jusqu'au printemps où elles ont été rejointes par les autres familles à la fin de la trêve hivernale. Au printemps 2006, c'est une centaine de personnes qui se trouvait ainsi regroupée au Pont-aux-Oies. La plupart des familles s'étaient établies au milieu des jardins abandonnés, mais deux familles avaient préféré squatter un peu plus loin, sur une aire d'accueil désaffectée, au droit de l'échangeur de la rocade.

Le petit bidonville a très rapidement attiré l'attention des citoyens, des associations locales et des autorités locales, et ce d'autant plus que cette dernière projetait d'aménager au même endroit une aire d'accueil pour les gens du voyage afin de se mettre en conformité avec la loi. Les menaces d'évacuation qui planaient sur le terrain du Pont-aux-Oies m'ont, ainsi que les autres membres du réseau Pont-aux-Oies, incité à passer à l'action. Nous avons rédigé des lettres collectives et monté une exposition itinérante intitulée « Bienvenue au Pont-aux-Oies » à laquelle ont participé plusieurs personnes du bidonville, principalement les jeunes. Enfin, nous avons organisé, début juin 2006, une « journée citoyenne de nettoyage du terrain » avec les familles qui y étaient installées afin d'occuper le devant de la scène médiatique locale et de dénoncer à l'occasion le projet d'évacuation sans relogement des familles expulsées. A la suite de cette journée, l'équipe municipale nous a convoqués, les familles et les membres des collectifs de soutien, dans les locaux de l'Hôtel de Ville. Arlette Bosch, adjointe au maire en charge de l'action sociale, a déclaré que la Ville de Tours mettrait à disposition des familles ce

qu'elle a appelé des « bungalows », c'est-à-dire des constructions modulaires installées sur l'ancienne aire d'accueil de la Gloriette.

Quelques années plus tard, le paysage du Pont-aux-Oies avait beaucoup changé. Les baraques avaient, comme prévu, été remplacées par deux aires d'accueil (photo 10), l'une pour la Ville de Tours, l'autre pour la Ville de Joué-Lès-Tours, la commune voisine. La plaine de la Gloriette, où est situé le Pont-aux-Oies, a fait l'objet d'un grand programme d'aménagement paysager, avec des aires de pique-nique, des aires de jeux et des jardins ouverts à tous, devenant par la même occasion la vitrine écologique de la métropole tourangelle.

Quant aux familles roms, cela fait bien longtemps qu'elles ont quitté les lieux. Nombreuses sont celles qui, après avoir été relogées dans le parc de logements sociaux par le Centre communal d'action sociale (CCAS), ont déménagé pour rejoindre des parents, souvent dans la région de Lille ou à Mulhouse. Il ne reste, à ma connaissance, qu'une famille à la rue. Après avoir squatté des immeubles et d'autres jardins abandonnés, elle a acquis deux vieilles caravanes qu'elle déplace aujourd'hui au gré des expulsions.

Photographie 8 : Une baraque construite sur pilotis en prévision des inondations



Cliché : Bénédicte Florin, 2006

A la différence des premières baraques, celles réalisées ou transformées par les familles d'ex-Yougoslavie au printemps 2006 étaient construites sur pilotis afin de limiter les risques d'inondation.

Photographie 9 : L'aire d'accueil aménagée par la Ville de Tours au « Pont-aux-Oies » à la place du bidonville



Cliché : O. Legros, 2010

II - LE TERRAIN D'ENQUÊTE, À L'ORIGINE DU QUESTIONNEMENT SCIENTIFIQUE

A - L'articulation des politiques urbaines et des pratiques sociales comme fil directeur

Avant d'aller à Dakar pour débiter le travail de terrain dans le cadre de la thèse, j'avais des idées assez vagues de ce que je voulais étudier. Dans un contexte marqué par l'affirmation progressive du développement durable comme principe d'action publique et comme idéologie, je pensais de prime abord faire une thèse sur la gestion de l'environnement urbain dans les banlieues populaires. La découverte des réalités locales m'a fait changer de cap. Plus que la gestion de l'environnement urbain, c'était l'accès aux équipements qui cristallisait l'attention et les tensions dans les quartiers que je voulais étudier : habitants, associations de quartier, élus locaux interagissaient avec les ONG, les bailleurs de fonds et les acteurs étatiques. J'ai donc choisi d'analyser les jeux d'acteurs en lien avec l'équipement, et leurs impacts sur la société politique locale.

Dans la continuité des enquêtes engagées à Dakar, j'ai, sur mes terrains tunisois, décidé de concentrer mon attention sur les processus d'équipement. Comme à Yeumbeul, l'équipement

des quartiers était en effet une question d'actualité à la fin des années 1990. Cependant, les acteurs n'étaient pas les mêmes. Certes, les habitants pouvaient se mobiliser comme je l'avais remarqué à Dakar mais ils passaient surtout par les structures partisans du parti au pouvoir, c'est-à-dire le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD). En outre, les acteurs politiques locaux semblaient plutôt en retrait par rapport aux acteurs étatiques qui pilotaient les grands programmes d'équipement. Au-delà des divergences liées aux contextes, les jeux d'acteurs observés à Dakar et à Tunis rendaient toutefois compte d'une même dynamique : l'équipement des quartiers était le résultat des interactions entre les acteurs publics et les acteurs ordinaires. C'était, en d'autres termes, une coproduction des acteurs publics et des habitants.

Dans la banlieue parisienne, où j'ai enquêté à la fin des années 2000, mon approche était quelque peu différente puisque je cherchais à expliciter les conditions de possibilité et les processus de construction des « villages d'insertion » mis en place par l'État et par les communes de l'arrondissement de Saint-Denis dans le cadre de l'éradication des grands bidonvilles « roms » qui s'étaient développés dans les années 2000. Mon enquête portait donc surtout sur les interactions entre les acteurs publics, mais je devais aussi prendre en compte l'action des ONG et des collectifs de soutien aux migrants « roms » car ces structures protestaient par des biais divers et variés : lobbying, pétitions, manifestations dans l'espace public, etc. Les migrants n'étaient, quant à eux, pas seulement la cible des politiques publiques. En effet, eux-aussi prenaient des initiatives. Ils pouvaient ainsi mettre à mal les politiques d'évacuation en continuant de squatter des immeubles ou des terrains après une expulsion ou encore faire pression sur les militants associatifs et les travailleurs sociaux pour que ces derniers intercèdent en leur faveur auprès des pouvoirs publics. Bref, dans ce cas encore, l'action publique locale pouvait être assimilée à une coproduction et ce combien même, il faut le souligner, le rapport de force était particulièrement inégal avec, d'un côté, les acteurs institutionnels en position de force et, de l'autre, les migrants « roms » en situation précaire, en position de faiblesse.

B - D'une problématique à l'autre

Si les interférences des politiques institutionnelles avec les dynamiques sociales ont constitué le principal fil de mes recherches depuis mon premier terrain à Dakar, les questionnements et, par conséquent les angles d'attaque ont, quant à eux, évolué au gré des enquêtes.

1 - L'internationalisation des politiques publiques et les systèmes de pouvoir dans la banlieue dakaroise

Dans le prolongement de ma thèse de doctorat, j'ai cherché à approfondir la réflexion sur les effets de l'internationalisation des politiques publiques en privilégiant deux approches. A partir du cas dakarois, j'analysais le plus en détail possible les effets des politiques internationales de la lutte contre la pauvreté en observant les jeux d'acteurs que suscitaient l'accès à la « rente de développement » et la compétition politique lors des élections municipales de 2002. Il s'agissait notamment de voir comment les techniques de gouvernement de l'aide internationale – principalement le partenariat public-privé, le contrat et la mise en place de dispositifs participatifs - interféraient avec les pratiques de pouvoir locales. Dans le prolongement des travaux d'anthropologie sur les « courtiers du développement » (Bierschenk *et al.*, 2000, à propos des campagnes africaines), je cherchais aussi à voir dans quelle mesure les leaders associatifs pouvaient, en raison de leur lien assez étroit avec l'aide internationale, concurrencer les responsables politiques lors des élections municipales (Legros, 2004). Je pouvais en outre, grâce à la comparaison des cas dakarois et tunisois, chercher à identifier des récurrences dans les processus d'articulation des politiques publiques et des dynamiques sociales locales.

2 – La participation des citoyens à l'action publique : une approche comparative

J'ai, par la suite, élargi le champ de la comparaison grâce au dialogue avec d'autres chercheurs et des doctorants du laboratoire Urbama dans le cadre de l'atelier « Ville et politique ». La diversité des terrains d'études nous a permis de comparer les modes effectifs d'implication des citoyens ordinaires dans l'action publique en opposant deux grands types de situations d'interaction selon que ces dernières étaient ou non marquées par l'existence de dispositifs participatifs mis en place par les acteurs institutionnels. Ces différences de contexte nous permettaient de mettre en perspective et donc de préciser l'apport des dispositifs participatifs aux « répertoires de l'action collective » (Tilly, 1984 ; 1986). Instruments de pouvoir au service

des acteurs publics comme l'avait montré J. Chevalier (1999), les dispositifs participatifs pouvaient aussi contribuer à élargir le répertoire de l'action collective des citoyens en leur procurant notamment des ressources symboliques. Ainsi, les habitants des bidonvilles mobilisaient volontiers la rhétorique des Droits de l'Homme, alors largement diffusée par l'aide internationale, l'État, les ONG et la société civile, pour revendiquer les « droits des bidonvillois » (Navez-Bouchanine, 2003; Zaki, 2005, à propos du Maroc). Quelques années plus tard, je poursuivais cette réflexion dans le cadre d'un article paru en 2012 dans *Partecipazione e Conflitto*, une revue de science politique italienne (Legros, 2012). Dans ce travail, j'analysais les interactions entre les conflits urbains et l'*empowerment* - ou renforcement des capacités d'action - des migrants et des citoyens pauvres. A cette fin je mobilisais, outre les terrains sénégalais et tunisiens, l'expérience que j'avais pu acquérir aux côtés des familles installées au Pont-aux-Oies. Je montrais que les luttes pour les équipements de base et contre les évacuations de bidonvilles augmentaient sans doute les marges de manœuvre des migrants et des citoyens pauvres mais qu'elles contribuaient aussi à la régulation sociale telle que définie par Jean Remy, c'est-à-dire : « une manière de gérer les écarts ou mieux, de maintenir un certain nombre d'écarts dans des distances acceptables » (Remy, 2005, p. 93).

3 – Les politiques de régulation de la pauvreté étrangère : l'exemple des migrants « roms » en situation précaire en France

Je travaille depuis une dizaine d'années sur les politiques de régulation de la pauvreté étrangère en France à partir de la situation des ressortissants d'Europe centrale et des Balkans, faiblement dotés sur le plan financier, qui s'étaient installés dans les marges des villes françaises dans les années 2000 et désignés, à tort ou à raison, comme « Roms ». Ces migrants « roms » faisaient et font encore l'objet de politiques oscillant entre le rejet et l'insertion avec, d'un côté, des mesures de limitation des droits au séjour et à la circulation, le harcèlement policier, les évacuations de terrain, des pratiques discriminatoires, et, de l'autre, des mesures d'hébergement et d'insertion, à l'image des « villages d'insertion » que j'étudiais dans l'arrondissement de Saint-Denis (Legros, 2010, a et b).

Le caractère opposé sinon contradictoire de ces interventions invitait à s'interroger sur les processus à l'œuvre dans la construction de l'action publique comme je l'ai noté plus haut. Pour peu que l'on tienne compte des deux facettes de l'intervention publique dans les

bidonvilles, donc le rejet et l'insertion, il apparaissait ainsi que les dispositifs conçus *in situ* contribuaient à la mise en place, à l'échelle locale, d'un régime d'hospitalité au sens d'Anne Gotman, c'est-à-dire un ensemble de pratiques et de règles permettant aux « maîtres de maison » (Gotman, 2004), en l'occurrence les acteurs institutionnels, de faire le tri parmi les habitants des bidonvilles, de soumettre les familles sélectionnées à un régime spécial tout en éloignant les indésirables (Legros, 2010 ; 2011). Par la suite, j'ai changé d'échelle et de focale. Les déplacements des familles expulsées à l'échelle de la région parisienne m'ont conduit, dans un article co-écrit avec Martin Olivera (Legros, Olivera, 2014), à questionner les interactions entre les modes de gouvernance et les pratiques résidentielles des migrants à l'échelle de la région métropolitaine. La circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites rédigée par les ministres socialistes quelques mois après l'élection de François Hollande à la Présidence de la République m'a, à peu près au même moment, poussé à m'interroger sur la possibilité d'une réorientation des politiques à l'endroit des migrants « roms ». J'ai ainsi essayé de montrer que la circulaire jetait les bases du premier régime d'hospitalité publique dédié aux migrants « roms » à l'échelle nationale (Legros, 2014). Avec Grégoire Cousin, juriste de formation, je me suis également penché sur les opérations d'évacuation de terrains (Cousin, Legros, 2014). En évacuant les terrains occupés par les « Roms », les autorités se contentaient-elles d'exécuter des décisions de justice ou mettaient-elles en œuvre une politique conçue spécialement à l'endroit des « Roms » ? Ce questionnement s'était imposé à nous en raison du contexte de l'époque, marqué, en effet, par l'intensification des évacuations de terrain qui se trouvait justifiée par les déclarations officielles émanant des plus hautes sphères de l'Etat sur les bidonvilles et sur les « Roms ». Aujourd'hui, je travaille principalement sur les effets des politiques sur les publics visés dans le cadre du programme ANR Marg-In que je pilote depuis 2015 et que je présenterai en détail dans le dernier chapitre de ce texte inédit.

En conclusion, ces réflexions rapides m'amènent à souligner l'existence d'un lien étroit pour ne pas dire indissociable entre les terrains et les questionnements du chercheur. L'assertion vaut en tout cas pour moi car, plutôt que de vérifier des hypothèses forgées d'avance en m'inscrivant d'emblée dans une approche hypothético-déductive, j'ai, jusqu'à présent, surtout cherché à résoudre les questions qui se sont imposées à moi au gré des observations de terrain : est-ce que l'aide internationale change les règles du jeu à l'échelle locale ? Que

veut dire concrètement « participer » pour des gens qui sont exclus de la décision publique par les acteurs institutionnels ? Comment réagissent les pouvoirs publics quand des migrants pauvres s'installent sur leur territoire ? Qu'est-ce que des politiques qui oscillent entre rejet et insertion font aux populations visées ? Ma recherche est donc résolument empirique, mais cela ne signifie pas que je n'accorde aucune importance à la théorie et à ses concepts.

Chapitre 2 : La construction des cadres théoriques et méthodologiques

Les cadres théoriques et méthodologiques de ma recherche ont évolué au fil des années. D'abord influencé par la géographie, j'ai ensuite emprunté à d'autres sciences sociales, principalement la sociologie et l'anthropologie, les concepts qui me manquaient pour analyser les interactions entre les acteurs institutionnels et les habitants des marges. Sur le plan méthodologique, cet angle de recherche m'a conduit à mettre la focale sur les pratiques sociales ou les comportements que je pouvais observer, ainsi que sur le sens que les enquêtés pouvaient donner à leurs actes. Cela implique une posture compréhensive, qui va de pair avec une approche qualitative, dont l'enjeu est non seulement d'examiner ce que les gens font mais aussi de comprendre pourquoi ils le font. Ce choix méthodologique a toutefois ses contraintes. En effet, étant donné la singularité des comportements ou des pratiques observées, comment le chercheur peut-il prétendre construire ses hypothèses de recherche ou établir des lois générales ? Afin de faciliter le passage du particulier au général soit, en d'autres termes, la montée en généralité, j'ai, pour ma part, opté pour l'approche comparative car celle-ci, en confrontant des manières de faire ou des processus d'interaction dans des contextes différents, permet au chercheur de dégager des tendances générales tout en essayant de préciser les effets de contexte.

I - FONDATIONS GÉOGRAPHIQUES

Les cadres théoriques et méthodologiques de ma recherche, je les dois d'abord au département de géographie de l'Université de Tours et à ses enseignants. Je pense en particulier à Jean-Claude Brulé et à Pierre Signoles, par ailleurs membres du laboratoire URBAMA⁴, et les premiers à avoir attiré mon attention ainsi que celle de mes camarades de licence sur les jeux d'acteurs à l'œuvre dans les projets de développement rural ou dans l'urbanisation. Les cours et les travaux de J.-C. Brulé et de P. Signoles m'ont progressivement amené à concevoir l'espace habité comme la résultante de rapports de force entre des acteurs aux enjeux différents sinon opposés.

A – Géographes de Tours et d'ailleurs

A la fin des années 1980, Jean-Claude Brulé est incontestablement le premier à nous avoir enseigné, à mes camarades et à moi-même, une lecture critique des politiques de développement. A partir du cas algérien qu'il étudiait depuis de longues années (Brulé, Fontaine, 1987), J.-C. Brulé insistait notamment sur la nécessaire prise en compte de ceux qu'il appelait les « aménagés » car ces derniers pouvaient influencer les politiques d'aménagement, et même se les approprier d'une certaine manière. Extrait de la synthèse des actes d'un colloque tenu en 1991, le passage suivant illustre bien l'attention que J.-C. Brulé et ses collaborateurs portaient aux acteurs ordinaires :

Tel logement social d'une cité d'Aïn-Sefra, acheté officiellement par un jeune couple pour ses besoins propres, est en fait utilisé par l'ensemble du groupe allié à la famille élargie qui réside dans la steppe. En fait, ce logement sert de relais à l'ensemble des membres du groupe, par exemple pour stocker des produits à vendre sur le souk, pour qu'un jeune puisse profiter d'une opportunité de travail temporaire en ville, pour faciliter les déplacements de travail hebdomadaire d'un membre de la famille élargie vers Oran. Ainsi s'explique aussi le fait que le logement ait pu être acheté malgré son coût très élevé [...] : ce sont les ressources de l'ensemble du groupe qui ont été utilisées (Bendjelid *et al.*, 2004, p. 41).

⁴ Les réformes de l'Université et de la recherche et les jeux d'acteurs au sein de l'université de Tours ont eu raison du laboratoire URBAMA dans les années 2000. Il a été remplacé par l'Équipe Monde arabe et Méditerranée (EMAM) qui constitue l'Unité mixte de recherche (UMR) Cités, Territoires, Environnement et Sociétés (CITERES) avec trois autres équipes : le Laboratoire Archéologie et Territoires (LAT), l'équipe Construction sociale et politique des espaces, des normes et des trajectoires (COST) et l'équipe Dynamique et Actions Territoriales et Environnementales (DATE).

L'autre géographe qui, à Tours, m'a, avec mes camarades, invité à regarder de près les jeux d'acteurs est Pierre Signoles. Après avoir rédigé une thèse d'État sur la formation de l'espace tunisien dans les années 1970 (Signoles, 1985), P. Signoles avait orienté ses recherches sur les villes. Un article paru à la fin des années 1990 (Signoles, 1999) faisait la synthèse de ses travaux menés depuis les années 1980 sur le développement de l'habitat non réglementaire dans les périphéries urbaines, principalement en Tunisie (Chabbi, 1986) et au Maroc (Ameur, 1993), P. Signoles voulait montrer l'intérêt heuristique d'une recherche fondée sur les acteurs de la production de l'urbain. Selon le géographe, l'approche par les acteurs permettait de mettre à jour la diversité des systèmes de production foncière et immobilière dans les villes du Monde arabe et, en se fondant sur l'analyse des interactions entre les acteurs en présence, d'analyser l'évolution des modes de régulation sociale dans les périphéries populaires des villes du Monde arabe.

Bien sûr, J.-C. Brulé et P. Signoles n'étaient pas les seuls géographes à s'intéresser ainsi aux jeux d'acteurs. Les travaux de Marc Côte sur l'Algérie et sur le Sahara sont aussi marqués par l'attention portée aux populations locales à côté des acteurs publics (Côte, 1988). En outre, les géographes en poste à Tours avaient des prédécesseurs auxquels ils se référaient volontiers et parmi eux Gilles Sautter qui, dès la fin des années 1970, avait publié des articles de synthèse sur les rapports entre acteurs institutionnels et sociétés locales dans l'urbanisation des petites villes et dans les projets de développement rural dans les campagnes africaines (Sautter, 1978, 1981). C'est toutefois dans un article paru en 1987, toujours sur le thème du développement rural en Afrique subsaharienne, que le géographe africaniste me semble le mieux résumer sa pensée sur les jeux d'acteurs quand il écrit :

« Il est sûr que le 'haut' et le 'bas' ont des logiques d'appréciation et des normes d'action différentes, qu'ils raisonnent autrement vis-à-vis du temps et de l'espace en particulier. Leurs relations se laissent représenter comme une sorte de lutte, où chacun cherche à imposer ses critères et ses vues propres, pour rester maître du jeu. Selon les rapports de force, la dissymétrie se manifestera dans un sens ou dans l'autre, le mouvement se fera vers le bas ou vers le haut. Dans ce jeu, chaque partie déploie ses stratégies ; elle se sert de ses atouts, et cherche à acter ceux du vis-à-vis, pour les subordonner à ses objectifs propres » (Sautter, 1987).

Plus qu'une théorie, ce que je retiens de ces études géographiques, c'est une posture de recherche caractérisée par l'attention portée aux rapports de force et, par conséquent, aux

pratiques, aux stratégies et aux finalités des acteurs de l'urbanisation ou du développement rural. Portant aujourd'hui un regard réflexif sur mon parcours de chercheur, je m'aperçois que je n'ai jamais cessé de travailler sur des jeux d'acteurs, et ce depuis la thèse et même avant puisque dès l'année de maîtrise, je cherchais à préciser la part des acteurs publics et celle des populations locales dans l'urbanisation d'anciens villages oasiens du Sud tunisien (Legros, 1991). C'est d'ailleurs à cette époque que je découvrais les travaux de G. Sautter dans un article de P. Signoles portant sur les petites villes et les villes moyennes du Monde arabe (Signoles, 1986).

B – Quelques éléments de définition de l'espace

Des géographes, je retiens aussi les éléments de définition de l'espace suivants : 1) l'espace est un construit social ; 2) L'espace est matériel, idéal et relationnel ; 3) l'espace a des effets sur les individus et sur la société. ; 4) l'espace est la résultante de rapports de force et de rapports de domination. Ces idées ont largement été développées dans les années 1990 par Jacques Lévy et par Michel Lussault dans un objectif de renforcement théorique de la discipline (Lévy, 1994; Lévy, 2000 ; Lévy, Lussault, 2003). Elles sont néanmoins plus anciennes puisqu'on les retrouve en particulier dans les travaux de D. Harvey (Harvey, 1969) ainsi que, bien sûr, dans ceux d'Henri Lefebvre. Dès les années 1960, ce dernier a en effet insisté sur la consubstantialité de l'espace et montré l'importance des pratiques et des représentations sociales dans la « production de l'espace » (Lefebvre, 2000), en s'inspirant des travaux du philosophe allemand Ernst Cassirer si l'on en croit D. Harvey (Harvey, 2010). Dans les lignes suivantes, mon objectif est cependant moins de faire l'archéologie des savoirs sur l'espace que de présenter brièvement les idées principales que j'ai retenues de mes prédécesseurs, tout en les appliquant à mes terrains d'enquête.

1 – L'espace est un construit social

D'abord, l'espace doit être considéré comme un construit social. Aujourd'hui communément admis par les géographes, ce postulat est évidemment central dans l'œuvre d'H. Lefebvre qui lui a même consacré un ouvrage entier avec *La production de l'espace*, ouvrage qui sera publié en 1974. Se référant aux écrits de Karl Marx et de Friedrich Engels, H. Lefebvre utilise le concept de production dans deux sens différents : celui de la production humaine en général, et celui de la production industrielle en particulier. Dans le premier cas, l'espace produit

équivalait à une « œuvre », principalement définie par sa valeur d'usage, tandis que dans le second, il constitue une marchandise dont le procès de production est dominé par les « capitalistes » et par l'État. Cette dernière hypothèse le rapproche d'ailleurs de certains de ses contemporains, comme Guy Debord qui, au milieu des années 1960, pouvait écrire que « l'urbanisme est cette prise de possession de l'environnement naturel et humain par le capitalisme qui, se développant logiquement en domination absolue, peut et doit maintenant refaire la totalité de l'espace *comme son propre décor* » (Debord, 1992, p. 165, mis en italique par l'auteur).

Depuis les travaux d'H. Lefebvre, la thèse de l'espace-construit social a été développée, en particulier par J. Lévy et M. Lussault qui optent tous deux pour une approche à la fois relative et relationnelle de l'espace en se référant à la philosophie de Leibniz. Une approche dite relative car l'espace est toujours défini par son contenu, ce qui implique la « caractérisation de tout espace par des dimensions non spatiales [...] » (Lévy, Lussault, 2003, p. 328), et relationnelle parce que l'espace est déterminé par les relations qu'entretiennent entre eux les « opérateurs spatiaux », concept regroupant aussi bien les objets matériels que les acteurs sociaux (*Ibid.*). Selon les deux géographes, l'espace ne constitue donc pas un « objet-en-soi » (2003, p. 339). Cette position les amène à réfuter la possibilité même d'un espace absolu ou abstrait, d'un espace régi par les lois mathématiques et qui serait, pour cette raison, indépendant de l'action des hommes.

Dans ses travaux relatifs à la théorie spatiale, D. Harvey exprime un avis plus nuancé puisque tout en adoptant, comme J. Lévy et M. Lussault, une approche relative et relationnelle de l'espace, il ne rejette pas pour autant la possibilité d'un espace absolu. Cet espace abstrait ou absolu, on le retrouve par exemple dans les « cartographies cadastrales » (Harvey, 2010, p. 54), parce qu'il autorise « la mesure standardisée basée sur le calcul » (*Ibid.*). Pragmatique plutôt que dogmatique, D. Harvey conseille en fin de compte à ceux que l'espace intéresse d'être attentif au contexte d'utilisation de l'espace et au point de vue de ceux qui l'utilisent :

« L'espace n'est ni absolu, ni relatif, ni relationnel en lui-même, mais il peut devenir l'un ou l'autre séparément ou simultanément en fonction des circonstances. Le problème de la conceptualisation correcte de l'espace est résolu par la pratique humaine en rapport avec lui. En d'autres termes, il n'y a pas de réponses philosophiques aux questions philosophiques qui concernent la nature de l'espace – les réponses se situent dans la pratique humaine. La question « qu'est-ce que l'espace ? » est par conséquent remplacée par la question « comment se fait-il que

différentes pratiques humaines créent et font usage de différentes conceptualisations de l'espace ? » Le rapport de propriété, par exemple, crée des espaces absolus au sein desquels le contrôle monopolistique peut opérer. Le mouvement des gens, des biens, des services et de l'information prend place dans un espace relatif parce que de l'argent, du temps, de l'énergie, etc., sont nécessaires pour surmonter la friction de la distance. Des parcelles de terre réalisent également des bénéfices parce qu'elles renferment des relations avec d'autres parcelles... sous la forme du loyer, l'espace relationnel devient un aspect important de la pratique sociale humaine » (Harvey, 2010, p. 59-60).

Si l'on suit D. Harvey, il est donc tout à fait possible de concilier les conceptions relative, relationnelle et absolue de l'espace, ce que confirme l'étude des marges urbaines, puisque ces dernières sont tout à la fois : 1) le produit d'une activité humaine spécifique, en l'occurrence la hiérarchisation des espaces urbains en fonction de valeurs sociales qui leur sont attribuées ; 2) des places ou des lieux qui n'existent que par rapport à d'autres places et à d'autres lieux, comme le centre-ville ou les beaux-quartiers dont ils constituent en quelque sorte l'envers ou l'anti-modèle ; 3) et l'objet, dans certains cas, de « cartographies cadastrales » (Harvey ; 2010), qui sont appliquées par exemple lors des opérations de morcellement foncier ou de régularisation foncière. D'ailleurs, faut-il vraiment opposer les conceptions leibnizienne et cartésienne de l'espace si l'on adopte le point de vue des sciences sociales ? Dans la perspective des sciences sociales, en effet, l'espace absolu ou abstrait peut, au même titre que l'espace relatif ou relationnel, être considéré comme la résultante d'une activité humaine particulière, en l'occurrence la géométrie. Aussi peut-on penser que l'espace absolu ou abstrait n'est finalement que l'une des multiples formes que revêt l'espace produit par les individus et par les sociétés. C'est, pour être plus précis, l'espace construit par les mathématiciens mais dont l'usage, *in fine*, intéresse bien d'autres acteurs sociaux comme on a vu.

2 – L'espace est à la fois matériel, idéal et relationnel

La deuxième idée que je retiens d'H. Lefebvre est la consubstantialité de l'espace. Pour le philosophe comme pour les géographes qui, à partir des années 1970, ont cherché à jeter les fondations théoriques de la géographie sociale (Frémont, 1976 ; Raffestin, 1980 ; Di Méo, 1991 ; Lévy, Lussault, 2003), l'espace est tout à la fois matériel, idéal et relationnel. Pour argumenter, je partirai d'une anecdote qu'on m'a racontée à Bagnolet en 2008, alors que j'enquêtai sur les politiques locales en direction des migrants « roms » en situation précaire. J'ai retenu cette petite histoire que j'ai intitulée « Les Roms au Château », car de mon point

de vue, elle est très instructive à propos des différentes dimensions de l'espace et de leur profonde imbrication, ainsi que de la place qui incombe aux populations vues comme marginales dans l'espace urbain.

« Les Roms au Château » (décembre 2004) : Depuis plusieurs mois, des Bulgares qui se présentent comme « Roms » squattent un terrain vague dans l'un des lotissements d'habitat individuel de Bagnolet. À la suite d'un incendie, les Roms se retrouvent à la rue et le maire, apparemment pris de compassion pour les victimes de l'incendie, décide de les héberger dans un centre social que tout le monde, dans la commune, appelle « le Château » car c'est l'une des rares et peut-être même la seule demeure bourgeoise du secteur (il s'agit d'un hôtel particulier installé au milieu d'un parc). Les Roms font alors venir leur famille de Bulgarie tout en continuant leur principale activité, à savoir la collecte et la vente de la ferraille qu'ils entreposent dans le parc du « château ». Peu à peu les langues se délient dans la commune et les critiques fusent à l'endroit du maire. On lui reproche d'avoir relogé ces intrus que sont les Roms dans un aussi bel endroit : « Les Roms au Château, c'était une honte pour les gens de Bagnolet », m'explique l'un de mes interlocuteurs qui militait en faveur des Roms. Puis le maire a, avec son équipe, décidé de transférer les Roms dans la zone industrielle où avait été aménagé, spécialement pour eux, un site d'hébergement avec des baraques de chantier empilées les unes sur les autres. Je ne sais plus si cela a permis au maire de conserver son fauteuil lors des élections municipales qui suivirent, mais il semble bien que le calme était revenu depuis que les Roms n'étaient plus au Château.

Dans cette histoire, l'espace-matière est omniprésent : le terrain vague où squattent les Roms au départ, le « Château », où la Ville les hébergera après l'incendie de leur lieu de vie, ainsi que la zone industrielle où ils seront contraints de déménager, existent physiquement. Ces lieux sont chargés de valeurs et de significations différentes. Le Château est très valorisé tandis que les autres lieux d'habitation que sont le squat et la zone industrielle sont assimilés à des espaces sans qualité, à des marges urbaines. Dans ce cas précis, l'espace matériel est donc bien informé par la sémiosphère comme l'écrit Claude Raffestin à propos des territoires (Raffestin, 1986), mais l'espace-matière est lui-même pris dans les jeux de langage qui dessinent, en se référant à des lieux ou des catégories de lieux, les pôles opposés de la hiérarchie des places à Bagnolet : en haut, le « Château » ; en bas, le squat et la zone industrielle. L'anecdote des « Roms au Château » révèle en outre l'existence d'un espace relationnel. Celui-ci est déterminé par l'écart entre les lieux, et entre les groupes sociaux qui résident à Bagnolet. Les lieux, ce sont le « Château » et le site d'hébergement des Roms qui, implanté dans la zone industrielle, se trouve, à la différence du « Château » où les Roms avaient été hébergés précédemment, éloigné des zones résidentielles et des centralités urbaines. La distance qui sépare les Roms de la ville est peut-être topographique, mais elle est

aussi symbolique, la relégation dans la zone industrielle exprimant bien l'écart qu'il peut y avoir sur le plan social entre les positions des Roms et celles des autres habitants de Bagnolet, lesquels perçoivent et traitent manifestement les Roms comme des marginaux. L'histoire des « Roms au château » met ainsi au jour l'existence d'un espace social local au sens de P. Bourdieu, c'est-à-dire « un système de positions sociales qui se définissent les unes par rapport aux autres » (Di Méo, 1998, p. 33). Cet espace social n'est toutefois pas autonome car il entretient des relations étroites avec l'espace-matière, l'espace symbolique et l'espace relationnel. Cette caractéristique avait d'ailleurs été soulignée au début des années 1980 par des géographes comme Doreen Massey (1984) ou encore comme Armand Frémont, Robert Hérim et Jacques Chevalier, ces derniers écrivant à ce sujet que « l'espace social est le niveau supérieur, le niveau le plus englobant, le plus complexe de l'espace géographique. S'y inscrivent de façon interdépendante les rapports sociaux et les rapports spatiaux, tant dans le domaine des activités économiques que dans ceux des pratiques politiques, sociales et culturelles » (Frémont *et al.*, 1984, p. 108).

De cette anecdote, je retiens donc deux idées principales. La première est bien entendu la consubstantialité de l'espace dont la matérialité, l'idéalité et la « relationnalité », si l'on me permet un néologisme, sont des dimensions profondément intriquées et interdépendantes. Ce postulat que je tiens des autres chercheurs m'amène à un second, évidemment central pour qui s'intéresse à la marginalité urbaine, car il revient à affirmer que l'implantation résidentielle des individus et des groupes sociaux dans l'espace urbain et, plus largement, dans l'espace habité, dépend non seulement de l'espace physique et de ses caractéristiques, mais aussi des représentations spatiales dominantes et de la position sociale des individus et des groupes. Dans l'histoire des « Roms au Château », l'équilibre socio-spatial local est rompu tant que les Roms ne retrouvent pas la place qui leur revient compte tenu des normes spatiales en vigueur et de leur position au bas de la hiérarchie sociale. Cette place à laquelle ils se trouvent en quelque sorte assignés, c'est la zone industrielle ou, à la rigueur, les logements sociaux de la commune. Que se passe-t-il, à l'inverse, quand des ménages aisés s'installent dans des quartiers pauvres, voire des marges urbaines ? L'équilibre est rompu mais cela enclenche une autre dynamique, à savoir la gentrification qui a retenu l'attention des géographes à partir de la fin des années 1970, d'abord aux USA puis en Europe occidentale. Le processus n'est

toutefois pas nouveau puisque Friedrich Engels l'observait dès le milieu du 19^{ème} siècle dans les quartiers ouvriers des villes anglaises.

L'extension des grandes villes modernes confère au terrain, dans certains quartiers, surtout ceux situés au centre, une valeur artificielle, croissant parfois dans d'énormes proportions ; les constructions qui y sont édifiées, au lieu de rehausser cette valeur, l'abaissent plutôt, parce qu'elles ne répondent plus aux conditions nouvelles ; on les démolit donc et on les remplace par d'autres. Ceci a lieu surtout pour les logements ouvriers qui sont situés au centre et dont le loyer, même dans les maisons surpeuplées, ne peut jamais ou du moins qu'avec une extrême lenteur, dépasser un certain maximum. On les démolit donc et à leur place on construit des boutiques, de grands magasins, des bâtiments publics (Engels, 1872, cité par Harvey, 2011, p. 25)

3 - L'espace a des effets sur les individus et la société

L'idée selon laquelle l'espace agit sur la société est un postulat majeur pour la géographie qui, plutôt que de se limiter à faire l'inventaire et à décrire les formes d'organisation spatiale ou encore à expliquer les processus à l'œuvre dans la production de l'espace, s'attache en effet à décrire les effets que l'espace peut, à son tour, avoir sur l'activité humaine et sur l'organisation sociale. Dès la fin du 19^{ème} siècle, la géographie vidalienne avait comme objectif d'analyser la façon dont l'organisation sociale et économique s'articulait à l'espace « à la fois structurée par lui et le structurant », écrit Xavier Piolle (1990, p. 249). Un siècle plus tard, un autre géographe, Roger Brunet, soulignera les limites d'une approche qui serait exclusivement centrée sur les rapports sociaux car « [...] on ne fait pas ce qu'on veut de et dans l'espace. Densité, distance, diffusion sont des données et des phénomènes des sociétés humaines ; elles contraignent les sociétés elles-mêmes – il est assez d'échecs d'implantation pour le rappeler » (Brunet, 2017, p. 197).

Que l'espace puisse ainsi agir sur la société n'est toutefois pas qu'une position théorique. C'est aussi une hypothèse au fondement de la réflexion urbanistique et du projet architectural. Les architectes du Bauhaus et les architectes soviétiques espéraient jeter les bases d'une société nouvelle en aménageant l'espace des villes, rappelle H. Lefebvre (1968). L'idée n'était d'ailleurs pas nouvelle puisqu'au siècle précédent, les socialistes utopistes avaient déjà des projets similaires (Choay, 1974). Sur mes terrains d'enquête, je retrouve la même idée mais sous une forme nettement moins ambitieuse. Dans la Tunisie de Ben Ali, par exemple, les médias indiquaient volontiers que la viabilisation des quartiers sous-équipés de la banlieue tunisoise permettrait aux habitants de retrouver dignité et quiétude. Autre exemple : les

« villages d'insertion » que j'ai étudiés en région parisienne étaient assimilés par leurs concepteurs à des sas entre le bidonville et le logement ordinaire. Comme dans les cités de transit des années 1960 et 1970 (Pétonnet, 1979), les familles qui y étaient relogées étaient sensées y apprendre les règles élémentaires de la vie en société et de la bonne gestion domestique. L'espace est donc tout à la fois une contrainte et une ressource dans le jeu social. Encore faut-il préciser, comme le notent d'ailleurs Hervé Gumuchian et Bernard Pecqueur (2007), que l'espace n'est pas une ressource *a priori*. Il doit, pour constituer une ressource, être mobilisé par les acteurs sociaux qui, ce faisant, le transforment.

Construit social, l'espace structure donc l'action des acteurs sociaux qui, en s'en saisissant, le transforment à son tour. Il existe par conséquent un rapport étroit pour ne pas dire indissociable car fondé sur la structuration mutuelle entre l'espace et la société. Pour qualifier ce rapport, certains géographes évoquent la « dialectique de l'espace produit et moteur » (Auriac *et al.*, cités par Di Méo, 1998, p. 51). Je dirais pour ma part que l'espace peut être rangé parmi les « propriétés structurelles » qui, dans la théorie de la structuration formulée par Anthony Giddens (Giddens, 2005), déterminent le système social tout en étant actualisées ou transformées par lui dans l'action individuelle et collective.

4 - L'espace comme résultante des rapports de force

Dans les développements précédents, il n'a pas été question de relations de pouvoir, de rapports de force, mais cela ne signifie pas que les géographes n'ont pas pris en compte ces relations et ces rapports. G. Di Méo indique par exemple que l'« infrastructure du monde réel dans lequel toute organisation sociale s'imprime » est façonnée par « le réseau des pouvoirs » (Di Méo, 1998, p. 269). Des auteurs comme Doreen B. Massey (1995, 2005) ou Kevin R. Cox (2002) assimilent quant à eux les conflits et les rapports de domination à des mécanismes majeurs de la production de l'espace, en tout cas dans les sociétés capitalistes. K.R. Cox écrit en particulier que dans ces sociétés, "*what gets constructed, how they get constructed, who constructs whom, is always a matter of struggle*" (Cox, 2002, p. 366). Cette position est partagée par de nombreux chercheurs se réclamant de la géographie radicale ou critique de langue anglaise qui, tous, insistent en effet sur le rôle des phénomènes de domination et des luttes qui s'ensuivent dans la production de l'espace (Gintrac, Giroud, 2014).

En ce qui me concerne, les observations de terrain et la fréquentation des travaux sur le développement rural (Sautter, 1987 ; Bendjelid *et al.*, 2004) et sur les politiques urbaines (Signoles, 1999) m'ont assez tôt conduit à concevoir l'espace géographique comme étant la résultante de rapports de force entre des acteurs ou des catégories d'acteurs aux logiques d'action et aux enjeux différents sinon opposés. Les recherches que j'ai réalisées à partir du doctorat dans les marges urbaines m'ont plutôt conforté dans cette vision des choses, puisque l'accès aux équipements (Dakar, Tunis) et la lutte contre l'évacuation des bidonvilles « roms » (France) y suscitaient des conflits. Ceux-ci impliquaient surtout les acteurs ordinaires, en l'occurrence les habitants des marges, et des acteurs institutionnels, mais cela ne signifiait pas pour autant que d'autres catégories d'acteurs ne pouvaient pas se trouver impliqués. C'était notamment le cas des entrepreneurs privés, dont le principal enjeu est la quête de profit et qui, par des biais divers et variés, pouvaient influencer les jeux d'acteurs. À Tunis et à Dakar, les lotisseurs clandestins pouvaient jouer de leur entregent au sein de l'administration locale pour faciliter l'équipement ou éviter les destructions dans les secteurs où ils avaient vendu des terrains à des particuliers dans l'illégalité. Ils pouvaient même inciter les acquéreurs à signer des pétitions, à organiser des délégations, bref à se mobiliser pour faire pression sur les acteurs institutionnels. L'équipement des quartiers non réglementaires pouvait donc bien être assimilé à la résultante d'interactions entre trois catégories d'acteurs : les acteurs institutionnels, les acteurs ordinaires, et les entrepreneurs privés, sachant que ces catégories ne forment pas des blocs homogènes, car il existe des divisions et de rapports de force internes. Ces clivages et ces oppositions jouent d'ailleurs un rôle majeur dans le fonctionnement des systèmes d'acteurs puisque ce sont autant de points d'appui ou d'opportunités pour les autres acteurs impliqués dans le rapport de force comme j'essaierai de le montrer dans les prochains chapitres.

Si les remarques précédentes portent sur des objets spatiaux de petite taille (des équipements de quartier en l'occurrence), une lecture en termes de rapports de force ou de domination vaut également pour des phénomènes de plus grande ampleur. Il en va ainsi des divisions sociales de la ville comme le montrent les travaux sur la ségrégation résidentielle (*cf.* entre autres Harvey, 1973 ; Ball, Petsimeris, 2010) ou encore ceux sur la marginalité urbaine (Wacquant, 2006, p. 12), ce que confirme d'ailleurs l'histoire des « Roms au château » que j'ai racontée plus haut. Au-delà des villes et des métropoles, c'est l'espace mondial lui-même

qui doit être interprété sous l'angle des rapports de force (Wallerstein, 1980 ; 2006 ; Taylor, 1985). J'ai assez peu développé cette approche dans mes recherches qui ont surtout porté sur des « petits espaces » pour reprendre une expression de Gérard Salem pour qualifier son terrain d'étude, en l'occurrence Pikine, dans la banlieue dakaraise (Salem, 1998). Pourtant le changement d'échelle d'analyse offre des clefs de lecture utiles sinon indispensables à l'analyse des situations et des dynamiques locales. Par exemple, la présence des migrants « roms » roumains ou bulgares dans les marges des grandes villes d'Europe occidentale reste difficile à comprendre si on ne tient pas compte de phénomènes globaux comme la libéralisation de l'économie qui, dans les anciens pays socialistes d'Europe centrale, s'est soldée dans les années 1990 et 2000 par la destruction de nombreux emplois et, dans la foulée, par un mouvement de paupérisation généralisée (Sigona, Trehan, 2009) incitant la population à migrer (Diminescu, 2004). Le global semble ainsi prendre le pas sur le local, mais c'est oublier que les phénomènes globaux sont eux-mêmes localisés ou, pour le dire autrement, que c'est « dans et par les lieux » que le « monde émerge » (Lazzaroti, 2001, p. 332) ou que le global advient, selon D. Massey pour qui les lieux se distinguent moins, en fin de compte, par des considérations relatives à l'échelle ou à la distance que par leur historicité et leur ouverture (Massey, 2005). Ainsi, il ne semble pas y avoir de rupture ou de discontinuité entre le global et le local, mais plutôt un rapport dialectique puisque, compte tenu de leur détermination réciproque, on peut affirmer que tout en étant distincts voire opposés, le global se construit dans son rapport avec le local et *vice versa*.

II - PENSER ET ÉTUDIER LES RAPPORTS DE FORCE ET LES RELATIONS DE POUVOIR : LES EMPRUNTS À LA SOCIOLOGIE ET À L'ANTHROPOLOGIE

Plutôt outillés pour penser l'espace et les rapports spatiaux, les géographes me semblent, à l'inverse, plutôt désarmés sur le plan théorique quand il s'agit d'analyser les relations de pouvoir et les rapports de force. Il y a bien quelques concepts comme le « diatope », que Yves Lacoste définit comme le « schéma d'analyse des intersections d'ensembles spatiaux à différents niveaux d'analyse spatiale » (1992, p. 235), mais, à y regarder de près, cette méthode cherche moins à analyser les situations conflictuelles dans leur dimension sociale qu'à expliciter les conditions géographiques et les représentations territoriales qui sous-tendent les conflits. Aussi les géographes empruntent-ils leurs concepts aux autres sciences

sociales quand il s'agit d'étudier les rapports de force et les relations de pouvoir. P. Claval, C. Raffestin, M. Lussault font volontiers référence aux travaux de Michel Foucault par exemple, tandis que K. R. Cox, qui figure sans doute parmi les premiers géographes à étudier les conflits urbains (Cox, 1973 ; Cox, Johnston, 1982), mobilise les concepts issus de la sociologie américaine. Quant à P. Signoles, il se réfère surtout à la sociologie des organisations, en particulier celle de Michel Crozier et de Erhardt Friedberg (Crozier, Friedberg, 1977) dont il retient notamment deux concepts : celui d' « acteur », l'acteur étant doté d'intentionnalité propre et de marges de liberté, même restreintes, ainsi que de capacités stratégiques ; et la « stratégie », laquelle est, souligne P. Signoles, moins déterminée par la poursuite d'objectifs prédéfinis que par la situation d'interaction : les stratégies sont conçues, actualisées, et transformées « par rapport à des opportunités et par rapport au comportement des autres » précise en effet le géographe (Signoles, 1999, p.20). Comme mes prédécesseurs, c'est donc vers d'autres sciences sociales que la géographie que je me suis tourné afin de construire le cadre général de mes réflexions sur le pouvoir et de trouver des concepts opératoires.

A - Les travaux de M. Foucault sur le pouvoir et le gouvernement comme cadre général

Le cadre général, je le dois principalement à M. Foucault dont j'ai découvert les réflexions sur le gouvernement et sur le pouvoir dans les travaux de Jean-François Bayart sur le politique en Afrique (1989). De M. Foucault, je retiens les idées suivantes.

1 - Le pouvoir : une action sur des actions

D'abord, M. Foucault donne une définition simple du pouvoir. C'est, résume-t-il, une « action sur des actions » (1994, p. 237). En cela, M. Foucault, qui évacue les objets ou les choses du domaine d'exercice du pouvoir, lequel ne s'applique, selon lui, que « sur un ou sur des sujets agissants » (*Ibid.*) rejoint d'autres auteurs comme Robert Dahl qui, au début des années 1960, pouvait définir le pouvoir de la façon suivante : « *A has power over B to the extent that he can get B to do something that B would not otherwise do*⁵ » (Dahl, 1957, pp.202-203). Aussi ne semble-t-il pas y avoir de différence majeure entre les conceptions du pouvoir de M. Foucault

⁵ « A détient du pouvoir sur B dans la mesure où il peut obliger B à faire quelque chose que B n'aurait pas fait autrement » (ma traduction).

et de R. Dahl, et ce combien même le philosophe-historien envisage la pluralité éventuelle des « sujets agissants » sur lesquels s'exerce le pouvoir. Cette dimension possiblement politique du pouvoir est encore plus nette dans le concept de gouvernement qui, dans la pensée de M. Foucault, désigne une pratique consistant à conduire les conduites (Foucault, 1984, p. 314) et intègre un élément nouveau à la réflexion sur le pouvoir, à savoir l'État (Senellart, 2004, p. 399).

2 - Le pouvoir est relationnel et dynamique

En présentant, comme R. Dahl, le pouvoir comme une action sur d'autres actions, M. Foucault insiste sur son caractère relationnel et dynamique. Cette idée est d'ailleurs largement répandue. On la retrouve chez certains de ses contemporains, comme M. Crozier et E. Friedberg affirmant que le pouvoir est une relation et non un attribut des acteurs (Crozier et Friedberg, cités par Di Méo, 1998, p. 250). Plus anciennement, les auteurs latins semblaient distinguer la puissance « qui s'exerce sur le domaine des corps et des choses » et le pouvoir qui, lui, « s'exerce sur des volontés, libres de s'unir ou de s'opposer » (Spector, 1997, p. 14). Dans cette perspective, le pouvoir paraît fondamentalement un pouvoir d'influence. Des auteurs comme Max Weber ou, avant lui, Georg W. F. Hegel, Jean-Jacques Rousseau, ou encore Etienne de la Boétie ont pu chercher à déterminer les fondements de la domination et de la soumission, mais M. Foucault s'en tient pour sa part à une réflexion de type stratégique et centrée sur les actions, insistant sur la pluralité des formes d'exercice du pouvoir :

« [...] il [le pouvoir] incite, il induit, il détourne, il facilite ou rend plus difficile, il élargit ou il limite, il rend plus ou moins probable ; à la limite, il contraint ou empêche absolument ; mais il est bien toujours une manière d'agir sur un ou sur des sujets agissants, et ce tant qu'ils agissent ou qu'ils sont susceptibles d'agir » (Foucault, 1994, p. 237).

M. Foucault n'exclut donc pas la violence et/ou de la recherche du consentement de sa réflexion sur le pouvoir, mais il en circonscrit précisément la portée : pour le philosophe-historien, la violence et le consentement ne constituent, non pas le « principe » ou la « nature », mais seulement un des « instruments » ou des « effets » du pouvoir (*Ibid.*).

3 - Une grille d'analyse du pouvoir

Outre des éléments de définition, M. Foucault fournit une grille d'analyse des relations de pouvoir. L'auteur met d'abord l'accent sur « le système des différenciations qui permettent d'agir sur l'action des autres » (Foucault, 1984, p. 316) en passant en revue les grands types

de différences juridiques, sociales, économiques qui fondent l'inégalité des forces en présence et, par conséquent, l'asymétrie des rapports de force. Il insiste ensuite sur les « objectifs poursuivis par ceux qui agissent sur l'action des autres » (*Ibid.*, p. 317) et dont l'enjeu est principalement d'augmenter leurs possibilités d'action en recourant à des instruments ou à des « modalités instrumentales » (*Ibid.*) diverses et variées. Enfin, il attire notre attention sur la nécessité d'étudier les « formes d'institutionnalisation » - parmi lesquelles on trouve l'État⁶- qui viennent stabiliser les relations de pouvoir en les structurant. Aussi, les relations de pouvoir ne doivent-elles pas être confondues avec les rapports de lutte ou d'affrontement : elles en marquent même la fin ou l'arrêt selon M. Foucault qui écrit à ce sujet :

« un rapport d'affrontement rencontre son terme, son moment final (et la victoire d'un des deux adversaires) lorsqu'au jeu des réactions antagonistes viennent se substituer les mécanismes stables par lesquels l'on peut conduire de façon assez constante et avec suffisamment de certitude la conduite des autres [...] » (*Ibid.*, p. 319, souligné par moi).

B - Les emprunts à la sociologie et à l'anthropologie

Si les travaux de M. Foucault fournissent le cadre théorique de ma réflexion sur le pouvoir, ainsi que quelques éléments de méthode, je dois à d'autres auteurs les concepts opératoires qui m'ont permis de décrire et d'analyser les rapports de force et les relations de pouvoir y afférant.

Arènes et champs

Travaillant à Dakar à la fin des années 1990, je me suis assez tôt tourné vers la socio-anthropologie du développement, une discipline construite assez récemment en France sous l'impulsion notamment de Jean-Pierre Olivier de Sardan (Olivier de Sardan, 1995). De ce dernier, j'ai en particulier retenu le concept d' « arène », que la socio-anthropologie partage avec d'autres branches de la sociologie s'intéressant notamment à la genèse des problèmes publics (Cefaï, 1996) et aux mouvements sociaux (Neveu, 2011). Pour J.-P. Olivier de Sardan, une « arène » est « un lieu de confrontations concrètes d'acteurs sociaux en interaction

⁶ Parmi les formes d'institutionnalisation, l'État « a pour fonction de constituer l'enveloppe générale, l'instance de contrôle global, le principe de régulation et, dans une certaine mesure aussi, de distribution de toutes les relations de pouvoir dans un ensemble social donné » (*Ibid.*).

autour d'enjeux communs » (Olivier de Sardan, 1995, p. 179). Hormis sa simplicité, cette conception de l'arène m'intéresse parce qu'elle est étroitement articulée aux situations observées. Le concept d'arène peut donc servir à décrire les conflits autour de l'équipement d'un quartier - la construction d'un puits ou d'une borne-fontaine, par exemple -, ou encore les débats et les controverses suscités par la présence de bidonvilles « roms » dans les villes françaises. L'arène s'apparente beaucoup à un autre concept, celui de champ que Pierre Bourdieu a théorisé à partir des années 1970 (Bourdieu, 1981, à propos du champ politique). Le champ est « un espace de conflits et de concurrence pour le contrôle dudit champ » (Wagner, 2016). Quel concept faut-il choisir, celui d'arène ou celui de champ ? Sans doute la théorie des champs est-elle mieux armée que celle des arènes mais la théorie élaborée par P. Bourdieu s'applique à des champs déjà constitués et par conséquent doués d'une relative autonomie, à l'image de l'art, de la religion, de l'économie ou encore de l'État, tandis que les jeux d'acteurs que j'étudie concernent surtout des objets concrets et ponctuels tels que la démolition d'un bidonville ou la réalisation d'équipements. C'est pourquoi je retiens le terme d'arène pour désigner ces configurations d'acteurs liées aux conflits, et ce combien même, je dois le souligner, on note aussi dans les situations que j'observe, l'existence de processus d'institutionnalisation, soit, en d'autres termes, de reconnaissance par les pouvoirs publics et de normalisation. Ces processus favorisent *in fine* la formation de champs au sens de P. Bourdieu.

Les acteurs, leurs pratiques et leurs discours

Une fois identifiés les arènes et leurs acteurs, on peut essayer de discerner « qui fait quoi ». L'analyse des acteurs paraît ainsi indissociable de celle de leur action au sens large, c'est-à-dire à la fois les pratiques et les discours.

Pour désigner les mobilisations que j'observais, j'ai utilisé le concept de « répertoire de l'action collective », théorisé par Charles Tilly dans le cadre de ses travaux sur l'évolution des formes d'action populaire (Tilly, 1984 ; 1986). Pour l'historien, le répertoire d'action collective « présente un modèle où l'expérience accumulée d'acteurs s'entrecroise avec les stratégies d'autorités, en rendant un ensemble de moyens d'action limités plus pratique, plus attractif, et plus fréquent que beaucoup d'autres moyens qui pourraient, en principe, servir les mêmes intérêts » (Tilly, 1984, p. 99). L'intérêt du concept de répertoire tel que défini par C. Tilly est de prendre en considération dans le même mouvement l'expérience des acteurs mobilisés et

l'action des gouvernants, plutôt que de se limiter à l'inventaire des pratiques effectives des gouvernés. Ainsi, C. Tilly montre bien comment, jusqu'au XIXe siècle, les citoyens et peut-être encore plus les villageois et les paysans ont pu être tentés de régler des situations conflictuelles en saisissant « les prérogatives du pouvoir au nom de la communauté locale » (Tilly, 1984, p. 97), ou alors ont cherché à instrumenter leur relation de dépendance envers des patrons locaux afin d' « obtenir le redressement des torts, et surtout pour devenir des interlocuteurs des autorités extérieures » (*Ibid.*). C. Tilly soulignera lui-même les limites de son entreprise théorique, en particulier le risque de simplification historique (*Ibid.*). Mais en ce qui concerne ma recherche personnelle, la limite du concept tient au fait que l'analyse se cantonne à l'action collective alors qu'il existe de nombreuses actions individuelles qui, aussi ténues qu'elles puissent paraître, n'en ressortissent pas moins au domaine des interactions entre les gouvernants et les gouvernés.

Dans les bidonvilles comme dans les quartiers non réglementaires, les transgressions de l'ordre établi sont généralisées, en matière d'activité économique et, bien sûr, d'habitat. Ces transgressions rappellent les pratiques de « *quiet encroachment of ordinary*⁷ » observées par Asef Bayat dans ses travaux sur les villes du Moyen-Orient (Bayat, 2010). Sous cette expression le sociologue regroupe une grande diversité de pratiques individuelles ou conçues à l'échelle de la famille, qui, bien qu'atomisées, peuvent, par leur nombre, contribuer à transformer le rapport de forces avec les institutions. D'autres pratiques encore peuvent relever de la tactique, une notion que Michel de Certeau emprunte au vocabulaire de la stratégie militaire pour désigner l'ensemble des moyens mis en œuvre sur le terrain de l'ennemi pour y saisir des opportunités de profit (de Certeau, 1980).

Les pratiques, ce sont aussi les discours qui, de même que les actions, ont des effets sur la société (Austin, 1970 ; Bourdieu, 1982). Afin d'examiner les pratiques discursives, je me suis tourné vers la sociologie des mouvements sociaux qui, à partir des années 1980, va, dans une perspective interactionniste, chercher à expliciter les processus de cadrage de l'action collective (Benford *et al.*, 2012). Ces processus de cadrage, dont l'enjeu est tout à la fois de qualifier les situations problématiques en établissant des diagnostics, de justifier les actions

⁷ Qu'Erik Neveu traduit en français par « paisible empiètement du quotidien » (Neveu, 2011).

préconisées et de mobiliser des soutiens⁸, utilisent aussi bien le registre des émotions que celui de l'idéologie en mettant l'accent, par exemple, sur les situations d'injustice.

Instruments de pouvoir, cultures politiques et réseaux

Enfin, la réflexion doit porter sur les interactions au sein des arènes. J'ai, jusqu'à présent, surtout mis l'accent sur les conflits. Il existe toutefois d'autres interactions possibles comme la négociation ou les arrangements informels qui, tout en contribuant au règlement des conflits, s'inscrivent dans le champ plus large de la « transaction sociale » théorisée à la fin des années 1970 (Remy *et al.*, 1991) et que l'on peut définir comme un « processus qui comprend de l'échange et de la négociation, du rapport de force et de l'imposition. » (Gibout *et al.*, 2009, p. 7). Si l'on suit les théoriciens de la transaction sociale, l'analyse des échanges doit porter sur les interactions à proprement parler, ce qui revient à l'examen, déjà évoqué, des pratiques sociales *in situ*, et sur les éléments contextuels qui déterminent et contraignent l'interaction (Remy *et al.*, 1991, Remy, 2005). Dans cette perspective, qui rappelle d'ailleurs l'analyse des cadres de l'expérience (Goffman, 1991), les enquêtes de terrain m'ont incité à mettre en avant trois grands types d'éléments contextuels qui pouvaient structurer les rapports de force que j'observais.

À la suite des travaux récents en sociologie de l'action publique (Lascoumes, Le Galès, 2005 ; Halpern, Lascoumes, Le Galès, 2014), j'ai mis l'accent sur les instruments de l'action publique qui, loin d'être neutres, doivent être considérés comme des instruments de pouvoir interférant avec la pratique sociale des acteurs de l'action publique – récipiendaires compris. Les sociologues définissent d'ailleurs les instruments comme des « dispositif[s] à la fois technique[s] et socia[ux] qui organise[nt] des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il[s] [sont] porteur[s] » (Halpern *et al.*, 2014, p. 17). La réflexion peut alors porter sur les caractéristiques de ces « dispositifs socio-techniques » (*Ibid.*), qui peuvent prendre la forme

⁸ Les sociologues de langue anglaise distinguent ainsi trois principaux processus de cadrage de l'action collective : le cadrage de diagnostic (*diagnostic framing*) ; le cadrage de pronostic (*prognostic framing*) ; et le cadrage motivationnel (*motivational framing*) (Benford *et al.*, p. 225 et 226). En plus des travaux sur les mouvements sociaux, ces recherches sur les processus de cadrage ont profondément influencé la sociologie de l'action publique en mettant en avant l'importance des processus de construction des problèmes publics (Lascoumes, Le Galès, 2007).

de dispositifs architecturaux, comme les « villages d'insertion » que j'ai étudiés en région parisienne (Legros, 2010), ou territoriaux, à l'image des quartiers dans la politique de la ville. Ce sont aussi les normes et les procédures mobilisées dans l'action publique, sans oublier les réformes administratives et institutionnelles (Lascoumes Le Galès, 2005). La réflexion peut également porter sur les conditions et les processus de la construction des instruments, ainsi que sur leurs usages et leurs effets. L'instrumentation, que les sociologues définissent comme « l'ensemble des problèmes posés par le choix et l'usage des outils (des techniques, des moyens d'opérer, des dispositifs) qui permettent de matérialiser et d'opérationnaliser l'action gouvernementale » (Halpern *et al.*, 2014, p. 17), et les résistances que les destinataires de l'action publique opposent éventuellement aux instruments font d'ailleurs partie des axes de recherche en sociologie de l'action publique aujourd'hui (*Ibid.*).

La culture politique est un autre élément contextuel déterminant pour l'action sociale car elle autorise la formation d'une « communauté de sens » ou d'un « système de significations » dans lequel les gouvernés comme les gouvernants inscrivent leur action (Hermet *et al.*, 2001, pp. 72-73). Les traits de cette « communauté » peuvent être identifiés à partir de l'observation des pratiques sociales. Ainsi, les discours publics qui accompagnent, soit l'action des institutions soit les mobilisations locales, sont d'un grand intérêt. Ils constituent d'une certaine manière le « texte officiel » des relations entre gouvernants et gouvernés (Scott, 2008) en énonçant aussi bien les « motifs » ou lieux communs de l'action politique (Dakhli, 1998), que les normes relationnelles ou encore les procédures contractuelles, qui figurent aujourd'hui parmi les grands principes de structuration de l'action publique (Gaudin, 1999). La culture politique, en fin de compte, c'est « la grammaire du pouvoir et de la loi » comme le résume, je trouve de façon assez efficace, Daniel Cefaï (2001, p. 116)

Enfin, on peut s'intéresser aux réseaux sociaux au sens des sociologues, c'est-à-dire les « liens sociaux informels dans lesquels se trouve inséré l'individu-acteur et qui, à ce titre, contraignent et structurent son action sociale » (Hermet *et al.*, 2001, p. 278). Si l'on se place dans une perspective de sociologie des réseaux, on peut ainsi chercher à décrire la forme et à expliciter la finalité de ces réseaux, ainsi que leur évolution dans le temps sous l'effet des relations en interne ou avec des acteurs extérieurs.

Bien entendu, les réseaux sociaux, les cultures politiques et les instruments de l'action publique ne constituent pas en eux-mêmes des relations de pouvoir. Ils concourent néanmoins à leur formation dès qu'ils sont mis en branle par les individus, par les groupes et

par les institutions, dans le cours de leurs actions respectives. On peut ainsi supposer l'existence d'un rapport dialectique entre ces éléments contextuels, d'un côté, et les relations de pouvoir qui sous-tendent l'action individuelle ou collective, de l'autre. Pour le dire autrement, les réseaux, les cultures politiques et les instruments sont assimilables à des structures qui tout en autorisant l'action des acteurs sociaux se trouvent actualisées et transformées par elle. Cette position rejoint évidemment celle d'Anthony Giddens pour qui :

« [...] les propriétés structurelles des systèmes sociaux sont à la fois le médium et le résultat des pratiques qu'elles organisent de façon récursive. Le structurel n'est pas 'extérieur' aux agents : en tant que traces mnésiques et en tant qu'actualisé dans les pratiques sociales, il est, au sens durkheimien, plus 'intérieur' qu'extérieur à leurs activités. Le structurel n'est pas que contrainte, il est à la fois contraignant et habilitant » (Giddens, 2005, p. 75)

Voici, rapidement esquissés, les principaux concepts que j'ai empruntés, principalement à l'anthropologie et à la sociologie politique et, dans une moindre mesure, à la sociologie des réseaux, pour analyser les phénomènes de pouvoir que j'observais. Certes, une « boîte à outils » n'est jamais complète, ou plutôt on l'étoffe au gré des « chantiers » de recherche, comme le lecteur pourra le constater dans le dernier chapitre qui est consacré aux travaux en cours. Mais, pour l'instant, je préfère aborder les orientations méthodologiques que m'ont, d'une certaine manière, imposé mes questionnements de départ, mes choix théoriques sans oublier mes terrains d'enquête.

C - Questions de méthode

La méthodologie telle que je l'entends, c'est l'ensemble des moyens que le chercheur met en œuvre pour répondre aux questions qu'il se pose et qui constituent le fil directeur de ses recherches. C'est, pour le dire autrement, la stratégie que le chercheur met au point pour accéder au terrain, collecter et analyser des données et, sur la base des matériaux disponibles, construire des hypothèses, c'est-à-dire monter en généralité.

1 - Accéder au terrain

Le « terrain » n'est pas un donné, mais le rapport que le chercheur construit avec les réalités qu'il observe comme je l'ai souligné plus haut⁹. Encore faut-il préciser que le chercheur n'est

⁹ Cf., Chap. 1 « Le chercheur et ses terrains ».

pas entièrement libre de ses choix. Ce constat vaut *a fortiori* pour l'accès au terrain qui dépend peut-être de considérations scientifiques mais aussi des relations personnelles établies par le chercheur. Ces relations sont primordiales car elles « ouvrent le terrain » au chercheur comme je l'ai dit rapidement dans le chapitre précédent, mais elles peuvent aussi conditionner son regard, obligeant donc le chercheur à envisager de nouvelles stratégies pour s'émanciper de ses interlocuteurs, accéder à d'autres personnes et, dans la foulée, à d'autres informations.

Dans la banlieue de Dakar, je me suis rapproché des ONG qui, travaillant avec des associations locales, pouvaient, par conséquent, me faciliter l'accès aux quartiers et à leurs habitants. Parmi les ONG, je pense notamment à Enda Tiers-Monde dont Enda Ecocop, l'une de ses nombreuses équipes, animait alors des forums d'acteurs locaux à Pikine, dans le cadre du Programme d'appui au développement social urbain (PADSU) financé par l'Union européenne. Fort du soutien d'Enda Ecopop, j'ai choisi de travailler à Yeumbeul pour des raisons scientifiques – la présence de pouvoirs coutumiers conjuguée à une vie associative locale particulièrement dynamique et à quelques projets de développement portés par la coopération décentralisée – puis d'enquêter sur place via les associations locales contactées par le biais de l'ONG. Dans la banlieue de Tunis, j'ai d'abord voulu travailler à Ettadhamen, où je pouvais bénéficier des connaissances de Morched Chabbi, directeur d'Urbaconsult et ami de mon directeur de thèse, Pierre Signoles. Mais à défaut d'autorisation de recherche dans cette agglomération, j'ai dû me rabattre sur d'autres quartiers au sein du gouvernorat de Tunis. C'est ainsi que j'ai travaillé à Sidi Hacine. Sur place, plutôt que de me tenir à distance d'une administration à laquelle je serai de toute façon confronté, j'ai décidé de fréquenter ses cadres et ses agents, aussi bien sur les lieux de travail qu'à leurs domiciles s'ils m'y invitaient. Quelques années plus tard, alors que j'enquêtais sur les « villages d'insertion » en région parisienne, je me suis porté volontaire pour faire un stage d'observation au sein du Pact-Arim, en charge de l'accompagnement des familles. En effet, l'accès aux « villages » étant soumis à l'autorisation préalable des gestionnaires de terrain, intégrer l'équipe des travailleurs sociaux m'apparaissait comme le meilleur moyen pour pénétrer ces dispositifs mis en place dans le cadre de ce qui deviendrait par la suite la lutte contre les « campements illicites ».

Accéder au terrain c'est aussi parvenir à faire accepter sa présence et, pour cela, parvenir à concevoir une stratégie de présentation de soi et de ses recherches qui soit admise par ses interlocuteurs. Dans la banlieue de Tunis, il était hors de question de parler de politique au

risque de me voir interdit de séjour sur mes terrains d'études. J'ai donc décidé d'enquêter sur l'histoire des quartiers et sur celle des équipements, des thématiques suffisamment larges pour aborder la question du pouvoir et acceptables par mes interlocuteurs en raison de leur caractère à première vue apolitique. À Dakar, c'est l'inverse qui s'est produit : l'environnement urbain ne passionnant pas les foules, c'est plutôt sur les jeux d'acteurs en lien avec la compétition politique et l'équipement des quartiers que mes interlocuteurs m'ont rapidement conduit à enquêter. Après ces deux expériences sur le continent africain, faire des recherches en France m'a semblé chose aisée, à la fois parce que je maîtrisais la langue et la plupart des codes culturels de mes interlocuteurs et parce que ces derniers me parlaient facilement et longuement pour peu que je les interroge sur leurs expériences. En région parisienne comme à Dakar ou à Tunis, ce sont donc surtout des histoires que j'ai collectées : non plus des histoires d'équipement ou de quartiers comme c'était le cas lors de mes enquêtes dans les deux capitales africaines, mais plutôt des histoires d'engagement associatif ou professionnel, et de construction de politiques publiques, cette fois-ci.

Le rapport que j'ai progressivement construit avec mes terrains dakarois, tunisois ou parisien aurait-il été différent si j'avais rencontré d'autres personnes ? Avec un peu de recul, je dirais que c'est fort probable mais, conscient des biais que ses interlocuteurs lui imposent forcément et éventuellement malgré eux, le chercheur peut concevoir des stratégies pour limiter, autant que possible, l'influence de ses contacts dans la construction du terrain. D'abord, il peut chercher à élargir le panel de ses interlocuteurs, ne serait-ce qu'en profitant des rencontres fortuites dans les transports, dans la rue, au café, dans les commerces, pour bénéficier d'autres points de vue que ceux de ces informateurs habituels. A Yeumbeul par exemple, les discussions avec des commerçants, des artisans et des salariés résidant dans le secteur m'ont assez rapidement amené à relativiser l'importance du fait associatif ainsi que la place des associations dans la vie de quartier. Si le chercheur a donc intérêt à diversifier ses sources d'informations, il peut aussi tenir compte de la multi-rationalité de ses interlocuteurs qui peuvent, en effet, à un moment chercher à se conformer à l'idéologie ambiante et, à un autre, chercher au contraire à s'en démarquer en adoptant une posture réflexive et critique. Ainsi, lors de mes enquêtes à Tunis, mes interlocuteurs dans le monde des institutions pouvaient tout à la fois reproduire le discours officiel et me donner des éléments de critique. Certains d'entre eux pouvaient aussi me donner l'occasion de partager avec eux certains événements

de la vie politique locale. Ce faisant, mes interlocuteurs m'invitaient à privilégier l'observation participante plutôt que les entretiens semi-directifs. Bien sûr, ils ne me l'expliquaient pas de cette façon mais ils me répétaient volontiers que c'était mieux d'observer les choses et les gens que de poser des questions dans un système policier et autoritaire auquel ils participaient par ailleurs.

2 Collecter et analyser les données

Comme les interactions entre politiques publiques et dynamiques sociales constituaient l'objet principal de ma recherche, il m'a semblé assez logique de privilégier une démarche centrée sur l'observation des situations d'interaction. Les conflits ont assez tôt retenu mon attention. A Dakar par exemple, j'ai eu la possibilité d'assister à des conflits relatifs à l'approvisionnement en eau des quartiers, qui impliquaient des habitants, des responsables politiques locaux et des associations. J'ai également eu l'occasion d'observer des conflits en lien avec l'accès aux biens pourvus par l'aide internationale. Les conflits sont des observatoires privilégiés des rapports de force à l'échelle locale (Olivier de Sardan, 1995). En ce qui me concerne, ils m'ont permis d'identifier les acteurs sociaux, les « groupes stratégiques » (*Ibid.*), et les institutions impliqués dans les conflits, et d'étudier leurs modes de faire. En outre, je pouvais chercher à voir comment les différents protagonistes manipulaient la ressource spatiale, principalement dans une visée de légitimation politique. Dans le même ordre d'idées, j'ai, dès que j'ai pu, essayé d'observer les pratiques de compétition politique à l'échelle locale, en concentrant mon attention sur les élections municipales dans la banlieue de Dakar ou sur les opérations de renouvellement des instances de base du parti au pouvoir, en Tunisie. Dès que je le pouvais, j'ai par ailleurs assisté aux événements qui rythmaient la vie sociale et politique, par exemple les rassemblements religieux, dans la banlieue de Dakar, ou encore les défilés de soutien à Ben Ali qu'organisaient les autorités locales à Sidi Hacine au début des années 2000. Enfin, j'ai enquêté sur la sociabilité quotidienne. C'est en procédant ainsi que j'ai pu, au gré de mes visites dans la banlieue tunisoise, me rendre compte que, loin d'être des structures étrangères aux quartiers, les cellules de base du parti étaient en fait étroitement articulées aux réseaux interpersonnels locaux, à certains d'entre eux en tout cas.

Mais, le chercheur peut rarement observer en direct des événements tels que des conflits ou des mobilisations locales. Le plus souvent, il doit se contenter des récits qu'en font ses interlocuteurs. L'information à laquelle il accède est donc à la fois partielle, car ses

interlocuteurs ne peuvent rendre compte que de leur point de vue, et biaisée, car ces derniers font des choix et ordonnent les faits qui sont ainsi réinterprétés en fonction de considérations personnelles. Aussi, les récits que le chercheur recueille au gré des entretiens semi-directifs ou libres ont-ils toujours une part de subjectivité, mais cela n'a pas que des inconvénients pour la compréhension des relations de pouvoir.

D'abord, la subjectivité des propos n'empêche pas d'accéder à des connaissances factuelles. Dans la banlieue de Tunis, on m'a souvent parlé du président Ben Ali quand j'enquêtais sur les processus d'équipement. Au début, l'éloge à Ben Ali m'apparaissait comme une expression de la « langue de bois » en vigueur dans la banlieue. Mais les déclarations laudatives à l'endroit du Chef de l'État étaient si nombreuses que j'ai fini par faire une revue de presse. J'ai alors découvert ce que tous mes interlocuteurs savaient : l'équipement faisait suite aux visites, qualifiées d' « inopinées » par les médias, du président Ben Ali dans les quartiers populaires de la banlieue. De plus, les récits collectés sur le terrain sont souvent des récits d'expériences personnelles. Ils peuvent ainsi servir de matériau pour mettre à jour les stratégies et les enjeux des pratiques et des engagements observés, ainsi que les éléments de justification que les individus enquêtés mobilisent pour expliquer leurs comportements. Enfin, pour peu qu'ils soient suffisamment développés, les récits d'expérience peuvent contribuer à saisir, même partiellement, les cadres de perception, de réflexion et d'action lesquels, parce qu'ils agissent comme un filtre ou une interface entre les acteurs sociaux et le contexte dans lequel ils évoluent, doivent, autant que possible, être documentés dans l'analyse des rapports de force et des relations de pouvoir. L'analyse des récits peut ainsi s'opérer à trois niveaux au moins : le repérage de données factuelles sur les contextes d'action ; les situations d'interaction et les pratiques ; l'identification des stratégies, des enjeux et des registres de justification ; et, dans la mesure du possible, l'examen des cadres de perception, de réflexion et d'action (Tabl. 1).

Tableau 1 : Les différents niveaux d'analyse des discours dans le cadre d'une étude sur le pouvoir

Niveau d'analyse	Thématiques
1	Connaissances factuelles (contexte, situation, pratiques)
2	Stratégies, enjeux et registres de justification
3	Cadres de perception, de réflexion et d'action

Analyser les relations de pouvoir peut exiger la mobilisation d'autres types de matériaux. L'analyse de la presse et des médias est évidemment nécessaire à l'examen des stratégies de communication politique de même que celle des sources juridiques et administratives peut s'avérer primordiale pour la compréhension des contextes institutionnels. A Tunis, la lecture assidue du Journal Officiel (JORT) m'a permis de reconstituer l'évolution du maillage administratif dans la banlieue et de dépasser le stade des « on-dit » en précisant les règles de financement de l'équipement des quartiers, dans le cadre des plans quinquennaux et dans celui des « actions présidentielles ». Plus récemment, l'examen des projets de lois et des débats parlementaires et l'analyse des circulaires ministérielles m'ont fourni des éclairages indispensables sur la construction de l'arsenal juridico-administratif dans le cadre de la lutte contre les « campements illicites » dans la France des années 2000 et 2010. Enfin, le chercheur doit multiplier les sources pour contextualiser ses observations de terrain et, plus largement, les phénomènes qu'il étudie. À cette fin, il mobilise les données quantitatives produites par les institutions publiques et les bureaux d'études, mais il peut aussi observer les paysages et être attentif aux contextes géographiques et aux opportunités que ces derniers constituent pour les acteurs sociaux comme pour les acteurs institutionnels. L'implantation de nombreux bidonvilles en Seine-Saint-Denis au début des années 2000 ne saurait se comprendre, par exemple, si l'on ne tenait pas compte de la prédominance des friches qui s'y sont développées, suite à la crise du fordisme et, plus largement à l'amorce du déclin industriel dans la France des années 1970 et 1980.

3 - Passer du particulier au général

Comment passer du particulier au général quand on travaille sur des pratiques sociales ou des interactions ? Si les pratiques, comme les interactions, se quantifient mal, on peut, en revanche, chercher à identifier des similitudes et des différences dans les phénomènes qu'on observe. En d'autres termes, on peut opter pour la comparaison. En ce qui me concerne, il s'agit d'un choix ancien puisque dès le doctorat j'avais décidé de travailler sur l'articulation des politiques urbaines et des dynamiques sociales locales dans des contextes différents : le contexte sénégalais, marqué, à partir des années 1990, par l'effectivité des pratiques démocratiques et par l'influence accrue de l'aide internationale dans les affaires locales via les grands projets de développement urbain de la Banque mondiale ou via la coopération décentralisée, et le contexte tunisien marqué par la présence d'un État autoritaire et policier

qui, de surcroît, avait gardé le contrôle de l'action publique urbaine, en tout cas dans les quartiers populaires. Par la suite, j'ai pratiqué la comparaison à de nombreuses reprises, notamment de le cadre de travaux collectifs sur l'implication des citoyens dans l'action publique (Legros, 2008), sur les interventions publiques dans les périphéries populaires des grandes villes du Maghreb (Signoles, 2014) et, aujourd'hui, sur les effets des politiques de régulation de la pauvreté étrangère sur les populations visées à partir de la situation des migrants « roms » en France, en Italie, et en Espagne (MARG-IN, programme ANR en cours). La comparaison a donc toujours occupé une place importante dans mes travaux personnels, mais à y regarder de plus près, tous les chercheurs ont certainement affaire avec la comparaison.

Comment, en effet, dépasser la singularité des phénomènes observés pour identifier des lois, ou des hypothèses de portée générale si l'on ne compare pas, d'une manière ou d'une autre, les phénomènes en question ? Par quel tour de passe-passe, si je peux dire, les chercheurs peuvent-ils passer du singulier au général si, à un moment ou à un autre, ils ne procèdent pas à des comparaisons ou à des analogies, même implicites ? La question vaut à toutes les échelles d'analyse, y compris celle de l'individu dès lors, me semble-t-il, que l'on s'applique à dégager des tendances ou des traits dominants par rapport à d'autres. Bref, la comparaison me paraît au fondement de la démarche scientifique et ce combien même elle n'est pas forcément explicitée, peut-être parce que la pensée par analogie est si ancrée dans la démarche cognitive générale que les chercheurs, comme les autres acteurs sociaux, oublient d'en parler.

L'approche comparative a toutefois ses contraintes. D'abord, il faut « construire des comparables » (Detienne, 2000, p. 41) en fonction de ses thématiques de recherche. En ce qui me concerne, ce sont évidemment des pratiques que j'ai essayé de comparer, ainsi que des formes d'articulation de l'action publique avec les pratiques sociales. Par exemple, j'ai pu enquêter sur les mobilisations locales afin de voir si la culture politique ambiante, qu'il s'agisse de la rhétorique d'État, à Tunis, de l'idéologie participationniste diffusée par l'aide internationale, à Dakar, ou encore du droit des minorités, en Europe - déterminait ou non les initiatives locales. Une fois choisis les comparables, il faut procéder au jeu des différences, c'est-à-dire, identifier des similitudes et des écarts. En ce qui me concerne, j'ai travaillé en tâtonnant en ce sens qu'au fur et à mesure que j'enquêtais ou que j'analysais les données de

terrain (les miennes ou celles des autres dans le cas de recherches collectives), je rassemblais les pratiques qui me semblaient similaires. Dans cette perspective, les similitudes ou la tendance générale, ce sont les pratiques qui, parce qu'elles sont observées à de nombreuses reprises provoquent une impression de familiarité voire de saturation. On peut ensuite mettre l'accent sur les écarts et chercher à en comprendre l'origine, qui peut être liée aux individus engagés dans l'action et à leurs caractéristiques particulières ou au contexte, et sur cette base, construire ou dégager de nouvelles hypothèses.

Dans ses *Essais sur la théorie de la science*, publiés pour la première fois en 1904, Max Weber écrit :

« On obtient un idéaltype en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes donnés isolément, diffus et discrets, que l'on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre et par endroits pas du tout, qu'on ordonne selon les précédents points de vue unilatéralement, pour former un *tableau de pensée* homogène. On ne trouvera nulle part empiriquement un pareil tableau dans sa pureté conceptuelle : *il est une utopie*. » (Weber, 1992, p. 181).

L'approche comparatiste que je propose rappelle assurément la démarche généralement qualifiée d'idéal-typique du sociologue allemand. Comme la démarche idéal-typique, elle procède par touches successives, sans certitude du résultat d'ailleurs. Comme la démarche idéal-typique, encore, elle ne cherche pas à décrire fidèlement mais à fournir un cadre d'analyse des réalités observées. L'enjeu de mon approche est toutefois plus modeste. Si M. Weber veut en effet comprendre et comparer les sociétés (*Ibid.*), mon ambition est seulement de fournir quelques clefs de lecture qui, j'espère, pourront être utiles à l'étude des formes de structuration du pouvoir dans les marges urbaines.

Marquée par des allers retours permanents entre le « terrain », avec les questionnements qu'il suscite et impose parfois, et la théorie qui fournit des concepts pour l'analyse tout en ouvrant des pistes nouvelles, la fabrique de la recherche est un processus complexe. Au gré des années, les cadres théoriques et méthodologiques se sont affinés et stabilisés en ce qui me concerne, avec une thématique large : la structuration des relations de pouvoir dans les marges urbaines, et un angle d'attaque : les rapports de force liés à la production de l'espace. Privilégiant au départ de mes recherches ce qu'Olivier Schwartz appelle, en référence aux travaux de Nels Anderson sur le *hobo*, un « empirisme irréductible » (Anderson, Schwarz,

2011), j'ai progressivement construit une grille d'analyse de ces rapports de force et m'inspirant de la sociologie, de l'anthropologie et des travaux de M. Foucault sur le pouvoir et le gouvernement (tableau 2).

Cette grille met successivement l'accent : 1) sur les conflits en identifiant les acteurs, leurs capitaux et leurs positions respectives afin de préciser la configuration des espaces concrets de confrontation que sont les « arènes »; 2) sur les interactions entre ces acteurs en analysant les pratiques et les discours de ces derniers, ce qui permet de repérer des modes de faire récurrents, des stratégies, des enjeux et des registres de légitimité, 3) sur les processus de structuration du pouvoir dans la durée en concentrant l'attention sur les instruments de l'action publique, les cultures politiques et les réseaux mobilisés dans l'action, et ce dans le but d'identifier des constructions politiques locales et de les comparer. Les aspects théoriques et méthodologiques ayant été exposés, il est temps de passer à l'exposé des résultats de la recherche. Mais avant cela, je voudrais revenir rapidement sur deux autres aspects de la fabrique de la recherche qui me semblent primordiaux : le dialogue avec les pairs et la recherche collective.

Tableau 2 : Grille d'analyse des rapports de force et des relations de pouvoir

Objet général	Focale	Objectif de l'analyse
Conflits	Acteurs, capitaux et positions relatives	Examen des arènes et de leur configuration
Interactions	Pratiques et discours	Identification des modes de faire, stratégies, enjeux, registres de légitimité
Processus de structuration du pouvoir	Instrument de l'action publique, cultures politiques, réseaux	Identification et comparaison des constructions politiques locales (c'est-à-dire des configurations de relations de pouvoir stabilisées)

Chapitre 3 : Les autres et le collectif dans la recherche personnelle

Depuis la fin de ma thèse, j'ai eu d'assez nombreuses occasions de collaborer avec d'autres chercheurs. Outre les colloques, j'ai participé à des programmes de recherches sur les municipalités en Afrique et au Moyen-Orient¹⁰, sur les processus de territorialisation dans les périphéries des grandes villes du Maghreb¹¹ et sur la marginalité urbaine dans l'aire méditerranéenne¹², et je pilote actuellement un programme ANR qui porte sur les effets dans la durée des politiques de régulation de la pauvreté étrangère sur les populations-cibles, en l'occurrence des migrants « roms » en situation précaire dans des villes en France, en Italie et en Espagne¹³. Comme tant d'autres chercheurs, j'ai aussi coécrit des articles avec, en ce qui me concerne, des sociologues (Tommaso Vitale), des ethnologues (Marion Lièvre, Martin Olivera) et des juristes (Grégoire Cousin, Jean Rossetto). Enfin, les articles que j'ai publiés ont

¹⁰ 2002-2004 : « Les municipalités dans le champ politique local. Les effets des modèles exportés de décentralisation sur la gestion des villes en Afrique et au Moyen-Orient », Equipe n° 27 (coord. : Emile Le Bris, Directeur de recherches à l'IRD), Programme de Recherche Urbaine pour le Développement (PRUD)

¹¹ 2005-2009 : « Faire la ville en périphérie : processus de territorialisation dans les périphéries des grandes villes du Maghreb », Programme mobilisateur d'appui à la coopération pour la recherche en sciences humaines et sociales entre le Maghreb et la France, financé par le Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) du ministère français des Affaires étrangères et européennes et coordonné par Pierre Signoles, Pr. Emérite, Université de Tours.

¹² 2012-2016, « Marges et villes, entre exclusion et intégration. Cas méditerranéens », Programme coordonné par Nora Semmoud (Pr., Citeres-Emam, Université de Tours) dans le cadre du programme ANR « Métamorphose des sociétés : Inégalité, Inégalités ».

¹³ MARGinalisation/INclusion : les effets à moyen et à long terme des politiques de régulation de la pauvreté étrangère sur les populations-cibles : le cas des migrants dits « roms » dans les villes d'Europe occidentale (France, Italie, Espagne) Programme ANR en cours (depuis 2015).

souvent fait l'objet d'une évaluation par les pairs. Ces collaborations et ces relectures ont joué un rôle majeur dans la construction de ma recherche personnelle.

I - DIALOGUER

D'abord elles m'ont permis de dialoguer avec mes pairs et, ce faisant, de confronter mes interprétations et mes hypothèses personnelles avec celles des autres chercheurs. De ce point de vue, la coécriture peut paraître un exercice fastidieux tant il est difficile d'écrire à plusieurs mains, mais elle reste très féconde sur le plan de la construction des idées. Dans la même perspective, les communications à des colloques sont évidemment l'occasion de prêter le flanc à la critique et, ce faisant, de préciser sa pensée mais tout aussi fécondes sont, de mon point de vue, les procédures d'évaluation par les pairs. Certes, ces lectures anonymes ne constituent pas un moment d'échange à proprement parler puisque l'auteur du texte évalué n'a pas la possibilité de répondre, mais elles m'ont néanmoins aidé à repérer ou à préciser les notions et les concepts pouvant m'aider à analyser les rapports de force et les relations de pouvoir. Je dois ainsi largement à mes évaluateurs et à mes relecteurs d'avoir attiré mon attention sur l'importance du factionnalisme dans les pratiques locales en Afrique (Legros, 2004) sur le rôle des instruments de l'action publique dans la régulation de la pauvreté étrangère (Legros, 2010), et de nous avoir, Marion Lièvre et moi-même (Legros, Lièvre, 2018), invités à relire de façon plus précise et rigoureuse que je n'avais pu le faire jusqu'alors les travaux de M. Foucault sur les contre-conduites et la raison d'État (Foucault, 2004). Cela nous a conduits à intégrer la finalité de l'action individuelle à notre réflexion sur les pratiques des migrants « roms » en situation précaire et, à partir de là, à proposer un nouveau concept, celui de « raison domestique », en rapport avec la raison d'État, (Foucault, 2004).

Mais le dialogue ne se limite pas aux pairs car il intègre souvent aussi les personnes de l'entourage du chercheur et les enquêtés. Ces derniers figurent d'ailleurs souvent parmi les premiers à tester les hypothèses du chercheur pendant ses enquêtes de terrain, commentant les conclusions du chercheur à partir de leur expérience personnelle. Cette manière de procéder rappellera peut-être la méthode d'intervention sociologique formalisée par Alain Touraine et ses collaborateurs à la fin des années 1970 (Touraine, 1978 ; Cousin, Rui, 2011) puisque, comme la méthode d'intervention sociologique, elle fait appel à la capacité réflexive des enquêtés, mais sans en avoir toutefois ni l'ambition ni les moyens matériels, la méthode

d'intervention sociologique consistant, en effet, à « réunir des groupes, composés de dix à quinze personnes, autour d'une problématique précise, formalisée et proposée par les sociologues » (Cousin, Rui, 2011, p. 514), ce qui n'était évidemment pas mon intention.

II - OUVRIR DE NOUVEAUX CHANTIERS DE RECHERCHE

Travailler avec les autres, c'est aussi se donner les moyens de se lancer dans des recherches que le chercheur ne peut envisager s'il est seul. Dès lors qu'on est plusieurs, on peut en effet songer à multiplier les études de cas et, dans la foulée, à élargir le champ des comparaisons à de nouveaux terrains.

C'est ainsi que dans le cadre de l'atelier « Ville et politique » que j'ai animé au sein du laboratoire URBAMA puis de l'UMR Citeres, dans les années 2000, nous avons pu comparer les formes d'implication des citoyens dans l'action publique dans une dizaine de villes réparties entre l'Afrique subsaharienne (Bénin, Sénégal), le Maghreb (Maroc, Tunisie), le Proche-Orient (Liban, Israël) et la péninsule arabique (Yémen). En variant les contextes d'études, nous avons, non seulement décloisonné nos recherches jusqu'alors dédiées à des pays voire à des villes précises, mais aussi mis en évidence la diversité des formes possibles d'implication. Cette façon de procéder nous a permis de préciser les effets des politiques participatives sur les modes de faire et les logiques d'action des citoyens. La synthèse de ces réflexions a été publiée en 2008 (Atelier « Ville et politique », 2008) dans l'ouvrage *Participations citoyennes* qui rassemble les contributions des membres de l'atelier et celles d'autres chercheurs travaillant dans la même perspective (Legros, 2008).

Quelques années plus tard, un projet de numéro thématique consacré aux pratiques des migrants « roms » et aux politiques qui les visaient en France et en Italie nous a autorisés, Tommaso Vitale et moi-même, à faire un premier état des lieux sur la question dans les deux pays à la fois. Sur cette base, nous avons amorcé quelques pistes de réflexion pour une approche comparative des interactions entre les migrants « roms » installés dans les villes européennes et les acteurs institutionnels (Legros, Vitale, 2011).

Enfin, depuis 2014, je collabore avec une vingtaine de chercheurs dans le cadre du programme ANR Marg-In. Notre objectif est de reconstituer 80 trajectoires de vie de migrants « roms » installés dans une dizaine de villes en France, en Italie et en Espagne, afin de comparer les

processus d'insertion sociale et économique et les effets des politiques de régulation de la pauvreté étrangère dans ces différents contextes. Alors que les recherches précédentes mobilisaient des travaux réalisés dans d'autres programmes institutionnels, le programme Marg-In a, dès le départ, été construit sur une base comparative. Seule la mobilisation collective autorise une telle « force de frappe » si je peux dire. L'enjeu est aussi bien politique que scientifique. Nous espérons en effet au sein du programme que l'élargissement du champ de la comparaison à d'autres terrains renforcera notre légitimité dans les arènes institutionnelles liées à la « question rom » tout en offrant de nouvelles perspectives sur le plan de la montée en généralité. Cette ambition comparative n'est pas propre aux chercheurs de Marg-In bien sûr. On la retrouve aussi dans d'autres réseaux de chercheurs, à l'image de l'APAD (association euro-africaine pour l'anthropologie du changement sociale et du développement) qui, depuis les années 1990, a engagé des recherches comparatives sur les projets de développement en Afrique en s'intéressant notamment aux arènes locales du développement et aux différentes formes de courtage ou d'intermédiation entre les acteurs institutionnels et les populations locales (Olivier de Sardan, 1995 ; Bierschenk *et al.*, 2000).

Dans le même ordre d'idées, la réflexion collective au moment de la conception des projets permet d'entrevoir de nouvelles pistes auxquelles le chercheur seul n'aurait pas pensé de prime abord parce qu'elles ne correspondent pas forcément à ses thématiques ou à ses entrées habituelles. Au moment de la création d'Urba-Rom, observatoire européen des politiques en direction des groupes dits « Roms/Tsiganes », en 2008, les discussions avec Tommaso Vitale, Grégoire Cousin, et Martin Olivera ont permis d'intégrer la question des catégorisations institutionnelles à la réflexion sur les politiques en direction des « Roms/Tsiganes ». Cette thématique sera par la suite complétée par une analyse des processus de construction des problèmes publics liés à la présence de migrants en situation précaire dans les villes d'Europe occidentale. Les catégorisations et les problèmes publics seront, en 2011, le thème principal du premier colloque international organisé à Tours par Urba-Rom et intitulé : « La question 'rom' en Europe : enjeux et modalités de la construction de problèmes publics émergents ». Ces travaux ont été publiés dans un numéro des *Etudes Tsiganes* (Legros, Rossetto, 2011). Enfin, il me faut rendre hommage aux ingénieurs-projets de Sciences Po-Paris qui, au moment de la conception du projet Marg-In, nous ont, par leurs nombreuses relectures critiques, aidé à approfondir notre réflexion sur les aspects

organisationnels mais aussi théoriques et méthodologiques, à clarifier notre proposition, à dégager les idées qui pouvaient paraître « innovantes » aux yeux des évaluateurs (le « potentiel de rupture », dans le langage de l'ANR) et, ce faisant, ... à obtenir un financement de l'Agence pour réaliser notre projet.

III - QUESTIONNER SES CATÉGORIES D'ANALYSE (1) : LA DÉSIGNATION DES ENQUÊTÉS ET DES TERRAINS D'ENQUÊTE

Discuter et travailler avec les autres sont deux activités propices à la remise à question comme on a pu le voir à propos des hypothèses scientifiques, mais le constat peut être étendu à d'autres aspects de la réflexion, en particulier les catégories d'analyse du chercheur, en commençant par les mots par lesquels il choisit de désigner les personnes qu'il enquête et ses terrains.

Les échanges avec les autres fondateurs d'Urba-Rom, m'ont assez rapidement amené à déconstruire la catégorie « roms » en tenant compte des contextes d'énonciation. Quoi de commun, en effet, entre celui qui se désigne comme Rom, en référence, le plus souvent, à une communauté particulière, celle que forme son réseau familial et, au-delà, ceux qu'il considère comme ses semblables (Williams, 2011), le peuple rom en tant que concept politique mis en avant par les activistes roms et les « Roms » qui, lorsqu'ils sont désignés par les institutions ou par les médias, sont toujours une catégorie de population problématique, soit parce que exclue de la société, soit parce qu'indésirable ? Le chercheur est donc bien embarrassé quand il s'agit de désigner les enquêtés. Doit-il se conforter aux catégories officielles et dominantes, quitte à employer des guillemets, comme je le fais, pour se dissocier de ceux qui ont « le pouvoir de nommer » (Varikas, 2007) ? Doit-il éviter toute référence ethnique et privilégier d'autres critères de catégorisation, comme l'habitat par exemple ? Mais les « bidonvilles » font, comme les « Roms », partie du vocabulaire de la « stigmatisation urbaine » (Depaule, 2006 ; Cattedra ; 2006) tandis que l'usage de la catégorie officielle, c'est-à-dire les « campements illicites », implique d'adopter le point de vue normatif des institutions sur l'habitat en question. Il en va de même pour le concept de quartier non réglementaire, terme que j'ai employé pour désigner les quartiers sur lesquels je travaillais en Tunisie et au Sénégal. Appartenant au vocabulaire scientifique, ce concept permet d'éviter de recourir à des termes

comme « habitat spontané » ou « habitat anarchique » peu appropriés car ils passent sous silence l'existence de filières de production foncière et immobilière très organisées, mais il valide d'une certaine manière la vision normative des institutions en mettant l'accent sur le non-respect des procédures d'urbanisme (Signoles, 2000 ; Durand-Lasserve, 2010). L'usage du concept de « quartier non réglementaire » pose un autre problème encore : comment faut-il en effet désigner les quartiers qui ont été viabilisés, voire régularisés sur le plan des documents d'urbanisme ? Peut-on encore les qualifier de « non réglementaires », comme au moment de leur fondation ? La difficulté que représente la catégorisation des personnes enquêtées ou des objets observés s'accroît ainsi avec la généralisation.

Travaillant successivement sur les formes d'urbanisation non réglementaire, sur d'anciens quartiers non réglementaires désormais équipés et régularisés des périphéries de Dakar, de Tunis, et plus largement des grandes villes du Maghreb, puis sur les bidonvilles fondés par les ressortissants d'Europe centrale, faiblement dotés sur le plan financier et désignés à tort ou à raison comme « Roms » en France, j'ai essayé de regrouper ces différentes catégories d'espaces sous un vocable commun. Théorisé par Loïc Wacquant dans les années 2000 (Wacquant, 2005), le concept de « marges urbaines » m'est apparu assez pertinent. En effet, pour L. Wacquant, les « marges urbaines » sont un terme du « répertoire topographique des villes », qui sert à désigner les « lieux stigmatisés situés au plus bas du système hiérarchique des places qui composent la métropole » (*Ibid.*, p. 5). Un peu comme la pauvreté analysée par G. Simmel (Simmel, 1998), la définition des marges urbaines dépend moins de données objectives comme le revenu des ménages ou les caractéristiques de l'habitat, que des déterminations extérieures, en l'occurrence l'idéologie urbaine. De ce point de vue, « mes » terrains entrent bien dans la catégorie des marges urbaines puisqu'il s'agit, globalement, de lieux dévalorisés et stigmatisés par la société dominante : les bidonvilles « roms » sont systématiquement présentés de manière négative par les médias; et les quartiers où j'ai travaillé à Tunis sont vus comme des repères de délinquants et d'islamistes (Lamloum, Ben Zina, 2015). Mais cela ne doit pas faire oublier des différences majeures :

1) les quartiers non réglementaires de Dakar et de Tunis sont habités par des nationaux alors que les bidonvilles « roms » sont habités par des étrangers dont la situation administrative est qualifiée d'irrégulière par les institutions ; les migrants « roms » ont donc

moins de droits à faire valoir dans leur rapport avec les autorités que les habitants des quartiers non réglementaires ;

2) les quartiers non réglementaires sont construits pour durer par les propriétaires alors que les bidonvilles sont des habitats temporaires qui permettent aux migrants, soit de s'abriter le temps d'accéder à un logement ordinaire (*cf.* les familles du Pont-aux-Oies), soit d'épargner de l'argent pour entretenir la famille ou investir dans un projet immobilier dans le pays d'origine (Asséo *et al*, 2015 ; Manzoni, 2016 ; Benarrosh-Orsoni, 2015).

3) Enfin, il faut souligner le fait que, dans les deux cas, les habitants des marges urbaines n'ont pas forcément une vision négative de leur habitat. Les travaux de N. Benarrosh sur les familles roms roumaines installées en squat à Montreuil (Benarrosh-Orsoni, 2015) confirment l'idée défendue par C. Pétonnet puis par F. Navez-Bouchanine à propos du Maroc (Pétonnet, 1985 ; Navez-Bouchanine, 1997) selon laquelle les squatteurs et les bidonvillois accordent la plus grande attention à leur habitat. Et il en va de même dans les quartiers non réglementaires, les investissements réalisés par les particuliers représentant, selon les spécialistes de la question une part non négligeable de l'urbanisation du capital dans les villes des pays du Sud (Chabbi, 1986, à propos de la Tunisie).

Bref, les marges urbaines sont peut-être un concept intéressant mais qui reprend, lui aussi, le point de vue dominant. Aussi n'ai-je toujours pas trouvé de solution satisfaisante : les catégories que j'emploie pour désigner les gens et les lieux sont toujours des visions simplifiées et transformées ; surtout, je valide par l'usage les catégories dominantes. Mais quels mots, quelles catégories doit-on privilégier, ne serait-ce que pour dépasser les catégorisations premières, souvent « simplistes » ou trompeuses », comme l'écrit R. Brunet à propos des mots qui servent habituellement à désigner l'espace et ses différentes composantes :

« Le grand ensemble, le bidonville, le beau quartier, la riviera, la station de sports d'hiver sont des chorotypes dont l'aspect n'a même plus à être décrit [...] Pourtant ils ont une vie et une organisation interne qui ne sont toujours pas bien connues, et dont l'exploration amènerait sans doute à définir en leur sein des situations fort distinctes, à les classer en d'autres chorotypes moins superficiels » (Brunet, 2017, pp. 159-160).

Et voici le problème de départ à nouveau posé, sans doute parce que les « découpages du réel sont toujours contestables », écrivent l'anthropologue Emmanuel Désvaux et le sociolinguiste Michel de Fornel (Désvaux, de Fornel, 2012, p. 15). La remise en question des catégories de

pensée n'est pas inutile pour autant. En effet, en incitant le chercheur à plus de vigilance, elle peut contribuer à éviter les généralisations hâtives et, en même temps aider le chercheur à repérer les expressions de la domination là où c'est le plus difficile, c'est-à-dire dans ses propres jugements.

IV - QUESTIONNER SES CATÉGORIES D'ANALYSE (2) : LES CONCEPTS FONDAMENTAUX

L'assertion vaut autant sinon plus pour les concepts fondamentaux, ceux dont, parce qu'ils sont d'usage courant y compris dans la recherche en sciences sociales, on se sert à son tour sans vraiment les questionner. La liste à établir serait sans doute très, trop longue. Je me limiterai donc ici à quelques notions-clés de ma recherche : les acteurs ; les politiques publiques ou l'action publique ; l'État ; et la politique, l'idée n'étant pas de faire une critique de ces concepts qui s'ajouterait aux autres mais de préciser pourquoi et comment, après en avoir discuté avec mes pairs et, peut-être encore plus, après avoir lu les travaux d'autres chercheurs, j'ai décidé de les utiliser.

A - Acteurs

Au cœur d'une approche centrée sur l'analyse de l'action, qu'elle soit publique, collective ou même individuelle, le concept d'acteur, issu de la sociologie des organisations (Crozier, Friedberg, 1977), invite à quelques précautions quand on parle d'acteurs car ces derniers n'existent pas *a priori* comme le laissent entendre des expressions comme « les acteurs du territoire » par exemple, mais seulement dans l'action ou plutôt dans l'interaction. En effet, les acteurs sont constamment amenés à composer avec le contexte, à se positionner et à se repositionner en fonction des enjeux qui sont les leurs et de la vision qu'ils ont du contexte et de leurs propres forces. Dans cet ordre d'idées, la notion d'acteur m'intéresse aussi parce qu'elle oblige le chercheur à regarder de près les pratiques individuelles et collectives, et, ce faisant les ressources et les compétences que les acteurs mobilisent dans le cadre des interactions. Si l'usage du concept d'acteur implique de reconnaître l'existence d'une marge de liberté, il n'empêche cependant pas d'étudier les autres éléments qui pèsent sur l'action individuelle ou collective. Je pense notamment aux éléments contextuels qui, en fonction des capacités qu'ont les acteurs de s'en saisir et de les instrumentaliser à leurs avantages deviennent, soit des contraintes, soit des ressources pour l'action, ou encore aux « structures

sociales incorporées » (Bourdieu, 1980) que sont, si l'on suit le sociologue, les dispositions ou, en d'autres termes, les schémas de perception, de réflexion et d'action des individus. Bref, reprendre à son compte le concept d'acteur ne signifie pas forcément adhérer à l'individualisme méthodologique, selon lequel un phénomène social doit être envisagé comme le résultat des actions individuelles dictées par les motivations de leurs auteurs (Boudon, 1986). Cela peut aussi consister à examiner ce que les acteurs font dans l'interaction et ce qu'ils en disent, tout en étant attentif aux effets de contexte et aux structures sociales incorporées, qui sont autant de manifestations du pouvoir des uns sur les autres.

B - Les politiques publiques

Les politiques publiques sont un autre concept majeur dans ma recherche puisque j'ai successivement travaillé sur l'interaction des politiques publiques et des dynamiques sociales, sur la construction des politiques en direction des migrants « roms » en situation précaire et sur les effets des politiques sur les publics visés. Sous le terme de politiques publiques, j'ai d'abord regroupé l'ensemble des actions menées par les acteurs institutionnels d'où, parfois, mon choix d'utiliser des formules comme les « politiques institutionnelles » ou l' « action institutionnelle ». Il y a quelques années, la lecture des travaux sur l'action publique (Gaudin, 2004 ; Lascoumes, Le Galès, 2007) m'a invité à changer de point de vue en considérant non plus les politiques publiques comme des actions unilatérales comme j'avais pu le faire auparavant, mais comme la résultante d'une coproduction des acteurs institutionnels, de la société civile et des destinataires de l'action publique, ce qui correspondait bien à ce que j'observais sur le terrain. Aujourd'hui j'utilise indistinctement ces différentes notions, mais tout en gardant à l'esprit que les destinataires sont, d'une manière ou d'une autre, impliqués dans l'action publique.

C – L'Etat

Avec les deux mots suivants, on prend encore de la hauteur. Le premier, c'est l'**État**. Je m'y suis, si l'on peut dire, attaqué en lisant les cours que P. Bourdieu lui a consacrés au Collège de France au début des années 1990 (Bourdieu, 2012). Mon propos, ici, n'est évidemment pas de faire la synthèse de ces cours, mais d'indiquer les deux ou trois éléments qui, faisant écho à ce que j'avais personnellement observé sur le terrain avaient été utiles à ma réflexion. La première idée que je retiens, c'est que loin de constituer un ensemble homogène et univoque,

l'État doit être considéré comme un champ de forces et de luttes - encore un, se dira peut-être le lecteur -, dont l'enjeu est la maîtrise de l'État. De fait, que ce soit à Dakar, à Tunis ou en France, j'ai eu fréquemment l'occasion d'observer des conflits ou des tensions au sein de la sphère institutionnelle. Ces derniers m'ont assez tôt laissé penser qu'il fallait impérativement remettre en question l'unicité de l'État si je voulais comprendre quelque chose aux jeux d'acteurs qu'il m'était donné de voir dans les marges urbaines. La deuxième idée que je retiens de P. Bourdieu est que l'État est pluridimensionnel. Il y a d'abord les institutions étatiques que le sociologue assimile à l'État « au sens restreint » (Bourdieu, 2012, p. 211). Mais pour exister, celui-ci a besoin d'agir sous des formes multiples et variées au sein de l'« État au sens large » (*Ibid.*) c'est-à-dire principalement le territoire national. Il y a donc un lien très fort entre les institutions étatiques et le territoire, car l'« État se fait en faisant », résume P. Bourdieu qui a plutôt le sens de la formule (*Ibid.*). Enfin, poursuivant la réflexion de M. Weber, le sociologue affirme que l'État a le monopole de la violence symbolique, c'est-à-dire la violence acceptée non pas pour des raisons de légitimité, mais parce qu'intériorisée par les acteurs sociaux. Ce pouvoir, l'État le tient du capital symbolique que P. Bourdieu assimile au « capital des capitaux » (*Ibid.*) parce c'est lui qui permet aux acteurs étatiques de classer les autres espèces ou types de capital, de les hiérarchiser et, ce faisant, de les maîtriser. Observant les débats et les controverses à propos des bidonvilles « roms », par exemple, j'ai pu remarquer ce que d'autres auteurs comme D. Cefaï avaient noté avant moi, à savoir le fait que ce sont bien les acteurs institutionnels qui, à un moment donné, fixent les catégories d'analyse et les grilles d'interprétation qui serviront par la suite à diagnostiquer les problèmes publics et à y apporter une réponse (Cefaï, 1996 ; Lascoumes Le Galès, 2012).

Sans doute P. Bourdieu n'a-t-il pas été le premier à formuler de telles hypothèses au sujet de l'État. Par exemple, l'idée que l'État est un champ de forces et de luttes est avancée à la fin des années 1970 par Nicos Poulantzas dans *L'État, le pouvoir, le socialisme* par exemple (Poulantzas, 2013). N. Poulantzas, qui s'inspire lui-même des travaux de Marx, définit ainsi l'État comme la « condensation matérielle et spécifique d'un rapport de force, qui est un rapport de classes » (*Ibid.* p. 119). Dans le même ordre d'idée, le rapport que le sociologue français établit entre l'État au sens étroit et l'État au sens large, rappelle la définition bien connue que donne Max Weber de l'État : « L'État est cette communauté humaine qui, à l'intérieur d'un territoire déterminé (...) revendique pour elle-même et parvient à imposer le

monopole de la violence physique légitime » (Weber, 2003, p. 118). Que P. Bourdieu ait été inspiré par d'autres, peu importe finalement. En tout cas, c'est bien son cours au Collège de France qui m'a aidé à déconstruire l'État en prenant en compte non seulement les acteurs étatiques et leurs actions les plus visibles, c'est-à-dire les politiques institutionnelles, mais aussi d'autres manifestations comme le calendrier scolaire, le code de la route, la monnaie, etc., des manifestations qui, bien que discrètes ou, justement parce qu'elles nous apparaissent sans importance, jouer un rôle majeur dans la conduite des comportements individuels et collectifs. Bien sûr, il n'existe pas une mais des formes étatiques. Ces dernières varient en fonction des formations sociales et de leurs trajectoires historiques ainsi que des positions dans le système économique, comme le montrent les travaux de Peter J. Taylor (Taylor, 1985) dans la foulée de ceux de Fernand Braudel et d'Immanuel Wallerstein sur l'économie-monde (Braudel, 1979 ; 1895 ; Wallerstein, 1980, 2006).

D – La politique

Je terminerai par la politique qui, autant sinon plus que l'État, a fait l'objet de nombreuses théories sauf que, justement, ce qui m'importe, c'est moins de trouver une définition ontologique de la politique que d'étudier les conditions de possibilité et ses processus de construction *in situ*. Cette orientation me conduit à éviter une approche restrictive de la politique, qui ne prendrait en considération que les formes habituelles et reconnues de l'activité politique, par exemple le vote, l'élection, le régime politique etc. À l'inverse, j'ai choisi de considérer comme politique n'importe quelle action, individuelle ou collective dans laquelle des acteurs ordinaires se trouvent aux prises avec des acteurs institutionnels pour peu que ces actions concernent des aspects de l'intervention publique : l'allocation des biens et des services, la définition du droit, sans oublier la police et la gestion des conflits. Cette conception qu'on pourrait qualifier d'élargie ou d'extensive de la politique et de ses domaines de réalisation, je la partage avec d'autres chercheurs. En France, je pense notamment à Patrick Haenni qui, dans ses travaux sur les pratiques politiques populaires au Caire, définit le politique ou, pour être exact, la « politisation » comme « l'inscription de groupes sociaux et de représentations culturelles ou religieuses, constitués, au départ, en dehors du champ politique et de l'État, dans des mobilisations agissant, de manière directe ou non, sur l'évolution des équilibres politiques au niveau local ou national » (Haenni, 2005, p. 16). Je pense aussi et surtout à des chercheurs de langue anglaise que j'ai découverts grâce au travail

de John Harris sur les pratiques politiques des citoyens pauvres de Delhi (Harriss, 2005) : Sidney Verba, Kay Lehman Schlozman et Henry Brady qui considèrent la participation politique comme une activité « qui a pour enjeu ou pour conséquence d'influencer directement ou indirectement l'action gouvernementale » (Verba *et al.*, 1985, p. 9, ma traduction), ou encore Stephen J. Rosenstone et John Mark Hansen pour qui « la participation politique est une action qui vise explicitement à influencer la distribution des valeurs et des biens sociaux » (Rosenstone, Hansen, 1993, p. 4, ma traduction).

La construction de la recherche est sans doute une affaire personnelle mais le chercheur n'est pas seul dans cette aventure. Outre les programmes auquel il participe parfois et les discussions qu'il peut avoir avec ses pairs, ainsi que dans son entourage et avec les personnes qu'il enquête, il s'appuie sur les travaux d'autres chercheurs pour construire le cadre de sa réflexion ... et le déconstruire quand c'est nécessaire. Aussi triviales qu'elles puissent paraître, ces remarques restent primordiales selon moi car elles soulignent avec force l'importance du processus cumulatif dans l'avancée de la recherche en sciences sociales.

Chapitre 4 : Qui gouverne dans les marges urbaines ?

La question de savoir « qui gouverne ? » (Dahl, 1961) se pose avec une acuité particulière dans les marges urbaines. En effet, des expressions, comme « quartiers anarchiques », « habitat spontané », ou « campements sauvages » et « zones de non-droit », plutôt habituelles pour désigner respectivement les quartiers informels dans les pays du Sud, et les bidonvilles roms, en France, laissent supposer que les pouvoirs publics n'exercent aucun pouvoir sur les habitants des marges. Bien sûr, la réalité est plus complexe car les acteurs institutionnels sont présents de différentes manières dans ces espaces. Leurs actions interfèrent donc avec les pratiques des habitants qui peuvent essayer de résister aux mesures coercitives, par exemple les opérations de démolition des habitats construits illégalement ou les expulsions de personnes, mais aussi tenter de profiter des biens et des aides fournis par les acteurs institutionnels, quand il y en a.

Afin de savoir qui gouverne dans les marges urbaines, il faut par conséquent étudier les rapports de force entre les acteurs institutionnels et les habitants. La production de l'habitat au sens étroit du terme, c'est-à-dire la production des logements et des équipements de base, est un observatoire privilégié de ces rapports de force. En porte à faux vis-à-vis de la loi puisqu'ils ont construit sans autorisation et même occupé des terrains sans droits ni titres à faire valoir dans le cas des bidonvilles « roms », les habitants doivent se mobiliser, non seulement pour s'opposer aux menaces de démolition ou d'expulsion quand il y en a, mais aussi faire pression sur les acteurs institutionnels afin d'accéder aux équipements tels que l'eau ou l'électricité, absents dans les bidonvilles et dans les quartiers non réglementaires, en tout cas au moment de leur fondation. L'examen peut ainsi porter sur les pratiques politiques

des habitants en lien avec l'habitat ; afin de déterminer si ces pratiques sont, ou non, déterminées par l'action institutionnelle. Mais la réflexion serait incomplète si elle n'intégrait pas les finalités poursuivies par les habitants des marges. C'est à ce prix en effet, qu'on pourra essayer de déterminer si ces derniers ne font que se conformer aux directives des acteurs institutionnels ou s'ils possèdent une capacité de vision et d'initiative, voire un domaine d'action politique qui leur est propre, comme a essayé de le montrer l'historien Ranajit Guha à propos des paysans indiens pendant la période coloniale (Guha, 1983).

Dans cette perspective, je m'attacherai d'abord à décrire les manifestations des acteurs institutionnels dans les marges urbaines. Puis j'examinerai les pratiques des populations qui s'y trouvent confrontées, ainsi que les motivations des acteurs ordinaires engagés dans le rapport de force avec les acteurs institutionnels.

I - QUAND L'ETAT SE MANIFESTE DANS LES MARGES URBAINES

Il arrive parfois que l'État soit, pour ainsi dire, absent de certains territoires. Certes, le phénomène est assez rare, mais il reste possible. Dans son travail sur les banlieues populaires au Caire, P. Haenni note ainsi que, de l'époque de la fondation des quartiers, dans les années 1960, jusqu'aux années 1980, certains « faubourgs non planifiés » (Haenni, 2005, p. 13) comme Imbaba, sur la rive gauche du Nil, étaient sous la coupe de « groupes de solidarité rivaux [fondés] sur les liens de sang ou les appartenances régionales » (*Ibid.*, p.22). Par la suite, ces groupes cèderont la place aux militants islamistes avant que le pouvoir central ne décide finalement de rétablir l'ordre au début des années 1990. A la différence de ce que P. Haenni a observé à Imbaba, les acteurs institutionnels sont assez présents dans les quartiers non réglementaires et dans les bidonvilles « roms » où j'ai enquêté. Si on note des différences dans les modes opératoires, les logiques qui président aux interventions publiques sont globalement les mêmes : les acteurs institutionnels et, tout particulièrement les acteurs étatiques, catégorisent les espaces et les gens ; ils peuvent aussi démolir les habitations et expulser les habitants ; toujours ils contrôlent et administrent la population locale ; enfin, ils allouent des biens.

A - Classer et catégoriser

D'abord, les acteurs étatiques classent et qualifient les espaces et les gens. Les catégorisations s'opèrent notamment par le biais des procédures de qualification juridique. Les situations

observées rendent ainsi compte de deux degrés d'illégalité. Dans les quartiers non réglementaires, les constructions ne respectent pas le code de l'urbanisme. En revanche, les habitants sont propriétaires des terrains et ce combien même les procédures d'accès au foncier sont contestables dans certains cas où l'urbanisation se déroule sur des terres accaparées de manière frauduleuse par des lotisseurs clandestins, en Tunisie par exemple (Chabbi, 2006 ; Legros, 2003 ; Ben Jelloul, 2015a et b). Ce n'est pas le cas dans les bidonvilles « roms » où les occupations sont « sans droit ni titre » pour reprendre l'expression juridique. A l' « irrégularité urbanistique » (Durand-Lasserve, 2010, p. 10) qui caractérise les quartiers non réglementaires, s'ajoute donc, dans les bidonvilles, un autre niveau d'illégalité qui concerne, cette fois-ci, les modalités d'accès au sol urbain. De ce point de vue, les habitants des bidonvilles « roms » peuvent être assimilés à des squatteurs, et ce combien même, dans les faits, ils doivent bien souvent verser un loyer à des marchands de sommeil pour pouvoir construire ou occuper une baraque au sein du bidonville.

Les catégorisations juridiques concernent aussi les personnes bien entendu. De ce point de vue, le cas des migrants « roms » est édifiant. Comme les autres ressortissants roumains ou bulgares, les migrants « roms » en provenance de ces pays sont libres de circuler au sein des pays de l'Union européenne depuis l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie à l'UE, en 2007. Comme tous les citoyens européens, ils doivent toutefois apporter la preuve de conditions de revenus suffisantes s'ils veulent rester en France plus de trois mois (articles L 121-1 à L 122-3 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile - CESEDA). Les migrants « roms » en situation précaire, c'est-à-dire ceux sont faiblement dotés sur le plan financier et qui vivent en bidonville, vont toutefois être la cible de mesures ou de procédures particulières qui les différencient des autres ressortissants de Bulgarie et de Roumanie, non pas sur le plan des statuts juridiques, mais dans la pratique administrative. Ces mesures visent dans un premier temps les droits au séjour et, dans un second, le droit à la libre-circulation. D'abord, les acteurs institutionnels vont mobiliser des notions tirées de la législation européenne comme la charge déraisonnable pour les systèmes de protection sociale ou les menaces à l'ordre public pour justifier les reconduites à la frontière. Puis c'est au tour de la mobilité internationale d'être visée avec la loi du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité, qui introduit un nouveau motif de reconduite dans le pays d'origine, celui d' « abus du droit de libre circulation ». Plus récemment encore, le législateur a « durci » le

régime des Obligations à quitter le territoire (OQTF) en prévoyant une peine d'emprisonnement pour ceux qui ne suivraient pas cette procédure d'éloignement (Legros, Lièvre, 2018).

L'évolution des procédures juridico-administratives à l'endroit des migrants « roms » - c'est-à-dire il faut le souligner à nouveau non pas des personnes caractérisées par leur appartenance ethnique, mais des personnes caractérisées à la fois par leur origine géographique (l'Europe centrale et les Balkans) et leurs conditions de vie très mauvaises (pas d'emploi ; la vie en bidonville ou en squat), et désignées sur cette base en référence leur appartenance ethnique *supposée* - montre bien que les personnes, pas plus que les espaces d'ailleurs, ne sont d'emblée dans une situation illégale. Celle-ci s'apparente plutôt à une construction qui s'opère au gré des classements et des catégorisations réalisées par les acteurs étatiques et aboutit à la qualification des personnes. Ce processus d'« illégalisation » pour reprendre un néologisme forgé par Nicholas de Genova pour expliciter les dynamiques à l'œuvre dans la discrimination des migrants sans papiers aux USA (de Genova, 2002), a bien entendu des effets majeurs sur les habitants des marges. Ces derniers vont en effet voir leurs droits diminués en proportion des transgressions dont ils sont accusés. Privés de droit au séjour, les migrants « roms » en situation précaire et leurs soutiens ne peuvent souvent faire valoir que les « droits humains fondamentaux » (Cousin, Legros, 2014). Nationaux dans la majorité des cas, les habitants des quartiers non réglementaires sont dans une situation plus enviable puisqu'ils peuvent au moins s'appuyer sur le droit de propriété dans leurs relations avec les acteurs institutionnels.

B – Détruire et expulser

Les catégorisations juridiques ont donc des effets très concrets puisque peu ou prou privés de leurs droits, les habitants des marges se trouvent, plus que d'autres citoyens, exposés à l'arbitraire de l'Etat. L'irrégularité juridique est assez rarement sanctionnée mais cela est toujours possible. Lors de mes visites à Sidi Hacine, certains de mes interlocuteurs ont ainsi pu me confier que telle ou telle maison devant laquelle nous passions avait été démolie par la puissance publique, soit pour des considérations politiques (la maison d'un opposant politique à Ben Ali par exemple), soit parce que les propriétaires n'avaient pas versé aux agents administratifs suffisamment de pots-de vin pour que l'administration ferme les yeux. Dans ses

travaux sur les quartiers de promoteurs dans la banlieue Nord de Tunis, Hend Ben Othman Bacha évoque aussi des cas de démolition (Ben Othman Bacha, 2017). Comme nous l'avons souligné, Aziz Iraki, Fabrizio Maccaglia et moi-même, dans un article récent (Iraki *et al.*, 2019, à paraître), la tolérance de fait des pouvoirs publics à l'égard de l'urbanisation non réglementaire est principalement la résultante d'un rapport de force dans lequel les acteurs étatiques sont en quelque sorte pris entre deux feux : les habitants qui « revendiqu[ent] avec force leur droit à la ville », (Signoles, 1999, p. 29) ; et les bailleurs de fonds internationaux. En effet, à partir des années 1970 et surtout 1980, ces derniers vont fortement inciter les États des pays du Sud à abandonner la « politique du bulldozer » à l'encontre des bidonvilles, et à concevoir des opérations de restructuration *in situ*, surtout quand l'habitat est de bonne facture, comme c'est le cas dans les quartiers non réglementaires qui commencent alors à se multiplier dans les périphéries urbaines (Chabbi, 1986, à propos de la Tunisie ; Signoles, 1999).

A l'inverse, déjà fréquentes dans les années 2000, les évacuations de terrain vont s'intensifier dans les bidonvilles « roms » au début des années 2010 . Ainsi, selon la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) et l'European Roma Rights Centre (ERRC), il y aurait eu près de 21 500 personnes expulsées d'un campement en 2013 contre moins de 9500 en 2012 (Cousin, Legros, 2014). Cette intensification des opérations d'évacuation de « campements illicites » pour reprendre la formule officielle s'explique de deux manières au moins : d'une part la probable multiplication des recours aboutissant à des décisions de justice ordonnant l'évacuation des bidonvilles ; d'autre part, les directives nationales qui, outre des déclarations officielles stigmatisant les bidonvilles et leurs habitants et/ou, plus largement les « Roms » (Cf. entre autres, Fassin et al., 2014) se sont concrétisées par plusieurs circulaires ministérielles relatives à la « lutte contre les campements illicites » à partir des années 2010 (Legros, 2011 ; 2014). Dans ces circulaires, les préfets sont très fortement invités à se rapprocher des propriétaires de terrains occupés pour inciter ces derniers à porter plainte (Circulaire du 24 juin 2010 relative la lutte contre les campements illicites). Afin d'accélérer l'évacuation des terrains, l'Exécutif essaiera au même moment de substituer une procédure administrative aux procédures juridiques en vigueur mais le projet de loi sera retoqué par le Conseil constitutionnel (*Ibid.*). En 2018, le nombre de personnes expulsées a retrouvé le niveau de 2012, c'est-à-dire moins de 10 000 personnes. En revanche, le nombre d'opérations d'expulsion a augmenté de 45% selon les sources associatives (CNDH Romeurope, 2018).

C– Contrôler et administrer

Sur mes terrains d'enquête, il n'y a pas de territoires qui échappent longtemps au contrôle étatique. D'abord, les marges urbaines font l'objet de contrôles policiers. Très fréquents dans la banlieue tunisoise et dans les bidonvilles « roms », ces derniers me semblent toutefois plus rares dans la banlieue dakaroise d'après ce que j'ai pu remarquer. Ces contrôles prennent partout la forme de rondes et de patrouilles. Ces opérations de routine peuvent donner lieu à des contrôles d'identité ou d'immatriculation des véhicules, en particulier dans les bidonvilles « roms ». A Tunis, le dispositif policier est plus sophistiqué puisqu'il s'appuie aussi sur le passage de policiers en civil, comme j'ai pu le remarquer lors de mes enquêtes à El Bassatine, un quartier à la périphérie d'Ettadhamen, grande agglomération située au nord de Sidi Hacine, et sur le contrôle effectué à l'échelle du quartier ou le voisinage par les agents de l'administration et du parti.

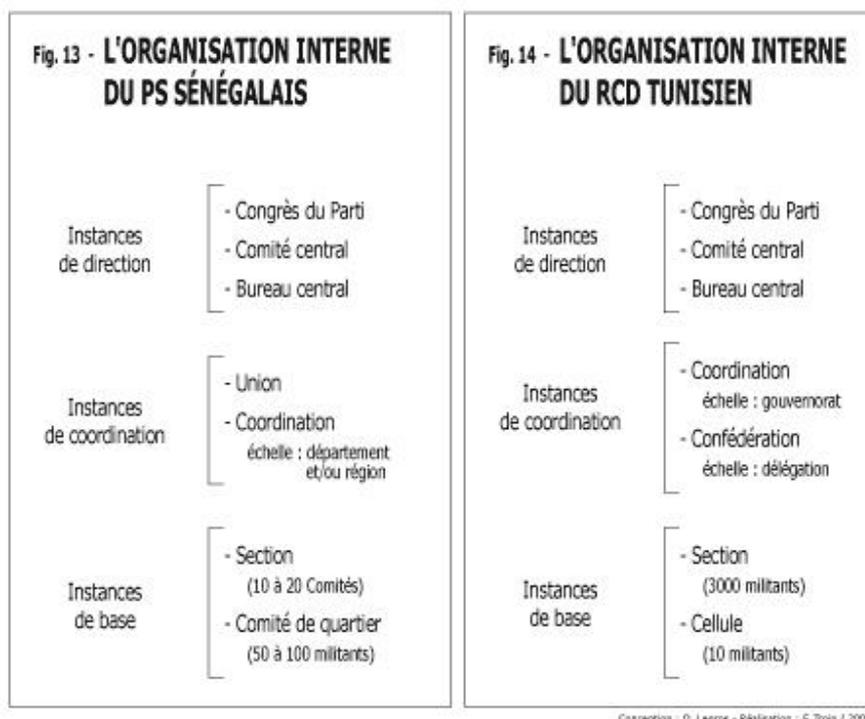
Mais les forces de l'ordre ne font pas que contrôler les personnes ; elles peuvent aussi harceler. Les enquêtes réalisées à Ettadhamen et à Douar Hicher, autre agglomération de la banlieue Ouest de Tunis auprès des jeunes ont montré que les descentes de police dans les quartiers populaires de la banlieue de Tunis étaient assez fréquentes (Lamloum, Ben Zina, 2015), venant s'ajouter à des formes de harcèlement plus discrètes et qui sont opérées par les agents de l'administration locale sur la population, dans le cadre de la négociation des autorisations et des pots-de-vin notamment. Plus nombreux sont les témoignages au sujet du harcèlement policier dans les bidonvilles « roms ». Ce dernier prend la forme de contrôles abusifs, d'intimidations verbales, ou encore de bris de matériel et de destruction des effets personnels (Cf. les rapports annuels du Collectif national Droits de l'Homme Romeurope). Faut-il des exemples tirés de mon expérience personnelle ? Je me rappelle très bien de voitures de police accélérant devant le bidonville du Pont-aux-Oies au risque d'écraser ou, à tout le moins, de percuter des personnes en particulier des enfants jouant sur la chaussée, ainsi que de contrôles de police se soldant par la mise en rétention d'adultes pendant que les enfants restaient livrés à eux-mêmes sur le terrain.

Enfin, les marges urbaines sont administrées. Le constat vaut en tout cas à Dakar et à Tunis où le maillage administratif est même assez fin avec, au niveau du quartier, un agent de l'administration, à savoir le Omda, ou chef du secteur, à Tunis ; et un agent de la municipalité :

le délégué de quartier, à Dakar. Encore que dans ce dernier cas, la situation est plus complexe puisque un quartier peut avoir plusieurs délégués mis en place, non pas les autorités municipales – les « vrais » délégués sont assez rares semble-t-il – mais par des acteurs politiques locaux qui, en nommant des délégués, cherchent à renforcer leur ancrage local. A l'échelle de la localité, on trouve donc à la fois des structures de l'administration territoriale (la délégation, à Tunis ; le département, à Dakar), et des collectivités territoriales (la municipalité, à Tunis, la Ville et, dans le sillage des politiques de décentralisation des années 1990, les communes d'arrondissement, à Dakar) Bref, les marges urbaines sont partie intégrante des territoires de l'Etat et ce d'autant plus que ce dernier y assure également sa greffe par le biais d'un autre dispositif territorial, celui du parti au pouvoir.

En effet, rares sont les quartiers non réglementaires qui ne possèdent pas de cellules partisans, même si celles-ci sont, avec les drapeaux ou les portraits présidentiels, dressés ou affichés devant l'entrée des locaux du parti, plus visibles dans la banlieue tunisoise de Ben Ali que dans la banlieue dakaroise sous la présidence d'Abdou Diouf. Les cellules ne sont évidemment pas isolées. Elles constituent la base des appareils partisans qui sont calqués sur l'organigramme de l'administration territoriale (fig.5). L'administration et le parti collaborent d'ailleurs étroitement, notamment en Tunisie, comme j'ai pu m'en assurer lors de mes enquêtes de terrain. Ainsi, les quartiers non réglementaires sont loin d'être des espaces en dehors du contrôle des acteurs étatiques. Ils sont toujours intégrés aux territoires de l'Etat, ainsi que je l'ai noté tout à l'heure, et même très encadrés sur le plan politique, peut-être même plus que les quartiers légaux, comme l'a montré G. Salem dans ses travaux sur la banlieue dakaroise dans les années 1980 et 1990 (Salem, 1998)

Figure 5: L'organisation interne des partis au pouvoir au Sénégal et en Tunisie dans les années 1990



D– Allouer des biens

Les acteurs étatiques et, plus largement, institutionnels ne font pas que réprimer, contrôler ou administrer : ils distribuent également des ressources dans les marges, dans le cadre de grands programmes d'intervention ou de projets ponctuels, sans oublier l'Etat social qui, en particulier en France, reste développé malgré les réformes successives de l'action sociale depuis les années 1990 (Ion, 2005).

Les grands programmes d'intervention concernent aussi bien la restructuration urbaine, l'équipement des quartiers que la lutte contre la pauvreté. Ils peuvent être financés par les bailleurs de fonds, comme le Programme sectoriel Eau (PSE) qui a permis le raccordement de près de 36 000 ménages au réseau distribution d'eau potable et la réalisation de 400 bornes-fontaines dans la région de Dakar à la fin des années 1990 (Legros, 2003, p. 177) ou alors seulement par l'Etat. C'est le cas notamment du Programme National de Réhabilitation des Quartiers populaires (PNRQP) engagé par l'Etat tunisien à la fin des années 1980 et qui s'est traduit par la viabilisation de 460 quartiers abritant environ 1 million de personnes dans les années 1990 (*Ibid.*, p. 190). Les bidonvilles « roms » sont, pour leur part, plutôt la cible d'initiatives locales, mais depuis 2012, l'Exécutif conduit une politique d'ampleur nationale.

Les orientations de cette dernière sont exprimées dans le cadre de la circulaire interministérielle du 26 août 2012 sur l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites¹⁴, remplacée depuis par l'Instruction du Gouvernement du 25 janvier 2018 visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles¹⁵. Les préfets, qui sont chargés d'appliquer la circulaire puis l'Instruction, sont appuyés par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) qui s'est vue confier une mission de suivi et d'évaluation de la politique nationale. La DIHAL dispose en outre d'une enveloppe annuelle de trois millions d'Euros pour réaliser des actions dans les bidonvilles (DIHAL, 2018).

Dans la catégorie des projets ponctuels, j'intégrerai les programmes de coopération décentralisée que j'ai pu étudier à Yembeul. Je pense au programme « puisards » initié par le PNUD, et encore plus au Programme de développement social de quartiers (PDSQ) engagé par l'UNESCO dans deux localités : Yeumbeul, dans la banlieue dakaroise donc, et Jalousie, dans l'agglomération de Port-au-Prince, en Haïti. A la différence du projet « Puisards », le PDSQ est multisectoriel avec la construction d'équipements de base comme les bornes-fontaines et des actions de micro-crédit. Ces projets de coopération décentralisée ont cela de commun qu'ils veulent impliquer la population locale. Ils s'adressent donc de préférence aux associations et autres « organisations communautaires de base », pour reprendre une expression en vigueur dans le langage de l'aide internationale, et aux collectivités locales, tandis que la maîtrise d'œuvre incombe, le plus souvent, à des Organisations non gouvernementales (ONG). Toujours dans la catégorie des projets ponctuels, je rangerai volontiers les dispositifs d'hébergement et d'insertion à destination des migrants « roms » en France. Simples dans leur volet architectural, puisqu'ils se limitent, bien souvent, à des constructions modulaires comme j'ai pu le noter à propos du dispositif envisagé par la Ville de Tours pour les familles installées au Pont-aux-Oies, ces dispositifs résultent globalement des rapports de force au sein de la sphère institutionnelle (entre la préfecture et les collectivités locales notamment), ainsi qu'entre les acteurs institutionnels et la société civile locale (Cf, entre autres, Legros, 2010 a et b à propos des « villages d'insertion » de la région parisienne). Leur exécution n'est

¹⁴ http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/08/cir_35737.pdf

¹⁵ http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/01/cir_42949.pdf

cependant pas sans rappeler les projets de coopération décentralisée puisque qu'elle incombe, comme pour ces derniers, à des associations locales dans le cadre de prestations de services.

Enfin, l'allocation des biens se fait par le biais de l'action sociale. Plus développée en France qu'en Tunisie ou qu'au Sénégal, l'Etat social se décline de bien des manières sur le terrain. Il s'agit d'abord du système de protection sociale. Celui-ci concerne les actifs employés et leur famille, qui accèdent alors aux droits sociaux (chômage, sécurité sociale, etc.) tout en permettant la régularisation de la situation administrative puisqu'ayant un emploi et bénéficiant désormais des aides sociales, les migrants en situation précaire réunissent désormais les conditions de revenus pour séjourner en France plus de trois mois (Articles L 121-1 à L 122-3 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA)). Outre le système de protection sociale, il faut considérer les mesures d'assistance sociale prévues pour ceux qui ne peuvent prétendre à la protection sociale faute d'emplois par exemple sur le plan de la santé ou sur celui de la formation et de l'insertion économique. Ces dispositifs occupent une place stratégique dans les politiques en direction des bidonvilles « roms » : plus que des dispositifs spécifiques, c'est en effet la mobilisation de ces structures de droit commun que l'Exécutif essaie de favoriser depuis la mise en application de la circulaire du 26 août 2012.

Les acteurs institutionnels et tout particulièrement les acteurs étatiques sont donc loin d'être absents des marges urbaines où, au contraire, ils se manifestent sous des formes diverses variées. Et encore : la liste des interventions n'est pas complète car il faudrait ajouter les manifestations tellement habituelles qu'on n'y prête guère attention comme les rythmes scolaires, l'existence d'une monnaie officielle, le code de la route. Bien que discrètes, ces manifestations de l'Etat n'en structurent pas moins fortement la vie quotidienne (Bourdieu, 2012), et ce dans les marges urbaines comme ailleurs. Pour terminer cette présentation rapide des modes d'engagement des acteurs institutionnels dans les marges urbaines, je voudrais insister sur le fait que, relativement indépendantes les unes des autres, ces politiques forment dans la pratique ce que M. Foucault appelle un dispositif, c'est-à-dire :

« un ensemble résolument hétérogène comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales,

philanthropiques [...]. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on établit entre ces éléments (...) » (Foucault, 1994, p. 299)

Je prendrai juste un exemple, celui des politiques en direction des bidonvilles « roms » et de leurs habitants. Oscillant entre rejet et insertion, les politiques peuvent sembler contradictoires, mais que cela soit volontaire ou non car les politiques n'incombent pas forcément aux mêmes institutions, elles font néanmoins système dans la pratique puisque, pour échapper aux politiques de reconduite à la frontière, les migrants « roms » sont de plus en plus contraints de s'engager dans les parcours d'insertion économique et, ce faisant, de respecter, au moins en apparence, les normes comportementales imposées par les acteurs de l'insertion économique. La question qui se pose alors est évidemment de savoir comment se conduisent les populations visées quand elles se trouvent face aux dispositifs institutionnels.

II – LES PRATIQUES POLITIQUES DES HABITANTS

Sur mes terrains d'enquête, les habitants que j'ai rencontrés respectent généralement le cadre fixé par les acteurs institutionnels, en tout cas quand il s'agit d'accéder aux biens pourvus par ces derniers. Les initiatives en dehors du cadre sont néanmoins monnaie courante comme on va le voir.

A - Le respect de la culture politique dominante

Dans la banlieue de Tunis, les habitants se mobilisent au sein du parti dont ils activent les structures locales à la fois pour signifier leur allégeance au pouvoir en place et pour réclamer les équipements de base. Dans certains cas, ce sont même eux qui ont mis en place ces structures qui, de fait, servent certes au contrôle politique dans les quartiers populaires, mais aussi à l'expression des doléances des habitants, ainsi qu'ont pu l'indiquer plusieurs de mes interlocuteurs, alors que je les interrogeais sur la réalisation des équipements dans leurs quartiers :

En 1981, les habitants [de la Cité Gdhir El Golla, au nord de Sidi Hacine] montent une cellule du RCD. MS... [mon interlocuteur] en est le secrétaire. Comme il travaille au gouvernorat, il peut mobiliser ses relations professionnelles au profit du quartier. La cellule multiplie les courriers (plusieurs kilogrammes, d'après mon interlocuteur) au gouvernorat, à la municipalité et à la SONEDE [société nationale d'exploitation et de distribution des eaux]. La cellule s'adresse même au Président de la République. En vain. Ni l'eau, ni les autres équipements, hormis l'électricité ne parviendront dans ce

quartier isolé avant plusieurs années (MS... à son domicile, juillet 2000, entretien extrait de O. Legros, 2003).

Dans la banlieue de Dakar aussi, les habitants désireux d'accéder aux équipements de base se sont mobilisés au sein du parti au pouvoir (il s'agit du parti socialiste), mais à partir des années 1990, tandis que l'aide internationale prenait le relais de l'État sénégalais dans le financement des services urbains, dans un contexte marqué à la fois par l'ajustement structurel et par la dévaluation du Franc Cfa (1994), ils se sont plutôt tournés vers les ONG, elles-mêmes en lien avec les organisations de l'aide internationale. Plus que les cellules partisans, ce seront alors les associations de quartier, de plus en plus nombreuses à partir des années 1990 dans les banlieues populaires comme ailleurs, en milieu rural, par exemple (Blundo, 1998), qui feront le lien avec les nouveaux fournisseurs de biens et d'équipement. A Yeumbeul, je pense par exemple à l'Association nationale pour le bien-être des populations (ANBEP) ou à l'Association des jeunes de Yeumbeul pour la promotion sociale (AJYPROS), deux associations qui ont vu le jour au milieu dans les années 1990 tandis que la localité ne comptait auparavant qu'une association regroupant les jeunes du village : l'Union des Frères de Yeumbeul. En outre, les habitants ou, pour être plus précis, ceux qui parmi eux, vont négocier les biens avec les acteurs extérieurs adoptent le « langage-projet » c'est-à-dire le langage technique de l'aide internationale (Olivier de Sardan, 1995). Ils ont également, dans certains cas, normalisé les structures sociales locales existantes – réseaux de parenté, tontines et associations féminines d'entraide nommées localement « *mbotays* » - en les transformant en organisations officielles telles que les Groupements d'intérêt économique (GIE) ou les groupements de promotion féminine (GPF) et ce pour une raison principale sinon unique : les GIE et les GPF sont éligibles aux aides et aux projets de coopération ce qui n'est pas le cas des *mbotays*, sans existence légale.

Dans les villes françaises, enfin, les migrants « roms » en situation précaire qui souhaitent intégrer un programme d'hébergement et/ou d'insertion, s'adaptent, eux aussi, aux normes institutionnelles. Ils scolarisent les enfants, font des stages de langue et d'insertion, s'engagent dans les parcours d'insertion fixés par les travailleurs sociaux. Bref, ils se conduisent en « bons Roms intégrés », selon la formule de Marion Lièvre (2014).

B – Agir en dehors des cadres reconnus et autorisés

S'ils se plient ainsi aux exigences des acteurs institutionnels, les habitants des marges peuvent aussi fréquemment déborder le cadre qui leur a été fixé. D'abord, ils persistent à construire dans l'illégalité. A Tunis comme dans les autres capitales et grandes villes du Maghreb (Signoles *et al.*, 2015), l'urbanisation non réglementaire s'est progressivement développée dans les périphéries à partir des années 1980. Dès les années 1990, les urbanistes pouvaient constater la transformation de villages en « cités dortoirs » (Dirasset, 1996, cité par Legros, 2003, p. 46), dans des secteurs pourtant éloignés de plusieurs dizaines de kilomètres du centre de la capitale, comme El Bokri sur la route de Bizerte, au nord-ouest de Tunis, par exemple. La tendance s'est même amplifiée avec le relâchement des contrôles de l'administration depuis la chute de Ben Ali, début 2011 (Barthel, Jaglin, 2013 ; Ben Jelloul, 2015a), alors qu'il y avait possiblement un ralentissement de l'urbanisation non réglementaire dans les années 2000 (Iraki *et al.*, 2019, à paraître).

Dans les villes françaises, l'administration a beau multiplier les opérations d'évacuation de « campements illicites » depuis le début des années 2010, les familles expulsées continuent de squatter des terrains ou des immeubles, le plus souvent à proximité de leurs anciens lieux de vie. Attestée depuis longtemps déjà par les chercheurs et les acteurs associatifs, cette persistance dans le squat, qui permet aux migrants de se maintenir dans les villes qu'ils ont choisies pour s'installer plus ou moins durablement, est désormais reconnue par certains acteurs institutionnels, à l'image de la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) ou de la préfecture régionale d'Île-de-France dont la mission « campements » illicite de la préfecture pouvait écrire dans sa « Proposition de stratégie régionale pour les campements illicites de la région Île-de-France » que, dans un contexte marqué par la saturation des structures d'hébergement, :

« [...] les évacuations répétées des campements n'apparaissent pas comme une solution pérenne, mais plutôt comme une solution d'urgence, une solution nécessaire mais non suffisante puisqu'elle se traduit la plupart du temps par un déplacement de cette population d'une ville à une autre, d'un département à un autre. Une des raisons de ces difficultés tient aussi au fait que de nombreuses personnes, lors des évacuations, refusent pour différentes raisons les hébergements qui leur sont proposés ou les quittent très rapidement. (Mission « campements illicites de la Préfecture régionale d'Île-de-France, 2016, p. 4).

C – Le recours à la force et les émeutes

Persistant dans leurs pratiques transgressives, les habitants des marges peuvent aussi recourir à la force, sauf en France où, plus que les migrants en situation précaire, ce sont leurs soutiens qui s'opposent frontalement aux acteurs institutionnels. En Tunisie en revanche, mes interlocuteurs au sein des quartiers et de l'administration m'ont rapporté plusieurs actes de vandalisme que les habitants de certains quartiers comme la cité Ennour, sur la rive orientale de la Sebkha Sejoumi, auraient perpétré sur des équipements publics pour exiger la viabilisation de leurs quartiers.

Ennour est un quartier d'habitat spontané d'environ 1500 personnes (300 logements) construit par des populations rurales (*Frachiche* de la région de Kasserine, *Mtalith* de la région de Sidi Bou Zid). Comme dans tant d'autres quartiers, les habitants de Ennour se sont heurtés à des problèmes d'ordre procédurier pour accéder à l'eau potable. La SONEDE réclamait, en effet, certaines pièces, comme l'autorisation de bâtir ou une attestation de la Municipalité prouvant que le particulier avait construit « dans les règles de l'art¹⁶ ». Devant ces obstacles, la population de Ennour - des « gens têtus », très marqués par l'organisation clanique jusque dans les années 1980, selon mon interlocuteur - a fait pression sur les autorités locales, la délégation en particulier, pour que l'eau soit installée malgré le caractère non réglementaire de l'habitat. Parmi les arguments employés, le recours à la violence et les troubles sociaux ne sont pas des moindres : mon interlocuteur affirme à ce sujet que les forces de l'ordre ne pouvaient pas pénétrer dans le quartier la nuit et que des actes de vandalisme avaient été perpétrés sur des installations de la SONEDE. En fin de compte, le gouvernement a fléchi, étant donné la taille du quartier et l'ampleur des tensions sociales : il a financé l'installation du réseau d'eau potable à la fin des années 1980.

Un technicien de la SONEDE, à son bureau, juin 2000 (entretien extrait de Legros, 2003)

L'absence ou la lenteur des réactions de l'administration à la suite de catastrophes comme les inondations au sein de quartiers habités peut aussi provoquer des mouvements locaux de contestation voire des émeutes. Ce fut le cas à Sidi Bouzid (Tunisie centrale) à la fin des années 1980 (Ben Jelloul, 2014), ainsi qu'à Sidi Hacine, dans la banlieue tunisoise, en 2004 (Legros, 2015). A Sidi Bouzid, M. Ben Jelloul note que le mouvement « a été sévèrement réprimé,

¹⁶ D'autres d'informations m'amènent à penser qu'il s'agirait plutôt d'autorisations de branchement au réseau d'alimentation en eau potable délivrées par la Municipalité.

plusieurs jeunes lycéens et chômeurs ayant été arrêtés, traduits en justice et, pour certains, condamnés » (Ben Jelloul, 2014, p.95), tandis qu'à Sidi Hacine, les acteurs étatiques semblent plutôt avoir opté pour l'installation de pompes afin d'évacuer les eaux stagnantes tout en érigeant une municipalité afin d'améliorer la gestion urbaine à l'échelle locale¹⁷. Mais rien ne dit qu'à Sidi Hacine, le pouvoir en place n'a pas, comme à Sidi Bouzid, arrêté et condamné des manifestants.

Aussi peut-on penser que, même s'ils sont en position dominante, les acteurs institutionnels ne gouvernent pas toujours les habitants des marges. Les acteurs institutionnels peuvent même se trouver confrontés à des mobilisations qui menacent possiblement la paix sociale ou, en tout cas, la vie politique locale : par exemple, des manifestations qui peuvent se transformer en émeutes et alimenter le mécontentement dans les quartiers populaires, en Tunisie ; ou encore des débats et des controverses suscités par les mesures d'évacuation des « campements illicites » et/ou l'inaction des pouvoirs publics, donnant lieu à de nouveaux problèmes publics dans les villes françaises et italiennes (Legros, 2010 a ; Legros, Vitale, 2011). Dans cette perspective, l'intervention publique dans les bidonvilles et dans les quartiers non réglementaires est peut-être mue par des objectifs humanitaires et moraux, mais elle constitue aussi un mode de régulation sociale qui vise à préserver l'ordre établi et à limiter la menace de troubles sociaux, la possibilité de l'affrontement et la violence apparaissant, en fin de compte, comme les principales ressources que possèdent les dominés, en tout cas quand ils sont nombreux, pour rééquilibrer un tant soit peu le rapport de force avec les acteurs dominants en leur faveur.

III - LES MOTIVATIONS DES HABITANTS AUX PRISES AVEC LES AUTORITÉS

Interpréter les pratiques des habitants des marges face au pouvoir en place n'est pas chose aisée pour le chercheur. Ainsi, le respect de la culture politique des dominants peut être assimilé à une forme de soumission voire d'intériorisation des normes instaurées par les acteurs institutionnels mais on peut aussi l'interpréter comme une forme d'entrisme, une ruse

¹⁷ Dans le même ordre d'idées, les quartiers détruits lors des inondations de 1990 seront intégrés en 1995 au Programme national d'assainissement des quartiers populaires (Ben Jelloul, 2014).

ou une tactique qui permet à des acteurs sociaux en position de dominés de « pénétrer le système » pour, ensuite, y saisir des opportunités de profit (de Certeau, 1980), voire essayer d'y imposer leurs règles du jeu. C'est notamment ce que j'ai pu observer à Yeumbeul au sujet de l'ANBEP dont les responsables ont, à la fin des années 1990, essayé de profiter de la venue d'une représentante de l'UNESCO, pour tenter d'instaurer avec elle une relation de « parrainage » en lieu et place des procédures contractuelles (Legros, 2008). Dans le même ordre d'idées, on peut s'interroger sur les conflits et les manifestations, surtout si elles prennent une forme violente comme on l'a noté en Tunisie, ainsi que sur les pratiques transgressives durables : doit-on considérer ces pratiques comme des actes subversifs qui viseraient tout à la fois à dénoncer l'ordre établi et les inégalités sociales qui le fondent, à résister contre la violence du système et, pourquoi pas, à jeter les bases d'une société nouvelle ? Les avis des chercheurs sont partagés sur la question. Dans des travaux déjà anciens, Kenneth Brown, Michèle Jolé et Claude Liauzu affirmaient que dans les pays du Maghreb et du Moyen-Orient, les émeutes constituaient moins des remises en cause du pouvoir en place que des rappels à l'ordre que les couches populaires adressaient aux acteurs étatiques pour les inviter à respecter leurs obligations vis-à-vis de la société (Brown *et al.*, 1988). C'est aussi la position que défend Aziz Iraki dans un article que nous avons co-écrits (Iraki *et al.*, 2019, à paraître), sur la base de près d'une vingtaine d'années passées à enquêter dans les quartiers clandestins, au Maroc¹⁸. A l'inverse, d'autres recherches parmi lesquelles on peut citer les travaux de Gülcin Erdi et de Bénédicte Florin réalisés dans le cadre du programme ANR Marges coordonné par Nora Semmoud (Erdi, Florin, 2016), ou encore ceux de Marianne Morange et d'Amandine Spire sur les villes du Sud (Morange *et al.*, 2017) insistent sur la portée potentiellement subversive de ces mobilisations locales qui, y compris

¹⁸ Les travaux de M. Ben Jelloul sur Sidi Bouzid conduisent à la même conclusion au sujet de quartiers qui, avant l'intervention des pouvoirs publics pouvaient constituer des lieux de contestation du pouvoir en place en raison de conditions socio-économiques particulièrement mauvaises : « [Dans ces quartiers,] l'amélioration de l'encadrement partisan s'est accompagnée du déversement plus abondant, plus régulier, plus visible, de la manne fournie par les différents programmes d'aide sociale mis en place par le Président lui-même, les différents ministères ou les organismes de mobilisation de la société civile étroitement liés au RCD (Union des femmes tunisiennes, Union tunisienne de solidarité sociale, Association des mères, etc.). Ces aides, financières ou en nature, étaient fournies à l'occasion des fêtes nationales, de la rentrée scolaire, du Ramadan, de l'Aïd, du Mouled (anniversaire du Prophète), ou à d'autres occasions plus particulières ou plus locales. Au bout de quelque temps, le quartier fut considéré par les responsables du Parti comme l'un des plus fidèles de toute la ville ; ses habitants participaient massivement aux campagnes électorales et ils étaient devenus facilement mobilisables lorsque les responsables faisaient appel à eux » (Ben Jelloul, 2015a, paragraphe 100).

dans leurs formes les plus discrètes ou silencieuses, pourraient être assimilées à des formes de résistance ou de lutte pour la reconnaissance de droits collectifs, ou d'un « droit à la ville » (Lefebvre, 1968)¹⁹. Les avis des chercheurs divergent donc sur la question, mais qu'en disent les intéressés ? En dernier ressort, ce sont quand même eux qui décident du sens de leurs actions.

A- La poursuite des intérêts personnels

A l'évidence, les pratiques politiques que j'ai pu observer ou dont on m'a parlé dans les bidonvilles et dans les quartiers non réglementaires visent la préservation et même l'ascension sociale des personnes et de leur famille. Par exemple, en essayant de profiter ou en trouvant des parades à l'action publique, c'est bien la poursuite du parcours migratoire qui semble constituer l'enjeu principal des migrants « roms » dans leur rapport avec les institutions, et avec elle, la quête continue d'opportunités économiques. La recherche obstinée de moyens financiers permet non seulement de subvenir aux besoins de la vie quotidienne au sein de la famille, nucléaire ou élargie, mais aussi de satisfaire ses obligations sociales au sein des différents groupes d'appartenance, tout en finançant la construction, l'extension ou l'aménagement d'une maison dans les régions d'origine. (Benarrosh Orsonni, 2015, enquêtes en cours dans le cadre du programme Marg-In).

Les habitants des quartiers non réglementaires agissent-ils pour d'autres motifs ? Rien n'est moins sûr. En effet, les équipements pourvus par l'État, à Tunis, ou par l'aide internationale, à Dakar, permettent d'améliorer les conditions de vie matérielle. D'ailleurs, les amateurs de bière et de vin que j'ai pu fréquenter lors de mes visites à Sidi Hacine, dans la banlieue de Tunis, assimilaient volontiers ces deux boissons qu'ils affectionnaient particulièrement à l'eau et à l'électricité, pour bien montrer que l'alcool venait satisfaire des besoins vitaux. Dans la même perspective, on m'a souvent rapporté que le revêtement des voies permettait de

¹⁹ La littérature de langue anglaise est particulièrement abondante sur la question avec notamment les travaux de géographie radicale. Traduits en langue française pour certains d'entre eux (Harvey, 2008 ; 2011 ; 2015 ; Gintrac et Giroud, 2014) ces travaux ont joué un rôle majeur dans la « redécouverte » de la pensée d'Henri Lefebvre par la nouvelle génération de chercheurs à partir des années 2000, dans un contexte marqué à la fois par la crise financière de 2008 et par l'émergence d'une pensée critique à l'égard des politiques urbaines dites « néolibérales » dans le champ des études urbaines (Cf., entre autres : Smith, 1996 ; Brenner, 2004 , Brenner *et al*, 2009).

circuler par tout temps et d'éviter de faire se remarquer, à cause de la boue ou de la poussière sur les chaussures quand on allait travailler en ville. Aux yeux des habitants enquêtés, les équipements avaient donc une dimension pratique mais aussi stratégique puisqu'ils leur permettaient d'éviter d'attirer l'attention et, ce faisant, d'intégrer la société urbaine.

Toutes ces actions ont des retombées économiques. Toujours à Tunis, les propriétaires qui ont construit sur des parcelles suffisamment grandes et pas trop éloignées des axes de communication ont vu leurs biens prendre de la valeur avec la viabilisation des quartiers (Legros, 2003 ; 2005), et ce d'autant plus qu'il faut tenir compte du contexte marqué, dès les années 1990, par la raréfaction des terrains à construire dans le grand Tunis (*Ibid.*). Enfin, dans la banlieue de Dakar, les projets de lutte contre la pauvreté - micro-crédits, activités génératrices de revenus et prestations de services réalisées pour le compte des ONG et des financiers internationaux - sont suffisamment rentables ou attractives pour susciter la concurrence entre associations et élus locaux au sein des « arènes du développement » (Olivier de Sardan, 1995).

B - Des acteurs sociaux en quête de reconnaissance

Les remarques précédentes pourraient laisser penser que la politisation volontiers affichée des habitants de la banlieue tunisoise sous Ben Ali ou encore l'apolitisme affiché par les acteurs locaux dans la banlieue dakaroise visait seulement la satisfaction de besoins ou d'intérêts personnels. Le constat est difficilement contestable mais il doit être nuancé à mon avis car les habitants peuvent attribuer une dimension protestataire à leurs actes, à l'image de ces bidonvillois rencontrés par Lamia Zaki à Casablanca, et qui légitiment le branchement clandestin de leur quartier au réseau électrique « par le recours à un argumentaire de justice sociale » (Zaki, 2010, p. 53). En outre, les personnes sont certes soucieuses d'améliorer leurs conditions de vie et leur position sociale mais elles sont aussi en quête de reconnaissance par les pouvoirs publics. Les deux ne sont d'ailleurs pas antinomiques comme le souligne bien Denis Merklen à propos du rapport des habitants des quartiers populaires à la chose politique, rapport qui, selon le sociologue, aurait deux facettes indissociables : la nécessité (ou la satisfaction des besoins de la vie quotidienne) et la reconnaissance politique (Merklen, 2009).

Eventuellement en quête de reconnaissance politique, les habitants des marges que j'ai rencontrés ne se considèrent pas pour autant comme des dissidents ou des révolutionnaires,

à moins qu'ils ne me l'aient caché bien sûr. Si comportements subversifs et/ou protestataires il y a, c'est sans doute en dehors de la production de l'espace qu'il faut les chercher, par exemple dans les progrès de l'islamisme dans les quartiers populaires de la banlieue de Tunis dans les années 1980 (Chabbi, 1999 ; Ben Jelloul, 2015b), ou encore lors des émeutes, lorsque celles-ci sont l'occasion d'exprimer des revendications politiques (Ayari, 2013, à propos du soulèvement tunisien de janvier 2011). En ce qui concerne mes terrains d'enquête en France, je pense également aux soutiens des migrants « roms » en situation précaire, certains militants pouvant, en effet, afficher leur adhésion aux mouvements contestataires, à l'image des militants des collectifs de défense des droits des sans-papiers, à Tours, ou de ceux de La Voix des Roms, dans la banlieue Nord de Paris, et qui luttent, comme le nom de l'association l'indique, pour la reconnaissance des droits du peuple rom.

C - Les formes plurielles de la résistance

L'absence de velléités protestataires systématiques n'empêche pas l'expression de formes ponctuelles d'opposition ou de résistance, sous quelque forme que ce soit, par exemple quand les intérêts des personnes et de leurs familles sont menacés ou, plus largement, quand il s'agit de construire un rapport de force qui leur soit favorable avec les pouvoirs publics.

Confrontés aux politiques sécuritaires, les migrants « roms » ne restent pas passifs mais mobilisent la famille et leur entourage pour se maintenir en place (Clavé-Mercier, 2014 ; Legros, Lièvre, 2018). Ce sont généralement les proches qui, après une évacuation de terrain par exemple, vont héberger les personnes expulsées. Celles-ci peuvent aussi décider de retourner temporairement en Roumanie, ou alors d'y envoyer les femmes et les enfants. Quand la pression semble se dissiper, les migrants en situation précaire partent à la recherche de nouveaux terrains à investir, mobilisant éventuellement leurs soutiens au sein de la société d'accueil pour leur connaissance de la ville et de ses opportunités foncières, ou même du cadastre comme a pu le remarquer Marion Lièvre dans ses enquêtes à Montpellier (Legros, Lièvre, 2018). Dans la majorité des cas cependant, les squatteurs comptent d'abord sur eux-mêmes : « J'ai toujours un squat d'avance » pouvait indiquer un habitant de bidonville rencontré à Paris ; et continuent de fonctionner sur le mode « essai-erreur » pour investir de nouveaux terrains et essayer d'y rester durablement.

Dans un article récent (Legros, Lièvre, 2018), nous avons, Marion Lièvre et moi-même, forgé le concept de « raison domestique » en nous inspirant des travaux de M. Foucault sur la raison d'État (Foucault, 2004). Par « raison domestique », nous entendons l'ensemble des moyens – savoirs compris – qui sont propres aux familles et que ces dernières mobilisent pour améliorer leurs conditions de vie et conforter leurs positions parmi leurs semblables. Ainsi, c'est principalement la raison domestique que les migrants « roms » opposent à la raison d'État ou, si l'on préfère, aux politiques sécuritaires, quand celles-ci vont à l'encontre des intérêts des personnes. Mais les migrants peuvent aussi mobiliser des ressources extérieures, comme le droit, quand ils y ont accès. Par exemple, lors des contrôles policiers dans les bidonvilles, les personnes qui ont un contrat de travail ou un contrat d'insertion n'hésitent pas à brandir ces documents devant les forces de l'ordre pour contrecarrer une obligation à quitter le territoire par exemple (Legros, Lièvre, 2018).

Et il en va de même pour les habitants des quartiers non réglementaires qui, pour sécuriser la tenure foncière ou accélérer la viabilisation des quartiers, vont aussi bien mobiliser les structures partisans et les clientèles politiques que les liens de parenté ou même les structures « tribales » quand il y en a (Legros, 2003 ; à propos de la banlieue tunisoise ; Ben Jelloul, 2014, à propos de Sidi Bouzid), sans oublier le voisinage qui constitue un des fondements principaux des mobilisations locales, dans les quartiers populaires, à Tunis comme dans bien d'autres villes du Sud, dans le Monde arabe (Deboulet, 1994, à propos du Caire ; Bennani-Chraïbi, 2003, à propos de Casablanca) bien sûr mais aussi en Amérique centrale et en Amérique du Sud (Giglia, 2012, à propos de Mexico ; Merklen, 2001, à propos de Buenos Aires). Les habitants des secteurs d'habitat non réglementaire peuvent aussi chercher à mobiliser le droit pour lutter contre des menaces d'éviction ainsi que l'ont montré les travaux d'Hicham Mouloudi sur Salé, au Maroc (Mouloudi, 2015) et, bien sûr, ceux de James Holston sur les périphéries de Sao Paulo, au Brésil (Holston, 2009).

Bref les habitants des marges ne se contentent pas d'un répertoire d'action ou d'un autre, mais font flèche de tout bois (Legros, 2008), passant allègrement de la soumission,

éventuellement feinte, à la « citoyenneté insurrectionnelle²⁰ » (Holston, 2009, ma traduction). Incessante, cette adaptation qui tient compte du contexte d'action et des enjeux en présence, constitue peut-être la principale compétence politique des habitants des marges et, peut-être plus largement, des dominés, ainsi que j'ai pu l'écrire avec Marion Lièvre à propos des migrants « roms » en situation précaire (Legros, Lièvre, 2008).

La production de l'habitat dans les marges urbaines est donc à l'origine de nombreux rapports de force qui s'expriment de bien des façons : des conflits ouverts voire des affrontements parfois, mais aussi et surtout des transactions, souvent en coulisse des arènes institutionnelles, qui débouchent sur des compromis ou sur des arrangements informels. Dans ces rapports de force, les acteurs institutionnels sont en position de force, sans doute parce qu'ils ont le monopole de la violence légitime (Weber, 2003). Mais ils ne gouvernent pas toujours, car ils doivent composer avec les habitants des marges. Or ceux-ci ne se contentent pas de subir le pouvoir qu'exercent sur eux les dispositifs institutionnels. Comme les paysans indiens confrontés au pouvoir colonial (Guha, 1963), ils peuvent d'abord recourir à la violence, sauf peut-être dans le cas des migrants « roms », sans doute trop peu nombreux pour affronter les forces de l'ordre, puisque la population d'un bidonville « rom » excède rarement les 800 personnes. Ensuite, toujours comme les paysans indiens, les habitants des marges peuvent utiliser leur capacité de mobilisation horizontale, principalement les réseaux de parenté en ce qui concerne les migrants « roms », auxquels s'ajoute le voisinage, dans les banlieues populaires de Tunis et de Dakar. Cependant, dès qu'ils le peuvent, les habitants des marges intègrent d'autres éléments à leur répertoire d'action. Ce sont, par exemple, les soutiens extérieurs ou les notables qui pourront être amenés à jouer un rôle d'intermédiaire auprès des acteurs institutionnels comme on le verra dans le chapitre suivant, ainsi que le droit. S'il existe bien un domaine d'action politique qui est propre aux habitants des marges et, plus largement, aux « gouvernés », selon la formule de P. Chatterjee (2009), celui-ci n'est donc pas fermé sur lui-même mais ouvert sur l'extérieur et évolutif, le répertoire de l'action

²⁰ Pour l'anthropologue américain, les mobilisations autour de la régularisation foncière dans les quartiers non réglementaires et les bidonvilles peuvent être considérées comme de nouvelles formes d'action politique et plus largement de citoyenneté dans les couches populaires de la société brésilienne (Holston, 2009).

collective s'enrichissant au fur et à mesure des luttes et, plus largement en ce qui concerne les habitants des marges, de l'expérience urbaine des acteurs mobilisés.

Chapitre 5 : La structuration des relations de pouvoir

Peut-on gouverner par la force ? L'usage par les acteurs institutionnels de la force, ou, si l'on préfère, de la violence physique, est habituel dans les marges urbaines que l'on songe aux descentes de police dans les quartiers des banlieues populaires de Tunis ou aux évacuations « musclées » de bidonvilles « roms » en France, sans compter, dans les deux cas, les formes multiples et variées que peut revêtir le harcèlement administratif et policier. Ces pratiques autoritaires ont incontestablement des effets sur les habitants des marges urbaines : 1) elles peuvent exclure ou interdire l'accès au territoire, par exemple quand des migrants sont reconduits *manu militari* dans leurs pays d'origine ; 2) elles forcent les habitants des marges à agir pour se protéger de l'arbitraire de l'État en versant des bakchichs ou en cherchant des protections politiques ; 3) l'évacuation d'un squat, la démolition d'une maison sans permis de construire ou encore le rapatriement forcé dans le pays d'origine a, comme n'importe quelle sanction qui se voudrait exemplaire, des effets par anticipation sur l'entourage des personnes

visées²¹. L'usage possible de la violence physique par les institutions est donc un élément contextuel qui pèse fortement sur les conduites individuelles et collectives, mais ce n'est pas le seul car il faut tenir compte des mécanismes d'allocation des biens via les politiques institutionnelles. Celles-ci orientent l'action des habitants et incitent ces derniers à se rapprocher des acteurs institutionnels pour en tirer profit. Les interactions entre ces acteurs institutionnels et les habitants des marges contribuent donc à la formation d'un ordre politique tel que défini par les politologues (Lagroye *et al.*, 2002), c'est-à-dire un ensemble de normes, de positions et de rôles sociaux à peu près stabilisés et acceptés, même si c'est avec résignation, par une partie des acteurs en présence. Cet ordre n'est pas immuable cependant : il évolue au fil du temps en fonction de l'évolution de la demande sociale et de la capacité des pouvoirs publics à satisfaire cette demande.

I – LES POLITIQUES PUBLIQUES COMME BASE DE LA NÉGOCIATION POLITIQUE

Dans les banlieues de Dakar et de Tunis comme dans les bidonvilles « roms » installés en France, les politiques publiques constituent assurément l'un des principaux cadres de l'action politique des habitants. De fait, les habitants qui cherchent à profiter de l'action institutionnelle respectent globalement les règles, officielles ou officieuses, fixées par les acteurs publics auxquels ils empruntent par ailleurs des éléments de langage.

A – L'action publique, pourvoyeuse de biens

Cette subordination apparente des habitants est fonction de l'enjeu que représente, à leurs yeux, l'action institutionnelle. De fait, les politiques publiques sont pourvoyeuses de biens. Ces biens ou ces ressources pour lesquelles on se mobilise dans les marges urbaines où j'ai enquêté, peuvent être classés en quatre grandes catégories : les biens matériels ; les aides financières, les autorisations administratives et la reconnaissance institutionnelle. Les biens matériels, ce sont bien entendu les équipements de base, l'eau, l'électricité, la route, qui constituent l'enjeu des mobilisations. C'est aussi l'une des premières revendications des

²¹ Cf. les travaux sur les sociétés esclavagistes dans lesquelles la domination des maîtres repose sur la fourniture de quelques gratifications et surtout sur les châtiments corporels, souvent d'une cruauté extrême (Schmidt, 2009).

collectifs de citoyens mobilisés dans les bidonvilles « roms » (Fassin, Guichard, 2014). Les aides financières sont plus variées, notamment en France où, malgré les réformes de l'État social engagées à partir des années 1990, le système de protection sociale demeure assez étendu avec les allocations pour l'emploi, les allocations familiales, les aides pour le logement et les dispositifs d'accès aux soins qui intègrent des mesures spécifiques pour les populations en situation précaire (Geeraert, Rivollier, 2014). A Dakar et à Tunis, l'État social est moins bien développé qu'en France. En revanche, des autorisations administratives sont requises dans les trois pays. A Tunis comme à Dakar, ce sont surtout les autorisations de construire et les certificats de vente (de terrains) qui étaient au cœur de mes recherches puisque je travaillais sur la production de l'habitat, tandis que dans les bidonvilles « roms », les pièces administratives dont j'ai le plus entendu parler sont les autorisations de séjour, elles-mêmes liées, dans bien des cas, à la possession de contrats de travail. En France comme en Tunisie ou au Sénégal, la possession de ces pièces administratives ouvre des droits. Elle permet par conséquent d'accéder aux biens pourvus par l'État tout en se prémunissant des violences institutionnelles. Enfin, la reconnaissance institutionnelle peut se traduire par la régularisation de la situation d'un quartier ou d'une personne, comme j'ai pu l'observer à Tunis, pour le premier cas, et dans les bidonvilles en France, pour le second, mais elle peut aussi s'exprimer par des actions concrètes : l'équipement d'un quartier ou encore la mise en place d'un système de collecte des ordures dans un bidonville.

B – La fixation des règles de la négociation politique

Pour accéder aux biens, les acteurs sociaux doivent suivre quelques consignes, lesquelles sont fixées par les institutions comme on l'a déjà indiqué plus haut. Ce sont d'abord les procédures contractuelles et participatives qui caractérisent désormais l'action publique, en particulier celle des organismes de développement (ONG, coopération décentralisée, institutions internationales) dans les banlieues populaires comme dans les campagnes, au Sénégal, mais que l'on retrouve aussi en France. En effet, dans les bidonvilles « roms », les habitants doivent signer des conventions ou des contrats d'engagement pour accéder à des dispositifs d'hébergement ou d'insertion. A Tunis, rien de cela en revanche, mais les habitants des quartiers non réglementaires qui souhaitent accéder aux équipements ou aux rares aides sociales attribuées par les acteurs étatiques passent généralement par le canal du parti au pouvoir et de ses structures locales : la cellule de base, elle-même en lien étroit avec le

représentant de l'administration à l'échelle du quartier, c'est-à-dire le Omda²². Ces règles ne sont pas écrites, mais transmises par les acteurs locaux auprès des habitants selon mes interlocuteurs dans la banlieue de Tunis²³. Elles sont aussi actualisées lors des opérations de médiatisation de la réhabilitation des quartiers populaires, qui actualisent le pacte de nature clientéliste entre, d'un côté, le Chef de l'État, généreux et protecteur, puisqu'il ordonne l'équipement des quartiers sous-équipés lors de ses « visites inopinées » dans les banlieues populaires et, de l'autre, la population reconnaissante, qui exprime son soutien au président lors de ses campagnes électorales (Legros, 2005).

Bien entendu, les consignes fixées par les acteurs institutionnels sont contraignantes. A Dakar, par exemple, les candidats aux programmes de développement financés par l'aide internationale doivent généralement se constituer en associations et mettre en place des structures de concertation avec d'autres acteurs locaux : des « organisations communautaires de base », selon les termes en usage dans le monde des ONG au début des années 2000 et des institutions internationales, ainsi que des représentants des collectivités locales (Legros, 2008). En France, les contrats que signent les migrants « roms » rappellent les droits et les obligations des signataires, c'est-à-dire les candidats à l'hébergement et/ou à l'insertion économique. Dans les « villages d'insertion » par exemple, le règlement intérieur interdisait les visites de personnes extérieures sauf autorisation du gestionnaire de terrain. Cette règle, appliquée avec plus ou moins de fermeté, avait d'ailleurs suscité des controverses au sein de la société civile, des associations comme « La voix des Roms » assimilant ces dispositifs à des « camps ». En outre, les migrants « roms » doivent, au même titre d'ailleurs que les habitants des banlieues de Dakar et de Tunis vis-à-vis des représentants de l'aide internationale et de l'État, adopter le bon comportement devant les travailleurs sociaux ou les agents de guichet chargés de leur orientation : ils doivent se montrer responsables, intéressés, donc volontaires et ponctuels.

Aussi contraignantes qu'elles puissent être, ces règles institutionnelles sont néanmoins habilitantes pour les gouvernés en ce sens qu'elles leur permettent de poursuivre leurs

²² Chef de Secteur. Le secteur est le premier niveau de l'administration territoriale en Tunisie.

²³ Aziz Iraki fait la même observation dans les quartiers clandestins, dans les villes marocaines (Iraki *et al.*, 2018, à paraître).

intérêts qu'il s'agisse d'accéder à la « rente du développement » (Dakar) et aux équipements (Tunis) ou bien d'ouvrir des droits (bidonvilles, France). D'ailleurs, l'usage que les destinataires font de ces biens, ne correspond pas forcément aux attentes ou aux prévisions des acteurs institutionnels. Ainsi, les contrats d'insertion économique ne sont pas forcément perçus comme des leviers pour accéder au marché de l'emploi salarié – non qualifiés, les migrants « roms » doivent d'ailleurs se contenter des emplois pénibles et mal rémunérés – mais comme des ressources pour régulariser la situation administrative et éviter les reconduites à la frontière, ainsi que pour accéder aux aides sociales qui, elles-mêmes, pourront être réinvesties dans les activités informelles, la ferraille ou le commerce de voitures d'occasion par exemple (Legros, Lièvre, 2018).

Aussi peut-on penser que les règles ou les consignes institutionnelles sont des armes à double tranchant si l'on peut dire : elles permettent aux acteurs institutionnels de cadrer l'action des habitants des marges et, par conséquent, de gouverner, d'un côté ; et, de l'autre, et, elles constituent des ressources pour les dominés dans leur rapport avec les autorités.

C - La récupération du langage officiel par les habitants des marges

Les politiques institutionnelles fournissent des éléments de langage aux habitants dans leur rapport avec les institutions. A Tunis, j'avais pu remarquer que, largement diffusé par les médias, le rituel de la « visite inopinée » du président de la République dans les quartiers défavorisés avait progressivement constitué un code entre le pouvoir en place et les habitants des quartiers non réglementaire. Dans les années 1990, ceux-ci sollicitaient désormais la « visite inopinée » ou l'intervention du Chef de l'État en personne pour régler le problème du sous-équipement dans leurs quartiers de résidence. Dans la banlieue dakaroise, le langage clientéliste était très développé jusqu'aux années 1990, puis il s'était vu remplacé par le « langage-projet » (de Sardan, 1995) avec la montée en puissance de l'aide internationale et des ONG. Dans les bidonvilles « roms » aussi, le « projet » est devenu un mot habituel pour désigner les dispositifs d'accueil que les pouvoirs publics devraient un jour ou l'autre mettre en place : ces « projets » peuvent d'ailleurs être pris en compte dans les stratégies résidentielles qu'élaborent les migrants « roms » (Cousin, Legros, 2014).

Comme les règles évoquées plus haut, ces mots sont des ressources au bénéfice des habitants des marges car ces derniers s'en servent comme d'un référentiel commun avec les acteurs

institutionnels. A Tunis, les leitmotifs du régime de Ben Ali servent à justifier publiquement la réclamation des équipements : on rappelle les actions réalisées dans les « zones d'ombre », les progrès réalisés dans la Tunisie de l' « Ere nouvelle » ou après le « Changement », c'est-à-dire l'arrivée au pouvoir de Ben Ali en 1987, pour exiger l'intervention des pouvoirs publics dans le quartier, tandis qu'à Dakar, l'idéologie du développement a fait florès dans les années 1990, comme l'atteste la multiplication des « organisations communautaires de base » et des associations pour le bien-être de la population, pour la promotion sociale et pour le développement local. Sans doute faut-il, pour cette raison, souligner le rôle primordial du langage officiel qui sert bien sûr à la légitimation des acteurs institutionnels mais aussi à celle des habitants des marges en fournissant ce qu'à la suite de William A. Gamson (1992), Lamia Zaki appelle des ressources argumentatives « intégrées » (Zaki, 2010, p. 52). La meilleure illustration de ce phénomène concerne sans doute les bidonvilles marocains, où la rhétorique des droits de l'Homme, largement relayée par la société civile et par les institutions étatiques à partir des années 1990 a donné naissance à un nouveau concept de nature juridique : le « droit des bidonvillois » (Navez-Bouchanine, 2003; Zaki, 2005).

Bien sûr la question n'est pas de savoir si les habitants des marges adhèrent aux principes et aux valeurs diffusés par les acteurs institutionnels ; dans ses travaux sur le Niger, Jean-Pierre Olivier de Sardan a bien montré que le langage-projet était pratiquement intraduisible dans les langues locales (Olivier de Sardan, 1995) et Pierre-Joseph Laurent arrive aux mêmes conclusions à propos des campagnes burkinabé (Laurent, 1998). Il faut plutôt souligner le rôle primordial de ces ressources symboliques extraites de l'action et du discours officiels dans la construction du dialogue entre, d'un côté, les habitants des marges urbaines et, de l'autre, les acteurs institutionnels.

II – AU GRÉ DES INTERACTIONS, LA CONSTRUCTION DE L'ORDRE POLITIQUE

Les politiques institutionnelles fournissent ainsi la majeure partie des structures matérielles et symboliques du gouvernement des marges urbaines. Ces structures ont sans doute des effets du fait de leurs qualités propres, comme le montrent les recherches sur les instruments de l'action publique (Lascoumes, Le Galès, 2004 ; Halphern, Lascoumes, Le Galès, 2014), mais elles n'agissent pas toutes seules bien sûr ; elles sont toujours instrumentées par les acteurs

en présence, c'est à dire des habitants des marges et leurs soutiens éventuels, ou des acteurs institutionnels. En participant à l'action publique, les uns et les autres adoptent des postures, tiennent des places et jouent des rôles qui, au gré des interactions, contribuent à la formation d'un ordre marqué par l'affirmation d'organisations et surtout d'individus qui « servent de médiateurs entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés », comme l'écrit P. Chatterjee (2009), et, plus fondamentalement encore, par l'échange des obligations réciproques entre les acteurs institutionnels et les habitants des marges.

A - L'émergence d'intermédiaires

Si l'émergence d'intermédiaires est relativement passée sous silence dans les travaux les plus récents sur la gestion des bidonvilles et des squats en Europe occidentale (Aguilera, 2017), elle est en revanche soulignée dans les études portant sur les bidonvilles et les quartiers non réglementaires au Maroc (Abouhani, 1999 ; Navez-Bouchanine, 2000 ; Iraki, 2003, 2005 ; Bennani-Chraïbi, 2003) ou encore sur les « courtiers du développement » dans les campagnes d'Afrique subsaharienne (Olivier de Sardan, 1995 ; Blundo, 1998 ; Bierschenk *et al.*, 2000)²⁴. P. Chatterjee en fait même un des traits caractéristiques de ce qu'il appelle la « politique des gouvernés », en tout cas en Inde, pays où il puise l'essentiel de ses références (Chatterjee, 2009). De toute évidence l'assertion vaut aussi pour mes terrains d'enquête où les mobilisations que j'ai pu observer sont moins le fait de collectifs que d'individus qui, tout en assurant le leadership des mobilisations en question, peuvent remplir une mission d'intermédiation entre les habitants des marges et les acteurs institutionnels. Ce constat m'a d'ailleurs incité à déconstruire la catégorie « habitants », trop englobante, de mon point de vue, pour être opératoire sur le plan de l'analyse des mobilisations et des actions politiques, et à concentrer mon attention sur ces « acteurs de l'intermédiation » que je nommerai désormais par commodité « intermédiaires ». A Tunis, j'ai plutôt rencontré des petits fonctionnaires et des entrepreneurs, des artisans et des commerçants tandis qu'à Dakar, il

²⁴ Appartenant à plusieurs domaines disciplinaires, principalement la sociologie et la géographie, pour les études sur le Maroc, et l'anthropologie pour les recherches sur l'Afrique subsaharienne, ces travaux s'inscrivent dans le prolongement d'autres, plus anciens : ceux de l'anthropologie africaniste anglaise, mieux connue sous le nom d'« école de Manchester » sur les chefferies dans les systèmes politiques modernes (Gluckman) ; ceux de la sociologie du développement sur les rapports entre populations et institutions de développement (Long) et ceux de la sociologie rurale sur les notables (Mendras). Pour un état des lieux, voir notamment : T. Bierschenk et J.- P. Olivier de Sardan, 1993, « Les courtiers du développement », *Bulletin de l'APAD*, vol. 5.

s'agissait surtout d'anciens militants politiques, éventuellement reconvertis en leaders associatifs²⁵, ainsi que des « jeunes diplômés », une catégorie qu'il faudrait sans doute déconstruire comme celle des « habitants » à cause de son approximation. Lors de mes enquêtes sur les bidonvilles « roms », j'ai rencontré des militants moraux de tous bords : militants chrétiens progressistes ; militants libertaires, écologistes ou des droits de l'Homme ; professionnels de l'intermédiation pour le compte des pouvoirs publics etc., mais dans ces bidonvilles, il faut aussi considérer les « chefs de *platz*²⁶ » dont l'intermédiation fait justement partie des prérogatives.

1 - La mission des intermédiaires

En quoi consiste précisément le travail politique des intermédiaires ? Françoise Navez-Bouchanine donne une définition assez complète de l'intermédiation dans le contexte de l'habitat clandestin. C'est, écrit-elle, « [...] une intervention médiatrice entre parties dont l'objet final est l'obtention d'un des biens, matériel ou immatériel, constitutifs d'urbanité, et qu'une partie cherche à se faire octroyer par une autre en mobilisant le pouvoir potentiel d'un intermédiaire, le plus souvent un individu pourvu de caractéristiques particulières » (Navez-Bouchanine, 2000, p. 347). Cette définition précise bien l'enjeu de l'intermédiation et donne quelques indications sur le rapport de forces qui, outre les habitants et les fournisseurs de biens, mobilise un acteur tiers, en l'occurrence l'intermédiaire, mais elle n'explique pas les missions accomplies par ce dernier vis-à-vis des habitants ou des acteurs institutionnels. Les expériences de terrains et les lectures montrent que, quelle que soit leur position – militant associatif, entrepreneur politique ou agent de l'État –, les intermédiaires remplissent des fonctions globalement similaires.

D'abord, ils diffusent au sein des bidonvilles ou des quartiers non réglementaires l'information sur les projets des acteurs institutionnels et sur les procédures à suivre pour accéder aux

²⁵ Cf. également Bennani-Chraïbi, 2003, à propos du mouvement associatif à Casablanca, au Maroc.

²⁶ Dans le langage des migrants « roms » originaires de Roumanie et en situation précaire en France, le *platz* désigne le bidonville ou le campement. Sur certains terrains, il existe des leaders communément appelés « chefs de *platz* ». Parmi les premiers à s'installer, les chefs de *platz* ont progressivement acquis une position d'autorité au sein des bidonvilles en faisant venir d'autres familles et en leur affectant, généralement contre rémunération, des emplacements. Les chefs de *platz* ont aussi réussi à s'imposer auprès des autres habitants en se positionnant comme des interlocuteurs obligés pour tous ceux qui souhaitent y mener des actions. Je pense en particulier les acteurs associatifs.

équipements comme aux autres biens fournis par la puissance publique. L'information dont ils disposent est-peut-être partielle mais c'est bien grâce à eux que les habitants des marges accèdent, le plus souvent, à l'information comme j'ai pu m'en rendre compte à de nombreuses reprises sur mes terrains d'enquête ou l'expérimenter moi-même quand on me demandait des informations sur une intervention possible des pouvoirs locaux lors de mes visites au Pont-aux-Oies. Les intermédiaires informent aussi les acteurs institutionnels. C'est notamment par leur biais que les doléances ou les problèmes éventuellement rencontrés par les habitants sont portés à la connaissance des acteurs institutionnels : les agents de terrain que sont les *omdas* et les responsables des cellules du parti au sein des quartiers font des compte-rendus réguliers à l'administration locale en Tunisie, et les militants moraux qui soutiennent les migrants « roms » en situation précaire, jouent un rôle similaire en cherchant à faire pression sur les acteurs institutionnels par des biais divers et variés : délégations, lettres ouvertes etc.. Enfin, les ONG organisent avec le concours des associations locales des séances de concertation ou de « diagnostic participatif » qui visent à identifier les besoins des habitants en appliquant des techniques enseignées dans les institutions de formation au développement, comme l'Ecole Nationale d'Economie appliquée de Dakar par exemple.

Les intermédiaires occupent donc une position centrale dans la circulation des informations, mais leur rôle ne se limite pas là. En effet, en même temps qu'ils la diffusent, ces derniers traduisent l'information dans un langage compréhensible et acceptable par chacune des parties en présence. Ainsi ONG, militants moraux et responsables politiques transforment les demandes individuelles en demandes publiques argumentées, ainsi que j'ai pu le faire moi-même avec d'autres membres du réseau Pont-aux-Oies, quand il s'est agi de solliciter l'intervention de la Ville de Tours, pour la collecte des ordures ou la dératisation par exemple. En sens inverse, ce sont encore les intermédiaires qui vont expliquer les procédures et les principes de l'action institutionnelle aux bénéficiaires potentiels.

Comme ils maîtrisent en principe la culture politique des acteurs dominants mieux que la majorité des habitants des marges, les intermédiaires participent souvent activement à l'orientation et à l'encadrement des mobilisations locales. Cette implication est flagrante dans la banlieue dakaroise où les ONG expliquent aux associations comment s'organiser pour accéder à la « rente du développement » (Legros 2003), mais on peut faire un constat similaire dans la banlieue tunisoise où les manifestations soit disant spontanées de soutien au pouvoir

en place sont, dans les faits, préparées et encadrées par les responsables politiques et administratifs locaux. Dans les bidonvilles « roms », enfin, ce sont les militants moraux qui, la plupart du temps, sont à l'origine de l'action collective. Pour me limiter à mon expérience personnelle, ce sont bien les membres du réseau Pont-aux-Oies qui, à la veille d'une journée de mobilisation pour le nettoyage du terrain à laquelle étaient invités les médias, ont rassemblé les outils et établi une stratégie de sélection des secteurs à nettoyer, en choisissant les plus visibles d'entre eux, c'est-à-dire les terrains situés à proximité de la route, afin de montrer aux médias et aux acteurs institutionnels l'efficacité de l'action collective.

Enfin, les intermédiaires participent « aux négociations informelles, aux confrontations de stratégies et de logiques qui se jouent autour de l'intervention [des acteurs institutionnel] » comme l'écrit Philippe Lavigne-Delville à propos des « agents de développement » (Lavigne Delville, 1991). Je peux, une fois de plus, faire part de mon expérience personnelle en indiquant les multiples échanges que j'ai pu avoir avec les acteurs locaux : élus, agents de l'administration, travailleurs sociaux, etc., chaque prise de parole étant assimilable à une performance en ce sens que j'ai dû, par des biais divers et variés, essayer de convaincre mes interlocuteurs du bien-fondé des demandes exprimées par les familles installées au Pont-aux-Oies et de la nécessité d'une intervention publique en leur faveur. Mon cas n'est pas isolé bien sûr. Dans ses recherches en cours sur les bidonvilles à Montpellier, Marion Lièvre montre bien que ce sont souvent ces performances réalisées par des militants associatifs ou par des médiateurs embauchés par les acteurs institutionnels, qui permettent de lever la méfiance des employés des structures de l'action sociale et, ce faisant, autorisent l'ouverture des droits par les migrants « roms ».

Traduire, encadrer, négocier et plus largement rapprocher : les intermédiaires, qui révèlent à l'occasion des compétences particulières (Navez-Bouchanine, 2000, p. 351), remplissent donc des missions primordiales tant du point de vue des habitants des marges que de celui des acteurs institutionnels. Pourtant leur position est inconfortable ; comme le « *headman* » des villages africains que décrit Max Gluckman dans les années 1940, les intermédiaires semblent placés devant un dilemme puisqu'ils doivent à la fois satisfaire les attentes des habitants et celles des acteurs institutionnels (Gluckman *et al.*, 1949).

2 – Les intermédiaires sous la pression des habitants et des institutions

De fait, les intermédiaires sont sous la pression des habitants. Les demandes à leur rencontre sont nombreuses ainsi que j'ai pu le constater lors de mes enquêtes de terrain et au Pont-aux-Oies, et souvent insistantes (Legros, Lièvre, 2017), les habitants pouvant adopter plusieurs attitudes. Ils font l'éloge des intermédiaires, leur offrent parfois des petits cadeaux, en tout cas se montrent très hospitaliers. Bien sûr, il ne s'agit pas de faire de procès d'intention, mais ces petits gestes jouent un rôle non négligeable dans la construction des relations personnelles.

Pressés par les habitants, les intermédiaires doivent aussi composer avec les acteurs institutionnels car ce ne sont pas eux mais bien les acteurs institutionnels qui décident de l'allocation des biens et de ses modalités. Aussi les intermédiaires doivent-ils généralement respecter et faire passer aux habitants des marges les consignes fixées par les acteurs institutionnels : être convenablement habillés pour se rendre à une réunion publique à la demande de l'élue en charge du dossier, à Tours ; organiser une cérémonie de rencontre avec les habitants lors de la visite à Dakar des émissaires d'une grande organisation internationale et, plus largement, ajuster la demande locale en fonction des normes et des modèles fixés par l'aide internationale, toujours à Dakar. C'est ainsi qu'éventuellement à leur insu, et même s'ils le déplorent quand ils en sont conscients, les intermédiaires contribuent activement à la régulation sociale au sein des marges urbaines où ils interviennent.

Les acteurs sociaux qu'on a désignés comme intermédiaires participent donc activement à l'approvisionnement réciproque des acteurs institutionnels et des habitants des marges. Ils réduisent l'écart entre ces deux mondes « que séparent des inégalités de pouvoir profondes et enracinées dans l'histoire », écrit P. Chatterjee, toujours dans *La Politique des gouvernés* (Chatterjee, 2009), et ce pour une raison somme toute assez simple : ils facilitent l'échange des biens et des autorisations contre la reconnaissance symbolique

B – L'échange des biens et des autorisations contre la reconnaissance symbolique

Le versant matériel de cette relation d'échange a déjà été amplement développé : quand ils ne sanctionnent ou ne punissent pas, les pouvoirs publics distribuent, avec plus ou moins de parcimonie, des biens matériels et des autorisations administratives qui sont des enjeux

majeurs pour les habitants en raison à la fois de la faiblesse de leurs capitaux économiques et de leur situation par rapport au droit. Ces enjeux expliquent d'ailleurs pourquoi les habitants se mobilisent. Il reste donc à préciser le versant symbolique de cette relation en examinant rapidement les manifestations de reconnaissance à l'égard du pouvoir en place. Cela est d'autant plus important que ces manifestations de reconnaissance à l'égard des acteurs institutionnels doivent être considérés comme des manifestations de reconnaissance de l'ordre politique tel qu'il est, c'est-à-dire avec ses dominants et ses dominés. Bref, les manifestations de reconnaissance sont une sorte d'acquiescement ou d'acceptation, même si les habitants des marges peuvent par l'ironie ou par d'autres biais bien mis en évidence par James S. Scott dans ses travaux sur le « discours des subalternes » (Scott, 2009), montrer qu'ils restent critiques par rapport à l'*establishment*.

Les manifestations de reconnaissance sont très diverses. Celles à l'endroit de « Ben Ali-bienfaiteur des quartiers populaires » prennent la forme d'un soutien apporté au président en campagne électorale. Lorsqu'ils accèdent à un projet d'insertion ou quand l'administration leur délivre des papiers, les migrant « roms » n'apportent en revanche aucun soutien politique et pour cause : en tant qu'étrangers ils n'ont pas le droit de voter sauf aux élections européennes s'ils sont bulgares ou roumains, mais ils remercient volontiers en public le chef de l'État et les autorités locales pour leur générosité ce qui, d'ailleurs, ne plait pas forcément à leurs soutiens. A Dakar enfin, les habitants peuvent louer un candidat politique de leur choix et même lui faire des cadeaux pendant la campagne électorale, comme si les remerciements précédaient la réalisation des équipements, d'une certaine manière. Ils peuvent aussi, comme je l'ai signalé plus haut dans le cas de l'ANBEP avec l'Unesco, essayer de se placer sous la protection d'une grande institution internationale en désignant son représentant ou, en l'occurrence, sa représentante, comme marraine de l'association.

Bien entendu, ces manifestations de reconnaissance doivent être remises dans leur contexte. Ainsi, l'action des habitants des banlieues populaires de Tunis s'inscrit dans le cadre du « clientélisme d'État » que Michel Camau définit comme « une allégeance passive et distanciée à l'égard d'une puissance extérieure et supérieure, détentrice des instruments de coercition et régulatrice des moyens de gestion matérielle de la vie sociale, qui trouve sa contrepartie dans l'allocation de ressources susceptibles de garantir un mieux vivre » (Camau, 1987, p. 85), tandis que les habitants de Dakar mettent les candidats politiques en

concurrence les uns avec les autres. Ils s'inscrivent donc dans une logique de « clientélisme concurrentiel » (Goirand, 2000, à propos des favelas de Rio). La relation que les migrants « roms » construisent avec les militants associatifs et avec les travailleurs sociaux est, quant à elle, plutôt individuelle, à la limite familiale mais jamais collective, en tout cas à ma connaissance, et la reconnaissance ne va pas au-delà de l'expression de la gratitude. On peut peut-être dans ce cas parler de relation de patronage sauf que les migrants ne se sentent pas contraints à la fidélité vis-à-vis de leurs « bienfaiteurs ». Ils témoignent, en tout cas ceux que j'ai rencontrés, de leur gratitude en raison des services rendus. C'est tout.

Les expressions de la reconnaissance sont peut-être plurielles, elles n'en procèdent donc pas moins de la même logique, à savoir l'échange des biens et des autorisations contre la reconnaissance symbolique. C'est par conséquent autour de cet échange que se structure l'ordre politique local. Les exemples rapidement exposés ci-dessus montrent d'ailleurs bien le lien de cause à effet qui peut exister entre l'allocation des biens et l'expression de la reconnaissance sous quelque forme que ce soit : la fidélité voire le soutien politique ou les simples remerciements. Cette relation n'est pas à sens unique puisqu'une fois exprimée la reconnaissance du pouvoir en place, les habitants mobilisés ou qui s'expriment devant les acteurs institutionnels attendent en retour les biens et les autorisations, ainsi que je l'ai montré à propos de la « visite inopinée » du président Ben Ali . Ce qui compte, en dernier ressort, c'est donc bien l'enchaînement des distributions de biens et d'autorisations et des manifestations de reconnaissance du pouvoir car ce processus permet de stabiliser les relations entre les acteurs institutionnels et les habitants des marges tout en les inscrivant dans la durée.

III - TRAJECTOIRES POLITIQUES

Ainsi construit, sur la base, principalement, de la fourniture de biens par les acteurs institutionnels et de logiques d'intermédiation, l'ordre politique est-il immuable ? L'approche diachronique tend à montrer l'inverse puisque on remarque trois grandes trajectoires : l'institutionnalisation de l'intermédiation sociale ; la normalisation des relations de pouvoir ; et la remise en cause de l'ordre établi.

A - L'institutionnalisation de l'intermédiation sociale

Au moment de la fondation d'un quartier non réglementaire, ou dans les bidonvilles « roms » avant que ces derniers ne soient « saisis par l'action publique » (Aguilera, 2017), l'intermédiation sociale est principalement pour ne pas dire exclusivement le fait de réseaux informels. A Tunis, par exemple, mais on fait le même constat dans les villes marocaines (Ameur, 1993), les lotisseurs clandestins jouent parfois un rôle primordial dans l'établissement des liens avec les institutions. Ils profitent d'ailleurs du « crédit relationnel » (Ameur cité par Signoles, 1999, p. 42) dont ils peuvent jouir auprès des habitants grâce à leurs actions en faveur de la sécurisation de la tenure foncière et de l'équipement des quartiers pour faire carrière en politique locale (Chabbi, 1988 ; Signoles, 1999 ; Ameur, 1993, à propos du Maroc). De ce point de vue, les nouveaux propriétaires installés dans les quartiers non réglementaires sont bien les clients de ces lotisseurs clandestins, le terme « clients » étant entendu aux deux sens du terme : économique, parce qu'ils leur achètent les terrains ; et politique, car ils se placent sous leur protection et leur apportent un soutien. Les réseaux informels, ce sont aussi les particuliers qui, en raison de positions particulières : un emploi dans la société de distribution d'électricité, des entrées dans telle ou telle organisation de coopération, vont jouer un rôle actif dans l'équipement de leur quartier comme j'ai pu le noter dans mes recherches sur Dakar (Legros, 2003, 2004). Les réseaux informels, ce sont enfin ces collectifs citadins qui se forment pour défendre les habitants d'un campement ou d'un bidonville et qui, par leur action, peuvent parfois retarder les évacuations ou inciter les pouvoirs publics à mettre en place des dispositifs d'hébergement et d'insertion, ce qui a été le cas, parmi d'autres exemples, pour les mobilisations de soutien aux familles installées au Pont-aux-Oies, à Tours.

Mais l'intermédiation prend assez rapidement des formes plus officielles. On observe alors différents processus d'institutionnalisation. Le premier est la constitution de réseaux politiques : les leaders d'une mobilisation locale peuvent être intégrés aux réseaux existants en étant promus responsables du parti à l'échelle de leur quartier, qui se trouve lui aussi intégré au territoire du parti, ainsi que le montre bien l'« affaire du tas d'ordures » sur laquelle j'ai enquêté au début des années 2000 et que j'ai relaté dans le chapitre précédent. Une fois la cellule partisane établie, les demandes locales suivent le canal officiel du parti et de l'administration, les leaders politiques agissant de concert avec l'agent administratif local,

c'est-à-dire le *Omda*. Un deuxième processus qu'on observe davantage en France est la mise sur pied de réseaux d'action publique avec deux cas de figure : la substitution, les travailleurs sociaux remplaçant désormais les militants associatifs dans leur tâche d'intermédiation ; ou l'intégration, les militants et les collectifs étant invités par les acteurs institutionnels à jouer un rôle de facilitateurs en raison de leur connaissance du terrain. Par exemple à Tours, on me demandera, ainsi qu'à un membre de l'association Chrétiens Migrants, de recenser les familles afin d'établir le nombre de constructions modulaires nécessaires pour héberger les familles. Les collectifs sont donc assignés à des tâches subalternes au sein des réseaux d'action publique (Legros, 2012), mais cela ne les empêche pas, il faut le souligner, de continuer à se positionner en contre-pouvoir et, ce faisant, d'espérer influencer le cours de l'action publique. Le troisième et dernier processus qu'il m'a été donné d'observer est la constitution de chaînes de courtage dans la banlieue dakaraise. Ce processus est à l'initiative des financiers de l'équipement qui, en fournissant les biens, vont fixer le cadre institutionnel : la mise en place de Groupements d'Intérêt Économique pour gérer une borne-fontaine par exemple, et, plus généralement, la procédure contractuelle (Legros, 2008).

La dynamique d'institutionnalisation emprunte donc des formes variées : l'engagement dans les structures politiques officielles, comme le parti au pouvoir ; l'action publique ; et les chaînes de courtage. Si les chemins sont différents, le résultat est le même puisqu'informelle au départ, l'intermédiation devient désormais officielle, avec des structures et des organisations reconnues. Les individus restent néanmoins des acteurs-clés de l'intermédiation, mais ils agissent désormais au sein de réseaux institutionnalisés.

B – La fin de l'intermédiation sociale et la normalisation des relations de pouvoir

La dynamique d'institutionnalisation constitue en elle-même une forme de normalisation des relations de pouvoir entre les habitants des marges et les acteurs institutionnelles, mais il en existe d'autres plus radicales, si je peux dire, en ce sens qu'elles remettent en cause l'un des principaux fondements de l'ordre jusqu'alors établi, à savoir l'intermédiation sociale.

Ainsi, dans la banlieue de Tunis, les quartiers ayant été progressivement intégrés à la ville moderne et légale depuis les années 1990, les demandes d'équipement ont progressivement disparu. Au cours de mes visites à Sidi Hacine au milieu des années 2000, mes interlocuteurs

soulignaient d'ailleurs le rattrapage qui avait eu lieu dans leurs quartiers respectifs, en ce qui concerne l'équipement de base bien sûr, mais aussi les équipements de superstructure comme les établissements scolaires ou encore les services urbains. Dans ces conditions, les mobilisations pour l'équipement n'avaient par conséquent plus lieu d'être, sauf sur les fronts d'urbanisation qui se développaient toujours un peu plus loin à la périphérie de l'agglomération. Une fois les quartiers intégrés à la ville, les intermédiaires ont perdu leur raison d'être. MS..., le secrétaire de la délégation de Sidi Hacine, qui supervisait jusqu'alors le travail des *Omda* en relation directe avec les habitants mobilisés pour accéder aux équipements, se cantonnait de plus en plus à des tâches administratives. Il pouvait en outre me confier lors de nos promenades dans le secteur, que Sidi Hacine avait beaucoup changé avec l'arrivée de nombreux ménages. Il ne connaissait-il plus tout le monde comme c'était le cas quelques années avant²⁷. Enfin, une municipalité avait été érigée à Sidi Hacine au milieu des années 2000. Conduite par un industriel bien connu dans la région qui avait fait fortune dans la sous-traitance pour l'étranger – il dirige des usines de fabrication de câbles pour les automobiles – l'équipe municipale avait des projets ambitieux avec un plan de régularisation foncière et l'aménagement de vastes zones industrielles et de lotissements de standing à la périphérie de l'agglomération actuelle, un peu sur le modèle des opérations en cours dans les banlieues aisées du nord de Tunis (Ben Othman, 2017). Si l'on ajoute à ces évolutions récentes dans le domaine de l'urbanisme et de la gestion urbaine quelques conséquences pratiques de la viabilisation comme le renforcement des rondes de police suite à la réalisation des travaux de voirie, l'impression qui domine après les visites de terrain est bien celle d'une normalisation des modes de gouvernement local.

C'est une dynamique quelque peu différente que l'on observe dans le cas des migrants « roms » en situation précaire. Dans certains cas en effet, ces derniers peuvent, au fil des ans, avoir acquis suffisamment d'expérience pour envisager tout seuls désormais leurs démarches auprès de l'administration. Ils s'affranchissent ainsi peu à peu des militants associatifs ou des soutiens qui, jusqu'alors, se chargeaient de l'intermédiation sociale. Ils ne s'adressent plus à

²⁷ Au début des années 1980, S. Chaabane faisait le même constat à propos des des *omdas*, dans les quartiers peuplés où il estime que ces derniers ont perdu « leur atout essentiel : le contact direct avec les administrés ; ils se trouvent de plus en plus mal renseignés sur les habitants de leur zone, et ceci remet en cause les bases mêmes de leur activité (Chaabane, 1980, cité par P. Signoles, 1985, p. 417).

ces derniers qu'en cas exceptionnel ou dans des situations d'urgence, tout en jouant eux-mêmes, par ailleurs, un rôle d'intermédiaire auprès de l'administration et des services sociaux pour leurs proches récemment installés. Outre l'expérience et les compétences – je pense notamment à la maîtrise du système administratif et de ses rouages et aux compétences linguistiques et, plus largement, communicationnelles –, cette autonomisation progressive dans les rapports avec les acteurs institutionnels s'explique aussi par la situation acquise, car une fois les droits reconnus, les migrants n'ont plus vraiment besoin de recourir aux intermédiaires sauf pour accéder au marché de l'emploi si, d'aventure, les intermédiaires ont leurs entrées dans le monde professionnel.

C - La remise en cause de l'ordre établi

Il y a, pour terminer, d'autres situations dans lesquelles le système en place est carrément remis en cause. Dans la banlieue dakaroise, l'État finance l'équipement des quartiers jusqu'aux années 1980, mais l'ajustement structurel imposé par le Fonds monétaire international et par la Banque mondiale a contraint les acteurs étatiques à céder la place aux organisations de l'aide internationale. Les effets de ce changement dans les circuits de financement des équipements urbains ont déjà été mentionnés : les habitants se sont détournés des structures partisans qui faisaient jusqu'alors le lien avec les responsables politiques (Salem, 1998 ; Fassin, 2000) et se sont rapprochés – quand ils ne les ont pas créés eux-mêmes – des associations locales travaillant de concert avec les ONG, afin de drainer les biens extérieurs. Concurrencés par de jeunes diplômés, les anciens intermédiaires, souvent des notables et des responsables politiques locaux, ont alors été marginalisés à moins qu'ils ne se soient eux-mêmes reconvertis dans l'action associative, à l'image d'Alpha, ancien militant du parti socialiste et président de l'ANBEP, qu'il a fondée avec d'autres personnes de son quartier au début des années 1990. Dans ce cas, la logique est sans doute la même mais le changement de fournisseurs implique une révision de fond en comble du système d'acteurs et des registres de justification : les acteurs associatifs remplacent les acteurs politiques, et l'action apolitique succède désormais à l'engagement partisan.

Les migrants « roms » peuvent, quant à eux, pâtir de l'interruption de leur prise en charge par les pouvoirs publics. Aussi les personnes et leurs familles sont-elles obligées de se tourner vers leurs proches. Je prendrai juste un exemple, observé au Pont-aux-Oies, celui de la famille B.

La situation des B. par rapport aux autres familles est particulière : ils se tiennent généralement à l'écart ; ils n'ont pas de voiture et expriment toujours des sentiments de détresse, ce qui attire l'attention de certains militants associatifs. Après quelques mois passés dans les baraques de chantier installées par la Ville de Tours, les B. accèdent, comme d'autres ménages, à un logement au foyer ADOMA²⁸ implanté dans la commune voisine : Joué-Lès-Tours. Ils y vivront quelques années mais, à la majorité du fils, la famille est mise à la rue et disparaît sans donner de nouvelles. Connaissant l'état psychologique des parents, leurs soutiens sont très inquiets mais quelques mois plus tard, les nouvelles sont plutôt rassurantes. D'après l'un des anciens résidents du Pont-aux-Oies, qui, comme toutes les personnes passées sur le terrain, est de près ou de loin apparenté aux B., ces derniers se portent bien. Après une halte chez des parents quelque part dans le nord de la France, ces derniers ont finalement rejoint d'autres familles en Allemagne. Les parents ont fait de nouvelles démarches administratives et obtenu une autorisation provisoire de séjour tandis que le fils, qui avait causé pas mal de problèmes à l'administration scolaire et à ses parents, manifestement à cause de son comportement avec les filles au collège, est aujourd'hui marié à une cousine éloignée.

En Tunisie, enfin, les quartiers non réglementaires constituent un autre cas de figure. Les acteurs étatiques, qui sont alors débordés par la demande sociale, ont manifestement démissionné à la fin des années 2000 de la gestion des affaires locales, ainsi que le montre bien cet extrait d'entretien recueilli auprès de responsables politiques des quartiers populaires de Sidi Bouzid, par M. Ben Jelloul, alors qu'il était gouverneur de la région de Sidi Bouzid :

« Au nom des militants de base du RCD [le Rassemblement constitutionnel démocratique est le nom du parti au pouvoir sous Ben Ali], je voudrais exprimer mon indignation quant à la situation dans laquelle se trouve notre gouvernorat. Nous subissons, en tant que militants, les pressions directes de nos adhérents et des habitants de nos quartiers qui nous harcèlent pour trouver à leurs enfants du travail.

²⁸ ADOMA est le nouveau nom de la Société nationale de construction de logements pour les travailleurs (SONACOTRA), créée par l'État en 1956 pour héberger les travailleurs algériens qui résidaient jusqu'alors en bidonville. Elle gère aujourd'hui de nombreux foyers rebaptisés « résidences sociales » en 1995. La SONACOTRA est régulièrement à contribution pour régler les situations de crise : toujours le logement des travailleurs immigrés, mais aussi le logement des étudiants à partir des années 1980, et l'hébergement des familles « roms » expulsées des bidonvilles à partir de la fin des années 2000.

Nous avons perdu la face envers eux, et nous ne pouvons plus nous confronter à eux. Nous voudrions que vous transmettiez nos doléances à monsieur le Président [de la République] parce qu'il n'y a plus de confiance dans nos représentants et nos élus » (Ben Jelloul, 2014).

Quelques mois avant la chute de Ben Ali, les militants locaux du parti au pouvoir tirent donc la sonnette d'alarme. Submergés par les demandes alors que l'État ne se manifeste pas au plan local, ils semblent avoir perdu le contrôle de la situation et préfèrent prendre leurs distances avec les habitants²⁹. Avec eux, c'est l'ensemble du système qui se trouve fragilisé si l'on en croit la dernière phrase et la référence générale aux « représentants » et aux « élus ». Faut-il voir dans cette remise en cause le point de départ du mouvement social qui se soldera par le départ de Ben Ali ? C'est impossible à affirmer, mais la rupture du « pacte » clientéliste entre l'État et les couches populaires n'en constitue pas moins une source de mécontentement pour les populations les plus exposées au chômage et à l'augmentation du coût de la vie. C'est, par conséquent, une des conditions de possibilité de la révolution tunisienne, même s'il faut aussi tenir compte d'autres facteurs (Baduel, 2018).

Les rapports de force entre les habitants des marges et les acteurs institutionnels favorisent donc l'émergence d'un ordre politique fondé sur l'échange des biens contre la reconnaissance, et la mobilisation d'intermédiaires. Ces deux caractéristiques ne sont pas vraiment spécifiques aux marges urbaines. L'accès aux biens publics fait partie des enjeux de la négociation ou du marchandage politique. Dans le même ordre d'idées, le recours aux intermédiaires est une pratique avérée dans les milieux aisés où l'on jouit pourtant d'un accès privilégié au monde des institutions (cf., entre autres références, Pinçon, Pinçon Charlot, 2007). Et les travaux de Jean-Louis Briquet et de Frédéric Savicki ont montré que le clientélisme politique, loin d'être archaïque ou dépassé, reste une pratique habituelle à la fin du 20^{ème} siècle (Briquet, Savicki, 1998). Les marges urbaines ont pourtant quelques particularités qu'il convient de souligner : le fossé social, économique et culturel qui sépare leurs habitants des acteurs institutionnels et, peut-être plus encore, l'irrégularité dans laquelle se trouvent ces derniers sur le plan du logement et sur celui du séjour en ce qui concerne les migrants « roms ». En dernier lieu, c'est bien cette irrégularité qui semble contraindre les habitants des marges à trouver des chemins

²⁹ Point confirmé par Michaël Béchir Ayari (2013).

de traverse comme le recours aux intermédiaires ou comme l'allégeance politique pour accéder aux biens dont les autres groupes sociaux jouissent en exerçant simplement leurs droits. Il suffit d'ailleurs que des droits leur soient reconnus ou que les secteurs où ils vivent soient intégrés à la ville moderne et légale pour que les habitants révisent leur rapport aux institutions, leur rapport au politique en d'autres termes.

Chapitre 6 : La part de l'espace

Dans les deux chapitres précédents, j'ai surtout cherché à expliciter les rapports de force que j'avais observés et les formes de structuration du pouvoir qui en résultaient sans vraiment réfléchir à la façon dont l'espace, dans ses différentes dimensions, se trouvait, d'une manière ou d'une autre, impliqué dans les rapports de force. Il est vrai, à ma décharge, que le sujet a déjà été amplement traité. Des auteurs comme P. Claval (1978), A. Vant (1986b), ou R. Brunet (2017), ont ainsi pu montrer que l'espace était assurément un cadre primordial de l'activité humaine en insistant sur les effets que pouvaient avoir la distance, l'étendue et la configuration des lieux sur les relations sociales. De fait, la distance, l'étendue et l'architecture des lieux posent peut-être des limites concrètes à l'action humaine, mais l'espace offre aussi des opportunités et des ressources, par exemple pour la « gestion du social » dont A. Vant estime qu'elle passe souvent par « l'intervention sur l'espace » (Vant, 1986b, p. 101). Tout en soulignant la contribution de l'espace, notamment urbain, dans l'accumulation du capital, H. Lefebvre avait d'ailleurs écrit quelques phrases sans équivoque à ce sujet au début des années 1970 :

« les classes dominantes se servent aujourd'hui de l'espace comme d'un instrument [...] à plusieurs fins : disperser la classe ouvrière, la répartir dans des lieux assignés, organiser les flux divers en les subordonnant à des règles institutionnelles, contrôler l'espace et régir technocratiquement la société entière, en conservant les rapports de production capitalistes » (Lefebvre, 1972, p. 267).

L'espace n'est donc pas qu'un cadre d'action qui s'impose à tous ; c'est aussi une ressource dans le jeu social et, par conséquent, un puissant facteur d'inégalités sociales (Vant, 1986b). Cependant, si l'espace a des effets sociaux, ce n'est pas seulement à cause de ses

caractéristiques matérielles car la dimension symbolique, aussi, entre en ligne de compte. A. Vant, encore lui, montre bien à propos des espaces urbains combien la différenciation des lieux en fonction des valeurs (sociales) qui leur sont attribuées interfère au plus haut point avec les processus de hiérarchisation sociale via la ségrégation résidentielle et la marginalisation spatiale (Vant 1986a). D'autres auteurs insistent quant à eux sur le poids des représentations spatiales (images et discours) dans la communication politique (Lussault, 1996 ; Cattedra, 2001). De plus les représentations spatiales ont des effets tangibles sur les comportements : « le processus de représentation exerce une influence sur les politiques publiques, mais aussi sur le comportement des acteurs privés [...] », peuvent ainsi écrire Ugo Rossi et Alberto Vanolo dans un ouvrage consacré aux « géographies politiques urbaines » (Rossi, Vanolo, 2010, p. 15, ma traduction³⁰). Bref, quelle que soit la dimension matérielle, idéale ou relationnelle de l'espace que l'on considère, ce dernier constitue à ne pas en douter un cadre, une ressource et par conséquent un enjeu pour les acteurs sociaux. Défendue depuis longtemps par les géographes, cette position est aujourd'hui largement partagée par les sociologues qui s'intéressent à la dimension spatiale des mobilisations et des conflits sociaux (Sewell, 2001 ; Tilly, 2000, Hmed, 200, 2009 ; Combes *et al.*, 2015). Une approche centrée sur les jeux d'acteurs dans les marges urbaines fournit-elle de nouveaux éclairages sur ce sujet déjà bien balisé ?

I - L'ESPACE COMME ENJEU DE CONFLITS

Les marges ont beau être des espaces dévalorisés ou de faible valeur du point de vue des sociétés urbaines, l'espace y est malgré tout un bien fortement convoité et, par conséquent, disputé entre les groupes sociaux. Portant un regard réflexif sur mes expériences de terrain, j'identifie trois grands types de conflits dont l'espace, sous une forme ou sous une autre, me semble pouvoir constituer l'enjeu principal.

³⁰ *"the representation process exerts an influence on public policies, but also on the conduct of private actors [...]"*.

A - Trois grands types de conflits spatiaux

1 – Concurrences foncières

Il s'agit en premier lieu des concurrences foncières. Celles-ci donnent lieu à des conflits ouverts. Ainsi les opérations de démantèlement de bidonvilles « roms » se soldent par le départ contraint et forcé des ménages expulsés. C'est flagrant dans le secteur de la Plaine-Saint-Denis, au nord de Paris, qui, après avoir constitué un lieu d'ancrage privilégié pour les migrants « roms » en région parisienne au début des années 2000, alors que les friches dominaient encore l'ancien paysage industriel, ne comptait plus, quelques années plus tard, que de rares établissements précaires, les bidonvilles étant désormais localisés plus loin à la périphérie (Radenez, Rémion, 2007), à moins que les migrants n'aient opté pour d'autres formes d'habitat, plus précaires : la voiture, le fourgon, ou la rue.

Les concurrences foncières peuvent aussi prendre des formes plus subtiles ou plutôt indirectes, à l'image des arbitrages opérés par la puissance publique et qui aboutissent à une sorte de partage de la rente foncière. C'est ainsi que l'on peut, par exemple, interpréter les politiques de l'habitat en Tunisie jusqu'aux années 1980, les couches moyennes et aisées ayant bénéficié d'un accès privilégié au logement dans les secteurs très valorisés de la banlieue Nord (Chabbi, 1997 ; Signoles, 1999), tandis que les autorités fermaient les yeux sur l'urbanisation non réglementaire des terres agricoles, principalement à l'ouest et au sud de la capitale.

Ces remarques confirment l'idée, défendue il y a longtemps par D. Harvey (1973), selon laquelle « les répartitions résidentielles ne reflètent pas des choix individuels mais la prééminence des classes dominantes » (Bailly, 1978), mais cela ne doit pas faire oublier les concurrences à l'intérieur des groupes sociaux pour accéder au sol urbain. Hend Ben Othman Bacha (2017) le montre bien à propos des classes moyennes à Tunis, chaque ménage essayant, autant que possible de faire jouer ses relations pour faire en sorte que son dossier passe avant ceux des autres dans l'examen des demandes par les acteurs institutionnels en charge de la promotion foncière et immobilière.

2 – *Conflits autour des catégories de langage*

D'autres conflits concernent les « mots de la ville³¹ ». Plus que l'espace physique ce sont donc les représentations spatiales qui sont en jeu (Combes *et al.*, 2015 ; Stadnicki, 2015). L'exemple de l'habitat des migrants « roms » est très instructif à ce sujet. Les autorités ont, à partir de 2010, opté pour les « campements illicites », tandis que les acteurs associatifs privilégiaient le terme de « bidonvilles ». Chargée par le Premier ministre de la mise en œuvre de la circulaire du 26 août 2012 sur l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites, la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) tente, si l'on me permet l'expression, de « préserver la chèvre et le chou », en ouvrant, sur son site internet, une fenêtre consacrée aux « campements et bidonvilles » en 2016³². Il n'y a d'ailleurs pas que la DIHAL à être ainsi sensible aux catégories de langage : en 2014, alors qu'elle s'oppose aux politiques répressives mises en œuvre par le premier ministre Valls, Cécile Duflot, qui est à cette époque ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, confie à la société ADOMA une « mission de résorption des bidonvilles ».

Cette controverse sur les représentations de l'habitat précaire n'est pas sans effets puisque le terme de bidonvilles a finalement intégré le vocabulaire de l'action publique au début de l'année 2018, avec un nouveau texte remplaçant la circulaire de 2012 : l'« Instruction du Gouvernement visant à donner une nouvelle impulsion à la résorption des campements illicites et des bidonvilles »³³.

3 – *Conflits territoriaux*

Enfin, il existe des conflits que je qualifierai de territoriaux car en rapport avec l'exercice de l'autorité sur un espace donné. Le secteur de Sidi Hacine, où l'État tunisien a multiplié les opérations d'équipement depuis le début des années 1990 m'a, à maintes reprises, été présenté par les acteurs de l'aménagement urbain que j'ai rencontrés comme un « territoire présidentiel », une sorte de chasse gardée du Chef de l'État, où il était difficile d'intervenir pour une ONG sans rencontrer de difficulté. Il faudra, de fait, attendre le milieu des années

³¹ Nom d'un programme de recherche piloté par Jean-Charles Depaule et par Christian Topalov dans les années 1990. Ce programme a donné lieu à plusieurs publications dont *Les mots de la stigmatisation urbaine* qui portent spécifiquement sur la marginalité urbaine (Depaule, 2006).

³² <https://www.gouvernement.fr/campements-illicites-et-bidonvilles>

³³ http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2018/01/cir_42949.pdf

2000 pour que l'ONG Enda Interarabe, pourtant en plein essor, puisse y ouvrir des guichets de micro-crédit. Les conflits territoriaux sont au moins aussi flagrants dans la banlieue dakaroise, où les délégués de quartier se disputent le leadership local. Au début des années 2010, la situation a visiblement peu changé puisqu'enquêtant sur les anciens villages lebu de la presqu'île du Cap Vert, Isabelle Würm-Sidibé faisait un constat similaire à propos des élites politiques locales (Würm-Sidibe, 2017).

B - Les valeurs attribuées à l'espace (ou à la ressource spatiale)

Loin de se limiter aux concurrences foncières comme on pourrait le penser de prime abord les conflits spatiaux concernent donc aussi les représentations ou les catégories spatiales, ainsi que le territoire au sens politique du terme, c'est-à-dire un morceau d'espace approprié sur lequel s'exerce un pouvoir, une autorité (Di Méo, 1998). Si l'espace est ainsi l'objet de conflits multiples et variés, l'enjeu de ces derniers n'est pas spatial en revanche, mais social, économique, stratégique et symbolique.

1 – La valeur d'usage

On n'insistera sans doute jamais assez sur le fait que l'espace a d'abord une valeur d'usage, en particulier pour les habitants qui, en s'installant dans les marges, parviennent à se loger. C'est évidemment le cas des migrants qui doivent impérativement se faire héberger ou réussir à construire une baraque, un abri de fortune, etc dans les régions d'installation. L'accès à la ressource spatiale apparaît ainsi comme une condition indispensable à la poursuite du parcours migratoire. Celui-ci peut être interrompu, par exemple à la suite d'expulsions, surtout quand elles sont répétées, mais il reprend dès que les autorités publiques baissent la garde et qu'il semble à nouveau possible de chercher une place libre où s'installer (Cousin, Legros, 2014). Dans les quartiers non réglementaires, la situation est moins précaire, mais la logique est la même, que l'on songe aux ménages provenant de la campagne ou des quartiers populaires, qui achètent un terrain et qui commencent à y construire leur résidence principale, ou encore à ces ménages implantés il y a longtemps déjà et qui sont en train de construire une pièce supplémentaire, voire un étage supplémentaire pour loger un ou plusieurs de leurs enfants une fois qu'ils se sont mariés (Legros, 2004 ; 2013). Et c'est encore la valeur d'usage qui semble prévaloir dans les mobilisations, quand il s'agit, par exemple, de réclamer les

équipements pour « vivre comme tout le monde » ou pour mettre en balance le droit de propriété avec les droits humains, en particulier le droit au logement (Cousin, Legros, 2014).

2 – La valeur marchande

Comme on pouvait s'en douter, les conflits spatiaux peuvent aussi avoir un enjeu économique. Dans ce cas, la valeur marchande prime sur la valeur d'usage de l'espace. Le constat vaut pour les investisseurs privés qui, par le biais des programmes d'aménagement, peuvent espérer tirer profit du différentiel de rente foncière dans ces espaces revalorisés avec le soutien, y compris financier, des pouvoirs publics. J'ai, pour ma part, observé des dynamiques de ce genre dans le secteur de la Plaine-Saint-Denis, où la reconquête des friches industrielles a commencé dans les années 1990 avec l'installation du Stade de France, la réalisation d'une dalle sur l'autoroute A1 qui séparait jusqu'alors la Plaine en deux secteurs (Legros, 2010), ainsi qu'à Tunis où, dès la fin des années 1990, les promoteurs privés commençaient à s'intéresser à la banlieue Ouest, progressivement équipée par la puissance publique (Legros, 2013). Les investisseurs privés et les acteurs publics ne sont toutefois pas les seuls à envisager les marges urbaines sous un angle économique car des habitants peuvent, eux aussi, espérer faire des profits en revendant leurs biens ou en augmentant les loyers quand les quartiers prennent de la valeur avec la réalisation des travaux de viabilisation. Je l'ai déjà souligné à propos de Tunis, mais Habiba Essahel et d'autres auteurs font des observations similaires à propos des bidonvilles et autres quartiers équipés *a posteriori*, ainsi que des relogements, dans les villes marocaines (Signoles, 2013). Dans les bidonvilles « roms », la situation est quelque peu différente, puisqu'à l'exception des marchands de sommeil et des chefs de *platz*, les baraques ne procurent pas de revenu financier à leurs occupants. Ces derniers ne sont pas pour autant sans visée économique, puisqu'en limitant les frais de logement, l'habitat en bidonville leur permet de faire des économies et que, dans bien des cas, l'argent épargné sert à financer des projets immobiliers dans les régions d'origine (Asséo *et al.*, 2015 ; Manzoni, 2016)

3 – Des enjeux stratégiques

L'enjeu des conflits spatiaux peut aussi être d'ordre stratégique. Ainsi, les controverses au sujet des représentations spatiales sont souvent vives car les catégories finalement retenues ou validées par les acteurs institutionnels déterminent fortement l'action publique. Les débats sur la façon dont il faut désigner l'habitat des migrants « roms » en situation précaire sont, une fois de plus, édifiants à ce sujet. A la fin des années 2000, les acteurs étatiques ont retenu

le terme de « campements illicites ». Ce dernier permet en effet de justifier les politiques répressives en cours : non seulement les campements sont des habitats par nature éphémères, mais en les qualifiant d' « illicites », les acteurs étatiques insistent aussi sur leur caractère transgressif voire menaçant pour la société, d'où la nécessité de sanctionner et de réprimer ces pratiques résidentielles assimilées à des délits. Les acteurs associatifs ont, quant à eux, privilégié l'expression « bidonvilles », qui fait référence aux opérations de résorption de l'habitat insalubre des années 1960 tout en inscrivant l'habitat des bidonvilles – les baraques – dans les formes d'habitat éligibles à l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). L'enjeu de la catégorie « bidonvilles » est par conséquent double du point de vue des acteurs associatifs : d'une part, elle oriente et justifie des actions de réparation plutôt que de répression, d'autre part, elle conduit à une reconnaissance juridique de l'habitat en bidonville ce qui, *in fine*, devrait renforcer le « droit d'être là » des habitants des bidonvilles.

4 – La valeur symbolique

Enfin, l'espace a une valeur symbolique. C'est évidemment le cas dans les opérations de marquage territorial réalisées par les acteurs institutionnels. Ces derniers affirment leur présence par des moyens variés : les « visites inopinées » du président Ben Ali dans les quartiers populaires de la banlieue ; la signature des équipements par les responsables politiques et les associations de quartier dans la banlieue dakaroise ou encore les opérations de démolition de bidonvilles orchestrées par un maire nouvellement élu en région parisienne. Mais on peut faire un constat similaire à propos des habitants des marges. Ainsi, les achats immobiliers ou les constructions que les migrants « roms » réalisent dans leurs régions d'origine grâce aux économies faites dans les pays d'émigration s'expliquent par des considérations matérielles comme l'amélioration des conditions de vie dans leurs villages, mais c'est aussi l'un des moyens les plus sûrs d'acquérir du prestige parmi ses semblables (Benarrosh-Orsoni, 2015, Legros, Lièvre, 2018). On retrouve des comportements semblables dans les quartiers non réglementaires de Dakar et de Tunis, où, dès qu'ils en ont les moyens, les propriétaires peuvent parfois chercher à exprimer leur réussite sociale et économique en agrandissant leurs maisons et en décorant les façades, par exemple avec des éléments sculptés en stuc ou des parements en marbre, dans la région de Tunis.

Si l'espace est en jeu dans certains conflits, ce n'est donc pas en raison de qualités intrinsèques mais bien parce qu'il cristallise des valeurs sociales (la valeur d'usage, le prestige),

économiques (l'accumulation du capital), et politiques (la définition des catégories – spatiales – de l'action publique et l'expression du pouvoir). L'espace est par conséquent une ressource majeure pour les acteurs ordinaires comme pour les acteurs institutionnels. Il reste, pour s'en assurer, à étudier la façon dont il sert aux acteurs institutionnels et aux acteurs ordinaires, non pas dans tous les domaines de la vie sociale, mais dans celui qui, jusqu'à présent, est le plus au cœur de la réflexion, c'est-à-dire l'action politique.

II – L'ESPACE COMME RESSOURCE POUR L'ACTION POLITIQUE

Les usages politiques de l'espace ont assez tôt retenu mon attention. Dès la thèse, je me suis intéressé à la mise en scène du pouvoir des acteurs via des réalisations urbaines qu'il s'agisse de grands programmes d'équipement, en Tunisie, ou de petites réalisations, comme les bornes-fontaines installées avec le soutien de l'aide internationale, dans la banlieue de Dakar. Un peu plus tard, mes enquêtes sur les « villages d'insertion » installés par l'État et par les collectivités dans le cadre du démantèlement des grands bidonvilles « roms » de la banlieue proche de Paris m'ont conforté dans l'idée que l'espace, en l'occurrence des dispositifs d'hébergement, pouvaient constituer des instruments de pouvoir au service des acteurs institutionnels. L'espace m'apparaissait ainsi comme une ressource majeure pour l'action politique des acteurs publics, mais pouvait-on faire le même constat au sujet des acteurs ordinaires et, singulièrement, d'individus qui, squattant des terrains ou se trouvant en situation irrégulière sur le sol français, n'avaient pas de droits à faire valoir dans leur rapport avec les acteurs institutionnels, sauf le « droit d'avoir des droits » (Arendt, 1966) ? D'où de nouvelles réflexions sur la place de l'espace dans les luttes contre les évacuations de « campements », auxquelles j'ai ajouté, à des fins de comparaison, les mobilisations pour la régularisation des sans-papiers car la thématique avait été bien documentée depuis les années 1990 grâce aux travaux sur les luttes des travailleurs clandestins (Jounin *et al.*, 2011) et, plus largement, sur celles des étrangers sans papiers en France (Siméant, 1998). Suite à ces recherches qui ont fait l'objet d'un article (Legros, 2019, à paraître), mon objectif est, si l'on me permet l'expression, de « boucler la boucle » en comparant les formes d'instrumentation de l'espace dans l'action politique des acteurs institutionnels avec celles des habitants des marges, des travailleurs sans papiers, et de leurs soutiens, ainsi que les savoirs qui sont mobilisés dans cette mobilisation de l'espace par les uns et par les autres.

A – Les usages politiques de l’espace

L’analyse comparée des usages politiques de l’espace montre que celui-ci remplit des fonctions similaires quelle que soit la catégorie d’acteurs prise en compte. D’abord, l’espace peut être mobilisé à des fins stratégiques. Le constat n’est pas surprenant pour les États qui, disposant du monopole de la violence physique légitime (Weber, 2003), ont de longue date, intégré l’espace à la réflexion stratégique (Coutau-Bégarie, 2002). Cependant, il n’y a pas que les acteurs institutionnels et plus précisément les militaires à agir de la sorte car les habitants des marges peuvent eux aussi manipuler l’espace dans un sens qui rappelle l’action militaire. Dans ses travaux sur la révolution tunisienne, Choukri Hmed montre ainsi qu’à Tunis, la « maîtrise de la topographie et de l’agencement des quartiers » a permis aux émeutiers de s’opposer et de résister aux forces de l’ordre (Hmed, 2012, cité par Dombes *et al*, 2015, p. 18). J’ai, pour ma part, été frappé de voir comment les migrants « roms » et les travailleurs sans papiers en lutte pour la régularisation pouvaient constituer des « avant-postes » ou des « bases arrières » mais sans forcément mobiliser ce vocabulaire militaire cependant.

1 - Avant-postes et bases-arrières

En ce qui concerne les migrants « roms », ce sont principalement les résidences des proches qui peuvent être considérés comme des avant-postes ou des bases-arrières. Ces résidences servent en effet tour à tour à explorer de nouveaux territoires pour y saisir de nouvelles opportunités de profit, à se replier en cas d’expulsion d’un squat ou d’un bidonville, voire de lieu de réunion pour discuter des choix à faire et des actions à accomplir. Les migrants ne sont pas tous dans la même situation cependant : certains disposent d’un réseau étendu, avec de nombreux logements, tandis que d’autres sont plus isolés. L’analyse des parcours migratoires et des pratiques résidentielles « par temps de crise », c’est-à-dire lorsque les opérations d’évacuation de terrains s’intensifient, met ainsi à jour l’importance, pour les migrants, du « capital résidentiel », terme sous lequel on pourrait regrouper le réseau des hébergements que peuvent procurer les proches. En effet, c’est bien ce capital qui, dans la plupart des cas, permet aux migrants de trouver des parades aux politiques répressives et de se maintenir en place malgré l’opposition des pouvoirs publics (Clavé-Mercier, Olivera, 2017 ; Legros, Lièvre, 2018). En ce qui concerne les travailleurs précaires, les résidences servent sans doute de base-arrière et de quartier général, mais pas vraiment d’avant-poste puisque c’est sur les lieux de travail que se déroulent les luttes pour la régularisation (Jounin *et al.*, 2006). De ce point de

vue, les usines et autres restaurants occupés, parfois pendant plusieurs semaines, voire plusieurs mois s'apparentent bien à des avant-postes, en ce sens qu'ils permettent aux travailleurs en grève de sortir de l'invisibilité et d'exprimer publiquement les revendications des travailleurs mobilisés tout en bloquant l'activité de l'entreprise.

2 - L'espace comme instrument de communication

Dans l'action politique, l'espace sert aussi à la communication. D'abord, les actions spatiales peuvent être assimilées à des « systèmes de communication non verbale » (Hall, 1971). Il en va ainsi des dispositifs plus ou moins sophistiqués installés après l'évacuation d'un campement et qui visent à dissuader d'autres squatteurs potentiels. Dans le même ordre d'idées, les migrants peuvent fractionner les bidonvilles en plusieurs micro-territoires en matérialisant les frontières par des signes peu visibles par le visiteur extérieur mais bien connus des occupants des lieux, comme des bouteilles de gaz vide à moitié enterrées par exemple (Vanderlick, 2004). Et les acquéreurs de terrains dans les quartiers non réglementaires ne procèdent pas autrement quand ils clôturent leurs terrains ou posent les premières pierres de leur futur logement sans que la construction ne soit pourtant projetée dans un avenir proche (Ben Jelloul, 2014).

Système de communication non verbale donc, l'action spatiale peut en outre servir de base matérielle à des stratégies de communication plus sophistiquées. Pour les acteurs institutionnels comme pour les acteurs ordinaires, l'instrumentation de l'espace sert à exprimer aux yeux de tous l'efficacité des auteurs présumés de l'action, qu'il s'agisse du président Ben Ali avec les opérations de viabilisation dans les banlieues populaires de Tunis (Legros, 2005) ou d'acteurs associatifs avec les campagnes de nettoyage des bidonvilles, comme le révèle cet extrait d'entretien entre le sociologue Eric Fassin et Serge Guichard, un responsable associatif local en Essonne au sujet d'une opération de nettoyage organisée au printemps 2011 :

« Nous avons sous-estimé l'effet spectaculaire de notre démonstration. Ces 2000 sacs poubelles constituent un mur de 100 mètres de long et presque 2 mètres de haut : marqués du logo du Conseil général, alignés au bord de la route, ils répondent à l'aveuglement par une large visibilité. Jusqu'alors, ces immondices accumulées semblaient signifier que 'ces gens-là vivent comme ça' ; désormais, exposées à tous les riverains, elles donnent à voir l'indifférence des responsables politiques » (Fassin, Guichard, 2014, p. 166).

L'action spatiale est une performance d'autant plus efficace sur le plan politique qu'elle est médiatisée par les images. Cette manière de faire que l'on retrouve aussi bien dans l'action municipale, à Tours (Lussault, 1996) que dans l'action étatique, à Tunis (Legros, 2003), peut aussi s'observer dans les actions de soutien aux migrants « roms ». La journée de nettoyage organisée par le réseau Pont-aux-Oies au début du mois de juin 2006 a fait la « une » du journal télévisée et de l'édition du lendemain de *La Nouvelle République*, le quotidien régional. C'est sans doute parce que cette stratégie de communication a été efficace que la Ville de Tours a, un ou deux jours plus tard, décidé de convoquer à la mairie les familles, les organisations de soutien et les médias pour annoncer la mise en place prochaine d'un dispositif d'hébergement.

3 - Espace et légitimation politique

Enfin, les actions spatiales alimentent la rhétorique des acteurs en présence. En ce qui concerne les acteurs institutionnels, j'ai surtout examiné le cas de la réhabilitation des quartiers populaires dans la Tunisie de Ben Ali (Legros, 2003, 2005). Ces opérations ont, en effet, servi de support à une stratégie de communication axée, d'une part, sur la métamorphose des anciens quartiers sous-équipés en quartiers modernes, où les habitants, heureux de vivre, disposent désormais des aménités urbaines, et, d'autre part, sur les « visites inopinées » du Chef de l'État dans les quartiers défavorisés. En Tunisie, les opérations de réhabilitation nourrissent ainsi la geste présidentielle en montrant un président à la fois simple et proche du peuple, dont les façons de procéder, sans fioritures, seraient davantage proches de celles des premiers califes de l'Islam que des pratiques de son prédécesseur, Habib Bourguiba, critiquées parce que protocolaires (Legros, 2005). Bref, l'action spatiale, en l'occurrence la réhabilitation des quartiers populaires, compte bien parmi les fondements de la stratégie de communication officielle sous Ben Ali. C'est d'ailleurs probablement pour cette raison que les quartiers non réglementaires de la banlieue ont constitué une sorte de chasse gardée des acteurs étatiques. Des observations similaires peuvent être dans d'autres contextes bien sûr. Par exemple, les évacuations de campements ou de bidonvilles permettent de mettre en scène un État efficace et garant, à la fois de l'ordre public et de la propriété privée (Cousin, Legros, 2014).

L'action spatiale constitue donc un instrument privilégié de la légitimation des acteurs institutionnels, mais le constat est le même pour les habitants des marges et leurs soutiens

car ces derniers aussi peuvent intégrer l'espace à leurs discours de protestation ou de réclamation. Les occupations d'usine ou de restaurants servent par exemple de support à la revendication de droits à la régularisation par des formules lapidaires comme « je bosse ici, je reste ici » - on notera au passage la répétition insistante de l'adverbe de lieu « ici » soulignant la place prépondérante de l'espace dans les slogans et la stratégie de communication. Dans un autre contexte, les journées de nettoyage de bidonvilles peuvent servir de prétexte à la réclamation de logements ou d'hébergements pour les familles menacées d'expulsion, comme nous l'avons expérimenté dans le réseau Pont-aux-Oies au milieu des années 2000.

En fin de compte, les similitudes sont grandes dans les formes d'instrumentation de l'espace. Mais ce constat sur les usages politiques de l'espace ne doit pas masquer des différences au moins aussi remarquables, notamment en ce qui concerne les techniques employées.

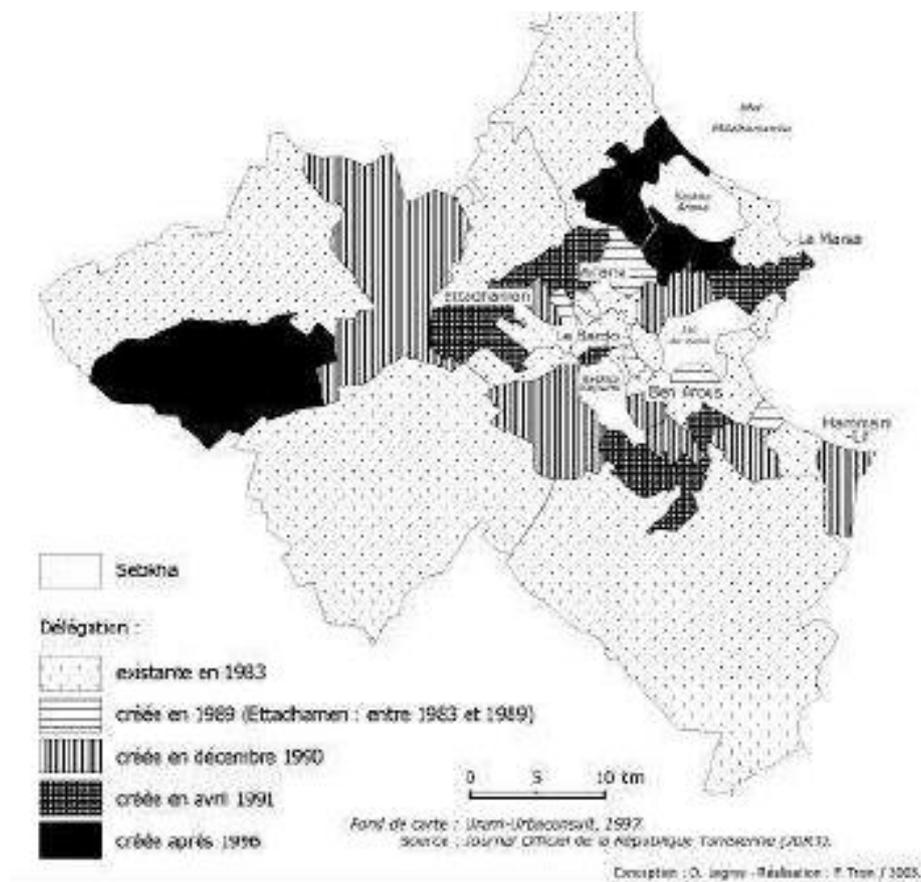
B - Les pouvoirs publics et le contrôle territorial

Certes, les acteurs évoqués jusqu'à présent peuvent tous instrumenter l'espace et l'action spatiale à des fins de communication politique ou dans une visée qui rappelle la stratégie militaire, mais les acteurs publics mobilisent aussi d'autres techniques spatiales, comme j'ai pu m'en rendre compte lors de mes recherches sur l'action publique dans les marges urbaines. Ces techniques ont pour principaux objectifs de gérer les entrées et les sorties, ainsi que les comportements des populations au sein des territoires sur lesquels les acteurs publics exercent leur autorité. On peut donc les assimiler à des techniques ou à des instruments de contrôle territorial.

1 – Mailler l'espace

Le maillage administratif est la première de ces techniques spatiales. On l'observe par exemple en Tunisie avec le re-quadrillage de la banlieue réalisé au début des années 1990 (fig. 5), alors que les acteurs étatiques lancent, au même moment, le premier Programme national de réhabilitation des quartiers populaires (PNRQP1). Ces deux grands programmes étaient complémentaires sur le plan politique, puisque la réhabilitation des quartiers exprimait, on l'a vu, l'engagement de l'État aux côtés des couches populaires tandis qu'en resserrant la maille administrative, les acteurs étatiques renforçaient leur contrôle sur des quartiers manifestement sous tension.

Figure 6 : Les délégations créées dans le Grand-Tunis à partir des années 1980



Sources : O. Legros, 2003, Thèse de doctorat.

2 – Politique du bulldozer et « cosmétique urbaine »

Une autre technique habituelle aussi consiste à faire disparaître les habitats qui posent problème. Ces opérations que l'on appelle « déguerpissements » dans les villes d'Afrique occidentale, peuvent être interprétées comme une mise en ordre des territoires et des paysages urbains puisqu'elles viennent supprimer les habitats qui, dans les villes françaises comme dans les villes du Sud, sont fréquemment perçus par les autorités locales et par les riverains comme des taches ou a minima comme des « réalisations étranges dans le panorama urbain » (Sayad, Dupuy, 1995, p. 14, à propos des bidonvilles de Nanterre). On peut d'ailleurs faire un constat similaire à propos des opérations de construction de murs autour de petits bidonvilles, dans les quartiers centraux de Rabat par exemple (Navez-Bouchanine, 2002) ou des opérations d'hébergement des familles expulsées d'un bidonville promis à la démolition, en France (Legros, 2010). Dans les deux cas, en effet, l'intervention des pouvoirs publics permet de dissimuler la pauvreté et, par conséquent, de la rendre plus acceptable aux yeux

des citoyens. Ces interventions peuvent ainsi être assimilées à des formes de « cosmétique urbaine », comme le suggère Navez-Bouchanine dans ses travaux sur les bidonvilles marocains (Navez-Bouchanine, 2002).

3 – Eloigner les indésirables

La troisième technique spatiale que je voudrais évoquer ici est l'éloignement des indésirables. Cette pratique, qui consiste à déplacer les gens contre leur gré, est au fondement des politiques de reconduction à la frontière comme des opérations de démantèlement des bidonvilles. Ces opérations relèvent sans doute de registres d'actions différents : la gestion des flux migratoires, pour les premières ; la police municipale et la défense du droit de propriété, pour les secondes, mais elles peuvent se combiner entre elles, comme j'ai pu le montrer à partir de l'analyse des circulaires sur l'évacuation des campements illicites de l'été 2010, les contrôles d'identité dans les bidonvilles étant censé faciliter les opérations d'évacuation et *vice versa* (Legros, 2011).

4 – Cantonner les populations

La quatrième et dernière technique que mobilisent volontiers les pouvoirs publics est le cantonnement des indésirables. Pour ma part, j'ai surtout analysé cette technique dans mes recherches sur les « villages d'insertion », lesquels constituaient, de mon point de vue, non pas de simples dispositifs d'hébergement mais bien des instruments de pouvoir au service des acteurs institutionnels. Grâce aux « villages » en effet, ces derniers pouvaient tout à la fois sélectionner leurs hôtes parmi les habitants des bidonvilles, les soumettre à un régime spécial tout en éloignant les indésirables, c'est-à-dire, en ce qui concerne les « villages » mis en place dans l'arrondissement de Saint-Denis, la grande majorité des familles vivant en bidonville. Ces recherches confirmaient l'idée avancée par Anne Gotman, selon laquelle, l'espace est un opérateur privilégié de l'hospitalité (Gotman, 2004).

C - Savoirs d'expérience et raison d'État

L'analyse comparative des usages politiques de l'espace met à jour une dernière série d'oppositions ou de différences qui concerne moins cette fois-ci les pratiques que les savoirs et les compétences mobilisés dans l'action politique.

1 – Les savoirs d’expérience mobilisés par les habitants des marges et leurs soutiens

En effet, les habitants des marges, les travailleurs sans papiers et leurs soutiens respectifs mobilisent principalement, pour ne pas dire exclusivement, des savoirs en lien avec leur expérience personnelle, militante et/ou professionnelle. C’est, pour commencer, la raison domestique, au fondement, comme je l’ai déjà indiqué, de l’action politique des familles et des individus, notamment en ce qui concerne les stratégies résidentielles, lesquelles permettent tout à la fois aux migrants « roms », pour se limiter à cet exemple, d’envisager l’installation dans de nouvelles régions et de se maintenir en place malgré les opérations d’évacuation engagées par la puissance publique. A la raison domestique, s’ajoutent parfois des savoirs militants. Les travaux collectifs auxquels a participé N. Jounin (Jounin *et al.*, 2006) montrent ainsi que les leaders des occupations de locaux d’activités ont généralement une expérience assez poussée de l’action politique ou associative dans leurs régions d’origine, en particulier la vallée du fleuve Sénégal. Ils ont par ailleurs entendu parler des occupations d’église des années 1990, ou alors des luttes dans les foyers de travailleurs étrangers (Hmed, 2008), quand ils n’y ont pas participé eux-mêmes (Jounin *et al.*, 2006) Les travailleurs sans papiers ont donc, au moins pour certains d’entre eux, une expérience certaine de l’action politique, ce qui leur permet de jouer un rôle de premier plan dans les mobilisations. C’est moins le cas chez les migrants « roms », même si on observe depuis quelques années, l’émergence de leaders vivant ou ayant vécu dans les bidonvilles.

Quant aux soutiens, ce sont parfois des militants chevronnés, à l’image de ces syndicalistes de la CGT ou de FO en première ligne dans les mobilisations pour la régulation des travailleurs sans papiers (*Ibid.*)³⁴. Outre les savoirs militants, les soutiens peuvent aussi mobiliser des savoirs professionnels. C’est notamment le cas de collectifs de la région parisienne comme le Pôle d’exploration des ressources urbaines (PEROU) qui réunit des chercheurs, des artistes et des architectes, ou encore de Système B, une « association à but non lucratif, régie par la loi de 1901 et composée d’architectes, d’auto-constructeurs, de journalistes, d’étudiants et

³⁴ Les travaux dans les luttes urbaines en Amérique latine mettent l’accent sur le rôle des militants de gauche et des membres des communautés ecclésiales de base dans l’encadrement des mobilisations locales (Soares Gonçalves, 2010, à propos de Rio de Janeiro; Merklen, 2001, à propos des « invasions de terrain » à Buenos Aires).

d'enseignants ³⁵ », qui intervient principalement dans les bidonvilles implantés à Champs-sur-Marne, à côté de l'école d'architecture de Marne-la-Vallée. Ces organisations mobilisent un vocabulaire et des outils spécifiques, à savoir ceux de l'architecture. Ce sont les installations et les constructions qui, certes construits en matériaux de récupération ou peu onéreux, font l'objet d'un soin particulier, mais aussi les relevés de terrain et les « projets » dont les dessins et les photos agrémentent les sites internet du PEROU³⁶ et d du collectif « Système B comme Bidonville »³⁷.

2 - Savoirs et moyens de la raison d'Etat

Les acteurs institutionnels aussi mobilisent des savoirs d'expérience, mais ces derniers s'inscrivent dans le cadre général de la raison d'État. De fait les techniques spatiales que j'ai évoquées précédemment ont été éprouvées depuis longtemps par les acteurs étatiques. Je me limite, dans les lignes suivantes, à celles relatives à la gestion des territoires. L'affinement de la maille administrative, par exemple, a déjà servi aux autorités tunisiennes pour renforcer leur contrôle sur les banlieues selon P. Signoles qui écrit à ce sujet qu'en mars 1983, « le gouvernorat de Tunis a été scindé en trois morceaux, Tunis, Ariana et Ben Arous, l'objectif étant manifestement d'exercer un contrôle policier, politique et administratif plus étroit sur la population de la capitale, comme cela a par exemple déjà été réalisé à Casablanca après les émeutes de juin 1981 (éclatement de la préfecture de Casablanca en 5 préfectures distinctes) » (Signoles, 1985, p. 415)³⁸. Dans le même ordre d'idées, les politiques de lutte contre les bidonvilles engagées dans les années 1960 en France constituent un cadre de références pour les interventions dans les bidonvilles « roms » à partir des années 2000 avec une approche centrée sur l'habitat et des mesures d'accompagnement social visent l'insertion économique des personnes et la normalisation des comportements. Cette continuité dans l'intervention publique dans les bidonvilles n'est d'ailleurs pas très surprenante car, jusqu'à une période récente tout du moins, ce sont les acteurs « historiques » de la résorption des

³⁵ <https://systemebidonville.com/>.

³⁶ <http://perou-risorangis.blogspot.com/>.

³⁷ <https://systemebidonville.com/>.

³⁸ M. Ben Jelloul (2014, p. 86) rend compte d'une logique similaire mais dans l'intérieur du pays au début des années 1970 avec la création d'un nouveau gouvernorat, celui de Sidi Bou Zid. Selon le géographe, l'enjeu de cette décision était d'affaiblir les groupes tribaux de la région en éclatant leurs territoires entre plusieurs territoires administratifs, pour être précis : les gouvernorats de Sfax, de Kairouan et de Sidi Bouzid (*Ibid.*).

bidonvilles que l'on a mobilisé, par exemple la société Sonacotra rebaptisée Adoma et le Pactarim (aujourd'hui SOLIHA), qui ont tous les deux participé à la mise en place des cités d'urgence et des cités de transit à partir des années 1950.

Ces techniques utilisées dans la gestion des territoires ont pour dernière particularité de s'appuyer sur des données collectées, classées et chiffrées par les acteurs institutionnels. Ces données statistiques – la statistique est inventée au 17^{ème} siècle ; elle signifie « connaissance de l'État », rappelle M. Foucault (2004) - servent dans bien des occasions : discours officiels ; rapports d'expertise et d'évaluation ; diagnostics sociaux «anticipant » l'évacuation de squats ou de bidonvilles, etc., sauf peut-être à Dakar où à défaut de données officielles, ce sont les ONG et les bailleurs de fond eux-mêmes qui se chargent bien souvent du travail de collecte et d'analyse des données. Dans le même ordre d'idées, ce sont non pas les pouvoirs publics mais les associations de défense du cadre bâti et de l'environnement qui fournissent les données chiffrées sur l'*abusivismo edilizio*, c'est-à-dire les constructions non réglementaires, en Italie (Iraki, *et al.*, 2019, à paraître).

Quels sont, pour conclure, les enseignements que l'on peut tirer de l'analyse comparée des usages politiques de l'espace et de l'action spatiale ? D'abord, l'espace est une ressource pour l'action politique en général. Cela s'explique en particulier par les fonctions stratégiques et communicationnelles qui peuvent être attribuées à la ressource spatiale. D'ailleurs, quand on n'a pas d'emblée de capital spatial reconnu, ou de « lieu en propre » (de Certeau, 1980), on s'en construit, à l'image de ces migrants « roms » pour qui le capital résidentiel sert à la fois de base-arrière et d'avant-poste dans leur parcours migratoire. C'est vrai aussi pour les travailleurs sans papier et leurs soutiens dont les stratégies politiques accordent une place centrale à l'espace, en l'occurrence l'occupation des lieux d'activité professionnelle - usines ou restaurants.

Tout aussi intéressantes que cet usage généralisé de l'espace à des fins politiques sont ensuite les différences que l'analyse comparée met à jour. Ces dernières concernent les objectifs, avec, d'un côté, la poursuite des intérêts personnels et la réclamation des droits pour les habitants des marges, les travailleurs sans papier et leurs soutiens, et, de l'autre côté, la préservation de l'ordre en ce qui concerne les acteurs publics. Les différences ont également trait aux techniques. En effet, les acteurs institutionnels et, pour être plus précis, les acteurs étatiques, ont un domaine d'action qui leur incombe exclusivement : le contrôle territorial qui

s'apparente en l'occurrence au contrôle de la population (mobilité et comportements). Cela n'est évidemment pas les cas des acteurs ordinaires, sauf à une grande échelle. Je pense au domicile personnel par exemple ou encore à l'îlot, au quartier, comme dans les quartiers construits sans autorisation officielle où les habitants essaient parfois de définir, dans la pratique quotidienne, des règles collectives d'usage et de gestion des espaces partagés (Deboulet, 1994 ; Giglia, 2012). La dernière ligne de clivage entre ceux qui gouvernent et ceux qui sont gouvernés concerne enfin les savoirs mobilisés avec, d'un côté, les savoirs d'expérience, parmi lesquelles on peut compter la raison domestique et, de l'autre, la raison d'État.

Comment peut-on expliquer ces similitudes et ces différences dans l'usage politique de l'espace ? D'abord, il n'est pas nécessaire d'être un grand stratège pour affirmer que le combat, quelle qu'en soit la forme, implique, selon la situation, de se rapprocher de l'adversaire ou de s'en éloigner, de se découvrir ou de se dissimuler, soit des actions qui, dans leur grande variété, ont néanmoins un point commun, à savoir la mobilisation, même inconsciente, de la distance et de la ressource spatiale³⁹. On peut en outre penser qu'instrumenter l'espace, c'est se donner les moyens d'asseoir sa visibilité dans l'espace public et, par conséquent, dans l'arène politique. Suivant cette idée, l'instrumentation de l'espace est à la fois un moyen et une condition de l'engagement politique. Voilà pour les similitudes. Quant aux différences, elles sont liées aux enjeux et aux moyens mobilisés par les acteurs en présence comme on a vu mais aussi et plus largement à la position de ces derniers dans le champ politique. Les acteurs publics possèdent en effet le monopole de la violence légitime (Weber, 2003) ou symbolique (Bourdieu, 2012) à l'intérieur du territoire sur lequel s'exerce leur autorité. C'est pour cela bien sûr que leur incombe, à eux et non aux acteurs ordinaires, la gestion du territoire.

³⁹ En France, le blocage par les « gilets jaunes » des raffineries, des péages et des carrefours routiers, ainsi que les occupations d'espaces à haute valeur symbolique comme les Champs-Élysées durant l'automne 2018 et l'hiver 2019 confirment aisément ce point de vue.

III – « PRATIQUES SPATIALES ORDINAIRES » ET DYNAMIQUES POLITIQUES

Pour clore ce chapitre consacré à l'espace dans les rapports de force et les relations de pouvoir au sein des marges urbaines, je voudrais consacrer quelques lignes aux « pratiques spatiales ordinaires », expression que nous avons retenus au sein de l'atelier « Ville et politique » au milieu des années 2000 pour désigner des pratiques qui se caractérisaient certes par leur dimension spatiale marquée mais aussi par leur caractère ordinaire, comme se loger, aller faire ses courses, aller au travail etc. . A première vue, ces pratiques ne peuvent être qualifiées de politiques mais, pour peu qu'on s'y attarde un peu, est-ce vraiment certain ? Voilà, en résumé, le type de questionnement qui nous animait au sein de « Ville et politique » alors que nous venions d'achever un travail sur l'implication des citoyens dans l'action publique (Legros, 2008). Plus que les chercheurs à l'exception peut-être de quelques anthropologues et politologues (Bayart, Warnier, 2004), il me semble que la dimension politique des pratiques quotidiennes a surtout été explorée par H. Lefebvre et les situationnistes. En effet, dans les années 1950 et 1960 ces derniers dénonçaient la colonisation progressive du quotidien par les « capitalistes », tout en affirmant que la vie quotidienne pouvait constituer une « forteresse de la résistance aux grands changements ou à certains changements mineurs mais importants » (Lefebvre, 1981, p. 46). La vie quotidienne se trouverait pour ainsi dire prise entre deux feux : « la programmation du quotidien [qui] dispose de puissants moyens ; elle a ses chances, mais aussi l'initiative, l'impulsion à la 'base', qui fait chanceler l'édifice » (*Ibid.*, p. 46).

Très stimulante, cette thèse invite assurément à porter un nouveau regard sur les pratiques spatiales ordinaires que j'appellerai désormais « PSO » par commodité, en examinant leur rapport avec les dynamiques politiques dans les bidonvilles et les quartiers non réglementaires. Y observe-t-on des modes de vie originaux qui traduiraient éventuellement un refus ou un rejet des normes dominantes ? La vie dans les marges favorise-t-elle ou impose-t-elle des formes d'organisation alternatives aux formes officielles d'expression et de mobilisation politique ? Enfin, si les PSO ont possiblement une portée politique, c'est aussi parce qu'elles sont la cible des politiques publiques. C'est notamment le cas des pratiques résidentielles qui peuvent à l'origine d'un nouveau problème public, c'est à dire « un état de fait qui est devenu un enjeu de réflexion et de protestation et une cible pour l'action

publique » (Gusfield, 2003, p. 71), comme j'ai pu le souligner à propos des migrants « roms » en situation précaire dans les villes françaises (Legros, 2010 a et b). Il s'agit par conséquent d'examiner la réception des pratiques résidentielles par les acteurs institutionnels et de préciser comment les politiques qui les visent s'intègrent dans le champ plus général de l'action publique urbaine.

A La genèse des PSO : conditions de possibilité et processus

Dans la foulée des travaux d'H. Lefebvre sur la vie quotidienne, on peut d'abord se demander si les PSO observées dans les marges urbaines sont la simple résultante des rapports de domination à l'œuvre dans la société urbaine ou si elles expriment une sorte de résistance ou de refus, parfois affichée, parfois non, de la domination. La réalité est évidemment plus complexe : d'une part, les PSO sont possiblement les deux ; d'autre part, elles s'inscrivent dans un processus routinier d'intériorisation et d'extériorisation des structures sociales, lequel a, comme on le verra, des implications majeures sur le plan politique.

1 - Des choix contraints et des formes de refus de la domination

Je ne m'avance pas beaucoup en disant que les PSO et notamment les pratiques résidentielles que l'on observe dans les marges urbaines reflètent toujours des choix contraints car les citoyens pauvres n'ont pas d'autres possibilités que d'aller s'installer dans des secteurs sous-équipés, dévalorisés et, ce faisant, de s'exposer à la critique des autres. Le fait n'est pas nouveau : les sociologues de l'Ecole de Chicago l'ont souligné il y a près d'un siècle à propos des quartiers péricentraux dégradés des grandes villes américaines. (Grafmeyer, Joseph, 1999, p. 18). Les habitants des quartiers non réglementaires et les migrants « roms » sont *de facto* exclus du marché du logement officiel en raison de leurs capacités financières insuffisantes. Aux problèmes de ressources financières, s'ajoutent les problèmes administratifs pour de nombreux migrants « roms » qui, faute de ressources et d'emplois, n'ont pas d'autorisations de séjour en France, ce qui complique encore l'accès au logement. Il y a donc un lien étroit entre les politiques publiques et les pratiques résidentielles. En Tunisie, par exemple, le développement des quartiers non réglementaires à partir des années 1980 est contemporain du désengagement de l'Etat de la production de logements au profit des promoteurs privés qui, dans une logique de profit, ciblent plutôt les couches aisées de la société (Chabbi, 1999 ; Ben Othman Bacha, 2014). Les couches populaires puis à leur tour les couches moyennes se

tournent alors vers les filières informelles qui connaissent un succès croissant car les filières de production foncière et immobilière font système (Durand-Lasserve, 2010). Anyana Roy et Nizar Alsayyad font des observations similaires à partir de terrains en Asie et en Amérique du Sud (Roy, Alsayyad, 2004). Leur conclusion est d'ailleurs sans appel : le développement de l'urbanisation informelle au début des années 1980 est la conséquence des politiques de libéralisation et de la mondialisation, soit en d'autres termes, de la diffusion du capitalisme à l'échelle planétaire (*Ibid.*).

Si les pratiques résidentielles sont fortement contraintes par les grandes transformations économiques et par les politiques publiques, elles peuvent aussi s'apparenter à des pratiques de résistance ou de refus cependant. Les migrants « roms » persistent à squatter alors qu'ils font l'objet d'opérations d'expulsion répétées, et ils trouvent des parades pour se maintenir au sein des régions d'installation malgré les politiques de reconduite à la frontière : ils font des allers et retours régulièrement entre la France et leurs pays d'origine pour respecter les délais de séjour fixés par l'Etat français ; ils s'inscrivent dans des parcours d'insertion ce qui leur permet de faire valoir des contrats de travail lors des contrôles policiers. Au-delà des migrants « roms », on peut penser à toutes ces pratiques qu'Asef Bayat (2010) classe sous le vocable de « *quiet encroachment of ordinary* » et qui permettent aux citoyens faiblement dotés de subvenir à leurs besoins mais en contrevenant aux règles en vigueur. En effet, ces pratiques ne sont peut-être pas politisées par leurs auteurs – A. Bayat, qui souligne leur caractère atomisé, les assimile d'ailleurs pour cette raison à un « mouvement non social » (*Ibid.*) – mais elles n'en expriment pas moins, par leur existence même, un refus des normes et des règles dominantes.

Ainsi, les PSO peuvent tout à la fois être considérées comme l'expression de rapports de domination et comme des pratiques de refus des normes et des injonctions des acteurs institutionnels. L'explication est d'ailleurs assez simple puisque pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs proches, les habitants n'ont en définitive pas vraiment d'autres solutions que celles de trouver des combines et d'enfreindre la loi. Dans ces conditions, le refus des normes apparaît donc moins comme un choix personnel d'ordre moral ou politique que comme une nécessité de la vie quotidienne.

2 - Un processus routinier d'intériorisation/extériorisation des structures sociales

De toute évidence, les PSO s'inscrivent dans un processus routinier d'intériorisation et d'extériorisation des structures sociales (Bourdieu, 1980). De fait, les habitants des marges respectent globalement les conventions sociales en vigueur. Ils peuvent même chercher à se fondre dans la masse anonyme des citoyens comme je l'ai déjà signalé à propos des habitants des quartiers non réglementaires de Tunis qui, dès qu'ils se rendent en ville, essaient autant que faire se peut de se débarrasser des marqueurs de la marginalité urbaine et de la ruralité –dans ce cas précis, les deux sont liées - que sont la boue et la poussière. Les migrants « roms » de ma connaissance peuvent, de la même manière, se livrer à la mendicité dans la rue et « faire la ferraille », comme on dit de façon familière, en stockant leurs matériaux devant leurs baraques, mais leurs pratiques de l'espace public sont très ordinaires à part ça, sauf à de rares occasions, comme les veillées funéraires qui impliquent, dans certains cas, le rassemblement des parents venus, pour l'occasion, des quatre coins de la France et de plus loin encore. Dans le même ordre d'idées, les migrants « roms » présents en France et les habitants des quartiers non réglementaires de Dakar et de Tunis respectent assurément la hiérarchie des places au sein de l'espace urbain en s'installant dans les lieux dévalorisés voire stigmatisés par les sociétés urbaines, c'est-à-dire dans les marges. Sans doute peut-on voir dans ces pratiques résidentielles une forme de résignation, une expression de la violence symbolique qui s'exerce sur les « dominés », lesquels auraient en quelque sorte intériorisé à la fois leur place dans la société et leur place dans l'espace urbain. Sans pour autant remettre en question ce point de vue, il faut cependant se garder de tout misérabilisme car les personnes en question cherchent, elles aussi, à exploiter si possible les opportunités liées aux inégalités spatiales. Ainsi, ce sont bien les prix bas pratiqués sur les marchés fonciers parallèles qui permettent aux ménages des couches populaires d'accéder à la propriété dans les banlieues de Dakar ou de Tunis. Les marges font également ressource pour les migrants « roms », qui, en raison de contrôles plus lâches, peuvent squatter, même temporairement, d'anciennes friches agricoles ou industrielles, des délaissés routiers ou autoroutiers et, à partir de là, partir à la conquête de la ville et de ses richesses.

Les habitants des marges cherchent donc à tirer parti des inégalités socio-spatiales qu'ils subissent par ailleurs. Ils peuvent même essayer de faire des affaires, certains d'entre eux achetant et vendant des biens fonciers et immobiliers comme je l'ai déjà noté à propos de la

banlieue tunisoise. Ils peuvent aussi louer leurs biens, en tirant parti de l'augmentation des prix qui fait suite, dans bien des cas, à la réalisation des travaux de viabilisation (Legros, 2003, p. 384). Dans les bidonvilles aussi, on loue des baraques et on vend des emplacements. Les affaires immobilières ne se cantonnent d'ailleurs pas à l'espace des bidonvilles car dans les pays d'origine, leurs habitants restaurent et modernisent les maisons familiales, achètent des terrains à bâtir, profitant éventuellement de l'occasion pour quitter les quartiers d'origine et s'établir dans des zones mieux réputées (enquêtes en cours dans le cadre du programme Marg-In). Ce faisant, les migrants améliorent leur cadre de vie et renforcent leurs positions parmi leurs semblables comme je l'ai déjà signalé. Ces remarques rapides imposent un constat plutôt paradoxal au bout du compte. En effet, les normes et les procédures qui servent aux habitants des marges, c'est-à-dire, pour se limiter aux aspects résidentiels, la hiérarchie des places, les transactions commerciales et le droit de propriété, sont aussi celles qui concourent à leur exclusion du logement ordinaire et à leur marginalisation. Elles montrent aussi que loin de faire sécession, les habitants des marges s'inscrivent globalement dans la société libérale.

3 Les PSO et la conservation de l'ordre établi

Cette dynamique d'intériorisation/extériorisation des structures sociales est assurément propice à la conservation de l'ordre établi et ce pour deux raisons principalement.

D'une part, elle participe activement à l'actualisation des normes et des procédures qu'il s'agisse de de normes comportementales qu'on regroupe sous le terme de « règles de civilité » justement parce qu'elles rendent possible la vie en société, des procédures d'accès au sol urbain, qui même si elles ne sont pas respectées constituent un cadre de références pour les pratiques locales et de la hiérarchie des places dont on a pu voir qu'elle se trouvait confirmée par les pratiques et aux stratégies résidentielles des habitants des marges comme des autres citoyens. D'autre part, elle équivaut à une sorte d'acceptation implicite de l'ordre établi. Certes les pratiques de refus et de résistance mentionnées plus haut font exception, mais elles ne remettent en question que les procédures d'accès au sol urbain en fin de compte et pas vraiment les autres normes ou systèmes de normes que sont les règles de civilité et la hiérarchie des places au sein des villes.

Ces contraintes et ces normes sont toujours attachées à des espaces singuliers. De ce point de vue, il n'existe pas un mais bien une multiplicité d' « ordres sociaux urbains » (Ameur *et al.*,

2007) ou, si l'on préfère, d' « ordres moraux » (Park, 1926, cité dans Grafmeyer et Joseph, 1999) dont la combinaison forme en quelque sorte la ville ou l'espace urbain dans sa totalité. De fait les ordres sociaux urbains ne sont pas isolés mais connectés les uns aux autres par les citoyens qui circulent d'un espace à l'autre ou d'une situation à l'autre si l'on adopte une perspective interactionniste (Agier, 1999), ce qui implique, d'un côté, de maîtriser les codes et les normes attachées aux différents espaces constitutifs de la ville (Florin, Semmoud, 2014, à propos des villes méditerranéennes) et, d'autre part, de maîtriser ses pulsions comme l'écrit G. Simmel : « même si des existences souveraines et impulsives ne sont pas du tout impossibles en ville, elles sont cependant opposés au type urbain [...] » (Simmel, 1957, cité par Grafmeyer et Joseph, 1999, p. 65). L'espace n'est donc pas un élément contextuel parmi d'autres, mais certainement l'un des cadres les plus déterminants de l'expérience humaine et, par conséquent, un puissant facteur d'intégration sociale.

B – PSO et constructions politiques locales

Dans les bidonvilles et les quartiers non réglementaires, les choses de la vie courante sont souvent plus compliquées que dans les autres secteurs urbains. En l'absence des pouvoirs publics et à défaut d'équipements, les habitants sont en effet contraints de s'organiser eux-mêmes pour gérer les espaces en commun et pour accéder aux biens indispensables à la vie quotidienne moderne que sont l'eau courante et l'électricité.

1 - La diversité des initiatives prises par les habitants

Si un premier constat s'impose, c'est bien celui de la diversité des initiatives individuelles et collectives pour régler les problèmes de la vie courante. Dans la banlieue de Tunis mais on peut faire l'observation dans beaucoup d'autres quartiers non réglementaires des villes du Sud, on achète l'eau à des vendeurs qui circulent avec des citernes jusqu'à ce que les pouvoirs publics décident d'installer une borne-fontaine ou, mieux, de raccorder les quartiers au réseau d'eau potable. Pour circuler, on peut prendre les taxis individuels ou collectifs, nombreux à faire des allers et retours entre la banlieue et le centre de la capitale. Dans ces deux cas, les habitants ne s'engagent pas en politique : ils se contentent de transactions marchandes avec des entrepreneurs.

Les habitants peuvent toutefois décider de se charger de certains travaux. C'est le cas notamment des canaux aménagés au milieu des voies de desserte de certains quartiers

irréguliers de la banlieue de Tunis ou des travaux de raccordement aux réseaux d'électricité et d'eau potable dans la banlieue de Dakar. La réalisation des canalisations ne nécessite toutefois, à ma connaissance, que des arrangements entre voisins, chacun se contentant de réaliser la portion de canalisation passant devant chez lui, alors que le raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité, beaucoup plus coûteux, peut impliquer la mise en place d'une coopérative qui se chargera d'établir le montant des cotisations entre propriétaires et locataires, de percevoir les cotisations à l'échelle du quartier et de négocier avec les fournisseurs d'équipements (Haguma, 1987, à propos de la banlieue dakaroise).

Enfin, pour faire pression sur les pouvoirs publics, les habitants utilisent des moyens divers et variés. Les initiatives sont souvent collectives. Outre les lettres collectives et les pétitions qui peuvent être transmises aux autorités, les habitants peuvent se rendre en délégation dans les locaux des autorités locales. Dans le cas des bidonvilles « roms », des sit-in peuvent aussi être organisés après une évacuation, le plus souvent à l'initiative des soutiens extérieurs. C'est le cas par exemple de la place de l'hôtel de ville à Saint-Denis qui sera « occupée » plusieurs jours de suite en juillet 2010 par les familles expulsées du terrain du Hanul, l'un des bidonvilles les plus anciens du secteur (il s'est développé à partir du début des années 2000) afin d'exiger des hébergements. Enfin, dans les quartiers non réglementaires de Dakar et de Tunis, les habitants passent fréquemment par des structures officielles comme je l'ai déjà souligné à maintes reprises : ce sont les cellules des partis au pouvoir et, à partir des années 1990, les associations de quartier, dans la banlieue de Dakar.

Ces initiatives sont donc diverses et variées mais elles ont aussi cela de particulier qu'elles ne débouchent pas sur des formes d'organisation autonomes à la différence de celles qu'A. Deboulet et A. Giglia pouvaient respectivement observer dans les périphéries populaires du Caire (Deboulet, 1994) et dans les banlieues de Mexico (Giglia, 2012). Au contraire, les constructions politiques que j'observe dans les marges urbaines sont toujours orientées vers l'extérieur du quartier ou du bidonville.

2 – Des constructions politiques tournées vers l'extérieur du quartier et du bidonville

Cette caractéristique s'explique aisément : les habitants des marges sont dans leur grande majorité moins soucieux d'« innover » sur le plan politique que de se rapprocher des acteurs institutionnels qui leur procurent les équipements et les aides sociales. Cette quête des biens

et des financements favorise au plus haut degré l'ajustement des structures sociales aux normes imposées par les acteurs institutionnels comme je l'ai déjà souligné dans le chapitre précédent : les habitants mobilisés reprennent à leur compte les éléments de langage de la rhétorique officielle pour cadrer l'action collective et engager les négociations avec les acteurs institutionnels ; ils mettent aux normes les organisations locales, comme les associations d'entraide et de solidarité féminines (*mbotays*) des banlieues de Dakar qui, tout en continuant à fonctionner de la sorte, servent de base à la constitution de groupements d'intérêt économique et de groupements de promotion féminine, deux organisations jouissant de la reconnaissance officielle, ce qui permet d'accéder à des financements de l'Etat et surtout de l'aide internationale comme on a vu ; enfin, ils se rapprochent physiquement des acteurs institutionnels, par exemple en intégrant les réseaux de la sociabilité partisane ainsi que j'ai pu l'observer à Tunis. Dans ce cas, l'enjeu est assez clair : il s'agit d'établir des relations personnelles avec ceux qui ont le pouvoir de distribuer les aides ou d'intercéder auprès des autorités supérieures pour accéder aux équipements.

Cette dynamique d'ajustement équivaut donc à une sorte de standardisation des structures sociales locales. Encore qu'il faille y regarder de plus près comme je viens de le suggérer à propos des *mbotays*. Ces derniers, qui s'appuient sur des réseaux d'interconnaissance préexistants – le plus souvent les épouses d'un mari polygame, des parentes ou des voisines – ne disparaissent pas avec la mise en place des GIE ou des GPF qui s'y superposent plus qu'autre chose. Aussi le processus à l'œuvre s'apparente-t-il moins à une dynamique de normalisation ou de standardisation qu'à un processus d'empilement des normes et des structures.

Quoiqu'il en soit, on ne peut, pour terminer, que souligner l'existence d'un lien étroit entre les constructions politiques locales et la culture politique dominante, celle du clientélisme d'Etat, dans la Tunisie de Ben Ali, ou celle de l'aide internationale qui s'impose progressivement dans les villes sénégalaises, à commencer par Dakar, à partir des années 1990. Ce lien étroit n'existe pas de lui-même cependant. Il résulte des initiatives, souvent nombreuses et répétées de ces individus que j'ai assimilés dans les chapitres précédents à des « intermédiaires » parce que ce sont eux qui, en cadrant l'action collective et en prenant en charge les transactions avec les acteurs institutionnels, construisent le lien entre les marges urbaines et les institutions.

3 L'interférence des mobilisations politiques avec la dynamique sociale et territoriale locale

Comme on pouvait s'en douter ces mobilisations politiques ne sont pas sans effets sur la dynamique sociale et territoriale locale. D'abord elles « vivifient », si l'on me permet l'expression, les structures sociales existantes. Je viens d'évoquer les *mbotays* de la banlieue de Dakar mais il faut mentionner aussi d'autres groupes de solidarité qui ont pu se constituer dans les marges urbaines et ce, avec une intensité particulière du fait de l'isolement par rapport aux autres citadins, comme le suggère R. E. Park (1925, dans Grafmeyer et Joseph, 1999, p. 88). Je pense par exemple aux *arouchia*, groupes fondés sur le lignage et la parenté qui, dans la banlieue tunisoise, ont peut-être moins de poids que dans les campagnes de la Tunisie centrale et septentrionale, mais qui ont pu néanmoins fournir des cadres à l'action collective et à la négociation des équipements avec les acteurs étatiques dans les années 1970 et 1980. Je pense aussi à la famille élargie qui, en cas de coup dur, fournit bien souvent les refuges nécessaires aux migrants « roms » expulsés d'un terrain pour se maintenir sur place et ainsi poursuivre leur parcours migratoire.

La mobilisation peut aussi renforcer la cohésion sociale à l'échelle du quartier ou du voisinage. Car l'action collective n'est pas chose aisée, ainsi que j'ai pu le constater lors de mes enquêtes sur l'approvisionnement en eau potable à Afia 5, un quartier de Yeumbeul : elle suscite des débats et ravive les clivages au sein du quartier, si bien que les futurs leaders de l'action collective doivent avant toute chose concevoir des stratégies de communication pour convaincre les chefs de famille. Ces dynamiques, toujours singulières, car en lien avec l'histoire sociale des quartiers, aboutissent à la formation de véritables réseaux d'action où chacun semble tenir sa place : le leader, dans son rôle d'organisateur et d'intermédiaire-négociateur avec les acteurs extérieurs, qu'ils s'agisse d'acteurs politiques ou d'ONG et de bailleurs de fonds étrangers ; les « jeunes » qui permettent au leader d'approcher les chefs de famille âgés qui, réunis autour de l'imam de la mosquée et du délégué de quartier, gèrent peu ou prou les conflits de proximité ; et les femmes qui, dans ce cas comme dans tant d'autres, fournissent les structures sociales qui permettront d'accéder à l'argent de l'aide internationale, en l'occurrence les *mbotays*, une fois transformés en GIE et GPF. Encore que dans les banlieues dakaroises, les femmes ne se cantonnent pas toujours à ce rôle subalterne, car elles fournissent aussi une partie des leaders, et ce principalement dans le secteur associatif

comme j'ai pu le constater lors de mes enquêtes de terrain. Peut-être que les organisations de l'aide internationale n'y sont pas pour rien d'ailleurs puisque la participation des femmes comme celle des jeunes, fait partie des critères d'éligibilité aux programmes de développement local et de lutte contre la pauvreté.

Enfin, les mobilisations politiques renforcent les sentiments d'appartenance et les identités territoriales. Je n'ai pas vraiment enquêté sur cette dynamique mais les observations que fait Gülçin Erdi-Lelandais dans certains *gecekondu*s à Istanbul confirment plutôt l'hypothèse. A propos du quartier 1 Mayıs, elle écrit ainsi que :

« Après la construction des *gecekondu*s, différents services et institutions sont progressivement mis en place à l'échelle du quartier : comité populaire, maison du peuple, espace santé, école ou encore coopératives pour l'achat de nourriture, de combustibles ou de matériaux de construction. Néanmoins, en raison de l'illégalité des constructions et du quartier lui-même, les habitants sont régulièrement confrontés à des tentatives de destruction initiées par les pouvoirs municipaux. En 1977, suite aux événements survenus lors des manifestations de 1^{er} mai à Taksim, ils nomment leur quartier *1 Mayıs* (1er mai) en hommage aux victimes et décident par tous moyens d'empêcher l'accès du quartier aux forces de l'ordre ». (Erdi-Lelandais, 2015).

En fin de compte, les mobilisations politiques ne débouchent pas forcément sur des organisations parallèles en quête d'autonomie et d'autogestion... encore que G. Erdi Lelandais en observe à Istanbul (*Ibid.*). En revanche elles transforment la société locale et ses territoires locaux. Et ces transformations sont primordiales sur le plan politique d'après ce que j'ai pu remarquer à l'instar d'autres auteurs comme G. Erdi Lelandais, à Istanbul, R. Gonçalves Soares à Rio de Janeiro (2010) ou encore D. Merklen, à Buenos aires (2001) : actualisées ou transformées par l'action politique, ces transformations constituent des ressources pour de futures mobilisations ; elles renforcent par conséquent le capital politique des habitants des marges.

C – La réception des PSO par les acteurs institutionnels

Aussi ingénieuses qu'elles puissent paraître, les PSO ne provoquent pas forcément l'enthousiasme chez les acteurs institutionnels. Ces derniers ont même plutôt une vision négative des pratiques économiques et des pratiques résidentielles des habitants des marges.

1 – Une vision dans l'ensemble négative des PSO et en particulier des pratiques résidentielles

Cette vision est d'ailleurs volontiers relayée par les médias. Les bidonvilles « roms » pour se limiter à cet exemple sont fréquemment dénoncés par les acteurs institutionnels, les médias et, dans une moindre mesure, les acteurs associatifs, à cause de la médiocrité des conditions de vie, liée aux constructions de mauvaise qualité, à l'entassement des ordures qui attirent les rats, d'où des conditions d'hygiène déplorables. Les bidonvilles « roms » sont en outre assimilés à d'autres formes d'habitat fortement stigmatisées : les bidonvilles bien sûr, car ces derniers font partie des mots historiques si l'on peut dire de la stigmatisation urbaine (Cattedra, 2006), mais aussi les campements, surtout s'ils sont qualifiés de « sauvages » ou d'« illicites », et les favelas que l'on retrouve dans quelques discours d'acteurs associatifs, à Tours par exemple. Aussi les bidonvilles sont-ils moins perçus par les acteurs institutionnels comme la solution que des citoyens ou des étrangers pauvres auraient trouvé pour régler des questions d'habitat sans l'intervention de l'Etat, que comme de nouveaux problèmes à régler.

2 - Les PSO à l'origine de nouveaux problèmes pour les acteurs institutionnels

Ainsi, les bidonvilles sont possiblement des obstacles aux politiques urbaines, qu'il s'agit, par conséquent, de supprimer. C'est le cas par exemple des bidonvilles « roms » de la Plaine-Saint-Denis qui ont progressivement été évacués et démolis pour céder la place aux cités d'affaires et aux opérations immobilières de standing, mais on peut le même constat à propos de nombreux autres bidonvilles qui parce qu'ils occupaient des emplacements stratégiques compte tenu des politiques d'urbanisme, ont été rasés dans les grandes villes des pays du Sud. Je pense évidemment aux grands bidonvilles construits à proximité des quartiers centraux à Dakar et à Tunis (Legros, 2003), mais d'autres chercheurs font des observations similaires à Alger (Safar Zitoun, 2013), à Dehli (Dupont, 2010), à Rio de Janeiro (Gonçalves Soares, 2010), etc. En outre, il ne faut pas oublier que les squatteurs et ceux qui construisent sans autorisation transgressent la loi, d'où des plaintes déposées devant le juge, notamment en ce qui concerne les bidonvilles « roms », pour atteinte au droit de propriété ou pour menace de l'ordre, de la tranquillité et de l'ordre public (Cousin, Legros, 2014). Même s'ils ne sont pas à l'origine de ces plaintes, les acteurs étatiques se trouvent alors dans l'obligation d'exécuter les décisions de justice, ce qui n'est pas sans poser de nouveaux problèmes du fait des mobilisations de soutien aux familles en situation précaire. Enfin, les nuisances des bidonvilles

sont aussi et plus souvent encore à l'origine de troubles pour les citoyens. Ces troubles peuvent être liés à des nuisances : les ordures, les excréments, le bruit, les fumées toxiques que dégage la combustion des gaines de caoutchouc afin de libérer le cuivre qui sera recyclé, etc., mais aussi à la vision de la pauvreté car cette dernière cause des troubles émotionnels qui peuvent ensuite chercher à s'exprimer en public (Legros, 2010 a et b). C'est le début, dans bien des cas, des mobilisations de soutien, même si la vision de la pauvreté ne génère pas que de l'empathie, mais aussi des mouvements d'opposition ou de rejet. Soumis à cette injonction contradictoire, les acteurs publics finissent généralement par être obligés d'intervenir (*Ibid.*).

Dans les quartiers non réglementaires de Tunis, la dynamique me semble différente car l'urbanisation non réglementaire suscite plus rarement de troubles émotionnels trouvant, par la suite, à s'exprimer publiquement comme j'ai pu le constater à propos des bidonvilles « roms ». En revanche, les habitants des quartiers non réglementaires se mobilisent pour accéder aux équipements et, ce faisant, font, eux aussi, pression sur les pouvoirs publics. Bref, les pratiques résidentielles ne donnent pas forcément lieu à des formes de publicité particulières ainsi qu'on peut le remarquer à propos des bidonvilles « roms » en France ou en Italie (Vitale, 2009), mais elles débouchent néanmoins sur des rapports de force qui, à un moment ou à un autre, peuvent eux aussi contraindre les acteurs institutionnels à intervenir dans les quartiers non réglementaires.

3 - PSO et « gouvernance réactive »

Si les acteurs institutionnels interviennent dans les bidonvilles et les quartiers non réglementaires, c'est donc pour régler des situations problématiques. Ces interventions publiques, qui peuvent prendre des formes variées – mesures d'évacuation, mise en place de dispositifs d'hébergement et d'insertion, programmes d'équipement et de restructuration – selon la situation et le contexte, s'inscrivent ainsi dans le cadre d'une sorte de « gouvernance réactive » (Le Galès, Lorrain, 2003, p. 314), dont l'enjeu est moins d'atteindre des objectifs fixés à l'avance que de résoudre des « problèmes concrets cruciaux » (*Ibid.*). Ces problèmes sont de différents ordres comme on a pu voir : la suppression des obstacles à d'autres politiques urbaines et la valorisation du foncier (*cf.* E. Denis 2011, à propos des opérations de restructuration urbaine et de régularisation foncière dans les bidonvilles des grandes métropoles indiennes et égyptiennes) ; la gestion des controverses locales et plus, largement,

la régulation sociale (Chabbi, 1999, propos de l'équipement des quartiers non réglementaires en Tunisie).

Aussi peut-on penser que les interventions publiques dans les bidonvilles et dans les quartiers non réglementaires n'ont finalement rien à voir avec les politiques de redistribution de l'Etat social. Elles relèvent plutôt du registre des politiques sécuritaires à moins qu'elles ne soient subordonnées à des politiques de renouvellement urbain comme c'est le cas en Plaine-Saint-Denis. C'est peut-être un peu différent en ce qui concerne les politiques internationales de lutte contre la pauvreté urbaine encore que ces dernières puissent également être motivées par des impératifs économiques (renforcer la productivité des pauvres) et sécuritaires. Sur ce dernier point, Robert Mac Namara pouvait déclarer devant l'assemblée des gouverneurs de la Banque mondiale qu'il gouvernait alors que « si les villes ne s'occup[ai]ent pas d'une manière plus constructive de la pauvreté, la pauvreté p[ouvait] très bien s'occuper de manière plus destructive des villes »(cité par A. Osmont, 1995, p. 12) et ce dans un but précis : justifier la réorientation des politiques de la Banque en direction des villes et de leurs quartiers défavorisés.

Les analyses précédentes confirment le constat dressé par H. Lefebvre et par les situationnistes dans les années 1960. En effet, les pratiques de la vie quotidienne ont indéniablement une dimension politique marquée. Et celle-ci prend des allures particulières dans les marges urbaines ainsi qu'on a pu le constater. De fait, les PSO sont moins une cible pour les acteurs institutionnels dont les centres d'intérêt sont principalement ailleurs, en particulier dans le renforcement de la compétitivité et de l'attractivité des territoires en ce qui concerne les politiques métropolitaines (Le Blanc *et al.*, 2014), que la résultante des processus de marginalisation et d'exclusion qui se trouvent eux-mêmes générés ou amplifiés par les politiques de libéralisation (Roy, Alsayyad, 2003). En outre, la situation de privation qui s'ensuit contraint les habitants des marges à faire preuve de créativité sur le plan politique puisqu'ils ne peuvent pas d'emblée s'inscrire dans des formes reconnues et instituées de mobilisation, mais cela ne les conduit pas pour autant à l'autonomie et à l'autogestion sauf exception (Erdi-Lelandais, 2015, à propos d'Istanbul, par exemple). Le plus souvent, en tout cas sur les terrains de recherche qui sont les miens, ils cherchent en effet à se rapprocher des pouvoirs en place afin d'accéder aux biens et aux aides, ce qui implique de leur part d'ajuster les initiatives locales à la culture politique dominante. Cette dynamique est assurément peu

propice à la formation de « communautés par le retrait » (Landauer, 2008), comme pouvaient le souhaiter les situationnistes, désireux de concevoir « de nouvelles formes de vie désaliénée » (Marcolini, 2012, p. 191). Elle peut néanmoins renforcer la cohésion sociale et les identités territoriales locales, qui sont autant de ressources pour des actions politiques à venir. Cette dynamique d'ajustement n'empêche pas non plus les tensions sociales, si bien que les interventions dans les bidonvilles et les quartiers non réglementaires sont motivés par des impératifs sécuritaires quand elles ne consistent pas seulement à « dégager le terrain » pour qu'on y engage des politiques davantage en lien avec le développement métropolitain. Ce constat mériterait sans doute d'être nuancé en raison de la pluralité des enjeux et des acteurs qui président à la construction de l'action publique, dans les marges comme ailleurs. Il n'en reste pas moins réaliste au vu des observations de terrain, les miennes comme celles des autres chercheurs.

L'espace est donc loin d'être un simple décor. Ce constat, aujourd'hui largement partagé par les chercheurs en sciences sociales, vaut *a fortiori* pour les conflits et les relations de pouvoir puisque l'espace qui se trouve en quelque sorte pris dans l'action, constitue tout à la fois un cadre actif, une ressource matérielle et symbolique et un enjeu de premier ordre pour les différents acteurs en présence. Sur ce plan, une approche centrée sur les jeux d'acteurs dans les marges urbaines apprend moins de choses nouvelles qu'elle ne confirme des hypothèses établies depuis longtemps déjà. Elle n'en est pas moins utile puisqu'elle permet de mettre à jour : d'une part, la pluralité des enjeux, sociaux, économiques, politiques liés à l'espace dans les marges urbaines ; d'autre part, la multiplicité des usages qui sont faits de l'espace puisque, ressource primordiale pour la vie quotidienne, l'espace sert aussi à l'accumulation du capital et à l'action politique. L'approche par les marges urbaines montre ensuite que les enjeux et les usages diffèrent selon la position des acteurs dans les rapports de force. Ainsi, les acteurs institutionnels et surtout les acteurs étatiques ont autrement plus de moyens à leur disposition que les habitants des marges. En outre, les savoirs mobilisés ne sont pas les mêmes : alors que les habitants des marges et leurs soutiens usent de leurs savoirs d'expérience, les acteurs institutionnels ont avec eux la raison d'État. Il n'en reste pas moins que, pour les uns et pour les autres, l'espace remplit des usages similaires puisqu'il sert à des fins stratégiques, et qu'il constitue une base remarquable pour la communication politique. Enfin, expliciter la part de l'espace dans les jeux d'acteurs dans les marges urbaines permet

de mettre à jour l'ambivalence de l'espace sur le plan politique. Ressource pour la communication et plus largement pour l'action politique des dominés, l'espace s'avère également un cadre propice à la normalisation des comportements individuels et collectifs. Aussi constitue-t-il à la fois un facteur d'émancipation et un facteur d'ordre.

Chapitre 7 : Les effets sociaux des politiques de régulation de la pauvreté : recherches en cours

Dès le doctorat, je me suis posé la question des effets de l'action publique, mais sous des angles différents. A Dakar, j'ai choisi un angle politique (Legros, 2004), tandis qu'à Tunis, ce sont plutôt les effets territoriaux qui ont retenu mon attention, la réalisation des grands programmes d'équipement interférant visiblement avec d'autres dynamiques comme la multiplication des opérations immobilières légales et l'arrivée de populations nouvelles (Legros, 2005, 2013). Enfin, comment ne pas s'interroger à propos des effets des politiques en direction des migrants « roms » sur les populations visées, eu égard à la dualité de l'action institutionnelle avec, d'un côté des mesures d'éloignement et d'expulsion et, de l'autre, quelques projets d'hébergement et/ou d'insertion ? Sur ce sujet que j'ai envisagé dès la fin des années 2000 (Legros, 2009), la littérature associative m'a conduit, de même que d'autres chercheurs, avant ou en même temps que moi (Nacu, 2010), à faire l'hypothèse d'une marginalisation accrue des migrants « roms » à cause des mesures de restriction des droits au séjour et des évacuations de terrain qui allaient en s'intensifiant. On pouvait d'ailleurs penser que ces politiques de « rejet », comme je les qualifiais, avaient pour objectifs de décourager les migrants et de les inciter à l'« auto-expulsion » (Fassin, 2014). Pourtant, malgré la violence des politiques à leur encontre, les migrants « roms » sont toujours là, le nombre d'habitants en « campements illicites » oscillant, au milieu des années 2010, entre 15 000 et 20 000 d'après les sources officielles, comme si les politiques en question n'avaient finalement eu que peu d'impact sur les populations visées.

D'où de nouveaux questionnements sur les interférences des politiques institutionnelles avec les pratiques sociales. Comment, dans un environnement institutionnel qui leur est, dans l'ensemble, plutôt hostile, des individus et leurs familles parviennent non seulement à survivre et à se maintenir, mais aussi à améliorer leurs conditions de vie matérielles et à renforcer leurs positions sociales ? Dans cette dynamique d'ascension, quel rôle joue l'action publique ? Pose-t-elle seulement des obstacles ou fournit-elle aussi des ressources aux individus et à leurs familles ? Si oui, lesquelles et à quoi servent-elles aux personnes visées ? Au-delà des trajectoires personnelles, qui sont toujours singulières, est-il possible de dégager des conditions générales à l'insertion sociale et économique des étrangers pauvres dans les pays d'installation, et si c'est le cas, quelles sont ces conditions ?

Sur la base des recherches passées et en cours, je ferai les trois hypothèses suivantes.

1. L'insertion sociale et économique des migrants dépend plus du capital social et des compétences des migrants que des instruments et des procédures de l'action publique. Dans cette optique, l'action publique constitue une ressource parmi d'autres pour les migrants.

2. Compte tenu de l'intensité des politiques répressives et des pratiques de sélection des candidats à l'hébergement et à l'insertion, l'action publique contribue néanmoins à la structuration des conduites individuelles et des communautés migratoires. Ainsi, les politiques d'évacuation des bidonvilles paraissent remettre en cause la trajectoire résidentielle tout en accroissant la vulnérabilité des populations ciblées. En outre, il est fort probable que les pratiques de sélection aient aussi un impact sur les dynamiques sociales au sein des bidonvilles (Lièvre, 2014).

3. Plus que les actions ciblées, c'est cependant l'ensemble des biens et des services pourvus par l'État social dans le cadre du droit commun qui demeure le référentiel principal des migrants « roms ». Dans cette optique, les actions spécifiques constituent juste un moyen supplémentaire d'accéder à l'État social, à ses protections et, par conséquent, à une vie meilleure.

Après avoir fait l'état de l'art afin de voir comment les chercheurs ont jusqu'à présent procédé pour étudier l'impact des politiques sur leurs destinataires, je présenterai les propositions qui fondent le programme Marg-In, puis j'esquisserai un bilan à mi-parcours de ce programme.

I – FONDATIONS POUR UN NOUVEAU CHANTIER DE RECHERCHE

La question des effets sociaux de l'action publique ne s'est véritablement imposée qu'au XX^{ème} siècle, sans doute au fur et à mesure que les savants et les intellectuels prenaient conscience de l'extension des domaines d'intervention de l'État et de la place accrue de ce dernier dans la vie quotidienne. Dès le début du siècle dernier, on cherche à déterminer les impacts des actions engagées dans les secteurs de l'éducation et de la santé publique (Albarello *et al.*, 2016). Un demi-siècle plus tard, c'est au tour de la lutte contre la pauvreté, notamment aux USA où les acteurs institutionnels ont eu comme ambition de rationaliser les politiques sociales et de sélectionner les plus performantes (*ibid.* p. 22). Il n'y a toutefois pas que les responsables politiques et leurs conseillers qui s'intéressent à l'action publique. Dans les années 1960 et 1970, des sociologues comme Henri Coing, Francis Godard ou Manuel Castells vont chercher, dans une perspective critique, à étudier les conséquences sociales des grandes opérations de rénovation urbaine qui se déroulent alors à Paris (Coing, 1966 ; Godard *et al.*, 1973).

Même si le sujet semble préoccuper les chercheurs aussi bien que les acteurs institutionnels, les travaux scientifiques abordant frontalement la question des effets sociaux de l'action publique restent rares à ma connaissance, notamment en sociologie de l'action publique, une discipline qui, jusqu'à présent, était moins centrée sur les destinataires que sur les jeux d'acteurs et les rapports de forces à l'œuvre dans la construction de l'action publique (Muller, Surel, 1998 ; Lascoumes, Le Galès, 2012 ; Le Bourhis, Lascoumes, 2014). Dénoncée par certains spécialistes des politiques institutionnelles (Duran, 2010), cette lacune suscite depuis quelques années de nouvelles recherches qui, dans le sillage des travaux de Philippe Warin (Warin, 1993, 1999), ambitionnent de construire une théorie de la réception de l'action publique (Revillard, 2017). Si la sociologie de l'action publique a quelque peu laissé de côté la question des effets sociaux, la thématique est toutefois abordée, directement ou indirectement, dans des travaux relevant d'autres champs disciplinaires, en particulier les études urbaines.

Je ne prétends évidemment pas faire le tour de la question. Mon objectif, dans les lignes suivantes, est seulement de présenter les grandes orientations de réflexion et d'enquête telles

qu'elles me sont apparues au gré des lectures. Ces orientations concernent principalement : la mesure des impacts ; la réception des politiques institutionnelles par les destinataires ; et les effets des politiques sur les comportements des destinataires dans la durée.

A- La mesure des impacts

Les chercheurs comme les experts cherchent à faire le bilan des politiques institutionnelles qu'ils étudient. Bien sûr les objectifs varient fortement d'un cas à l'autre – les experts cherchent à améliorer l'action institutionnelle tandis que les chercheurs en font la critique – mais les méthodes sont plutôt similaires puisque les chercheurs comme les experts privilégient une approche statistique ou comptable de l'action des institutions.

1 - Evaluer vs critiquer l'action institutionnelle

Evaluer, rappelle Béatrice Van Haeperen, c'est « mesurer les effets propres de cette politique, et, en fonction de critères de bien définis, porter un jugement de valeur sur ces effets, qu'ils soient voulus ou pervers, directs ou indirects, induits à court ou à long terme etc. » (Van Haeperen, 2016, p. 131). Il s'agit donc d'évaluer les résultats de l'action des institutions sous trois angles : la modification des comportements des groupes cibles (effectivité) ; l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires (efficacité), le coût par personne impactée (efficience). Esther Duflo, qui s'est imposée à partir des années 2000 dans le domaine de l'évaluation des politiques internationales de lutte contre la pauvreté, ne dit pas autre chose quand elle écrit dans l'introduction des deux tomes qu'elle consacre à la lutte contre la pauvreté dans la collection « La République des idées » des éditions du Seuil, qu'« il faut adosser le développement de la santé et de l'éducation dans le monde à une technologie de l'évaluation et poser la question du choix : comment déterminer la meilleure politique, celle qui sera la plus efficace pour parvenir au but qu'on s'est fixé » (Duflo, 2010, p. 16).

Les chercheurs, ceux qui en tout cas, ne se consacrent pas à l'expertise, cherchent non pas à améliorer les politiques institutionnelles ou à sélectionner les plus efficaces comme le suggère E. Duflo, mais à les critiquer en montrant notamment les inégalités qu'elles génèrent ou qu'elles renforcent. Dans ce domaine, les études urbaines ont, avec les travaux de P. Bourdieu et J-C. Passeron sur le système scolaire et la reproduction des inégalités sociales (Bourdieu, Passeron, 1964), probablement une longueur d'avance. Dès les années 1960, elles proposent en effet, une lecture non seulement qualitative mais aussi quantitative des grandes opérations

d'urbanisme. A Paris, H. Coing analyse par exemple les effets de la rénovation urbaine sur le changement social dans un ancien quartier insalubre du 13ème arrondissement, l' « îlot n°4 » (Coing, 1966). Sept ans plus tard, une équipe réunie par F. Godard et à laquelle participe notamment M. Castells, essaie de brosser un tableau d'ensemble sur les effets sociaux de la rénovation urbaine à l'échelle de la capitale (Godard *et al.*, 1973). Dans les deux cas, l'étude des effets sociaux de la rénovation urbaine se trouve justifiée par le fait que la rénovation concerne des espaces habités et qui seront par conséquent modifiés physiquement et socialement par l'intervention des pouvoirs publics. H. Coing assimile d'ailleurs la rénovation urbaine à « une opération chirurgicale qui taille, coupe dans un milieu vivant, complexe et fragile » (Coing, 1966, p. 14), soulignant par conséquent le caractère potentiellement traumatisant de ce genre d'interventions pour la population résidente.

2 - La recherche de données objectives et quantifiables

Pour faire le bilan des politiques institutionnelles, les chercheurs et les experts empruntent le même chemin : ils utilisent des méthodes quantitatives. Afin de mesurer les changements apportés par la rénovation urbaine dans les quartiers populaires, F. Godard et son équipe retiennent trois grandes séries d'indicateurs liées aux caractéristiques physiques et sociales des lieux rénovés (les catégories socio-professionnelles, la nationalité, l'âge, le confort et le surpeuplement), aux caractéristiques fonctionnelles (les établissements industriels et artisanaux, les bureaux et la structure commerciale) et aux comportements électoraux. Chargée, au début des années 2010, d'évaluer les dispositifs d'accompagnement social dans le cadre de l'application de la circulaire sur l'anticipation et l'accompagnement des opérations d'évacuation de campements illicites, l'Inspection générale de l'administration (IGA) va également retenir des indicateurs simples : l'accès au logement, l'accès aux droits et l'accès à l'emploi (IGA, 2013).

Qu'il s'agisse de critiquer ou d'évaluer les politiques institutionnelles, les méthodes peuvent donc être similaires, mais les problèmes aussi. Comment, en effet, s'assurer que les changements observés sont bien imputables à l'action des institutions ? Quels sont pour le dire dans les termes de l'évaluation, les « effets nets » de l'action des institutions ? Les chercheurs n'ont pas forcément les moyens de pousser plus loin l'investigation mais les experts, qui sont commandités par les acteurs institutionnels, peuvent éventuellement recourir à l'expérimentation aléatoire en distinguant, dès le départ, deux échantillons : un

groupe qui bénéficie de l'action institutionnelle (groupe de traitement), et un autre qui n'en bénéficie pas et/ou se voit appliquer un placebo (groupe de contrôle). Conçue par des psychologues américains au début du 20^{ème} siècle (Lagneau-Ymonet, 2013) puis appliquée, toujours aux USA, pour évaluer les politiques sociales et d'éducation dans les années 1960 et 1970 (Van Haeperen, 2016), cette méthode connaît un grand succès aujourd'hui avec les travaux d' Abhijit V. Banerjee et de E. Duflo dans le champ des politiques de lutte contre la pauvreté où elle sert à évaluer aussi bien la gouvernance locale et le micro-crédit que les politiques d'éducation et de santé (Duflo 2010 a et b).

3 – De l'utilité des bilans statistiques

Ces bilans sont-ils utiles ? Certes, les chercheurs comme les experts peuvent rencontrer quelques difficultés. Comment, par exemple, s'assurer de la fiabilité des données collectées par d'autres, qu'il s'agisse d'enquêteurs recrutés pour l'occasion ou des données rassemblées à d'autres occasions, par exemple un recensement ? De plus, dans ce dernier cas, il n'est pas certain que les critères retenus correspondent aux finalités attribuées aux études par les experts ou par les chercheurs. Cherchant à quantifier les déplacements liés aux opérations de démolition de bidonvilles dans l'agglomération de Delhi, Véronique Dupont mobilise les données officielles mais elle doit les compléter grâce aux données communiquées par les ONG et par les associations pour construire ses statistiques (Dupont, 2010). Nonobstant ces réserves, les bilans statistiques sont utiles puisqu'ils permettent aux chercheurs et aux experts d'atteindre leur but. Par exemple, F. Godard et son équipe peuvent, sur la base des données chiffrées, documenter les changements apportés par la rénovation c'est-à-dire le départ des populations pauvres et des activités indésirables au profit d'autres groupes sociaux mieux dotés et de nouvelles fonctions (bureaux, et surtout grands centres commerciaux) tandis que le vote pour les partis de gauche est remplacé par le vote pour les partis de droite. Il s'en suit une condamnation sans appel de la rénovation : « la rénovation est ségrégative en rejetant toujours plus loin de Paris les couches ouvrières de la population et en créant des micro-milieus pour classes aisées, ravivant ainsi en elles le sentiment hautain d'appartenance à une élite. » (Godard *et al.*, 1973, p. 66).

Le constat est similaire pour les experts. E. Duflo ne tarit pas d'éloges à propos de l'expérimentation aléatoire, ce qui n'est pas surprenant puisqu'elle participe activement à la diffusion internationale de cette méthode qu'elle juge « révolutionnaire » (Duflo, 2010a).

Mais l'évaluation semble faire ses preuves dans d'autres cas aussi. L'IGA veut, comme E. Duflo, identifier les meilleures politiques en matière d'accompagnement social. Les indicateurs simples présentés plus haut suffisent visiblement. Dans l'agglomération nantaise, l'IGA constate ainsi que « les familles étaient suivies en matière de santé, tous les enfants scolarisés, certains avec d'excellents résultats, et les adultes étaient en période de formation ou de recherche d'emploi ». En outre, sur le plan du logement : environ 50 personnes étaient sorties des villages d'insertion et relogées dans le parc social ou du relogement direct depuis 2009 (IGA, 2013, p. 55), tandis qu'à Aubervilliers, même si les évaluateurs ne se prononcent pas ouvertement sur la qualité des dispositifs, les indicateurs trahissent une efficacité moindre (*Ibid*, p. 59).

Quelles que soient les critiques que l'on puisse faire à leur endroit, les méthodes quantitatives constituent donc un passage obligé dans l'analyse des effets des politiques puisqu'elles permettent de prendre la mesure des changements apportés. En revanche, les chiffres sont d'un faible recours si l'on veut expliciter les effets des politiques en question, c'est-à-dire en saisir les conditions de possibilité et les processus. Il faut alors envisager d'autres méthodes.

B - La réception des politiques institutionnelles

Issu de la recherche en littérature qui, à partir des années 1970, insistera sur le rôle du lecteur dans la constitution de l'œuvre littéraire (Iser, 1976), le terme de « réception » utilisé ici est emprunté à Nora Semmoud qui en a fait un concept central dans ses travaux sur l'urbanisme (Semmoud, 2007). N. Semmoud propose, en effet, de déplacer le regard de la production de l'espace vers les « conditions d'appropriation de l'espace par les individus » (*Ibid.*, p. 16) soit, en d'autres termes, la manière dont ces derniers opèrent une « recomposition sociale de l'espace » (*Ibid.*). La recherche peut, comme le suggère N. Semmoud, se concentrer sur les réactions des acteurs ordinaires vis-à-vis de l'action institutionnelle en mobilisant l'approche ethnographique et/ou les entretiens semi-directifs. La littérature scientifique disponible sur le sujet montre la multiplicité des attitudes possibles. Celles-ci oscillent entre l'appropriation de l'action publique et le non-recours aux droits et aux services en passant par des formes plus ou moins vives d'opposition ou de résistance.

1 - Appropriation vs non-recours

Dans son étude des effets de la rénovation urbaine sur le changement social, H. Coing ne se contente pas d'établir un bilan statistique de la rénovation urbaine ; il s'intéresse aussi aux comportements des populations résidentes vis-à-vis de l'intervention publique et des transformations que cette dernière opère localement. A partir d'entretiens avec les habitants et d'observations de terrain, le sociologue arrive à la conclusion suivante : une partie de la population locale adhère au projet de rénovation urbaine ou, pour reprendre ses termes, s'y adapte, le sociologue définissant l'adaptation comme « la possibilité pour une famille de réorganiser sa vie en intégrant rapidement la situation nouvelle [le relogement], en exploitant toutes les possibilités qu'elle offre » (Coing, 1966, p. 160).

Pour qu'elle soit appropriée par les populations-cibles, encore faut-il que ces interventions constituent un enjeu pour les populations en question, autrement dit qu'elles offrent des marges de manœuvre nouvelles et qu'elles ne soient pas seulement synonymes de risques ou de contraintes supplémentaires. De ce point de vue, les travaux sur l'Afrique rurale engagés dans les années 1970 et 1980⁴⁰ ont bien montré combien les paysans étaient capables d'opérer une sélection parmi les innovations technologiques véhiculées dans le cadre des projets de développement agricole ou rural, et de s'approprier celles qui leur paraissaient les plus intéressantes de leur point de vue (Sautter, 1978, p. 511). Bref, les acteurs ordinaires ne se comportent pas en simples réceptacles de l'action publique : ils interagissent avec les acteurs institutionnels, sélectionnent certains volets de l'action publique qu'ils transforment au gré des usages. Cette position est aussi celle de géographes comme N. Semmoud, B. Florin ou F. Troin qui, dans leurs travaux respectifs sur l'urbanisme (Semmoud, 2007) et sur les cités d'habitat social en Egypte (Florin, Troin, 2013), soulignent la capacité qu'ont les habitants de ces secteurs à s'approprier et à transformer l'espace planifié par les aménageurs.

Bien entendu, tous les destinataires ou les individus concernés par une politique publique, ne s'approprient pas cette dernière et ce combien même ils y ont droit, comme le montrent les

⁴⁰ Cf, dans le champ de la géographie les travaux de G. Sautter et de P. Pélissier et réunis par les éditions Arguments dans deux ouvrages : G. Sautter, 1993, *Parcours d'un géographe ? Des paysages aux ethnies, de la brousse à la ville, de l'Afrique au Monde*, Paris, Ed. Arguments et P. Pélissier, 2002, *Campagnes africaines en devenir*, Paris, Ed. Arguments.

travaux engagés depuis une quinzaine d'années sur le non recours aux droits et aux services⁴¹. Cherchant à expliquer ce phénomène qu'ils assimilent à un dysfonctionnement ou à une défaillance de l'action publique (Millet, Warin, 2013), les auteurs de ces travaux identifient plusieurs causes ou facteurs possibles. Une première série de causes relève de l'action publique et de ses agents qui diffusent mal l'information sur l'offre publique ou se livrent à des pratiques discriminatoires. L'accès aux droits est donc inégal, en particulier pour des populations très vulnérables comme les travailleurs saisonniers ou les étrangers pauvres (*Ibid.*) qui, à défaut d'être informés, ne réclament pas leurs droits. Les spécialistes du non-recours mettent aussi en exergue l'absence de motivations des demandeurs. Selon les chercheurs, cette absence de motivation peut concerner des personnes qui ont d'autres marges de manœuvre que celles procurées par l'action publique. Les « non-recourants » peuvent aussi refuser les contraintes que suppose l'accès aux droits. Le non-recours équivaut alors à une forme de résistance ou de refus des normes imposées.

Les années 1960 sont marquées par l'apparition d'un nouveau courant qui porte sur les « luttes urbaines ». Largement impulsé par M. Castells (1972 ; 1983), ce courant connaîtra un nouvel élan à partir des années 1990 avec une nouvelle série de travaux, principalement de langue anglaise (Pickvance, 2003 ; Nicholls, 2008). A la même époque, des études sont engagées, notamment dans les villes du Sud, sur des formes de résistance ou d'interpellation plus discrètes que les mouvements sociaux urbains.

2 - *Mouvements sociaux urbains*

Pourquoi mettre, comme je le propose, davantage la focale sur les « mouvements sociaux urbains » que sur les mouvements sociaux tout court, se demandera peut-être le lecteur ? Ce choix s'explique par le fait que les travaux sur les mouvements sociaux urbains portent directement sur les effets des politiques publiques. De fait, ce ne sont pas des luttes sociales qu'observent les sociologues de l'urbain à partir de la fin des années 1960, mais des mobilisations autour de questions toujours localisées – principalement la protection du cadre de vie, et l'accès aux droits sociaux (logement, santé, emploi, éducation). Or ces questions

⁴¹ La question est plus ancienne cependant : elle émerge au Royaume-Uni dans les années 30, en particulier dans le domaine de l'action sociale, où elle donnera lieu à des pratiques d'évaluation spécifiques : les *means-testing benefits* (Millet, Warin, 2013, p. 996)

sont la cible des politiques urbaines. Les luttes urbaines sont donc un bon observatoire des effets sociaux des politiques institutionnelles. En outre, afin d'analyser ces conflits entre les acteurs ordinaires et les institutions, les travaux sur les luttes urbaines vont, dans la lignée des travaux sur les mouvements sociaux, mettre l'accent sur l'action des habitants, donc les comportements de ces derniers, en analysant les acteurs, les répertoires de l'action collective aussi bien que les effets des mobilisations, ce qui fournit de nouveaux éclairages sur les effets possibles de l'action publique. La sociologie des luttes urbaines a cependant ses limites. Elle se restreint aux mobilisations et à l'action collective, alors qu'il existe d'autres formes de résistance, moins visibles, voire invisibles, qui n'en permettent pas moins, elles aussi, aux citoyens de s'opposer à l'action publique et, ce faisant, de poursuivre leurs objectifs.

3 - Résistances ordinaires

Ces résistances discrètes sont au cœur des recherches conduites depuis les années 1990 dans les quartiers populaires et les marges urbaines du Monde arabe. Ces recherches visaient principalement à mettre en évidence l'ensemble des pratiques qui, dans la vie quotidienne autorisent les citoyens, en particulier les moins bien dotés d'entre eux, à « protéger leur mode de vie, leur travail ou l'accès aux ressources urbaines » (Florin, Erdi-Lelandais, 2016, p. 11). A cette fin, les chercheurs ont mobilisé de nouveaux cadres théoriques et de nouveaux concepts.

Ce sont d'abord les « arts de faire » que Isabelle Berry-Chikhaoui et Agnès Deboulet empruntent à Michel de Certeau (1980) pour désigner toutes ces pratiques très difficilement repérables qui permettent aux acteurs dominés de déjouer l'ordre établi et de tirer parti de la situation (Berry-Chikhaoui, Deboulet, 2000). Pour étudier ces arts de faire, I. Berry-Chikhaoui et A. Deboulet vont mobiliser un autre auteur, A. Giddens, dont elles retiennent principalement un concept, celui de compétences. Issu de la linguistique avant d'être importé puis théorisé dans le domaine des sciences sociales, le terme de compétences sert globalement à désigner les capacités mobilisées par les acteurs sociaux pour penser ou agir *in situ*. A. Giddens identifie deux grands types de compétences : la « conscience pratique » et la « conscience discursive ». Alors que la seconde implique nécessairement une mise en mots, la première regroupe plutôt « tout ce que [les acteurs] savent faire dans la vie sociale sans pour autant pouvoir l'exprimer directement de manière discursive » (Giddens, cité par Berry-Chikhaoui et Deboulet, 2000, p. 22).

Bien sûr, ce ne sont pas toutes les compétences qui doivent retenir notre attention, mais seulement les compétences mobilisées par les acteurs sociaux dans leur rapport avec les institutions, c'est-à-dire les compétences politiques. A cette fin, on peut chercher à analyser les performances réalisées par les acteurs sociaux dans les situations de face à face avec les acteurs institutionnels. Les compétences observées rappellent alors *la* compétence telle que définie par Jacques Lagroye *et al.* (2002), c'est-à-dire la capacité des individus à endosser le bon rôle, celui qui permet d'atteindre le but recherché, et qui se manifeste aussi bien dans les postures, la tenue vestimentaire que dans les discours tenus dans les situations de face à face avec les acteurs institutionnels (Dubois, 2015). Dans le même ordre d'idées, on peut considérer qu'être compétent dans le rapport avec les autorités, c'est savoir mobiliser les ressources sociales, économiques ou politiques qui permettent de négocier ou de faire pression sur ces dernières. Pour cette raison, autant que les situations de face à face, ce sont les pratiques d'intermédiation que l'on doit étudier pour comprendre les interactions entre les politiques institutionnelles et les dynamiques sociales (Navez-Bouchanine, 2000).

Les compétences évoluent et se renforcent dans le temps par le jeu des processus d'apprentissage qui se réalisent tout au long des trajectoires individuelles mais aussi dans l'expérience des luttes collectives (Rouleau-Berger, 2000). Il faut par conséquent être attentif aux processus d'apprentissage autant qu'aux performances réalisées *in situ*, ce qui permet d'ailleurs de mettre à jour une autre dynamique majeure sur le plan des interactions entre institutions et acteurs ordinaires, à savoir la circulation des savoirs et des ressources symboliques ou « modes de légitimation » (Navez-Bouchanine, 2012, p. 13). Cette circulation peut être horizontale et s'établir d'un quartier à l'autre, comme Habiba Essahel l'a montré à propos des mobilisations dans les bidonvilles et les quartiers non réglementaires de la périphérie de Rabat (Essahel, 2011). Elle peut aussi être verticale, les acteurs ordinaires et les acteurs institutionnels partageant en effet des références et des éléments de langage, ce qui invite d'ailleurs F. Navez-Bouchanine à souligner qu'« il n'y a pas nécessairement ni en tous points divorce culturel entre modèles des uns [les habitants] et des autres [les acteurs publics] » (Navez-Bouchanine, 2012, p. 334).

C - Les effets de l'action publique dans la durée : l'« expérience sociale » des individus

Sauf peut-être quand ils privilégient une approche par les compétences, les travaux précédents mettent surtout l'accent sur les effets immédiats de l'action publique. Aussi ne nous donnent-ils pas véritablement de clefs pour analyser les transformations apportées dans la durée. Afin d'examiner ces transformations, on peut mettre la focale sur l'évolution des comportements individuels et collectifs et voir comment ces derniers sont déterminés par l'action publique. La démarche sous-tend de nombreuses recherches en sciences sociales, qui, quelle que soit la diversité de leurs objets, ont cela de commun qu'elles privilégient le point de vue des enquêtés en adoptant une approche compréhensive. Ce faisant, elles mettent la focale sur l'« expérience sociale » terme qui désigne, selon François Dubet, « les conduites individuelles et collectives dominées par l'hétérogénéité de leurs principes constitutifs, et par l'activité des individus qui doivent construire le sens de leurs pratiques au sein même de cette hétérogénéité » (Dubet, 1995, p. 15). Insister ainsi sur l'expérience des individus a, selon le sociologue, a trois implications majeures sur le plan théorique :

1) admettre la « liberté » du sujet qui, engagé dans une situation, est amené à faire des choix selon des logiques d'action différentes ;

2) envisager l'expérience comme une construction impliquant un travail du sujet qui fait appel aux catégories préconstruites que sont, toujours selon F. Dubet, les « catégories sociales de l'expérience » ;

3) admettre la réflexivité des sujets qui, quelle que soit leur position sociale, portent un jugement sur leur expérience propre et, ce faisant, mettent à distance, objectivent cette dernière.

Bien sûr, les travaux mobilisés ici ne sont pas forcément fondés sur ces postulats qui ne recueillent d'ailleurs pas forcément l'adhésion des auteurs que je vais mentionner, mais puisque ces travaux portent sur les situations vécues, les pratiques et les discours des enquêtés, l'expérience n'en reste pas moins leur dénominateur commun.

1 - Nouvelles approches

Comment enquête-t-on sur l'expérience ? L'ethnographie, l'enquête par entretiens semi-directifs et l'enquête biographique sont les démarches les plus fréquentes.

Posture globale, l'ethnographie implique que l'on observe dans la durée la vie quotidienne des enquêtés sous ces différentes facettes, tout en recueillant les paroles de ces derniers, et ce en perturbant le moins possible le cours de la vie quotidienne (Pétonnet, 2012, p. 118). D'autres chercheurs peuvent opter pour les entretiens semi-directifs. C'est le cas, par exemple, d'H. Coing dans son étude sur la rénovation urbaine (Coing, 1966) ou encore celui de Serge Paugam dans ses travaux sur la disqualification sociale dans les cités d'habitat social, à Saint-Brieuc. (Paugam, 1991). Les deux chercheurs élaborent en effet des guides d'entretien et ces derniers sont conçus en fonction de leurs objets de recherche respectifs : la situation résidentielle et le rapport au logement (Coing, 1966), les trajectoires de vie (Paugam, 1991). Réaliser des entretiens semi-directifs implique par ailleurs de procéder à la sélection des enquêtés en fonction de critères plus ou moins préétablis. H. Coing définit l'échantillon des personnes à enquêter en fonction des grands types de comportements qu'il observe sur le terrain, alors que S. Paugam se fonde sur la situation des enquêtés par rapport aux types d'intervention sociale (*Ibid*, p. 32).

Enfin, enquêter sur l'expérience sociale peut se faire par le biais d'enquêtes biographiques. Dans ce cas, ce sont les entretiens libres qui sont privilégiés, l'idée étant d'inciter, grâce au dialogue, les personnes enquêtées à raconter leur vie, à construire un récit de vie. Cette démarche est au cœur de l'enquête collective dirigée par P. Bourdieu à la fin des années 1980 et publiée dans *La misère du monde* (Bourdieu, 1993). Elle se voit également attribuer une place privilégiée dans les travaux actuels sur la réception de l'action publique (Revillard, 2017), dont l'enjeu, outre le fait de construire une « sociologie de la réception de l'action publique » rejoint celui de S. Paugam – et le nôtre – c'est-à-dire analyser les effets des politiques publiques sur l'expérience vécue des destinataires de l'action publique en saisissant dans le même temps les effets et les usages de l'action publique.

Aussi différentes qu'elles puissent paraître de prime abord, ces méthodes peuvent être combinées par les chercheurs. P. Bourdieu et ses collègues ont une connaissance fine non seulement des personnes mais aussi des lieux où ils enquêtent ; S. Paugam mobilise l'approche

ethnographique pour enquêter dans les cités HLM de Saint-Brieuc (Paugam, 1991) ; Quand à H. Coing, il est très présent sur le terrain, faisant de multiples passages avant, pendant et après les opérations de rénovation (Coing, 1966).

Une fois les données collectées, comment les chercheurs construisent-ils des hypothèses générales ? Les ethnologues cherchent principalement à restituer les cadres de pensée des enquêtés (Pétonnet, 2012). Les entretiens semi-directifs exigent quant à eux un traitement quelque peu différent, à savoir l'identification d'idéaux-types sur la base des résultats de terrain et la vérification des hypothèses en procédant... à de nouveaux entretiens. H. Coing décrit d'ailleurs dans le détail les étapes de cette démarche (Coing, 1966, p. 271). Enfin, les récits biographiques peuvent s'inscrire dans des approches différentes. Si P. Bourdieu et son équipe adoptent, à la manière de C. Pétonnet, une posture compréhensive (Bourdieu, 1993), A. Revillard entend conjuguer le traitement informatique des entretiens avec l'analyse de contenu (Revillard, 2017). Alors que son corpus se limite, au moment où elle écrit, à une trentaine d'entretiens, elle envisage à l'avenir de multiplier les enquêtes (*Ibid*). C'est par conséquent l'approche quantitative qui, en dernier lieu, devrait permettre à la sociologue de passer du particulier au général.

2 - Action publique et domination

Tout en adhérant à l'idée, largement inspirée des thèses de G. Simmel (Simmel, 1998), selon laquelle la pauvreté est une construction sociale dans laquelle les institutions jouent un rôle central, les auteurs auxquels j'ai fait référence dans cette partie ont des interprétations différentes. Celles-ci se complètent plus qu'elles ne s'opposent entre elles d'ailleurs.

Selon C. Pétonnet (2012), ceux qui sont catégorisés « handicapés » ou « cas sociaux » dans la France des trente Glorieuses sont l'équivalent des boucs-émissaires sacrifiés au profit de la cohésion du groupe dans les sociétés antiques. S. Paugam insiste pour sa part davantage sur la disqualification sociale, un processus qui, selon le sociologue, comporte trois phases :

1) la « fragilité » ; elle correspond à « l'apprentissage de la disqualification sociale » (Paugam, 1991, p. 6) ;

2) la « dépendance », les individus ayant fini par renoncer à l'emploi et décidé de se tourner vers les services sociaux ;

3) la « rupture » que caractérisent à la fois le cumul des handicaps (emploi, logement, santé), la disparition des liens avec la famille mais aussi, progressivement, avec l'environnement institutionnel, et l'apparition de nouveaux problèmes comme l'alcoolisme (*Ibid.*).

Pour le sociologue, la disqualification sociale réside par conséquent dans une série de ruptures et de renoncements qui, *in fine*, peuvent conduire les personnes concernées à accepter un statut social inférieur. De ce point de vue la disqualification sociale est une expression très remarquable de la violence symbolique qui s'exerce sur les individus les moins bien dotés de nos sociétés.

Les recherches mentionnées ici mettent donc l'accent sur les phénomènes de domination enclenchés par l'action des institutions, comme si, en fin de compte, ces dernières avaient bien du mal à amorcer une dynamique inverse. Cette affirmation doit toutefois être nuancée car les auteurs fournissent bien quelques contre-exemples.

3 - Les conditions de l'appropriation de l'action publique par ses destinataires

Des auteurs mentionnés jusqu'à présent, je retiens notamment l'idée que l'action publique fournit des ressources aux acteurs sociaux. D'abord, l'action publique peut contribuer à l'amélioration des conditions de vie. H. Coing le montre bien à propos de la rénovation (Coing, 1966). A. Revillard souligne quant à elle le fait que les handicapés bénéficient d'un meilleur accès à l'espace urbain depuis la concrétisation des politiques d'accessibilité, et ce combien même il faut déplorer, avec les usagers, l'ampleur des progrès qui restent à réaliser (Revillard, 2017, p. 15). Pour S. Paugam, enfin, le revenu régulier dont disposaient les « Rmistes » permettait à ces derniers de se payer les produits qu'ils n'avaient plus les moyens d'acheter, par exemple des vêtements, ce qui interfère positivement avec les processus de subjectivation et de socialisation (Paugam, 1991). Toujours selon S. Paugam (*Ibid.*), l'inscription dans une structure d'insertion peut contribuer à la revalorisation du statut et de l'identité personnels, cette dynamique étant elle-même propice à la resocialisation des individus au sein de leur entourage et dans le monde professionnel. L'action sociale peut donc constituer une base ou un socle pour l'intégration sociale des personnes marginalisées et isolées. Enfin, l'action publique procure des ressources argumentatives à ses destinataires. A. Revillard montre ainsi que les « promesses d'accessibilité » ont certes généré des déceptions mais qu'elles ont aussi

été instrumentées par les associations et par les particuliers pour dénoncer la mise en œuvre partielle et pour exiger l'application des lois sur l'accessibilité des espaces pour les handicapés (Revillard, 2017, p. 15). Cette forme de politisation n'est d'ailleurs pas sans rappeler l'attitude des bidonvillois qui, au Maroc, vont se saisir de la rhétorique des Droits de l'Homme, en plein essor dans les années 2000, pour faire valoir leurs « droits des bidonvillois » devant les pouvoirs publics comme je l'ai souligné dans les chapitres précédents en m'appuyant sur les travaux de F. Navez-Bouchanine (2003), de L. Zaki (2005) ou encore d'H. Essahel (2011).

Il ne faut donc pas, selon l'expression en usage, « jeter le bébé avec l'eau du bain » car les politiques publiques offrent aussi des ressources, pour peu que les gens s'en saisissent. Quelles sont les conditions de cette appropriation de l'action publique par ses destinataires ? Que dit la littérature à ce sujet ? En observant l'attitude des ménages issus des couches populaires par rapport à la rénovation urbaine, H. Coing (1966) distingue deux groupes : les « modernistes », qui appartiennent plutôt à la catégorie des ouvriers qualifiés, et qui voient d'un bon œil la rénovation ; et les défavorisés, qui subissent la rénovation, à laquelle ils se résignent cependant. Il s'agit principalement d'ouvriers spécialisés et de manœuvres et, plus largement « les personnes âgées, les étrangers, ceux qui font un échange et, parmi les relogés, ceux qui ne peuvent pas suivre le rythme des changements imposés » (Coing, 1966, p. 221). Il souligne encore que l'adaptation n'est pas donnée à tout le monde car elle suppose « des conditions dont ne bénéficie qu'un nombre restreint de familles ouvrières, celles qui disposent des moyens financiers et culturels » (*Ibid.*). Dans cet ordre d'idées, on peut donc dire que l'appropriation de l'action publique est fortement corrélée au capital économique et culturel des populations ciblées par les politiques institutionnelles. Faut-il en conclure que l'action institutionnelle ne profite qu'aux personnes les mieux dotées ? La seule façon d'infirmier ou de confirmer cette hypothèse réside dans l'analyse fine des contextes sociaux. En effet, ces derniers fournissent en partie les ressources matérielles, relationnelles et culturelles nécessaires à l'action des individus, en même temps qu'ils façonnent les schémas de perception, de réflexion et d'action comme a pu le montrer Bernard Lahire dans ses travaux sur la réussite scolaire dans les milieux populaires (Lahire, 2012).

Ce rapide tour d'horizon nous conduit à souligner la variété des approches possibles. Celles-ci dépendent largement des objectifs que les auteurs se sont donnés : afin d'améliorer ou de critiquer les politiques publiques, certains d'entre eux cherchent à prendre la mesure de leurs

effets sociaux grâce à des indicateurs statistiques ; d'autres, qui s'intéressent plutôt aux rapports de force ou aux effets immédiats de l'action publique sur les publics visés, privilégient l'examen des interactions entre les institutions et les destinataires de l'action publique ; d'autres encore mettent l'accent sur les comportements des acteurs sociaux et à leur évolution dans le temps et privilégient, pour cela, une démarche compréhensive centrée sur l'expérience des destinataires de l'action institutionnelle. En ce qui nous concerne, l'enjeu n'est pas de chercher à tout prix à « innover » sur le plan scientifique malgré les injonctions de plus en plus nombreuses qui sont faites aux chercheurs dans ce sens, mais de s'inspirer de ces différentes approches pour construire une méthodologie cohérente et pertinente compte tenu de nos propres objets de recherche.

II – NOUVELLES PISTES DE RECHERCHE

Notre recherche a, rappelons-le, deux objectifs principaux : examiner les effets des politiques de régulation de la pauvreté étrangère sur la vie et les pratiques des migrants « roms » en situation précaire et identifier les processus et les conditions de leur insertion sociale et économique. Comme l'enjeu est moins de mesurer les effets de l'action institutionnelle que d'explicitier la façon dont celle-ci interfère avec les comportements des migrants, il nous faut donc mettre la focale sur les pratiques des migrants et, par conséquent, privilégier une démarche de type ethnographique.

A - Un recherche axée sur les pratiques des migrants

Cette focale sur les pratiques des migrants se justifie de plusieurs façons. Entrer par les pratiques, c'est d'abord se donner les moyens de saisir l'action publique « sur le vif », en tenant compte des autres éléments du contexte. Ces éléments peuvent concerner les institutions car l'action publique ne se limite pas à une seule politique, et que, de surcroît, les éléments contextuels peuvent aussi être d'ordre social, économique ou politique. La « réussite » des dispositifs d'insertion par exemple ne dépend pas que des techniques ou des procédures mises en œuvre, mais aussi et peut-être surtout des contextes économiques locaux (IGA, 2013) et du carnet d'adresses des travailleurs sociaux (Urba-Rom, 2012). Bref, l'analyse des pratiques des migrants permet de préciser, tout en la relativisant, la part de l'action publique et de ses différentes composantes dans l'orientation des conduites individuelles et familiales.

Ensuite, il paraît difficile de comprendre les effets sociaux de l'action publique sans chercher à analyser dans le détail la façon dont les destinataires composent avec cette dernière. Cette attention portée aux usages implique une observation fine des pratiques, qu'il s'agisse des performances réalisées par les destinataires en situation de face à face avec des acteurs institutionnels ou de pratiques quotidiennes révélant l'existence de formes plus discrètes de résistance, de neutralisation ou d'appropriation de l'action publique. Outre les pratiques en elles-mêmes, ce sont les conditions de possibilité de ces dernières qu'il s'agit d'identifier et d'analyser, en mettant l'accent à la fois sur les opportunités liées au contexte, sur les capitaux, social, économique, culturel, mobilisés par les migrants, et sur les compétences de ces derniers. Comprendre les pratiques, c'est aussi, dans la mesure du possible, chercher à en saisir les finalités, en étudiant les discours de justification des enquêtés. L'enjeu de cette démarche compréhensive est double :

- d'une part, déterminer dans quelle mesure l'action publique est prise en compte dans les choix stratégiques des migrants qui peuvent aussi dépendre d'autres facteurs d'ordre familial ou économique comme on l'a souligné plus haut ;

- d'autre part, savoir comment les schémas de perception, de réflexion et d'action sont éventuellement transformés par l'action publique et ses dispositifs.

La réflexion peut prendre en compte l'action publique au présent mais aussi les politiques institutionnelles dans les pays d'origine car le rapport aux institutions se construit et évolue dans la durée et ce depuis l'enfance, avec la scolarisation.

Enfin, observer les pratiques, c'est pouvoir analyser finement les relations entre les individus et les institutions. Il s'agit bien sûr des interactions immédiates, avec les ruses, les contre-conduites et les formes d'adaptation que l'examen des jeux d'acteurs permet de mettre à jour, mais aussi des transformations dans la durée que peuvent connaître les pratiques sociales. A la suite de B. Lahire (2012), on peut focaliser l'attention sur les contextes familiaux, afin de voir comment ces derniers se trouvent, ou non, en phase avec les normes et les valeurs des acteurs institutionnels et/ou associatifs. Ce qui implique de se documenter sur l'arrière-plan social et familial, ainsi que sur le rapport aux institutions dans la durée des familles auxquelles appartiennent les enquêtés.

Axer la recherche sur les pratiques paraît donc indispensable pour qui veut comprendre dans le détail les effets sociaux de l'action publique et les processus d'intégration sociale. Cette position de recherche pose toutefois des problèmes concrets : sur quelles pratiques doit-on concrètement se concentrer lors des enquêtes de terrain pour observer les interférences entre l'action publique et les conduites individuelles ou collectives ? Comment peut-on construire un cadre de collecte de données qui soit suffisamment cohérent pour permettre la comparaison des données, compte tenu du fait de la singularité des pratiques observées ?

B - De l'observation des modes de vie à la reconstitution des trajectoires de vie des migrants

Plutôt que d'examiner les modes de vie en général comme nous l'avions prévu au départ, nous avons assez rapidement décidé de focaliser notre attention sur quelques aspects de la vie quotidienne : l'accès au logement, l'accès aux ressources économiques, la vie sociale et la mobilité. Ces aspects nous ont semblé stratégiques pour notre recherche parce qu'au cœur des préoccupations quotidiennes des individus, ils constituent aussi des domaines privilégiés de l'action institutionnelle. Dans le domaine du logement par exemple, les interventions publiques sont multiples : évacuations de squat ou de terrains ; projets d'hébergement mis en place à l'échelle locale, politiques nationales d'habitat social. Le logement, mais on peut faire la même observation à propos de l'accès à l'emploi et aux aides sociales, ou encore de la mobilité géographique, apparaît ainsi comme un analyseur pertinent des interférences de l'action publique avec les pratiques sociales. L'examen des formes de socialisation fournit quant à elle d'autres éclairages. D'abord, cela permet d'appréhender la part du capital social sous ses différentes formes, c'est-à-dire familial et extra-familial, dans l'accès au logement, aux ressources économiques et dans la mobilité aux différentes échelles. Ensuite, il peut servir à documenter des facettes non envisagées jusqu'alors de la vie quotidienne, à savoir les politiques publiques comme vecteur de transformation des positions et des relations sociales au sein des groupes d'appartenance.

Cette partition de la vie quotidienne en fonction des fonctions élémentaires – se loger, gagner de l'argent, socialiser - est peut-être pratique mais elle n'en reste pas moins artificielle car ces domaines sont évidemment profondément imbriqués dans la réalité. La mobilité internationale, par exemple, peut être largement déterminée par les possibilités de logement

ou d'hébergement, qui dépendent elles-mêmes des réseaux familiaux et par conséquent des formes de socialisation. En outre, si *Ego* décide de changer de pays ou de ville, c'est peut-être parce qu'il veut se rapprocher de parents ou de proches et qu'il compte sur de nouvelles opportunités économiques. Que faut-il par conséquent observer lors des enquêtes de terrain pour tenir compte de ces fils étroits qui relient intimement les différents domaines de la vie quotidienne ?

La réponse est assez simple : c'est *Ego* qui, au gré des années, conçoit et met en œuvre des stratégies pour accéder au logement, gagner de l'argent, maintenir ou construire de nouvelles relations sociales en tenant compte, à la fois de ses aspirations, de son expérience et de son capital personnel, et du contexte d'action. Il nous faut donc cibler notre attention sur *Ego* et sa trajectoire personnelle, une trajectoire qui, rappelons-le, ne dépend pas que de lui et de ses désirs, mais qui est aussi déterminée par l'environnement social, économique et institutionnel. Encore faut-il préciser que, de même que pour les modes de vie, ce n'est pas la trajectoire ou le parcours de vie dans son ensemble qui nous intéresse, mais bien les processus d'accès au logement et aux ressources, ainsi que les modes de socialisation et les formes de mobilité et d'ancrage. De ce point de vue, les trajectoires ne sont pas notre objet de recherche, mais plutôt un cadre, à la fois pour analyser les interconnexions entre les différents domaines de l'activité humaine et pour collecter les données de terrain.

Faut-il collecter des récits de vie ou opter pour la reconstitution des trajectoires de vie à partir de données éparses, le plus souvent des observations ou des entretiens, formels ou informels ? Les récits de vie ont l'avantage de fournir des données de première main tout en donnant accès aux cadres de pensée puisque fondés sur la réflexivité des enquêtés. Mais ces derniers peuvent consciemment ou inconsciemment omettre certains aspects des pratiques ou des éléments contextuels qui sont pourtant importants pour comprendre les effets de l'action institutionnelle. Outre le recueil de la parole des enquêtés, le chercheur doit donc aussi s'attacher à observer les pratiques dans leur contexte et les analyser. C'est ce travail d'écriture et de reconstitution de faits qui se trouvent alors « théoriquement construits » (Lahire, 2012, p. 96), que nous avons privilégié dans notre programme en invitant les chercheurs à reconstituer les trajectoires de vie des personnes enquêtées. Ce choix a un avantage pratique qui plus est car la reconstitution peut suivre une trame ou un guide fixé à

l'avance, ce qui garantit un niveau de documentation à peu près égal pour toutes les thématiques tout en facilitant le travail d'analyse et de comparaison.

C – Mobiliser le comparatisme pour passer du particulier au général

Comme je l'ai déjà souligné dans le deuxième chapitre, la démarche empirique pose deux problèmes majeurs : l'interprétation des cas particuliers et la montée en généralité. En ce qui nous concerne, ces difficultés sont redoublées par le fait que nous cherchons à mesurer les effets sociaux de l'action publique et à évaluer les processus d'interaction, par définition non quantifiables, entre l'action publique et les dynamiques sociales. Or, même si nous devons renoncer à prendre la mesure des effets matériels des politiques en direction des migrants roms, il nous faut bien chercher à construire des hypothèses à partir de nos données de terrain, selon un protocole suffisamment rigoureux pour assurer la scientificité et, partant, l'usage de nos résultats.

A la démarche quantitativiste sur laquelle se fonde l'évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté aujourd'hui (Duflo, 2010 a et b), nous avons décidé d'opposer la démarche idéal-typique de la tradition sociologique wébérienne. Conformément à la démarche idéal-typique, nous privilégions l'approche comparative. Nous cherchons notamment à identifier des similarités et des différences dans les phénomènes observés. Bien sûr, nous sommes particulièrement attentifs aux effets de contexte car ce sont bien les éléments contextuels qui, avec les compétences et les capitaux personnels, déterminent les possibilités d'action des individus, comme cela a été indiqué plus haut.

Dans l'approche comparative, l'identification des similitudes et des différences implique d'étudier des processus similaires dans des contextes variés (Detienne, 2000). Nous travaillerons donc sur trois pays : la France, l'Italie et l'Espagne. Dans ces trois pays, en effet, les « bidonvilles roms » sont, comme les activités de rue et la mendicité, à l'origine de problèmes publics locaux. Mais en Italie et en France, les acteurs institutionnels ont conduit des politiques spécifiques alors que ce n'est pas le cas jusqu'à présent en Espagne. L'Espagne constitue donc un bon contrepoint aux cas français et italien. Les trois pays présentent par ailleurs des systèmes de protection sociale différents. La comparaison est donc un bon moyen pour voir dans quelle mesure et comment l'État social peut interférer avec les pratiques et les stratégies des migrants dans des domaines tels que l'accès au soin ou l'insertion

professionnelle. De plus, nous avons décidé d'enquêter aussi bien dans des régions métropolitaines (Paris, Lille, Marseille, Bordeaux, Rome, Milan, Turin, Barcelone) que dans des villes de moins de 20 000 habitants (Romano di Lombardia), sans oublier les agglomérations de taille intermédiaire (Lecce, Séville, Valence, Cordoba, Grenade, Malaga, Le Havre, Poitiers). En travaillant ainsi sur des contextes urbains, variés, notre objectif est d'abord de mesurer l'influence des structures urbaines sur les stratégies résidentielles, que l'on songe, aux possibilités d'accès au marché du logement (Bonvalet, Dureau, 2000), ou encore à l'existence de marges urbaines telles que les délaissés autoroutiers et les friches industrielles en lien avec la morphologie et l'histoire économique des villes. Outre les structures urbaines, ce sont les tissus économiques locaux qui diffèrent, ce qui ne peut qu'influer sur les possibilités effectives d'insertion et, par conséquent, sur les comportements des migrants. Ainsi, les économies métropolitaines possèdent d'importants gisements d'emplois précaires dans le BTP et les services. Ces emplois précaires sont mêmes une caractéristique des « villes globales » (Sassen, 1991) et des grandes villes (Topalov, 1994). A l'inverse, dans les villes de taille intermédiaire, les opportunités sont plus restreintes, ce qui incite parfois les migrants à déménager, même s'ils ont pu améliorer leurs conditions d'existence, d'après ce que j'ai pu remarquer à Tours dans le cas des familles d'ex-Yougoslavie. Les petits centres urbains offrent quant à eux des débouchés non négligeables dans l'agriculture pour peu qu'ils soient situés dans des régions de maraîchage ou d'arboriculture dynamiques. C'est le cas des régions méridionales de l'Italie et de l'Espagne avec l'agrumiculture et la culture sous serre, deux secteurs qui recrutent de nombreux travailleurs précaires, souvent étrangers et non déclarés (Ciniero, 2013, à propos de l'Italie). Enfin, les terrains sélectionnés diffèrent dans les politiques mises en œuvre. Même si les politiques d'évacuation des bidonvilles et des campements prédominent aujourd'hui, les métropoles et les grandes villes se caractérisent par la diversité des dispositifs mis sur pied, tandis que les dispositifs dédiés sont rares dans les villes plus petites. En revanche, l'accès aux droits sociaux y est parfois plus aisé que dans les grandes métropoles. Ce qui peut influencer les choix résidentiels des migrants (Cousin, Legros, 2014), la mise en concurrence des territoires et de leurs ressources constituant en effet le fondement de la logique migratoire (Tarrus, 2002, Waldinger, Fitzgerald, 2004). Aussi peut-on chercher non seulement à repérer des invariants et des divergences dans les phénomènes observés, mais aussi à voir comment les migrants cherchent à tirer avantage de la pluralité des contextes pour concevoir et faire évoluer leur stratégie migratoire.

III – ELÉMENTS DE BILAN

Le programme Marg-In a commencé fin 2015. Si un certain nombre de tâches prévues ont bien été réalisées, nous avons rencontré des difficultés en chemin, des difficultés d'ordre scientifique mais aussi organisationnel et humain. Inhérentes à la recherche en général, ces difficultés qu'il nous a fallu surmonter sont aussi en lien avec deux caractéristiques de notre programme : la place apportée à l'ethnographie et l'intégration de nombreux chercheurs non statutaires dans notre équipe.

A - La construction du canevas

Pour faciliter la reconstitution des trajectoires de vie et leur analyse, nous avons opté pour un canevas commun. Celui-ci reprend les grandes thématiques de notre recherche : outre les éléments de caractérisation de la personne enquêtée (sexe, âge, situation maritale, région d'origine et lieu de vie actuelle, activité économique, arrière-plan familial et entourage), les chercheurs enquêteurs sont invités à approfondir les aspects liés à la mobilité résidentielle et géographique, à l'accès aux ressources économiques et à la sociabilité avant de conclure sur ce que sont, d'après eux, les effets de l'action publique sur la personne enquêtée. Les entrées thématiques « logement » et « ressources économiques » sont construites sur le même modèle : après avoir identifié les ruptures ou les bifurcations dans les trajectoires de vie, les chercheurs enquêteurs doivent présenter : 1) les choix personnels et leurs motivations possibles, 2) les stratégies conçues et mises en œuvre par les enquêtés pour accéder aux biens souhaités (logement, ressources économiques) en mettant l'accent sur les types de capital et les compétences mobilisées, 3) les implications de la situation d'*Ego* sur le plan résidentiel ou économique sur son entourage et 4) ses projets d'avenir. La partie sur la sociabilité s'articule autour de deux grandes rubriques : la sociabilité quotidienne, et les grands événements familiaux ou communautaires, les chercheurs étant par ailleurs amenés à décliner les différents réseaux ou sphères de socialisation - familiale, amicale, professionnelle - des enquêtés et à préciser les usages que ces derniers font de leur capital social, par exemple pour accéder au logement ou pour faire des démarches administratives.

B - Les difficultés rencontrées

Si le canevas apparaît *a priori* comme un outil pertinent, son application pose néanmoins une série de difficultés.

Ces difficultés sont d'abord d'ordre financier. En effet, la reconstitution des trajectoires implique que leurs auteurs connaissent bien la vie des enquêtés, ce qui nécessite, soit de longs entretiens, soit une fréquentation dans la durée des personnes en question. Les chercheurs mobilisent donc des savoirs accumulés pendant des mois, voire des années, avant le lancement du programme de recherche. Inhérent à l'ethnographie qui requiert, en principe, l'immersion dans les sociétés étudiées, ce temps long de l'observation est évidemment impossible à évaluer sur un plan financier. La question est sans doute mineure pour les chercheurs statutaires qui sont déjà rétribués pour leur activité, mais elle est capitale pour les chercheurs non statutaires. Or, les moyens dont nous disposons sont faibles. Pour remédier à cette situation, nous avons décidé d'envisager d'autres supports qui intéressent autant sinon plus les chercheurs de notre équipe : la contribution aux frais de mission pour des colloques, les aides à la publication dans les revues scientifiques, avec la prise en charge des travaux de traduction ou de « *proof reading* ». Malgré cela, la reconstitution des trajectoires s'avère un travail difficile et long, ce qui a incité plusieurs membres de l'équipe à revoir à la baisse le nombre des trajectoires qu'ils s'étaient engagés à rédiger au départ. Aussi avons-nous décidé d'intégrer de nouveaux chercheurs à notre équipe qui compte désormais une trentaine de membres.

Un autre problème que nous avons rencontré est lié à l'usage des données. Comme cela a été souligné plus haut, les chercheurs mobilisent des informations accumulées sur un temps long. Comment, dans ces conditions, peut-on ou doit-on reconnaître des droits d'auteurs à ceux qui ont rédigé les trajectoires de vie tout en encourageant l'approche comparative et la réflexion collective dans le cadre du programme Marg-In ? Par ailleurs, les mesures de protection ne concernent pas que les auteurs : elles doivent aussi prendre en compte les enquêtés, certaines données pouvant s'avérer d'autant plus sensibles qu'il s'agit d'activités criminelles ou délictueuses. Afin de protéger aussi bien les auteurs des trajectoires que les personnes enquêtées, nous avons décidé de fixer quelques règles regroupées dans un accord collectif. Je les rappelle sommairement : 1) les auteurs des trajectoires sont des auteurs, qui doivent donc

être reconnus et cités comme tels ; 2) l'anonymat des personnes et, si nécessaire, des lieux d'enquête, est contrôlé par l'équipe MARG-IN en cas de publication ; 3) l'usage des trajectoires est strictement réservé aux membres de l'équipe qui doivent avertir les auteurs en cas d'utilisation et les inviter à collaborer.

Enfin, les trajectoires sont reconstituées par les chercheurs à partir de données éparses, le plus souvent des observations de terrain et des entretiens informels. La réflexion à partir des trajectoires ne s'appuie donc pas sur des matériaux mais sur les interprétations qu'ont fait les auteurs des trajectoires. En d'autres termes, nous construisons une interprétation à partir d'interprétations, et ce combien même il a été demandé aux auteurs des trajectoires de consigner des données factuelles. Cette faiblesse si l'on peut dire est aussi notre force car qui peut mieux que les chercheurs connaissant bien les personnes enquêtées et les situations locales, adopter une posture compréhensive et saisir, dans leur complexité, les effets de contexte, deux approches qui sont au fondement de notre démarche ?

Dans ces conditions particulières, la scientificité de notre démarche et partant de nos résultats de recherche dépend principalement de la qualité du dialogue que nous établissons aux différents niveaux : d'une part, la confrontation du chercheur avec son terrain fonde la qualité des trajectoires ; d'autre part, le dialogue entre les auteurs de trajectoire et les commentateurs des trajectoires, soit ceux qui, parmi les membres de l'équipe, se livrent au travail d'analyse comparative des trajectoires. L'enjeu de ces dialogues « à tous les étages » est peut-être de vérifier qu'il n'y a pas d'erreurs ou de contre-sens dans l'interprétation des données factuelles exposées dans les trajectoires, mais aussi et surtout de confronter le regard proche du chercheur-expert sur son terrain avec le regard lointain des autres chercheurs afin de profiter de la pluralité des points de vue.

C - Impressions de lecture

Dans les lignes suivantes, je ne livre pas les conclusions de ce travail qui seront discutées et publiées avec les chercheurs du programme : je me contente de livrer mes premières impressions de lecture.

En abordant des aspects de la vie privée, les trajectoires dépassent le cadre d'une approche rationaliste pour fournir des éclairages sur les ressorts psychologiques, affectifs et émotionnels de l'action individuelle. Au gré des lectures, c'est aussi la diversité des trajectoires

qui transparaît et ce combien même toutes semblent marquées par le rôle primordial du capital social des enquêtés dans les processus d'insertion résidentielle et économique. Dans les trajectoires que j'ai lues, on aperçoit par exemple des cadets qui, au fil du parcours migratoire familial, s'imposent comme aînés sociaux (Bergeon, 2016), ou encore, et de façon très remarquable, des femmes comme Lenuta et Aurelia (Lièvre, 2016) ou encore Cristina (Clavé-Mercier, 2016), qui, en partie grâce à l'ouverture de droits sociaux mais aussi parce qu'elles mettent leurs connaissances du système administratif français au service de leurs proches, gagnent en prestige et en autonomie. Enfin, les parcours ont beau être divers, les épreuves traversées sont toujours rudes. Evacuations, reconduites à la frontière, recherche d'opportunités économique au jour le jour ponctuent la vie des personnes enquêtées, notamment dans les premières années de l'expérience migratoire, qui sont souvent marquées par l'instabilité résidentielle, le recours à la mendicité et aux activités de rue et les difficultés d'accès aux services sociaux. Si les personnes dont les trajectoires de vie ont été reconstituées sont généralement proches des militants et des structures d'insertion – d'où leur lien, dans bien des cas avec les chercheurs – toutes ont connu cette vie en marge de la société d'accueil, les conflits familiaux et les problèmes de santé venant parfois s'ajouter aux difficultés de la vie quotidienne.

Les trajectoires prennent systématiquement en compte l'environnement social. Conformément au canevas, ce dernier est abordé sous différents angles : l'inscription familiale, le capital social mobilisé pour accéder au logement et aux ressources économiques et les modes de sociabilité. Les milieux d'origine sont également documentés puisqu'on demande aux auteurs des trajectoires de préciser l'arrière-plan familial. En fin de compte, les trajectoires mettent autant l'accent sur ces interactions avec l'environnement social, économique, institutionnel et géographique, que sur les parcours individuels à proprement parler. Ainsi, même si la présentation des parcours est forcément rapide – les documents demandés font une quinzaine de pages-, les trajectoires me semblent bien répondre à l'objectif que nous nous étions donnés au départ, c'est-à-dire documenter les effets de l'action publique sur la vie des migrants « roms » en situation précaire en France, en Italie et en Espagne, et identifier des processus d'intégration sociale.

Conclusion générale : Espace, pouvoir et politique dans les marges urbaines

En fin de compte, qu'ai-je appris sur les rapports entre l'espace, le pouvoir et la politique dans les marges urbaines ? Pour répondre à cette question évidemment centrale dans ma recherche, il me faut faire le point sur les constructions politiques locales et sur la spatialité des rapports de force que j'ai observés, ce qui devrait me permettre, en dernier lieu, d'expliquer ce que sont, selon moi, les apports d'une approche géographique à la réflexion sur le pouvoir. Au préalable, je voudrais toutefois insister sur l'hétérogénéité des terrains qui ont été les miens jusqu'à présent. Pour faire court, les bidonvilles « roms » que j'ai connus en France ne sont pas les quartiers non réglementaires de Dakar et de Tunis, et ce d'autant plus, que ni les bidonvilles, ni les quartiers non réglementaires ne sont des objets statiques : les bidonvilles sont généralement démolis, en tout cas en France, tandis que les quartiers non réglementaires, progressivement équipés, sont intégrés à la ville moderne et légale. Les gens aussi sont différents bien sûr, ne serait-ce que sur le plan des statuts juridiques avec, d'un côté, les habitants des banlieues de Dakar et de Tunis, qui sont dans leur grande majorité des nationaux, et de l'autre, les migrants « roms », en situation irrégulière sur le plan administratif puisque trop pauvres pour demeurer sur le territoire français au-delà des trois mois autorisés par la loi en ce qui concerne les citoyens de l'Union européenne. Dans leurs échanges avec les autorités publiques, les migrants « roms » ont donc moins de droits à faire valoir que la majorité des habitants des banlieues populaires de Dakar ou de Tunis. En outre, comme les espaces habités, les gens évoluent, et ce plus rapidement que les espaces : pour prendre un exemple, les personnes qui squattaient à Tours au Pont-aux-Oies ont aujourd'hui des papiers ou des logements en France ou en Allemagne alors qu'elles étaient dans une situation de très

grande précarité juridique et matérielle quand je les ai rencontrées en décembre 2005. Dans ces conditions, l'exercice de comparaison a forcément ses limites. Il risque en particulier de gommer ou d'atténuer les différences liées à l'irréductible singularité des lieux, des contextes et des personnes. Il n'en reste pas moins utile voire nécessaire pour dégager des tendances générales ou des lignes de convergence. C'est sur celles-ci que je voudrais insister ici tout en m'efforçant, autant que possible, de nuancer mon propos en indiquant les effets de contexte.

I - GENÈSE DU POLITIQUE ET STRUCTURATION DU POUVOIR

Si l'on en croit les historiens de l'Antiquité et les archéologues, la « politique » a été inventée dans les cités grecques pour mettre un terme aux conflits qui menaçaient les cités en question (Meier, 1995). Il y a donc, dès le départ, un lien étroit, pour ne pas dire indissociable, entre les conflits sociaux et la politique, un lien que l'on retrouvera par la suite dans des écrits théoriques. Jacques Lévy explique par exemple que le politique réside dans la production de la « légitimité sociétale », laquelle « permet à une société de transformer ses contradictions en projet commun, à des entités sociales poursuivant des buts divergents de vivre ensemble, d'obtenir de l'un avec du multiple dans la marche générale de la société » (Lévy, 1994, p. 89). Il précise encore que « c'est une production qui rend possible non seulement toutes les autres productions, mais toute production, y compris virtuelle, en empêchant que l' "indissociable sociabilité" ne dégénère en conflit violent » (*Ibid.*). Les marges urbaines ne font pas exception car c'est bien à partir de conflits, qui sont souvent liés à l'espace, que vont progressivement se tisser les relations de pouvoir entre les acteurs institutionnels et les habitants.

A - L'espace au cœur des conflits

D'après ce que j'ai remarqué, l'espace est, dans les marges urbaines, en effet au cœur de nombreux conflits entre les acteurs institutionnels et les habitants. D'abord, ce sont les pratiques résidentielles des seconds qui posent problème aux premiers puisque les habitants enfrennent les règles en vigueur. Ces transgressions sont majeures quand les gens squattent des terrains et construisent à l'insu des propriétaires, comme c'est le cas dans les bidonvilles ; elles sont moins graves, si l'on peut dire, dans les quartiers non réglementaires où les particuliers construisent sans autorisation mais sur des terrains qu'ils ont achetés, même si c'est sur le marché parallèle. Quel que soit le niveau d'illégalité sur le plan du foncier et de la construction, les habitants se trouvent en porte-à-faux par rapport à la loi. Ils sont par

conséquent passibles de sanctions, les plus sévères d'entre elles étant généralement la démolition des constructions et, dans le cas des bidonvilles, l'expulsion des ménages résidents. Aussi, les marges urbaines sont-elles fréquemment le siège de mobilisations multiples et variées contre les politiques d'éviction bien sûr, mais également pour réclamer les équipements de base qui font défaut dans les quartiers non réglementaires et dans les bidonvilles au moment de leur fondation. Ces mobilisations impliquent les habitants ou certains d'entre eux en tout cas, mais pas seulement, car il faut aussi compter les soutiens : simples citoyens ; personnalités locales, structures politiques, associations et collectifs locaux, ONG, qui peuvent faire pression sur les pouvoirs publics. Enfin, il faut tenir compte des controverses au sujet des représentations spatiales. Pour prendre un exemple, en ce qui concerne l'habitat des migrants « roms » en situation précaire dans les villes françaises, le fait d'opter pour le terme « bidonvilles » ou pour celui de « campement illicite » a des implications majeures sur le plan de l'action publique qui se trouve orientée, soit vers des politiques de réparation (ou de relogement), pour le premier, soit vers des politiques d'éviction, pour le second.

Ces conflits s'expriment de diverses façons, lesquelles ne sont d'ailleurs pas exclusives les unes des autres. Ce sont les conflits ouverts, dont la forme la plus virulente est l'émeute, sans doute la meilleure arme des dominés, en tout cas quand ils sont nombreux, ou encore les pressions indirectes exercées via des intermédiaires, individus ou organisations. Les habitants peuvent également chercher à établir un lien direct avec les travailleurs sociaux, les fournisseurs d'équipement ou encore leurs interlocuteurs au sein de la sphère institutionnelle et, à partir de là, exercer eux-mêmes une pression pour accéder aux biens pourvus par les acteurs institutionnels ou pour obtenir des autorisations ou des dérogations, bref pour se prémunir contre l'arbitraire de l'État. Dans les marges urbaines, la conflictualité a donc différents visages : dans certains cas, l'affrontement ou la négociation, et toujours les transactions que l'on peut qualifier d'informelles car elles se déroulent en dehors des espaces de débat autorisés, les arènes institutionnelles autrement dit.

Quoiqu'il en soit, les conflits débouchent sur des compromis dont le paysage urbain – un quartier équipé, un bidonville non évacué, un dispositif d'hébergement etc. – constitue en quelque sorte l'expression spatiale. Souvent informels, ces arrangements contribuent à la formation, au grès des interactions, d'un cadre relationnel à peu près stable entre les acteurs

en présence. Constitué pour l'essentiel par les acteurs institutionnels, ce cadre est très concret : ce sont les procédures et les normes ainsi que les réseaux personnels qui, progressivement institutionnalisés et intégrés à l'action publique, font le lien entre ces mondes au départ très éloignés l'un de l'autre que sont les marges urbaines et le monde des institutions. On insistera d'ailleurs jamais assez sur le rôle de tous ces intermédiaires ou, si l'on préfère, de ces « médiateurs » (Signoles, 1999 ; Chatterjee, 2009) qui, quel que soit leur profil sociologique ou leur statut juridique, participent, parfois d'ailleurs sans en être vraiment conscients, à l'approvisionnement réciproque entre les habitants des marges et les acteurs institutionnels. Le cadre, enfin, ce sont les biens et les autorisations que fournissent les acteurs publics et qui constituent la base, matérielle ou symbolique, de l'échange entre ces derniers et les habitants.

B - Les invariants dans la structuration du pouvoir : la dissymétrie des rapports de force, la violence institutionnelle et la lutte des habitants pour leur émancipation

De toute évidence, les cadres relationnels varient selon les contextes. A Dakar, par exemple, l'aide internationale a instauré de nouvelles procédures (le contrat, la participation populaire) et de nouvelles structures relationnelles (l'association locale, l'ONG) tandis qu'à Tunis, l'intermédiation restait, en tout cas jusqu'au départ de Ben Ali en 2011, l'affaire des organisations partisans et de l'administration territoriale. Au-delà des effets de contexte, il est néanmoins possible de repérer quelques invariants dans la structuration du pouvoir dans les marges urbaines. J'en retiens trois pour ma part : la dissymétrie des rapports de force, la violence institutionnelle et l'émancipation comme fondement de l'action individuelle et collective.

Dans les conflits que j'ai pu observer, les forces en présence sont particulièrement inégales. Au-delà de leur diversité et de leurs divisions, les acteurs institutionnels ont avec eux la violence légitime. Ils ont en outre des moyens matériels que n'ont pas les habitants des marges, plutôt mal dotés sur le plan économique. Ces derniers pâtissent de surcroît d'un déficit de légitimité. Le constat vaut pour les habitants des quartiers non réglementaires qui ont, de fait, enfreint la règle en construisant sans autorisation, et encore plus pour les migrants qui, sans ressources suffisantes, ne peuvent faire valoir de droits au séjour en France. Bien sûr

l'asymétrie des rapports de force ne date pas d'aujourd'hui. Les divisions que j'ai pu observer viennent activer des lignes de clivage plus anciennes. Celles-ci sont notamment liées à la construction historique des inégalités socio-économiques et aux mécanismes d'exclusion des « pauvres » du marché du logement officiel dans les villes. D'autres divisions s'expriment dans les processus de catégorisation juridique à l'œuvre dans la définition de ce qui est considéré comme légal ou illégal et qui font que les habitants des marges sont peu ou prou privés des droits qui, en principe, permettent aux citoyens d'accéder aux services, et les protègent de l'arbitraire de l'État (E. Gellner cité par Haenni, 2005 ; Castells, dans Susser, 2001 ; Leontidou, 1990).

La violence institutionnelle apparaît en effet comme un autre trait distinctif du pouvoir dans les marges urbaines où j'ai étudié. Elle se décline de diverses manières : les processus juridiques que je viens d'évoquer et qui jouent un rôle primordial dans la formation des marges sociales et spatiales ; la stigmatisation qui accompagne et renforce les processus de marginalisation ; et la violence physique avec les descentes de police, les destructions et les expulsions. La violence institutionnelle est d'autant plus brutale que les personnes ne disposent pas de protections juridiques. Dans les bidonvilles « roms », le harcèlement policier est une pratique fréquente. Parfois, les forces de police séparent les parents et les enfants : tandis que les parents sont placés en garde à vue, les enfants errent sur le terrain comme j'ai pu l'observer par moi-même au Pont-aux-Oies. Heureusement, les voisins, qui sont aussi des parents, sont là pour accueillir et héberger les enfants le temps que les parents restent au poste de police. La violence n'est donc pas étrangère au pouvoir mais constitutive de celui-ci. Elle en constitue en quelque sorte l'arrière-plan puisque elle incite les habitants à s'en protéger en adoptant le « bon » comportement, c'est-à-dire, en versant de dessous-de-table aux agents de l'État en charge de l'urbanisme (Dakar, Tunis), ou en respectant les normes fixées par les institutions : par exemple, la scolarisation et la signature de contrats d'insertion en ce qui concerne les migrants « roms » en situation précaire en France.

Cette situation est évidemment propice à la sujétion, mais c'est sans compter les formes multiples de résistance et d'adaptation qu'on peut observer dans les marges urbaines. Il me semble toutefois que ces pratiques n'ont d'effets durables sur le plan politique que si elles débouchent sur l'obtention ou la reconnaissance de droits car seuls ces derniers permettent d'échapper à la violence des institutions. Sur ce point, l'observation des comportements

politiques des habitants des quartiers viabilisés de la banlieue de Tunis ou de ceux des migrants « roms » ayant régularisé leur situation administrative est édifiante : nombreux sont les premiers qui ont pris leurs distances avec la sphère politico-administrative locale tandis que les seconds font volontiers valoir leurs droits et n'ont plus forcément peur de l'administration. Ces assertions confirment si besoin en était que le droit, puissant instrument de pouvoir, est également un vecteur d'émancipation.

L'acquisition ou la reconnaissance de droits apparaît ainsi comme une condition nécessaire pour échapper aux relations de dépendance qui relient les habitants des marges aux acteurs institutionnels. Mais elle n'est pas suffisante. Il faut encore que les personnes en question puissent sortir de la situation de pauvreté matérielle car cette dernière les contraint également à l'allégeance et à la soumission, même feinte, pour subvenir à leurs besoins. De ce point de vue la lutte pour l'amélioration des conditions de vie et celle pour la reconnaissance ne correspondent peut-être pas à des formes d'engagement politique telles qu'on l'entend habituellement, c'est-à-dire motivées par des considérations morales ou idéologiques, mais elles sont indéniablement des luttes pour la liberté puisqu'elles permettent aux dominés de s'affranchir peu ou prou de la tutelle des dominants.

II - L'ESPACE COMME CADRE ET COMME RESSOURCE POUR L'ACTION

Dans tous ces conflits, l'espace est omniprésent. Sans doute parce qu'il est à l'origine des conflits, mais ce n'est pas tout : saisi dans le jeu des interactions, il contribue aussi à leur résolution ; en outre c'est un des cadres de l'expérience parmi les plus actifs si l'on tient compte de ses nombreux effets sur les acteurs sociaux, les habitants des marges urbaines bien sûr, mais pas uniquement.

A - Les valeurs attribuées à l'espace

Si l'espace occasionne des conflits, c'est à cause des valeurs qui lui sont attribuées. Accéder à un morceau de terrain ou à un toit, c'est parvenir à se loger et, ce faisant, accéder à la ville et aux opportunités qu'elle peut offrir. L'espace qu'on habite a donc une valeur d'usage mais il peut aussi revêtir une valeur marchande. C'est le cas pour les grands investisseurs privés que ceux-ci appartiennent au « *corporate capital* », soit en d'autres termes les « grands groupes

capitalisés » (Denis, 2011, p. 140), ou non. Les habitants des marges eux aussi peuvent chercher à faire des affaires en vendant ou en louant des biens fonciers et immobiliers, en tout cas ceux qui sont les mieux dotés d'entre eux, c'est-à-dire les « lotisseurs clandestins » quand ils résident dans les quartiers en question, les acquéreurs qui avaient suffisamment de moyens pour acheter des parcelles bien situées et de bonne taille, ainsi que, quand il y en a, les « chefs de terrain » qui, dans les bidonvilles de France ou d'ailleurs louent et vendent les baraques et les emplacements aux autres habitants. Enfin, il faut tenir compte des aspects symboliques. L'espace résidentiel sert en effet à exprimer la position sociale et par conséquent la réussite des ménages. A Tunis, comme à Dakar, ce sont les décorations apportées au fur et à mesure qui l'attestent. Rien de cela dans les bidonvilles « roms » en revanche, la réussite des migrants s'exprimant davantage dans la valorisation des biens immobiliers situés dans les régions d'origine. De façon plus originale peut-être, les transformations spatiales peuvent traduire une sorte de reconnaissance par les pouvoirs publics. C'est notamment le cas des équipements de base qui, dans les bidonvilles « roms » comme dans les quartiers non réglementaires, sont vus comme des vecteurs d'amélioration des conditions de vie, mais aussi comme une forme d'acceptation et donc de reconnaissance, même tacite, des secteurs habités par les pouvoirs en place.

B - L'espace saisi dans l'action politique

Si l'espace est partie prenante des rapports de force et des relations de pouvoir qui s'ensuivent, c'est aussi à cause de ses fonctions ou, si l'on veut, de ses qualités politiques. Sur ce point, les enquêtes que j'ai pu mener dans les quartiers non réglementaires et dans les bidonvilles « roms » confirment largement ce que d'autres chercheurs avaient mis à jour avant moi, à savoir le fait que l'espace est un fantastique instrument de pouvoir au service des acteurs institutionnels. Et ces derniers ne se privent pas de mobiliser des techniques spatiales pour gérer le social. A Dakar et surtout à Tunis, les acteurs étatiques ne se contentent pas d'équiper les quartiers ; ils les quadrillent afin de renforcer leur contrôle sur les populations locales. Les bidonvilles « roms » rendent compte d'autres techniques spatiales, plus rudimentaires d'une certaine manière, puisque leurs habitants peuvent être dispersés, expulsés dans les pays d'origine, ou alors, pour certains d'entre eux, provisoirement cantonnés dans des structures d'hébergement qui leur sont dédiées. Encore faut-il préciser que ces techniques ne sont pas séparées mais articulées les unes avec autres comme j'ai pu

le montrer à propos des « villages d'insertion » de la région parisienne. Dans ces dispositifs, en effet, les bénéficiaires ne sont pas seulement hébergés ou insérés, mais sélectionnés par les acteurs institutionnels qui, en leur octroyant un « droit au village » si je peux dire, peuvent ensuite encadrer leur séjour et éloigner les indésirables. Et ce tout en rétablissant l'ordre urbain, puisque les bidonvilles avaient, au moins provisoirement, disparu entretemps.

La recherche sur les usages politiques de l'espace montre cependant que les acteurs dominants ne sont pas les seuls à instrumenter l'espace, car c'est aussi le cas des habitants des marges et de leurs soutiens. D'ailleurs les usages ne varient pas vraiment d'une catégorie d'acteurs à l'autre, les habitants des marges pouvant, comme les militaires, user de la ressource spatiale à des fins stratégiques, lors des émeutes en Tunisie par exemple (Hmed, 2011 ; Ayari, 2013), ou encore au moment des opérations d'évacuation de terrain. Ils mobilisent alors leur capital résidentiel, en se réfugiant chez des parents et parfois chez leurs soutiens, le temps que les institutions se calment. L'espace sert aussi à la communication politique en rendant visibles les causes de la mobilisation et/ou en exprimant l'efficacité de l'action collective, ainsi qu'on peut l'observer dans le cas des opérations de nettoyage dans les bidonvilles « roms ». La ressource spatiale est donc autant primordiale pour les dominés que pour les dominants. D'ailleurs, les dominés en sont conscients, comme le montre bien ce témoignage recueilli auprès d'un militant lors des mobilisations pour la régularisation des travailleurs sans papiers dans les années 2000 :

« Les meilleurs résultats que l'on a obtenus, c'est quand il y avait de l'action, c'est quand il y a eu des occupations. Aujourd'hui, il n'y a plus de rapports de force, donc l'administration fait ce qu'elle sait bien faire, elle complique les procédures, elle multiplie les obstacles et, nous le moindre obstacle au niveau où on est, c'est l'Everest » (Barron *et al.*, p. 155).

C - Les implications sociales et politiques de l'espace

Enfin, l'espace opère un peu comme un « actant » ou comme un « quasi-personnage » (Lussault, 2007) puisque, bien que dépourvu d'intentionnalité, il n'en a pas moins des implications majeures sur le plan social et politique (Lefebvre, 1974 ; Giddens, 2005). D'abord, c'est un cadre matériel déterminant. Comme d'autres géographes avant moi, il me faut souligner à mon tour les effets sociaux des densités, de la distance et de l'étendue sur les acteurs en présence. Les effets peuvent d'ailleurs être opposés selon les acteurs considérés.

Ainsi la présence de friches urbaines pose de sérieux problèmes aux pouvoirs publics en termes de gestion urbaine et de contrôle territorial alors que c'est une opportunité majeure pour les migrants pauvres qui peuvent tenter de s'y installer du fait de la faible valeur économique des terrains et du relâchement des contrôles opérés par les acteurs étatiques. L'espace constitue aussi un cadre symbolique. Les effets sociaux n'en sont pas moins importants d'ailleurs. En effet, le fait de s'installer dans les marges urbaines montre bien que les migrants et les personnes faiblement dotées ont intériorisé les structures urbaines : non seulement ils ne s'implantent pas n'importe où, mais ils instrumentent la ressource que constituent les marges pour assurer leur ancrage en ville et, ce faisant, tenter d'améliorer leurs conditions de vie et leurs positions sociales. Suivant ce point de vue, les structures urbaines sont identiques aux structures sociales théorisées par P. Bourdieu : elles sont à la fois intériorisées et extériorisées lorsque les individus passent à l'action. Il en va de même pour les normes de civilité inhérentes à la vie urbaine. La seule exception concerne peut-être les règles d'accès au sol urbain et encore, puisque même s'ils enfreignent la loi, les habitants peuvent essayer de faire des affaires en faisant des transactions marchandes et en s'appuyant sur le droit de propriété. Bref, l'espace est sans doute une ressource majeure pour l'action politique des dominés, mais c'est aussi, par les représentations et les comportements normalisés qu'il induit, un puissant facteur de conservation de l'ordre en place.

III - LES APPORTS DE LA GÉOGRAPHIE À LA RÉFLEXION SUR LE POUVOIR

Les remarques précédentes m'amènent, pour terminer, à préciser rapidement ce que sont, selon moi, les principaux apports de la géographie à la réflexion sur le pouvoir, ainsi que ses limites d'ailleurs. « Action sur des actions » comme le résume M. Foucault (1994), le pouvoir est par essence un rapport social. Son étude implique donc de mobiliser des concepts et des méthodes spécialement conçus pour étudier les rapports sociaux. C'est par conséquent vers la sociologie et vers l'anthropologie que le géographe doit se tourner s'il veut examiner dans le détail les rapports de force et les relations de pouvoir. Afin de constituer ma « boîte à outils » personnelle, j'ai, au gré de mes recherches, largement emprunté à la sociologie des organisations dont j'ai, à la suite de chercheurs comme P. Signoles (1999), retenu les concepts d' « acteur », de « stratégie », d' « enjeux » et de « jeux d'acteurs », ainsi qu'à la sociologie de l'action publique en portant mon attention sur les instruments de l'action publique, sur les

processus à l'œuvre dans la formation des problèmes publics, ainsi que sur les registres de justification. Mais la théorie ne fournit pas que des outils d'analyse : elle offre aussi des cadres au raisonnement scientifique ou, plus largement intellectuel. De ce point de vue, les travaux de M. Foucault (1994 ; 2004), mais aussi ceux de P. Bourdieu (1981 ; 2012) m'ont aidé à structurer ma réflexion sur le pouvoir.

Si le détour par d'autres disciplines s'impose pour analyser la dimension sociale du pouvoir, celui-ci a toutefois toujours aussi une dimension spatiale que la géographie peut mettre à jour et expliciter. Le contexte spatial, ou géographique si l'on préfère, fait ainsi partie des éléments à prendre en compte pour analyser les conditions de possibilité et les processus à l'œuvre dans l'apparition, la transformation, ou la disparition d'un phénomène social. Ainsi, pour rester dans le champ d'études qui est le mien, les bidonvilles et les quartiers non réglementaires n'apparaissent jamais n'importe où mais dans des lieux singuliers où le contexte géographique s'avère une condition déterminante du fait de l'opacité des statuts fonciers, de la faiblesse des contrôles administratifs, des caractéristiques de l'espace matériel, avec la présence de friches, etc. Il en va de même pour les dynamiques d'insertion économique qui se réalisent diversement selon les tissus économiques locaux, les systèmes de normes institutionnelles, soit des éléments contextuels qui sont toujours spatialisés. Les migrants le savent bien d'ailleurs, puisque ces éléments, auxquels il faut ajouter la présence de parents d'ailleurs, déterminent fortement leurs choix résidentiels. Dans le même ordre d'idées, il faut rappeler que l'action a toujours des implications spatiales. Patrice Melé le montre bien à propos du droit dont les applications et les interprétations locales aboutissent à la constitution d'« ordres juridiques localisés » (Melé, 2009). Le constat est le même à propos de la circulation du capital (Harvey, 2010), y compris dans ses formes les plus ténues. Les aides sociales comme les dons vont se localiser en se concrétisant de différentes manières : les consommations, les investissements (dans la pierre mais aussi dans les activités économiques), les cadeaux et les dons d'argent qui permettent, faut-il le souligner, d'entretenir les liens au sein des réseaux sociaux, et contribuer, ce faisant, à la transformation du cadre de l'action individuelle et collective. Suivant cette idée, il paraît difficile d'envisager l'analyse des effets sociaux de l'action publique, sans prendre également en compte les implications spatiales puisque celles-ci modifient possiblement le cadre des actions à venir et, par conséquent, les comportements des acteurs en présence. Ces remarques que de

nombreux autres chercheurs ont bien sûr formulé avant moi – je pense, entre autres, à G. Di Méo (1998) dans le champ de la géographie - sont peut- être triviales. Elles n'en montrent pas moins qu'en mettant à jour la spatialité des phénomènes sociaux, l'approche géographique, malgré ses limites, apporte des éclairages précieux, pour ne pas dire indispensables, à la réflexion sur le pouvoir et sur la société.

BIBLIOGRAPHIE

ABOUHANI A., 1999, « Médiation notabiliaire et gestion des conflits liés au logement au Maroc », pp.259-274 dans SIGNOLES P., EL KADI G., SIDI BOUMEDINE R., *L'urbain dans le Monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Editions.

AGIER M., 1999, *L'invention de la ville : banlieues, townships, invasions et favelas*, Amsterdam, Editions des Archives Contemporaines.

AGUILERA T., 2017, «Gouverner les illégalismes urbains. Les politiques publiques face aux squats et aux bidonvilles dans les régions de Paris et de Madrid», Paris, Dalloz.

ALBARELLO L., AUBIN D., FALLON C., VAN HAEPEREN , 2016, *Penser l'évaluation des politiques publiques*, Louvain-la-Neuve, de boeck, coll. Méthodes en sciences humaines.

ALTHABE G., 1990, « Ethnologie du contemporain et enquête de terrain », *Terrain*, n° 14, pp. 126-131.

AMEUR M., 1993, *Fès... ou l'obsession du foncier*, Tours, Urbama, fasc. de recherches n°25.

AMEUR I. *et al.*, 2009, La production de l'ordre social urbain, Eléments pour une réflexion, pp. 189-198, dans BADUEL P.-R. (dir.), *La ville et l'urbain dans le Monde arabe et en Europe. Acteurs, organisations et territoires*, Tunis, Tunis : Institut de recherche sur le Maghreb contemporain.

ANDERSON N., SCHWARTZ O., 2011, *Le Hobo, sociologie du sans-abri. Suivi de l'Empirisme irréductible*, Paris, Armand Colin.

ARENDT H., 2002 (trad.), *Les origines du totalitarisme. Eichman à Jérusalem*, Paris, Gallimard Quarto.

ARENDT H., 2007, *La politique a-t-elle encore un sens?*, Carnets de l'Herne.

ASSEO H., COUSIN G., COUPER K. , NITA F., 2015, *The Immigration of Romanian Roma to Western Europe: Causes, Effects, and Future Engagement Strategies (MigRom)*. Report on the extended Survey, France, Paris, FMSH, http://Jmigrom.humanities.manchester.ac.uk/wp-content/uploads/2015/08/Yr2report_Paris.pdf

AUSTIN J., 1970 (trad.), *Quand dire c'est faire*, Paris Seuil.

AYARI M. B., 2013, « La 'révolution tunisienne', une émeute politique qui a réussi ? », pp. 241-262, dans ALLAL A., PIERRET T. (dir.), *Au cœur des révoltes arabes. Devenir révolutionnaires*, pp. 241-262, Paris, Armand Colin, coll. Recherches.

BADUEL P.-R., 2018, *Un temps insurrectionnel pas comme les autres. La chute de Ben Ali et les printemps arabes*, Paris, Non Lieu.

BAILLY A. S., 1978, « À propos de « Social justice and the city » de David Harvey (compte-rendu) », *L'Espace géographique* vol. 7 n° 4, pp. 305-307.

BALL, S., PETSIMERIS, P. (2010) : « Mapping urban social divisions » in *Forum Qualitative Sozialforschung*, Forum : Qualitative Social Research, (ISSN 1438-5627), special issue, S. Ball & C. Gillingan (eds) : *Visualizing Migration and social division : insights from social sciences and visual arts*.

BARTHEL P.-A., JAGLIN S. (coord.), 2013, *Quartiers informels d'un monde arabe en transition : réflexions et perspectives pour l'action urbaine*, Agence française de développement, 2013, <www.afd.fr>. <hal-01497550>

BAYART J.-F., 1989, *L'État en Afrique. La politique du ventre*, Paris, Fayard.

BAYART J.-F., 1997, *La greffe de l'État*, Paris, Karthala.

BAYART J.-F., WARNIER J.-P. (dir.), 2004, *Matière à politique. Le pouvoir, les corps et les choses*, Paris, Karthala, coll. Recherches internationales.

BAYAT A., 2010, *Life as Politics. How Ordinary People Change the Middle East*, Amsterdam University Press, ISIM Series on Contemporary Muslim Societies, <https://openaccess.leidenuniv.nl/bitstream/handle/1887/15229/A.+Bayat+-+Life+as+Politics.pdf?sequence=1>

BEN OTHMAN BACHA H., 2014, *Pour une nouvelle stratégie de l'habitat. Accès au foncier. Diagnostics et recommandations*. Tunis, République Tunisienne, Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable.

BEN OTHMAN BACHA H., 2017, *Action publique et projet urbain dans le Grand Tunis. Politiques, acteurs et enjeux Cas des projets Ennasr II et Ain Zaghuan de l'AFH*, Thèse de Doctorat, Urbanisme et Aménagement, Ecole Nationale d'Architecture et d'Urbanisme, Université de Carthage.

BEN JELLOUL M., 2014, « Contestations collectives et soulèvement du 17 décembre 2010. La révolte des quartiers populaires de Sidi Bouzid (Tunisie). », *Les Cahiers d'EMAM*, 22, pp. 71-115.

BEN JELLOUL M., 2015 a, « Lotissements clandestins et accaparement frauduleux des domaines de l'État à la Corniche de Bizerte : acteurs, enjeux et dimension territoriale, *Les Cahiers d'Emam* n° 27, « Politiques urbaines et inégalités en Méditerranée », pp. 37-54.

BEN JELLOUL M., 2015 b, *Le foncier urbain en Tunisie : Processus de production et politique publique*, Habilitation à diriger des recherches, Faculté des Sciences Humaines et Sociales de Tunis.

BENARROSH-ORSONI N., 2015, *Des maisonnées transnationales : une migration rom dans ses routes, lieux et objets entre la Roumanie et la France*, Thèse de doctorat, Université Paris X-Nanterre.

BENDJELID A., BRULE J.C., FONTAINE J. (dir.), *Aménageurs et aménagés en Algérie. Héritages des années Boumediene et Chadli*. L'Harmattan, Paris, 2004

BENFORD R. D., SNOW D. A., PLOUCHARD N.M, 2012 « Processus de cadrage et mouvements sociaux : présentation et bilan », *Politix* vol. 3, n° 99, pp. 217-255.

BENNANI-CHRAÏBI M., 2003 « Parcours, cercles et médiations à Casablanca. Tous les chemins mènent à l'action associative de quartier », pp. 293-352, dans BENNANI-CHRAÏBI M., FILLIEULE O., *Résistances et protestations dans les sociétés musulmanes*, Paris, Presses de Sciences Po.

BERGEON C., 2016, *Trajectoire de vie de Constantin*, Rapport de recherche réalisé dans le cadre du programme ANR Marg-In.

BERRY-CHIKHAOUI I., DEBOULET A. (dr.), 2000, *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Paris, IRMC, Karthala, Urbama.

BERRY-CHIKHAOUI I., DEBOULET A., 2000, « Introduction : de l'usage des 'compétences' dans les villes du Monde arabe », pp. 11-40, dans BERRY-CHIKHAOUI I., DEBOULET A. (dir.), *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Paris, IRMC, Karthala, Urbama.

BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER DE SARDAN, J.-Pl., 2000, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris, Karthala, coll. « Hommes et Sociétés » APAD.

BLUNDO G., 1998, *Elus locaux, associations paysannes et courtiers du développement au Sénégal: une anthropologie politique de la décentralisation dans le sud-est du bassin arachidier (1974-1995)*, Thèse de doctorat, Université de Lausanne, Faculté des sciences sociales et politiques.

BONVALET C., DUREAU F., 2000, « Stratégies et choix résidentiels. Les modes d'habiter : les choix sous contraintes », pp. 133-153, dans Lelièvre E. et al. (éd.), *Métropoles en mouvement : une comparaison internationale*. Paris, Anthropos.

BOUDON R., 1986, « Individualisme et holisme dans les sciences sociales » dans BIRNBAUM P. et J. LECA J. (eds), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de Sciences Po.

BOUILLON F., *Les mondes du squat*, Paris, Presses Universitaires de France, « Partage du savoir », 2009.

BOURDIEU P. 1980, « Le mort saisit le vif. Les relations entre l'histoire réifiée et l'histoire incorporée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 32, n° 1, pp. 4-14.

BOURDIEU P., 1981, « La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36/37, pp. 3-24.

BOURDIEU P., 1982, *Ce que parler veut dire : l'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard.

BOURDIEU P., 2012 (rééd.), *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Points.

- BOURDIEU P., PASSERON J.-C., 1964, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, Paris, Minuit, coll. «Le sens commun».
- BOURGOIS P., 2013 (trad.), *En quête de respect. Le crack à New York*, Paris, Seuil, Liber.
- BRENNER N., 2004, *New States Spaces. Urban Governance and the Rescaling of Statehood*, Oxford University Press, Oxford.
- BRENNER N., MARCUSE P., MAYER M., 2009, *Cities for People, Not for Profit: Critical Urban Theory and the Right to the City*, Routledge.
- BRIQUET J.-L., 2003, « La politique au village. Vote et mobilisation électorale dans la Corse rurale », pp. 31-46, dans LAGROYE J. (dir.), *La politisation*, Paris, Belin.
- BRIQUET J.-L., SAWICKI F., 1998. *Le clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Presses Universitaires de France.
- BROWN K., JOLE M., HOURCADE B., SLUGETT P., ZUBAIDA S., 1988, *État, ville et mouvements sociaux au Maghreb et au Moyen-Orient*, Paris, L'Harmattan.
- BRUNET R., 2017 (rééd.), *Le déchiffrement du monde*, Paris, Belin.
- CAMAU M., 1987, « Tunisie au présent. Une modernité au-dessus de tout soupçon ? », pp. 9-52, dans CAMAU M. (dir.), *Tunisie au présent. Une modernité au-dessus de tout soupçon ?*, Paris, CNRS.
- CASTELLS M., 1972, *La question urbaine*, Paris, Maspero.
- CASTELLS M., 1983, *The City and the Grassroots. A Cross-Cultural Theory of Urban Social Movements*, London, Arnold.
- CATTEDRA R., 2001, *La mosquée et la cité : la reconversion symbolique du projet urbain*, Thèse de doctorat de géographie sous la dir. de P. Signoles, Université de Tours.
- CATTEDRA R., 2006, *Bidonville : paradigme et réalité refoulée de la ville du xx^e siècle*, pp. 123-163 dans DEPAULE J.-A., 2006, *Les mots de la stigmatisation urbaine*, Paris, MSH, Ed. Unesco.
- CEFAÏ D., 1996, « La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques », *Réseaux. Communication - Technologie - Société*, n° 75, pp. 43-66.
- CEFAÏ D., 2001, « Expérience, culture et politique », pp. 93-116, dans CEFAÏ D. (dir.), *Cultures politiques*, Paris, PUF.
- de CERTEAU M., 1980, *L'Invention du quotidien*, 1, Paris, Gallimard.
- CHABBI M., 1985, « Pratiques et logiques en matière de planification urbaine. Le cas du plan de restructuration du quartier Ettadhamen à Tunis », pp. 83-101, dans HAUMONT N., MARIE A. (dir.), *Stratégies urbaines dans les pays en voie de développement. Politiques et pratiques sociales en matière d'urbanisme et d'habitat*, Actes du Colloque international, Paris, 25-28 septembre 1985, vol. 1, Paris, L'Harmattan, coll. « Villes et entreprises ».

CHABBI M., 1986, *Une nouvelle forme d'urbanisation à Tunis. L'habitat spontané péri-urbain*, thèse de doctorat, Université de Paris-Val-de-Marne, IUP.

CHABBI M., 1988, « The Pirate Subdeveloper. A New Form of Land Developer in Tunis », *International Journal of Urban and Regional Research*, Vol 2, issue 1, pp. 8-21.

CHABBI M., 1997, « Evolution du Grand Tunis. Territorialités et centralité », pp. 257-269, dans NACIRI M., RAYMOND A. (dir.) *Sciences sociales et phénomènes urbains dans le Monde arabe*, Casablanca, Fondation du Roi Abdul-Aziz Al Saoud.

CHABBI M., 1999, « La réhabilitation des quartiers populaires en Tunisie. De l'intégration à la régulation sociale », pp. 187-200, dans SIGNOLES P., EL KADI G., SIDI BOUMEDINE R., *L'urbain dans le Monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Editions.

CHATTERJEE P., 2009 (trad.), *Politique des gouvernés. Réflexions sur la politique populaire dans la majeure partie du monde*, Paris.

CHEVALIER J., 1999, « Synthèse », pp. 405-415, dans CRAPS-CURAPP, *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, PUF.

CINIERO A., 2013, "I rom del Campo Panareo di Lecce tra marginalità socio-lavorativa e contingenza", *Dada Rivista di antropologia post-globale*, vol. 3/2, pp. 111-133.

CLAVAL P., 1978, *Espace et pouvoir*, Paris, PUF.

CLAVE-MERCIER A., 2014, *Des États et des « Roms » : une anthropologie du sujet entre transnationalisme et politiques d'intégration de migrants bulgares en France*, Thèse de doctorat, Univ. Bordeaux II.

CLAVE-MERCIER, A., 2016, *Trajectoire de vie de Cristina*, Rapport de recherche réalisé dans le cadre du programme ANR Marg-In.

COING H., 1966, *Rénovation urbaine et changement social. L'îlot n° 4 (Paris 13e)*, Paris, Editions ouvrières.

CÔTE M., 1988, *L'Algérie ou l'espace retourné*, Paris, Flammarion, 1988.

COUSIN O., RUI S., 2011, « La méthode de l'intervention sociologique: Évolutions et spécificités », *Revue française de science politique*, vol. 61,(3), pp. 513-532.

COX, K. R., 1973, *Conflict, Power and Politics in the City: A Geographic Approach*. New York, McGraw Hill Inc.

COX K. R., 2002, *Political Geography: Territory, State and Society*, Blackwell Publishing.

COX, K. R., JOHNSTON R. J. (ed.), 1982, *Conflict, Politics and the Urban Scene*, St. Martin's Press.

COUSIN G., LEGROS O., 2014, « Gouverner par l'évacuation ? L'exemple des « campements illicites » en Seine-Saint-Denis », *Annales de géographie*, vol. 700, no. 6, pp. 1262-1284.

COUTAU-BEGARIE H., 2002, *Traité de stratégie*, Paris, Economica.

- CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.
- DAHL R., 1957, « The Concept of Power », *Behavioral Science*, 2-3, pp. 201-215.
- DAHL R., 1961, *Who Governs? Democracy and Power in an American City*, Yale University Press.
- DAKLHIA J., 1998, *Le divan des rois. Le politique et le religieux dans l'islam*, Paris, Aubier.
- DAVIS M., 2003, *Dead Cities*, Paris, Les Prairies ordinaires (trad.)
- DE GENOVA N., 2002, "Migrant 'illegality' and Deportability in Everyday Life", *Annu. Rev. Anthropol.*, n° 31, pp. 419-447.
- DEBORD G., 1992 (rééd.), *La société du spectacle*, Paris, Galimard, Folio.
- DENIS, E, 2011, « « La financiarisation du foncier observée à partir des métropoles égyptiennes et indiennes », *Revue Tiers Monde*, 206 (2), pp. 139-158.
- DEPAULE J.-A., 2006, *Les mots de la stigmatisation urbaine*, Paris, MSH, Ed. Unesco.
- DESVAUX E., de FORNEL M (dir.), 2012, *Faire des sciences sociales. Généraliser*, Paris, Edition de l'EHESS.
- DETIENNE M., 2000, *Comparer l'incomparable*, Paris, Seuil.
- DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement), 2018, *La résorption des bidonvilles. Présentation du dispositif national d'appui et de suivi dans le cadre de l'Instruction du Gouvernement du 25 janvier 2018* (en ligne sur le site de la DIHAL)
- DI MEO G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan.
- DIMINESCU D. (dir.), 2004, *Visibles mais peu nombreux. Les circulations migratoires roumaines*, Paris, MSH.
- DUBET F., 1995, *Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil.
- DUBOIS, V. , 2015, *La vie au guichet, Administrer la misère*, Paris, Seuil, coll. « Points ».
- DUFLO E., 2010a, *Le développement humain. Lutter contre la pauvreté (I)*, Paris, Seuil, coll. « La République des idées ».
- DUFLO E, 2010b, *La politique de l'autonomie. Lutter contre la pauvreté (II)*, Paris, Seuil, coll. « La République des idées ».
- DUPONT V., 2010, « Création de nomades urbains et appauvrissement. Impact des politiques d'éradication des camps de squatters à Delhi », *Revue Tiers Monde*, vol. 201, n° 1, pp. 25-45.
- DURAN P., 2010, *Penser l'action publique*, Paris, LDGJ, coll. « Droit et société ».
- DURAND-LASSERVE A., 2010, « Réguler les marchés fonciers pour des villes inclusives », pp. 199-209, dans Pierre Jacquet, Rajendra K. Pachauri et Laurence Tubiana (dir.), *Regards sur la terre. L'annuel du développement durable*, Paris, Presses de Sciences Po.

- ERDI LELANDAIS G., 2015, « Émergence et résistance spatiale d'un quartier en contexte autoritaire. Le cas du quartier 1 Mayıs à Istanbul », dans MARCHAL H., BATICLE C. (dir), *Regards pluriels sur l'incertain politique. Entre dérives identitaires, urbanisation, globalisation économique, réseaux numériques et féminisation du social*, Paris, L'Harmattan
- ERDI LE LANDAIS G., FLORIN F. (dir.), 2016, « Marges urbaines et résistances citadines », *Cultures & Conflits*, n° 101, Paris, L'Harmattan.
- ESSAHEL H., 2011, *Politiques de réhabilitation des quartiers on réglementaires au Maroc et mobilisation(s) des habitants. Etudes de cas dans l'agglomération de Rabat (Rabat, Témara, Skhirat)*, Thèse de doctorat, Université de Tours
- FASSIN D., 2000, *Les enjeux politiques de la santé. Études sénégalaises, équatoriennes et françaises*, Paris, Karthala.
- FASSIN E. 2014, « La question rom », pp. 7-11, dans FASSIN, E., FOUTEAU, C., GUICHARD, S., WINDELS, A., *Roms et riverains. Une politique municipale de la race*, Paris, Editions La Fabrique.
- FASSIN E., GUICHARD S., 2014, « Politiser/dépolitiser : une chronique militante », pp. 155-174, dans FASSIN E., FOUTEAU C., GUICHARD S. et WINDELS A., *Roms et riverains. Une politique municipale de la race*, Paris, La Fabrique Editions.
- FLORIN B., 2015, « Les chiffonniers du Caire. Soutiers de la ville ou businessmen des ordures ? », *Ethnologie française*, vol. 153, no. 3, pp. 487-498.
- FLORIN B., SEMMOUD N., 2014, « Introduction – Marges urbaines en débat », pp. 15-42, dans SEMMOUD N., FLORIN B., LEGROS O., TROIN F. (dir.), *Marges urbaines et néolibéralisme en Méditerranée*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais.
- FLORIN B., TROIN F., 2013, « Ayn-el-Sira ou les petits arrangements avec l'espace. Fabrication, usages et changements sociaux dans une cité d'habitat populaire au Caire », pp. 49-64, dans DEBOULET A. et JOLE M. (éd.), *Les mondes urbains. Le parcours engagé de Françoise Navez-Bouchanine*, Paris, Karthala, 359 p.
- FOUCAULT M., 1994, *Dits et écrits, volume III*, Paris: Gallimard.
- FOUCAULT M., 2004, *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France, 1977-1978*, Paris, EHESS, Gallimard, Seuil.
- FREMONT A., HERIN R., CHEVALIER J., 1984, *Géographie sociale*, Paris, Masson.
- GAMSON, W.A., 1992, *Talking Politics*, Cambridge, Cambridge university Press
- GAUDIN J.-P., 2004, *L'Action publique. Sociologie et politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz.
- GEERAERT J., RIVOLLIER E., 2014, « L'accès aux soins des personnes en situation de précarité », *Soins*, Elsevier Masson, pp.14-18.

- GIBOUT C., BLANC M., FOUCART J., 2009, « Transactions sociales et sciences de l'homme et de la société », *Pensée plurielle*, vol. 1, n° 20, p. 7-11
- GIDDENS A., 2005, *La constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, (trad.)
- GIGLIA A., 2012, « Habiter la précarité et vivre ensemble dans la ville informelle », pp. 229-244, dans RELAT-KAHN B., LAZZAROTTI O. (dir.), *Habiter, vers un nouveau concept ?*, Paris, Armand Colin, coll. Recherches.
- GINTRAC C., GIROUD M. (dir.), 2014, *Villes contestées. Pour une géographie critique de l'urbain*, Paris, Prairies ordinaires.
- GLUCKMAN M., MITCHELL J.C., BARNES J. A., 1949, " village headman in British central Africa", *Africa* n°19, pp. 89-106.
- GODARD F., CASTELLS M., DELAYRE H., DESSANE C., O'CALLAGHAN C, 1973, *La rénovation urbaine à Paris. Structure urbaine et logique de classe*, Paris, Mouton.
- GOFFMAN E., 1991, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Ed. de Minuit (trad.).
- GOIRAND C., 2000, *La politique des favelas*, Paris, Karthala.
- GONCALVES R. S., 2010, *Les favelas de Rio de Janeiro. Histoire et droit, XIXe et XXe siècles*, Paris, L'Harmattan, coll. « Recherches en Amérique Latine ».
- GOTMAN A., « L'hospitalité façonnée par le droit : la loi Besson sur l'accueil et l'habitat des gens du voyage » in GOTMAN A. (dir.), *Villes et hospitalité. Les municipalités et leurs « étrangers »*, Paris, Msh, 2004, pp. 199-234.
- GRAFMEYER Y. JOSEPH I., 1999, *L'École de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier.
- GUHA R., 1983, *Elementary Aspects of Peasant Insurgency in Colonial India*. Delhi, Oxford University Press.
- GUMUCHIAN H., PECQUEUR B. (dir.), 2007, *La ressource territoriale*, Paris, Economica ; coll. Anthropos.
- GUSFIELD J., 2003, « Action collective et problèmes publics » (entretien avec Daniel Cefaï et Dany Trom), pp. 63-78, dans CEFAL D., PASQUIER D. (dir.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, PUF, CURAPP-CEMS.
- HAENNI P., 2005, *L'ordre des caïds. Conjurer la dissidence urbaine au Caire*, Paris-Le Caire, Karthala/CEDEJ.
- HAFIANE A., 1999, « L'intermédiation sociale dans le cas des quartiers d'habitat illégal : Guelma et Constantine (Algérie) », pp. 275-280 dans SIGNOLES P., EL KADI G., SIDI BOUMEDINE R., *L'urbain dans le Monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Editions.

HAGUMA A., 1987, Les quartiers d'habitat spontané irrégulier : contribution à la restructuration des quartiers de Guinaw-Rail dans la Commune de Pikine (Dakar, Sénégal), Diplôme de troisième cycle pour l'obtention du grade d'urbaniste DPLG, Ecole d'Architecture et d'Urbanisme de Dakar.

HALL E., 1971 (trad.), *La Dimension cachée*, Paris, Points.

HALPERN, C., LASCOUMES, P., LE GALES, P. (dir.), 2014, *L'instrumentation de l'action publique: Controverses, résistance, effets*, Paris, Presses de Sciences Po.

HARVEY D., 1973, *Social Justice and the City*, London, Arnold.

HARVEY D., 2010, *Géographie et capital : Vers un matérialisme historico-géographique*, Paris, Syllepse, 2010.

HARVEY D., 2011, *Le capitalisme contre le droit à la ville. Néolibéralisme, urbanisation, résistances*, Paris, Amsterdam.

HARRISS J., 2005, "Political Participation, Representation and the Urban Poor. Findings from Research in Delhi", *Economic and Political Weekly*, 12, pp. 1041-1054.

HERMET G., BADIE B., BIRNBAUM P., BRAUD P., 2001 (rééd.), *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin.

HMED C., 2008, "Des mouvements sociaux 'sur une tête d'épingle' ? Le rôle de l'espace physique dans le processus contestataire à partir de l'exemple des mobilisations dans les foyers de travailleurs migrants », *Politix*, n° 84, 4, pp. 145-165.

HMED C., 2009, « Espace géographique et mouvements sociaux », pp. 220-227, dans FILLIEULE O., MATHIEU L., PECHU C. (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po.

HOLSTON J., 2009, *Insurgent Citizenship Disjunctions of Democracy and Modernity in Brazil*, Princeton University Press.

HOPKINS N., 1995, "La culture politique et l'Egypte", *Egypte/Monde arabe* n° 24, pp. 29-42.

IGA (Inspection générale de l'administration), 2013, *Evaluation des dispositifs d'accompagnement des personnes présentes dans les campements*, Ministère de l'Intérieur, <http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article319>.

ION J. (dir.), 2005, *Le travail social en débat*, Paris, Alternatives sociales.

IRAKI A., 2003, *Des notables du makhzen à l'épreuve de la « gouvernance »*, Paris, L'Harmattan.

IRAKI A., 2005, « Quartiers non réglementaires : Intermédiation, élite de proximité et restructuration urbaine », in C. de Miras (dir.), *Intégration à la ville et services urbains au Maroc*, INAU/IRD, Rabat, pp. ?

IRAKI A., LEGROS O., MACCAGLIA F., 2019, à paraître, « La fabrique de l'ordre politique dans les marges urbaines : L'exemple de l'habitat non réglementaire (Maroc, Tunisie, Italie) », pp.

284-325, dans SEMMOUD N., (dir.), *Vivre, lutter et résister aujourd'hui dans les marges urbaines (titre provisoire)*, Presses universitaires de Rennes.

ISER W., 1976, *L'acte de lecture*, Bruxelles, Mardaga.

JOUNIN N., avec Pierre Barron, Sébastien Chauvin, Lucie Tourette et Anne Bory 2011. *On bosse ici, on reste ici ! La grève des sans-papiers : une aventure inédite*, Paris, La Découverte.

KEANE J., 1988, *Democracy and Civil Society*, London, Verso.

LAGROYE J, FRANCOIS B., SAWICKI F., 2012 (rééd.), *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po et Dalloz.

LAHIRE B. ; 2012 (rééd.), *Tableaux de famille. Heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Le Seuil, coll. Points.

LAMLOUM O., BEN ZINA M. (dir.), 2015, *Les Jeunes de Douar Hicher et d' Ettadhamen : une enquête sociologique*, Tunis, International Alert, Éditions Arabesques, 2015.

LANDAUER G., 2008, *La communauté par le retrait, et autres essais*, Paris, Editions du Sandre (trad.).

LASCOUMES, P., LE GALES, P., 2005, *Gouverner par les instruments* ; Paris, Presses de Sciences Po.

LASCOUMES P., LE GALES P., 2012, *Sociologie de l'action publique. (2e édition)*, Armand Colin, coll. « 128 ».

LAVIGNE DELVILLE P., 1991, « *D'un savoir à l'autre, les agents de développement comme médiateurs* », GRET/Ministère de la Coopération, 204 p., sous la direction de OLIVIER DE SARDAN, J.-P. et PACQUOT E., *Bulletin de l'APAD*, 2.

LAZZAROTTI O., 2001, « *Intellectuelle et politique la géographie ?* » Compte-rendu de lecture Massey D., *Power-Geometries and the Politics of Space-Time*, Université d'Heidelberg, 1998.

LE BLANC A., PIERMAY J.-L., GERVAIS-LAMBONY P., GIROUD M., PIERDET C., RUFAT S. (dir.), 2014, *Métropoles en débat : (dé)constructions de la ville compétitive*, Presses Universitaires de Paris ouest.

LE BOURHIS J.-P., LASCOUMES P., « *En guise de conclusion / Les résistances aux instruments de gouvernement. Essai d'inventaire et de typologie des pratiques* », pp. 493-520, dans HALPERN, C., LASCOUMES, P., LE GALES, P. (dir.), 2014, *L'instrumentation de l'action publique: Controverses, résistance, effets*, Paris, Presses de Sciences Po.

LE GALES P. LORRAIN D., 2003, « *Gouverner les très grandes métropoles* » *Revue française d'administration publique*, vol. 3, n° 107, pp. 305-317.

LEFEBVRE H., 1972, *Espace et politique*, Paris, Points.

LEFEBVRE H. 1974, *La production de l'espace*, Paris, Anthropos.

- LEFEBVRE H., 1981, *Critique de la vie quotidienne III. De la modernité au modernisme (Pour une métaphilosophie du quotidien)*, Paris, L'Arche Editeur.
- LEGROS O., 1991, *Des villages oasiens à la petite ville : Souk Lahad (Sud tunisien)*, mémoire de maîtrise sous la direction de J. Bisson, Professeur à l'Université de Tours.
- LEGROS O., 2002, Aide internationale et pouvoir local en milieu urbain. L'exemple de Yeumbeul dans la banlieue de Dakar (Sénégal) », *Annales de géographie* n° 626, pp. 339-358.
- LEGROS O., 2003, *Le gouvernement des quartiers populaires. Production de l'espace et régulation politique dans les quartiers non réglementaires de Dakar (Sénégal) et de Tunis (Tunisie)*, Thèse de doctorat sous la direction de Pierre Signoles, Professeur à l'Université de Tours.
- LEGROS O., 2004, « Les tendances du jeu politique à Yeumbeul (banlieue Est de Dakar) depuis l' "Alternance" », *Politique africaine* n° 96, pp. 59-77.
- LEGROS O., 2005, « La "refondation" des quartiers mal lotis de la banlieue de Tunis dans les années 1990 », *Annuaire de l'Afrique du Nord* XLI-2003, Paris, CNRS Editions, pp. 97-109.
- LEGROS O. (dir.), 2008 a, *Participations citoyennes et action publique. Dakar, Cotonou, Rabat, Tunis, Jérusalem, Sanaa*, Paris, Yves Michel, Adels.
- LEGROS O., 2008 b, « Participation obligée et initiatives populaires dans la banlieue dakaroise », pp. 93-116, dans O. LEGROS (dir.), *Participations citoyennes et action publique. Dakar, Cotonou, Rabat, Tunis, Jérusalem, Sanaa*, Paris, Yves Michel, Adels.
- LEGROS O. 2009, « Les pouvoirs publics et la question rom en Europe aujourd'hui. Pistes de recherches pour une approche comparative », *Etudes tsiganes* n° 39-40, pp. 42-55.
- LEGROS O. 2010 a, « Les 'villages d'insertion' : un tournant dans les politiques en direction des migrants roms en région parisienne ? », *Asylon(s)*, « Radicalisation des frontières et promotion de la diversité. Les figures d'un paradoxe », <http://www.reseau-terra.eu/article947.html>.
- LEGROS O., 2010 b, « Les pouvoirs publics et les grands 'bidonvilles' roms au nord de Paris (Aubervilliers, Saint-Denis, Saint-Ouen) », *EspacesTemps.net*. <http://espacestemp.net/document8422.html>.
- LEGROS O., 2011, « Réguler la société par l'espace ? Réflexions sur la dimension spatiale des politiques en direction des migrants roms dans les villes françaises », *Lignes*, n° 34, « L'exemple des Roms. Les Roms, pour l'exemple », pp. 161-178.
- LEGROS, 2012, "Conflitti urbani e empowerment dei migranti e dei poveri urbani: i rom jugoslavi di Tours e gli abitanti dei quartieri non regolamentari di Dakar e Tunisi", in *Partecipazione e conflitto. Rivista di studi politici e sociali*, Anno V, n. 3, pp. 47-70.
- LEGROS, 2019 (à paraître) : « L'espace et son instrumentation dans les mobilisations des « sans voix » et de leurs soutiens en France : migrants roms en situation précaire, déboutés

du droit d'asile et travailleurs sans papiers », *Geotema* n° thématique « Spazi di resistenza e di cittadinanza », *Bologne*, Associazione dei Geografi Italiani, Pàtron editore.

LEGROS, 2014, « La gauche au pouvoir et les « bidonvilles roms » en France : réflexions sur une politique en cours de construction », pp. 271-285, dans M. Bernardot, A. Le Marchand, C. Santana-Bucio (dir.), *Habitats non ordinaires et espaces-temps de la mobilité*, Bellecombes-en-Bauges, Ed. du Croquant, coll. Terra.

LEGROS O., LIEVRE M., 2018, "Domestic Versus State Reason? How Roma Migrants in France Deal with Their Securitization", pp. 67-88, in VAN BAAR, IVASIUC A., KREIDE R. (ed.), *The Securitization of the Roma in Europe*, Palgrave Macmillan, coll. Human Rights Interventions.

LEGROS O., OLIVERA M., 2014, "La gouvernance métropolitaine à l'épreuve de la mobilité contrainte des « Roms migrants » en région parisienne.", *EspacesTemps.net*, Travaux, 21.03.2014 <https://www.espacestemp.net/articles/lmobilite-contraainte-des-roms-migrants-en-region-parisienne>.

LEGROS O., ROSSETTO J., 2012, « La "question rom" en Europe aujourd'hui : regards croisés et mises en perspectives », *Etudes tsiganes* n° 46, pp. 4-25.

LEGROS O., VITALE T., 2011, « Les migrants roms dans les villes françaises et italiennes : mobilités, régulations et marginalités », *Géocarrefour* vol. 86 n° 1, pp. 3-14.

LEONTIDOU L., 1990, *Mediterranean City in Transition*, Cambridge, CUP.

LEVY J., 1994, *L'espace légitime*, Paris, Les Presses de Sciences Po

LEVY J., 2000, *Le tournant Géographique*, Paris, Belin.

LEVY J., LUSSAULT M., 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin.

LIEVRE M., 2014, ""Ceux-là sont peu soignés, peu débrouillards". Ethnographie des Roms roumains migrants à Montpellier : entre enjeux moraux et appartenance sociale", *Migrations Société* 26 (152) : 103-118.

LIEVRE M. (2016) *Trajectoires de vie de Lenuța, Cireașa, Alba, Aurelia, Dorina*, rapport de recherché réalisé dans le cadre du programme ANR MARG-IN

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, EUROPEAN ROMA RIGHTS CENTER, 2018, Recensement des évacuations forcées de lieux de vie occupés par des Roms (ou des personnes désignées comme telles) en France, <https://www.ldh-france.org/wp-content/uploads/2018/02/FR-recensement-annuel1.pdf>

LONDON J., 1999 (trad.), *Le Peuple d'en bas*, Paris, Phébus libretto.

LUSSAULT M., 1996, *L'espace en actions. De la dimension spatiale des politiques urbaines*, Habilitation à diriger des recherches, Géographie, Université de Tours, 2 tomes.

MARCOLINI P., 2012, *Le mouvement situationniste. Une histoire intellectuelle*, Montreuil, L'Echappée.

- MALINOWSKI B., 2008 (trad.), *Les argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Tel.
- MANZONI C., 2016, "Should I stay or should I go? Why Roma migrants leave or remain in nomad camps" *Ethnic and Racial Studies*, pp. 1-18.
- MASSEY D., 1995, *Spatial Divisions of Labor: Social Structures and the Geography of Production*, Psychology Press.
- MASSEY D., 2005, *For Space*, London, Sage.
- MASSEY D., ALLEN J. (ed.), 1984, *Geography Matters: A Reader*, Cambridge University Press.
- MELE, P., 2009, « Pour une géographie du droit en action », *Géographie et cultures*, n° 72, pp. 25-42.
- MERKLEN D., 2001, *Inscription territoriale et action collective. Les occupations illégales de terres urbaines depuis les années 1980 en Argentine*, Thèse de doctorat, Paris, Atelier national de reproduction des thèses.
- MERKLEN D., 2009, *Quartiers populaires, quartiers politiques, Paris, La Dispute*.
- MERLE I., 2004, « Les Subaltern Studies. Retour sur les principes fondateurs d'un projet historiographique de l'Inde coloniale », *Genèses*, 3 (n°56), pp. 131-147.
<https://www.cairn.info/revue-geneses-2004-3-page-131.htm>
- MILET H., WARIN P., 2016, « La prise en compte des publics dans l'évaluation des politiques publiques », *Revue française d'administration publique*, n° 148 « L'évaluation des politiques publiques : état(s) de l'art et controverses », pp. 991-1002.
- Mission « Campements illicites », 2016, *Proposition de stratégie régionale pour les campements illicites en Île-de-France*, Préfecture de la région Île-de-France.
- MORANGE M., SPIRE A., « Mise en ordre, mise aux normes et droit à la ville : perspectives croisées depuis les villes du Sud », *Métropoles* [En ligne], 21 | 2017, mis en ligne le 08 novembre 2017, URL : <http://journals.openedition.org/metropoles/5574>
- MOULOUDI H., 2015, « Quand les acteurs locaux mobilisent le droit pour s'opposer aux grands projets : l'exemple de l'aménagement de la vallée du Bou Regreg (Rabat-Salé) », *Les Cahiers d'EMAM* 27, mis en ligne le 10 décembre 2015.
- MULLER P., SUREL Y., 1998, *L'analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrétien.
- NACU, A., 2010, « Les Roms migrants en région parisienne : les dispositifs d'une marginalisation », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 26, n° 1, p. 141-160.
- NAVEZ-BOUCHANINE F., 1997, *Habiter la ville marocaine*, Casablanca, Gaetan Morin, L'Harmattan.
- NAVEZ-BOUCHANINE F., 2000, « Compétences collectives, émergence de la société civile et intermédiation sociale dans la gestion urbaine », pp. 341-368 dans BERRY-CHIKHAOUI I. et

- DEBOULET A. (dir.), *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Paris, IRMC, Karthala, Urbama.
- NAVEZ-BOUCHANINE F., 2002, *Les interventions en bidonville au Maroc, une évaluation sociale*, Publication de la direction des Études et du Développement/ANHI, Rabat.
- NAVEZ-BOUCHANINE F., 2003, « Les chemins tortueux de l'expérience démocratique marocaine à travers les bidonvilles », *Espaces et sociétés* n° 112, « Ville et démocratie ».
- NAVEZ-BOUCHANINE F. (dir.), 2012, *Effets sociaux des politiques urbaines. L'entre-deux des politiques institutionnelles et des dynamiques sociales*, Paris, Karthala.
- NDIONE E. S., 1993, *Dakar : Une société en grappe*, Paris, Karthala, Enda Graf.
- NEVEU E. (2011, rééd.), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, 128 p.
- NICHOLLS W. J., "The Urban Question Revisited: The Importance of Cities for Social Movements", *International Journal of Urban and Regional Research* vol. 32 n° 4, pp. 841-859.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995, *Anthropologie et développement, Essai en socio-anthropologie du développement social*, Paris, APAD- Karthala.
- ONU-HABITAT, 2017, *Almanach des bidonvilles 2016-2017, Suivre l'amélioration et la qualité de vie des habitants des bidonvilles*, Nairobi, Onu-Habitat <https://fr.unhabitat.org/slum-almanac-2015-2016/>
- OSMONT A., 1995, *La Banque mondiale et les villes. Du développement à l'ajustement*, Paris, Khartala.
- PARK R.E., 1926, « The Urban Community as a Spatial Pattern and a Moral Order », dans BURGESS, PARK, *The Urban Community*, University of Chicago Press, (Grafmeyer et Joseph, 1999, pour la version française)
- PAUGAM S., 1991, *La disqualification sociale: Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris, Presses Universitaires de France.
- PETONNET C., 2012 (rééd.), *On est tous dans le brouillard. Ethnologie des banlieues*, Paris, Galilée.
- PICKVANCE C., 2003, "From urban social movements to urban movements: a review and introduction to a symposium on urban movements". *International Journal of Urban and Regional Research* n° 27, pp. 103-109.
- PINCON M., PINCON-CHARLOT, 2007, *Les Ghettos du gotha. Comment la bourgeoisie défend ses espaces*, Paris, Seuil.
- PIOLLE X., 1990, « Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité ? » ; *Espace géographique*, tome 19-20, n°4, pp. 349-358.
- POULANTZAS N. 2013, *L'État, le pouvoir et le socialisme*, Paris, Les Prairies ordinaires, Éditions Amsterdam

- RAFFESTIN C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, Litec.
- RAFFESTIN C., 1986, « Ecogenèse territoriale et territorialité », pp. 175-186, dans AURIAC F., BRUNET R. (coord.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, Fondation Diderot.
- LAURENT P.-J., 1998, *Une association de développement en pays mossi. Le don comme ruse*, Paris, Karthala.
- RADENEZ J., REMION M., *Étude des mouvements migratoires d'une population donnée*, Saint-Denis, 2007.
- REMY, J., VOYE, L., SERVAIS, E., 1991 (réed.), *Produire ou reproduire : une sociologie de la vie quotidienne*. Tome 1. *Conflits et transaction sociale*. Tome 2. *Transaction sociale et dynamique culturelle*, Louvain-la-Neuve, De Boeck.
- REMY J., 2005, « Négociations et transaction sociale », *Négociations* n° 3, pp. 81-95, www.cairn.info/revue-negociations-2005-1-page-81.htm.
- REVILLARD A., 2017, « La réception des politiques du handicap : une approche par entretiens biographiques », *Revue française de sociologie*, 1, pp. 71-95.
- RIPOLL F., 2005, « S'approprier l'espace... ou contester son appropriation ? Une vue des mouvements sociaux contemporains », *Noroit* n° 195, pp. 29-42.
- ROCHEFORT R., 1972, « Géographie sociale et environnement » dans *La pensée géographique française contemporaine, Mélanges offerts au professeur A. Meynier*, Saint-Brieux, PUB, pp. 395-406.
- ROMEUROPE, 2018, *Note d'analyse. Expulsions de bidonvilles et de squats habités par des personnes originaires d'Europe de l'Est en France métropolitaine* (en ligne sur le site de Romeurope).
- ROSENSTONE J., HANSEN J. M. 1993, *Mobilisation, Participation and Democracy in America*, Macmillan, New York.
- ROSSI U., VANOLO A., 2011, *Urban Political Geographies. A Global Perspective*, Sage Publishing.
- ROULLEAU-BERGER L., 2000, « Conclusion générale », pp. 377-384, BERRY-CHIKHAOUI I., DEBOULET A. (dr.), *Les compétences des citoyens dans le Monde arabe. Penser, faire et transformer la ville*, Paris, IRMC, Karthala, Urbama.
- ROY A., ALSAYYAD N. ed., 2004, *Urban Informality: Transnational Perspectives from the Middle East, Latin America, and South Asia (Transnational Perspectives on Space and Place)*, Lexington Books.
- SAFAR ZITOUN M., 2014, « La construction d'une 'citadinité de combat' dans les opérations de relogement algéroises, ou la stigmatisation retournée », pp. 189-212, dans SEMMOUD N., FLORIN B., LEGROS O., TROIN F. (dir.), *Marges urbaines et néolibéralisme en Méditerranée*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais.

SALEM G., 1998, *La santé dans la ville : géographie d'un petit espace dense : Pikine (Sénégal)*, Paris (FRA) ; Paris, Karthala, ORSTOM.

SASSEN S., 1996 (trad.), *La ville globale. New York, Londres, Tokyo*, Paris, Descartes et Cie.

SAUTTER G., 1978, « 'Dirigisme opérationnel' et stratégie paysanne, ou l'aménageur aménagé, *L'Espace Géographique* n° 4, pp. 233-243.

SAUTTER, 1981, « Réflexions sur les 'petites villes' dans les pays en voie de développement », dans CEGET, *Travaux et documents de géographie tropicale* n°45, pp. 396-420.

SAUTTER, 1987, « Le développement rural côté cour : Le poids des articulations rurales, *Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie.* , pp. 101-126.

SAYAD A., DUPUY E., 1995, *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles*, Paris, Autrement.

SCOTT J.C., 2009 (trad.), *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*, Paris, Éditions Amsterdam.

SCOTT J.C., 2013 (trad.), *Zomia, ou l'art de ne pas être gouverné*, Paris, Seuil.

SEMMOUD N., 2007, *La réception sociale de l'urbanisme*. Paris, L'Harmattan.

SEWELL W.H., 2001, « Space in Contentious Politics », dans AMINZADE R. et al., *Silence and Voice in the Study of Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press.

SIGNOLES P., 1985, *L'espace tunisien : Capitale et État-Région*, Tours, Urbama, Fasc. de recherche n° 14.

SIGNOLES P., 1986, « Quelques réflexions sur les petites villes et les villes moyennes dans le Monde Arabe », pp. 811-830, dans Centre d'Etudes et de Recherches URBAMA, *Petites villes et villes moyennes dans le Monde Arabe. T. II*, Fasc. de recherche n° 17, Tours, URBAMA.

SIGNOLES P., 1999, « Acteurs publics et acteurs privés dans le développement des villes du Monde arabe », pp. 19-56, dans SIGNOLES P., EL KADI G., SIDI BOUMEDINE R., *L'urbain dans le Monde arabe. Politiques, instruments et acteurs*, Paris, CNRS Editions.

SIGNOLES P. (éd.), 2015, *Territoires et politiques dans les périphéries des grandes villes du Maghreb*, Paris, Karthala.

SIGONA N., 2003, « How can a 'Nomad' be a 'Refugee'? Kosovo Roma and Labelling Policy in Italy », *Sociology* n° 37 (1), pp. 69-79.

SIGONA N., TREHAN S. (dir), 2009, *Romani Politics in Contemporary Europe Poverty, Ethnic Mobilisation, and the Neoliberal Order*, Houndmills, Basingstoke, Hampshire and New York, Palgrave, Mac Millan.

SIMEANT J., 1998, *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po.

SIMMEL G., 1957, « Die Grossstädte und das Geistesleben », dans Simmel, *Brücke und Tür*, Stuttgart K.F. Koehler Verlag (Grafmeyer et Joseph, 1999, pour la version française).

- SIMMEL G., 1908, « Untersichingen über die Formen des Vergesellschaftung », dans SIMMEL G., *Soziology*, Leipzig, Duncker und Humblot (Grafmeyer et Joseph, 1999, pour la version française)
- SIMMEL G., 1995, *Le conflit*, Circé/Poche (trad.).
- SIMMEL G., 1998, *Les pauvres*, Paris, PUF (trad.)
- SINGERMAN D., 1996, *Avenues of Participation Family, Politics, and Networks in Urban Quarters of Cairo*, Princeton University Press.
- SCHMIDT N., 2009, *La France a-t-elle aboli l'esclavage? Guadeloupe, Martinique, Guyane, 1830-1935*, Paris, Perrin.
- SMITH N., 1996, *The New Urban Frontier. Gentrification and The Revanchist City*, London, Routledge.
- SPECTOR C., 1998, *Le pouvoir. Textes choisis et présentés*, Paris, Flammarion.
- STADNICKI R. (dir.), 2015, *Villes arabes, cités rebelles*, Paris, Éditions du Cygne.
- SUSSER I. (ed). *La sociología urbana de Manuel Castells*, Madrid, Alianza Editorial.
- TARRIUS A., 2002, *La mondialisation par le bas. Les nouveaux nomades de l'économie souterraine*, Paris, Balland.
- TAYLOR P.-J., 1985, *Political Geography, World Economy, Nation State and Locality*, Longman.
- TILLY C., 1984, Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne. In: *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°4, pp. 89-108.
- TILLY C., 1986, *La France conteste : de 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, 1986.
- TILLY C. 2000, « Spaces of Contention », *Mobilization*, 5 (2), pp. 135-159.
- TOPALOV C., 1994, *Naissance du chômeur (1880-1910)*, Paris, Albin Michel.
- TOURAINÉ A., *La voix et le regard*, Seuil, 1978.
- URBA-ROM, 2012, « Dynamiques d'insertion des publics en grande précarité : l'expérience des migrants roms en France », synthèses de la journée d'études « Dynamiques d'insertion des publics en grande précarité : l'expérience des migrants roms en France - Regards croisés action/recherche », Paris, 5 novembre 2012, <https://urbarom.hypotheses.org/252>.
- VAN HAEPEREN B., 2016, « Construire des indicateurs pour observer, piloter, évaluer », pp. 119-138, dans ALBARELLO L., AUBIN D., FALLON C., VAN HAEPEREN B., *Penser l'évaluation des politiques publiques*, Louvain-la-Neuve, de boeck, coll. Méthodes en sciences humaines ».
- VANDERLICK B., 2004, *Une mondialisation par le ban. Etude auprès de Rroms en bidonvilles sur l'agglomération lyonnaise depuis 2001*, DEA Villes et sociétés, Institut lyonnais d'urbanisme, Université Lumière Lyon 2.

- VANT A. (dir.), 1986 a, *Marginalité sociale, marginalité spatiale*, Paris, Éditions du CNRS.
- VANT A., 1986 b, « A propos de l'impact du spatial sur le social », pp. 99-111, dans AURIAC F., BRUNET R. (coord.), *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard, Fondation Diderot
- VARIKAS E., 2007, *Les rebuts du monde. Figures du paria*, Paris, Stock.
- VERBA S., SCHOLZMAN K.L., BRADY H., 1995, *Voice and Equality: Civic Voluntarism in American Politics*, Harvard University Press, Cambridge.
- VERNIERE M., 1977, *Volontarisme d'État et spontanéisme populaire dans l'urbanisation du Tiers-Monde : Formation et évolution des banlieues dakaroises : le cas de Dagoudane Pikine*, Paris, Bibliothèque Nationale.
- VITALE T., 2009, « Politique des évictions. Une approche pragmatique », pp. 71-92, dans CANTELLI F., ROCA I ESCODA M., STAVO-DEBAUGE J., PATTARONI L. (dir.), *Sensibilités pragmatiques. Enquêter sur l'action publique*, Bruxelles, P.I.E. Peter Lang,.
- WACQUANT L., 2007, *Parias urbains. Ghetto, banlieues, État*, Paris, La Découverte.
- WAGNER A.-C., 2007, « Champ », pp. 50-51. dans Paugam S. (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que Sais-Je ? ».
- WALDINGER R., FITZGERALD D., 2004, "Transnationalism in question", *American Journal of Sociology*, vol. 109/5, pp. 1177-95.
- WALLERSTEIN I., 1980, *Capitalisme et économie-monde. 1450-1640*, Paris, Flammarion.
- WALLERSTEIN I., 2006, *Comprendre le monde. Introduction à l'analyse des systèmes-mondes*, Paris, La Découverte.
- WARIN P., 1993, *Les usagers dans l'évaluation des politiques publiques*, Paris, L'Harmattan.
- WARIN P., 2016, *Le non-recours aux politiques sociales*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Libres cours - politique ».
- WEBER M., 1992 (trad.), *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Pocket.
- WEBER M., 2003 (trad.), *Le savant et le politique*, Paris, La Découverte.
- WILLIAMS P., 2011, L'ethnologie des Tsiganes, in STEWART M., WILLIAMS P. (dir.), *Des Tsiganes en Europe*, Paris, Ed. de la MSH, Ethnologie de la France, cahier 25, p. 9-32.
- WÜRM-SIDIBE I., 2017, *Gestion de l'environnement en milieu urbain côtier. Une approche anthropologique des enjeux, pratiques et représentations, sur le littoral dakarois (Sénégal)*, Thèse de doctorat, Univ. Paris I.
- ZAKI L., 2005, *Pratiques politiques au bidonville, Casablanca (2000-2005)*, thèse de doctorat, IEP Paris.
- ZAKI L., 2010, « L'électrification temporaire des bidonvilles casablancais. Aspects et limites d'une transformation « par le bas » de l'action publique. Le cas des Carrières centrales », *Politique africaine* vol ; 4 n° 120, pp. 45-66.

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : YEUMBEUL ET LES AUTRES TERRAINS D'ÉTUDE DANS LA BANLIEUE DAKAROISE.....	15
FIGURE 2 : SIDI HACINE ET LES AUTRES TERRAINS D'ÉTUDE DANS LA BANLIEUE TUNISOISE.....	17
FIGURE 3 : BIDONVILLES "ROMS" ET RENOUVELLEMENT URBAIN EN SEINE-SAINT-DENIS (ANNÉES 2000)	20
FIGURE 4 : LE PONT-AUX-OIES, SUR LES RIVES DU CHER (AGGLOMÉRATION TOURANGELLE)	23
FIGURE 5: L'ORGANISATION INTERNE DES PARTIS AU POUVOIR AU SÉNÉGAL ET EN TUNISIE DANS LES ANNÉES 1990.....	80
FIGURE 6 : LES DÉLÉGATIONS CRÉÉES DANS LE GRAND-TUNIS À PARTIR DES ANNÉES 1980.....	127

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1 : LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'ANALYSE DES DISCOURS DANS LE CADRE D'UNE ÉTUDE SUR LE POUVOIR	55
TABLEAU 2 : GRILLE D'ANALYSE DES RAPPORTS DE FORCE ET DES RELATIONS DE POUVOIR	59

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

PHOTO 10 : MAISON À ÉTAGES À YEUMBEUL AU DÉBUT DES ANNÉES 2000	16
PHOTO 11 : FRONT D'URBANISATION À BIRINE, DANS LES ENVIRONS DE SIDI HACINE	18
PHOTO 12 : UN QUARTIER NON VIABILISÉ DE L'AGGLOMÉRATION DE SIDI HACINE	19
PHOTO 13 : L'ARTÈRE CENTRALE DE SIDI HACINE, UN JOUR DE SEMAINE	19
PHOTO 14 : UN PETIT BIDONVILLE SOUS UN PONT AUTOROUTIER DANS LE SECTEUR DE SAINT-DENIS	21
PHOTO 15 : LE SIÈGE D'ARCELORMITTAL (PLAINE SAINT-DENIS)	22
PHOTO 16 : OPÉRATIONS DE DÉPOLLUTION DES SOLS DANS LE SECTEUR DU LANDY (PLAINE-SAINT-DENIS)	22
PHOTO 17 : UNE BARAQUE CONSTRUITE SUR PILOTIS EN PRÉVISION DES INONDATIONS	25